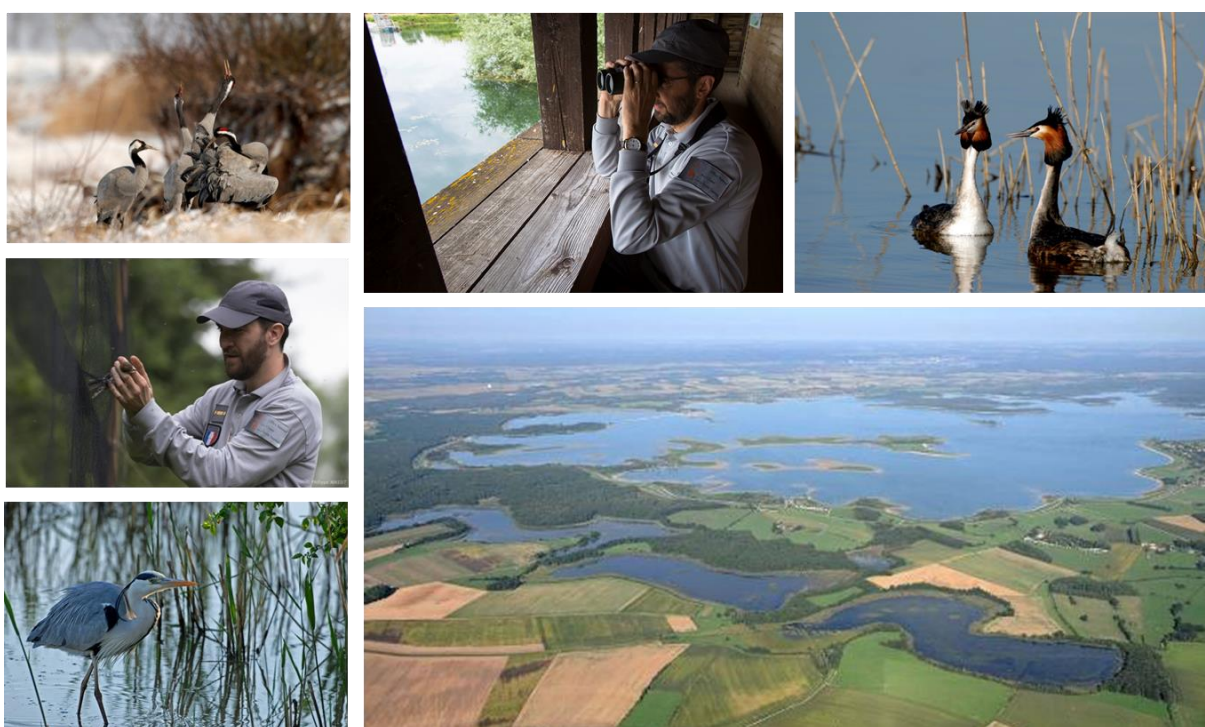


**Plan de gestion de RNCFS du lac du Der
et des étangs d'Outines et d'Arrigny
2016-2025**



La gestion de la RNCFS bénéficie d'un partenariat entre l'ONCFS et la LPO Champagne-Ardenne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

et du soutien financier de :



Conservatoire
du littoral



Crédit photographique

J.P. FORMET

Rédacteur

E. NIVOIS

T. SIMON

Coordination

C. LHOTE

Relecture

F.SCHWAB – ONCFS

Y. MAUPOIX – ONCFS

J.SOUFFLOT – LPO

Relecture des fiches action :

L. SIMON – LPO

D. AMON-MOREAU - EPTB Seine Grands lacs

F. DEVIDAL – CDL

S. GRAVIER – SMAT

D. PECHEUR – ONF

REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes qui, par leur contribution, ont permis l'élaboration de ce document, notamment aux relecteurs et aux participants aux groupes de travail relatifs à ce plan de gestion.

Ainsi, merci à :

Le Conservatoire du littoral,

La Direction départementale des territoires de la Marne,

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Champagne-Ardenne,

L'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs,

La Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne,

La Fédération départementale des chasseurs de la Marne,

La Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne, et plus particulièrement à J. Soufflot, B. Théveny et à L. Simon,

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,

L'Office national des forêts,

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,

Le Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der,

M. Cubaixo, guide nature,

M. Formet, photographe sur la RNCFS,

M. Miroir, botaniste,

M. Nippert, pisciculteur des étangs d'Outines et d'Arrigny.

Un grand merci également aux agents de l'ONCFS, notamment aux Services départementaux de la Haute-Marne et de la Marne, aux membres du Pôle étangs continentaux, à la Délégation régionale, et, bien entendu, à l'ensemble de l'équipe gestionnaire de la RNCFS.

PRÉAMBULE

La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny est une source fabuleuse de quiétude et de nourriture pour une faune riche et variée.

Plus de 300 espèces d'oiseaux fréquentent ce site pendant la période de migration, d'hivernage ou de nidification.

Elle fait partie de la Champagne humide, plus grande zone Ramsar du territoire métropolitain.

La réserve est également intégrée au réseau Natura 2000 :

- La ZSC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » (n° 89) ;
- La ZPS « Lac du Der » (n° 202) ;
- La ZSC « Étangs latéraux du Der » (n° 88) ;
- La ZPS « Herbages et cultures autour du lac du Der » (n° 205).

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est en charge de la gestion de la réserve du lac du Der depuis 1977, suite à sa création. Les étangs d'Outines et d'Arrigny ont été intégrés dans la réserve en 1986, au moment de leur achat par le Conservatoire du littoral (CDL).

Sur chacun des espaces dont il assure la gestion, l'ONCFS met en œuvre un document de gestion pluriannuel, qui, sur la base d'un diagnostic précis, définit des objectifs de gestion et des actions de développement afin de préserver et d'enrichir cette faune sauvage.

Tel est l'objet de ce plan de gestion qui fait suite au plan de gestion du lac du Der (2006-2015) et au plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014).

Pour une meilleure lisibilité et cohérence dans la gestion du site, il a été choisi, lors de l'actualisation de ces documents, de rédiger un seul et unique plan de gestion pour la totalité de la RNCFS.

En 2015, une évaluation des deux précédents plans de gestion a été rédigée. Ces documents ont été présentés lors de la réunion du comité directeur du 31 mars 2015. Ils ont servi de base de travail pour la définition des objectifs et des actions à mettre en place dans ce nouveau plan de gestion.

Afin de définir les mesures de gestion les plus adaptées à la réserve, ce plan de gestion a été construit avec la participation des acteurs principaux du site.

Ainsi, quatre groupes de travail ont été mis en place (**tableau 1**).

Des échanges bilatéraux ont également été organisés avec l'EPTB Seine Grands Lacs, le SMAT du Der, et le Conservatoire du littoral.

Quatre-vingt-quinze fiches actions, réparties en 4 objectifs à long terme et en 20 objectifs de plan de gestion, ont résulté de ce travail de concertation.

Thèmes des groupes de travail	Dates	Participants
Communication et sensibilisation	17 juin 2015	ONCFS, ONEMA, LPO Champagne-Ardenne, Conservatoire du littoral, JP. Formet, A. Cubaixo
Gestion des autres espèces et de leurs habitats (hors avifaune)	17 juin 2015	ONCFS, ONEMA, LPO Champagne-Ardenne, DREAL Champagne-Ardenne, EPTB Seine Grands Lacs, ONF, Conservatoire du littoral
Gestion de l'avifaune et de ses habitats	18 juin 2015	ONCFS, ONEMA, LPO Champagne-Ardenne, EPTB Seine Grands Lacs, ONF, Conservatoire du littoral, PNR de la Forêt d'Orient, FDC 52, pisciculteur, J.P. Formet
Suivis écologiques	18 juin 2015	ONCFS, ONEMA, LPO Champagne-Ardenne, EPTB Seine Grands Lacs, PNR de la Forêt d'Orient, SARL Miroir environnement

Tableau 1 : Thèmes, dates et participants aux 4 groupes de travail mis en place.

Ce nouveau plan de gestion définit les objectifs de gestion du site et les actions à mettre en œuvre au cours des 10 prochaines années, soit pour la période 2016 - 2025, ainsi qu'un premier programme de travail opérationnel à 5 ans.

Une évaluation sera réalisée en 2020, afin d'établir le programme de travail des 5 années suivantes.

Ce plan de gestion a été rédigé de la manière suivante.

Dans un premier temps, le contexte général, le milieu physique, les usages et les modes de gestion de la RNCFS sont décrits.

Dans un deuxième temps, un diagnostic précis du patrimoine naturel (habitats, faune et flore) est présenté ainsi qu'une synthèse des évaluations des deux précédents plans de gestion.

Enfin, dans un troisième temps, les enjeux et objectifs du plan de gestion ainsi que le programme de travail sont détaillés.

Le présent document constitue le plan de gestion de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny, établi par l'ONCFS en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et présenté au comité directeur de la RNCFS et au comité de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral (CDL) réunis conjointement le 14 avril 2016.

Il a été soumis le 25 mai 2016 au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est qui a émis un avis favorable et des recommandations qui ont été intégrées dans le document final. Celui-ci a été validé par les membres des comités directeurs et de gestion de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny lors d'une consultation écrite qui s'est achevée le 18 novembre 2016.

ACRONYMES

AD : actions concernant des opérations à caractère administratif
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AOT : Autorisation d'occupation temporaire
CDL : Conservatoire du littoral
CODIR : Comité directeur
COFIL : Comité de pilotage
CPIE : Centre permanent d'initiative à l'environnement du pays de Soulaines
CENCA : Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne
CRCA : Conseil régional de Champagne-Ardenne
CRBPO : Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT : Direction départementale des territoires
DREAL : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DOCOB : Document d'objectif des sites Natura 2000
EPTB Seine Grands Lacs : l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs
FA : action concernant la fréquentation, l'accueil et la pédagogie
FCA : Faune Champagne-Ardenne (base de données pilotée par la LPO Champagne-Ardenne)
FDC : Fédération départementale des chasseurs
GPS : Global positioning system
GH : action concernant la gestion des habitats et des espèces
GREFFE : Groupe régional pour l'étude de la flore, de la faune et des écosystèmes
IIBRBS : Institution interdépartementale des barrages et réservoirs du bassin de la Seine, devenu Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs en 2011
IK : Indice kilométrique
IPA : Indices ponctuels d'abondance
IO : actions concernant les infrastructures et les outils
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agroenvironnementales et climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
N : azote
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OT : Office du tourisme
P : phosphore
PDG : Plan de gestion
PI : Pédagogie, information, animation
PNR : Parc naturel régional
PO : actions concernant des opérations de police de l'environnement et de surveillance
RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
RSO : Representative spectrum of Odonata species
SD : Service départemental
SE : action concernant des suivis écologiques et des études
SIC : Site d'importance communautaire
SMAT du Der : Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der
SPOL : Suivi des populations d'oiseaux locaux

STOC : Suivi temporel des oiseaux communs

TBT : Trybutyletain

Unité AM: Unité avifaune migratrice (Direction de la recherche et de l'expertise à l'ONCFS)

UFAPPMA : Union des fédérations et associations de pêche pour la protection du milieu aquatique

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZDQ : Zone de quiétude

ZDQ A : Zone de quiétude A, permanente, à l'ouest du lac, formant un triangle entre le site de Chantecoq, la restitution et le vieux chêne

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

SOMMAIRE

I. Contexte général de la RNCFS du lac du Der et des étangs d’Outines et d’Arrigny... 10	
I.1 Présentation générale	10
I.2 Localisation et limites du site	11
I.3 Historique du site	20
I.3.1 Création de la RNCFS	20
I.3.2 Principaux évènements historiques autour de la RNCFS	20
II. Description du milieu physique..... 22	
II.1 Climat	22
II.1.1 Les températures	22
II.1.2 Les précipitations.....	22
II.1.3 Les vents	23
II.2 Géologie, pédologie.....	23
II.2.1 Le sous-sol.....	23
II.2.2 Le sol	23
II.3 Aspects hydrauliques	24
II.3.1 Hydrologie	25
II.3.2 Gestion hydraulique.....	25
II.3.3 Qualité physico-chimique de l’eau	26
III. Usage et gestion sur la RNCFS 28	
III.1 Maîtrise foncière, d’usage et réglementation	28
III.1.1 Aspect foncier et maîtrise d’usage	28
III.1.2 Règlementation en vigueur sur la RNCFS	31
III. 2 Gestion de la RNCFS	34
III.2.1 Pilotage institutionnel de la réserve	34
III.2.2 Équipe technique gestionnaire de la RNCFS	34
III.3 Environnement socio-économique	35
III.3.1 Acteurs socio-économiques.....	35
III.3.2 Activités socio-économiques.....	37
IV. Diagnostic du patrimoine naturel..... 50	
IV.1 Inventaire des habitats et de la flore présents sur la RNCFS	50
IV.1.1 Habitats Corine biotope présents sur la RNCFS	50
IV.1.2 Habitats Natura 2000	52
IV.1.3 Valeur patrimoniale des habitats.....	52
IV.1.4 Unités écologiques	57
IV.1.5 Flore patrimoniale	59
IV.2 Inventaire de la faune présente sur la RNCFS	59
IV.2.1 Ensemble des espèces inventoriées.....	59
IV.2.2 Espèces faunistiques d’intérêt communautaire	60
IV.2.3 Espèces exogènes envahissantes	63
IV.3 Synthèse des connaissances sur les habitats et la flore présents sur la RNCFS.....	64
IV.3.1 Prairies	64
IV.3.2 Roselières	70
IV.3.3 Bois de l’Argentolle	72
IV.4 Synthèse des connaissances sur la faune présente sur la RNCFS	72

IV.4.1. Avifaune migratrice et hivernante.....	72
IV.4.2 Avifaune nicheuse.....	77
IV.4.3 Avifaune migratrice hivernante et nicheuse.....	86
IV.4.4 Mammifères	88
IV.4.5 Amphibiens et reptiles	91
IV.4.6 Peuplement piscicole.....	93
IV.4.7 Odonates, Lépidoptères et autres invertébrés	94
V- Evaluation des précédents plans de gestion	99
V.1 Bilan quantitatif des opérations des précédents plans de gestion.....	99
V.1.1 Plan de gestion du lac du Der	99
V.1.2 Plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny	99
V.2 Bilan qualitatif des opérations des précédents plans de gestion.....	100
VI. Définition des enjeux et des objectifs du plan de gestion	102
VI.1 Objectifs assignés au site	102
VI.2 Enjeux du présent plan de gestion.....	102
VI.3 Objectif du plan de gestion	105
VII. Programme de travail	107
VII.1 Actions à mettre en œuvre	107
VII.2 Fiches actions.....	123
Conclusion.....	276
Bibliographie.....	277

I. Contexte général de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny

I.1 Présentation générale

La RNCFS du lac de Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny est constituée de deux entités au fonctionnement hydrologique et hydraulique différent :

- un grand lac artificiel : le lac de Der
- trois étangs latéraux, l'étang des Landres, l'étang du Grand Coulon et l'étang de la Forêt : les étangs d'Outines et d'Arrigny (**carte 1**).

Le barrage-réservoir Marne, couramment dénommé lac du Der, est le plus grand aménagement hydraulique géré par EPTB Seine Grands Lacs, pour réguler les crues et les étiages.

Il a été créé en deux temps. Le réservoir de Champaubert appelé également « vieux Der » a été créé en 1938, le réservoir Marne ou « nouveau Der » a été mis en eau en 1974. Ces deux entités étaient séparées par une digue dont il ne subsiste aujourd'hui que deux segments, l'ouvrage ayant été démoli en partie, d'où le nom du lieu-dit « la brèche » (**carte 1**). Des digues artificielles en terre d'une longueur de 20,3 km ceinturent le lac de manière discontinue.

Le lac se situe sur une couche imperméable d'argile de Gault d'une épaisseur de 30 mètres qui affleure dans le bocage champenois.

Lors de la mise en eau, trois villages ont été immergés : Champaubert-aux-bois, Nuisement-aux-bois et Chantecoq, ainsi qu'une partie de la forêt du Der (Der signifie Chêne en Celte).

Ce bassin artificiel de 4 800 ha, créé pour limiter les crues qui menaçaient la ville de Paris, constitue aujourd'hui, en superficie, le deuxième plus grand lac artificiel de l'Union européenne.

Le lac du Der est alimenté en dérivation des rivières Marne et Blaise.

En stockant les eaux au printemps et en les restituant l'été et l'automne, cette mer intérieure subit une grande marée par an. Cette exploitation hydraulique se traduit par des variations annuelles des niveaux d'eau d'une dizaine de mètres.

Chaque automne et hiver, d'immenses vasières sont ainsi découvertes. Le lac est alors fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux (Grue cendrée, Oies cendrées, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver, etc.) qui trouvent sur ces grands espaces quiétude et nourriture.

En période estivale, l'eau inonde les roselières, ce qui rend le milieu favorable pour les espèces dites paludicoles (Blongios nain, Héron pourpré, Crabier chevelu, Rousserole turdoïde, Bruant des roseaux, etc.) qui nichent sur la réserve.

Les étangs d'Outines et d'Arrigny sont l'œuvre des moines cisterciens. Ce sont des étangs à vocation piscicole qui ont été créés au XIII^e siècle. Ce chapelet de 3 étangs a été acquis par le Conservatoire du littoral (CDL) en 1986 et a été intégré à la réserve suite à cette acquisition.

Ce sont des étangs piscicoles à fond plat (1 mètre de profondeur en moyenne). Ils sont alimentés par leur seul bassin versant (**carte 2**).

Ces étangs attirent de nombreuses espèces d'oiseaux dépendant de la stabilité des niveaux d'eau tels que des limicoles, anatidés herbivores et granivores et ardéidés. Ces oiseaux trouvent sur ce site les conditions idéales pour nicher.

Les propriétés du CDL comprennent également une portion du bois de l'Argentolle. Ces 86 ha de forêt font partie intégrante de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) et sont gérés par l'ONCFS. Les parties relevant du régime forestier sont gérées par l'ONF et font l'objet d'un plan d'aménagement spécifique.

I.2 Localisation et limites du site

La RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny se situe dans la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, sur les départements de la Marne et de la Haute-Marne (**figure 1**).

Plus précisément, elle s'insère dans le triangle formé par les villes de Vitry-le-François (51), Saint-Dizier (52), et Montier-en-Der (52). Le lac du Der est situé à environ 260 km à l'Est de Paris, à 120 km au Sud-Est de Reims et à l'Ouest de Nancy, et à 65 km au Nord-Est de Troyes.

La RNCFS a une superficie de 5 664 ha dont 5 338 ha appartiennent à l'EPTB Seine Grands Lacs et 326 ha au CDL (**carte 1**).

Le lac du Der en lui-même représente 4 800 ha qui sont en eau fin juin.

L'étang des Landres a une superficie de 118 ha l'étang du Grand Coulon de 59 ha et celui de la Forêt de 63 ha.

Les limites de la réserve ont été délimitées de façon arbitraire aux digues ou à la cote 140. Elles s'étendent sur :

- 2 arrondissements : Vitry-le-François et Saint-Dizier
- 4 cantons : Thiéblemont, St-Rémy-en-Bouzemont, St Dizier et Wassy.
- 8 communes : Arrigny, Châtillon-sur-Broué, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Larzicourt et Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement pour le département de la Marne ; Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière et Planrupt pour le département de la Haute-Marne (**carte 3**).

La RNCFS est au cœur de la « Champagne humide », qui est le plus grand site Ramsar du territoire métropolitain (**carte 4**). Ce statut permet donc au lac et aux étangs d'être reconnus en tant que zone humide d'intérêt international.

Le lac du Der et les étangs d'Outines et d'Arrigny s'inscrivent au plan régional dans une immense mosaïque de zones humides couvrant notamment, du Nord au Sud, les étangs d'Argonne, les gravières du Perthois, le lac du Der et ses étangs latéraux, l'étang de la Horre et les lacs de l'Aube.

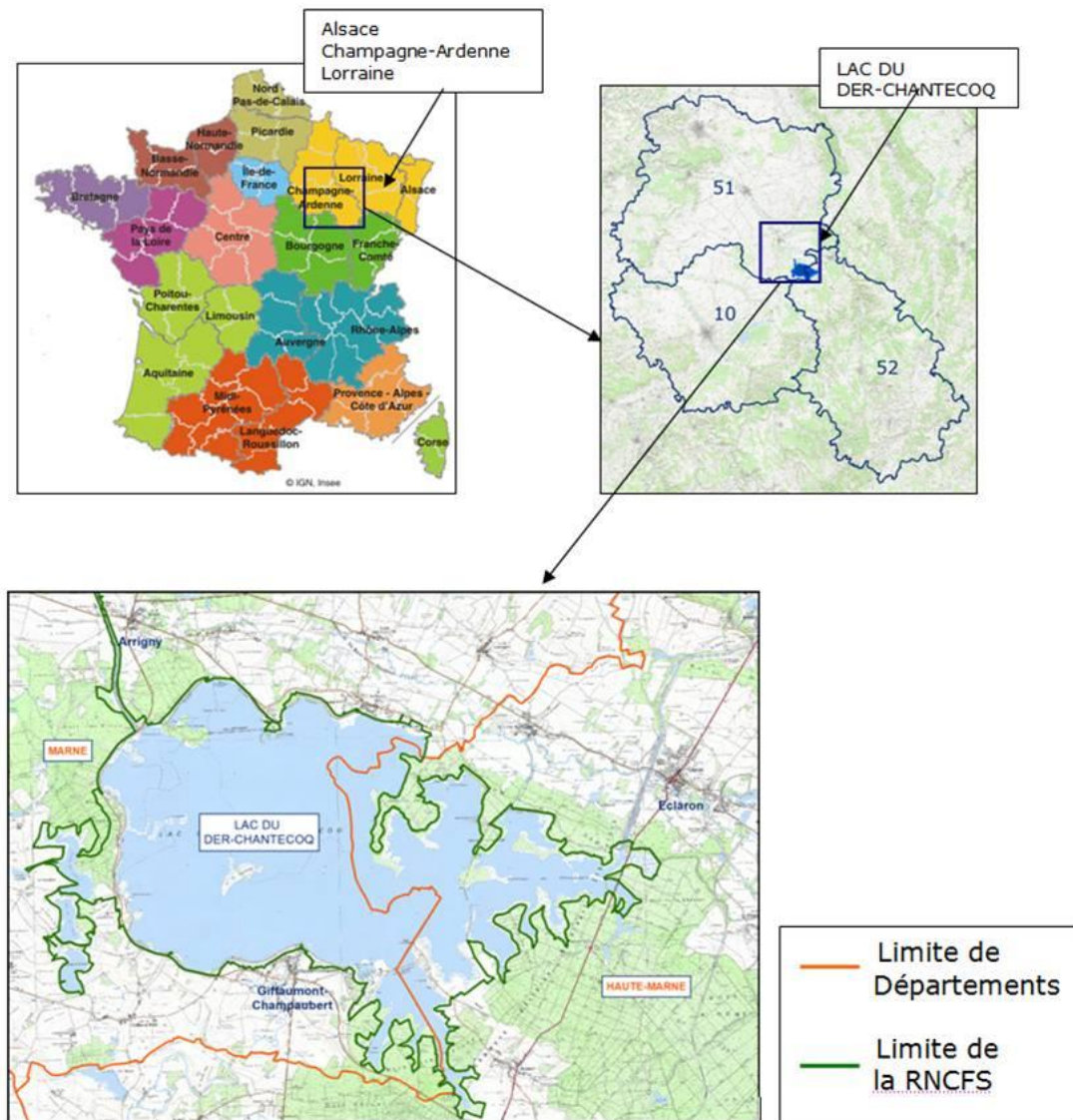
La RNCFS est intégrée au réseau Natura 2000. Deux ZPS et deux ZSC ont été mises en place :

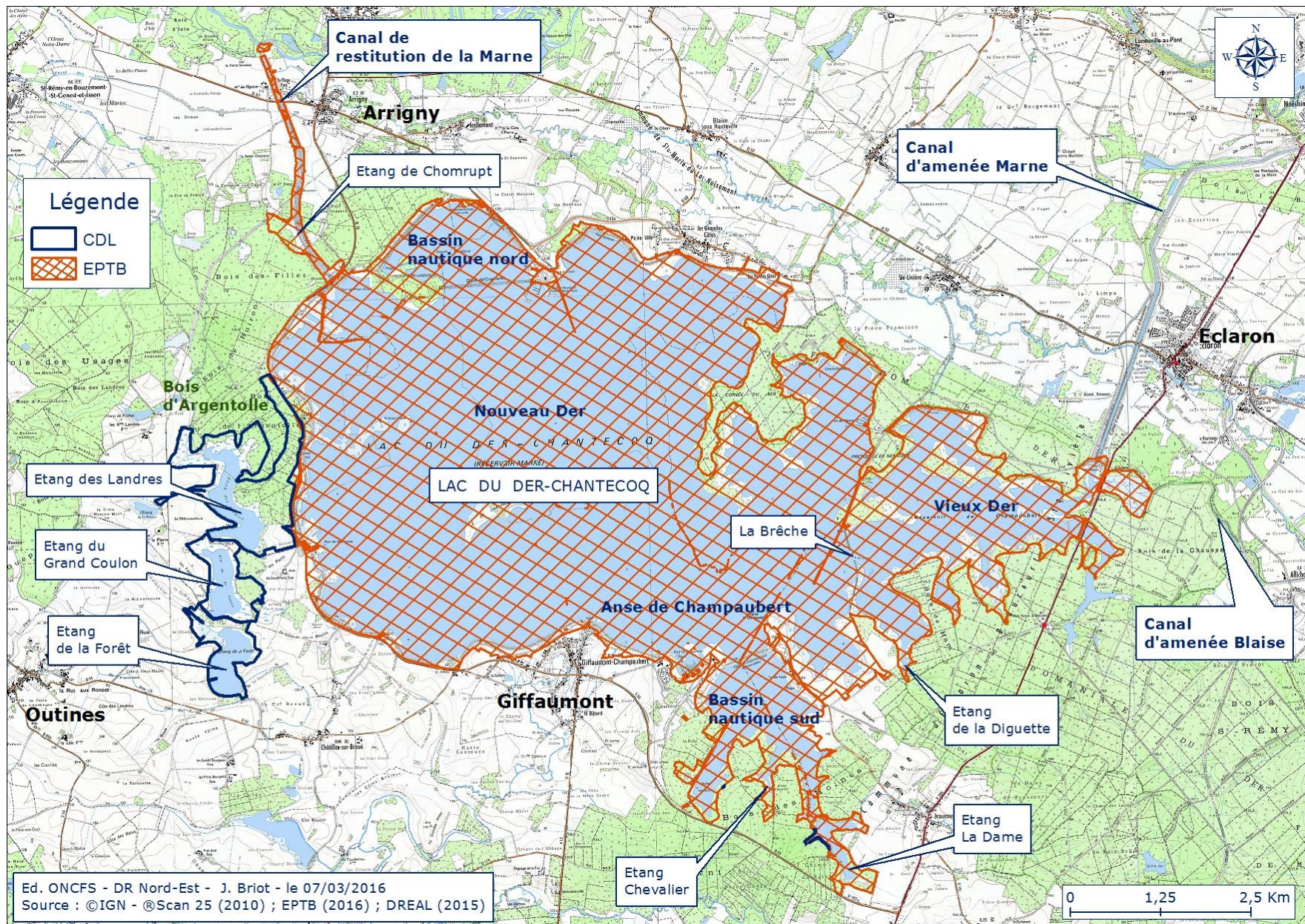
- La ZSC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » (n° 89) ;
- La ZPS « Lac du Der » (n° 202) ;
- La ZSC « Étangs latéraux du Der » (n° 88) ;

- La ZPS « Herbages et cultures autour du lac du Der » (n° 205).

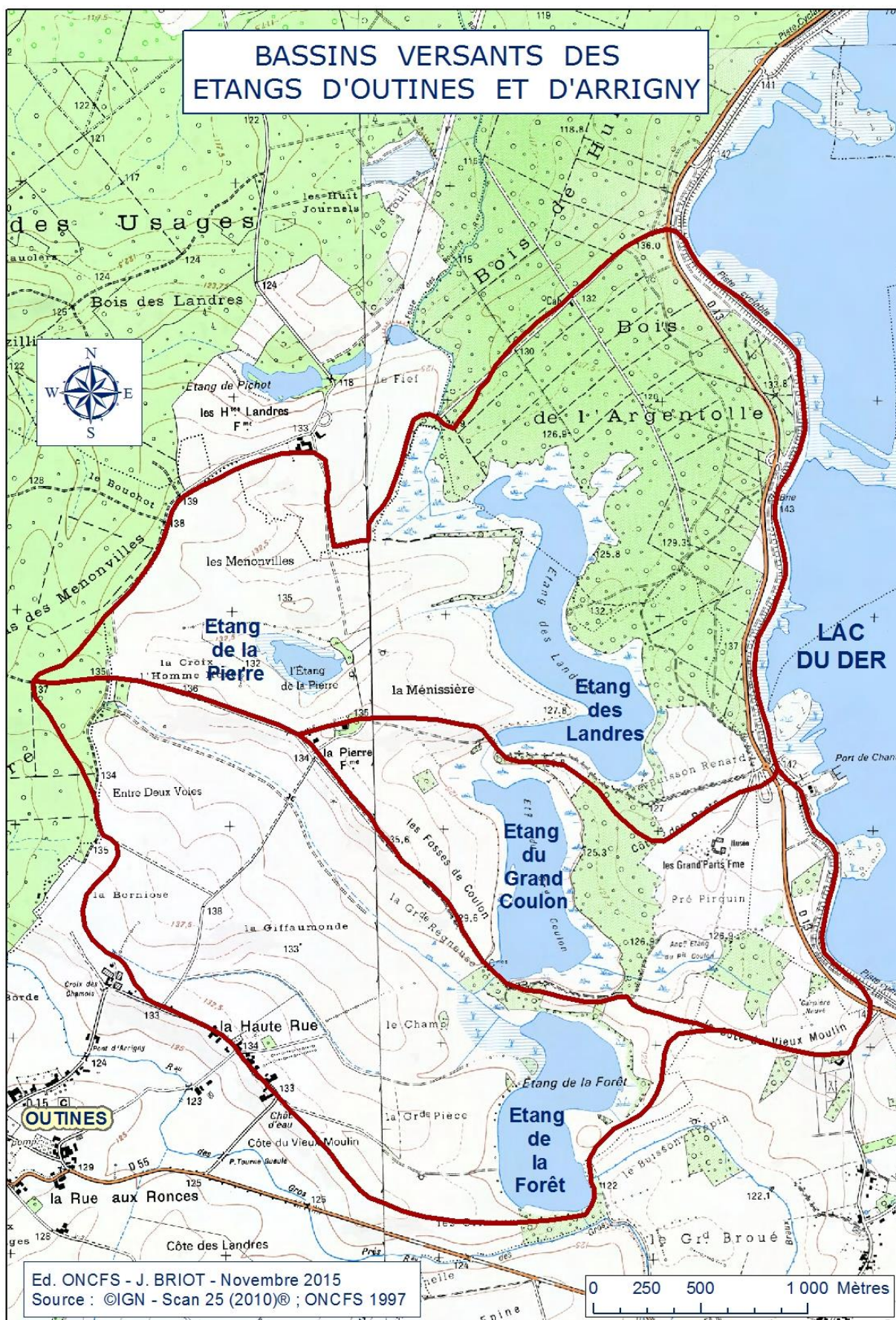
Ces 4 sites se chevauchent au moins pour partie et couvrent au total une superficie d'environ 9 000 ha répartie sur 15 communes (**cartes 5 et 6**).

La RNCFS a également été classée en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 ainsi qu'en Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) (**carte 7**).

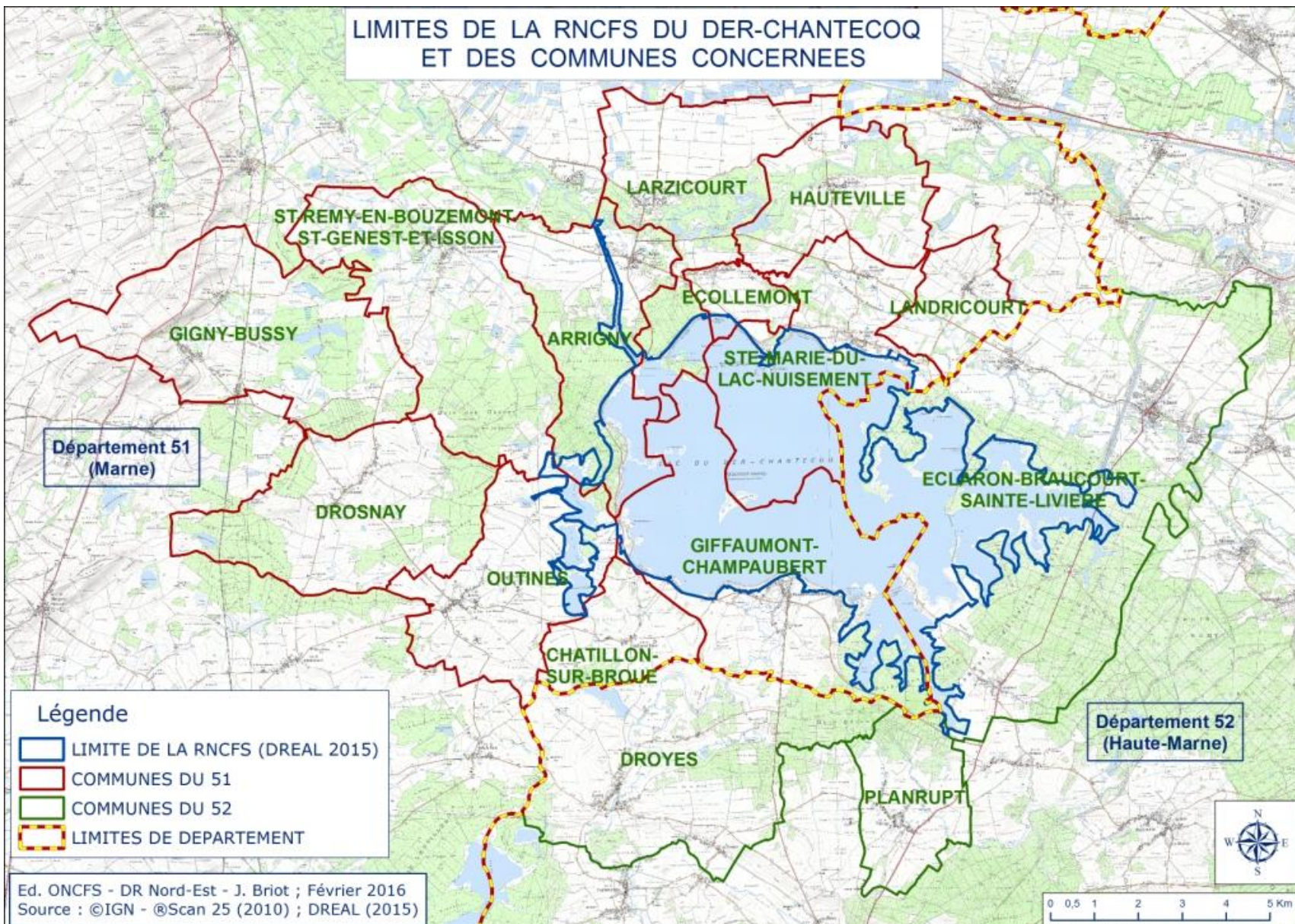




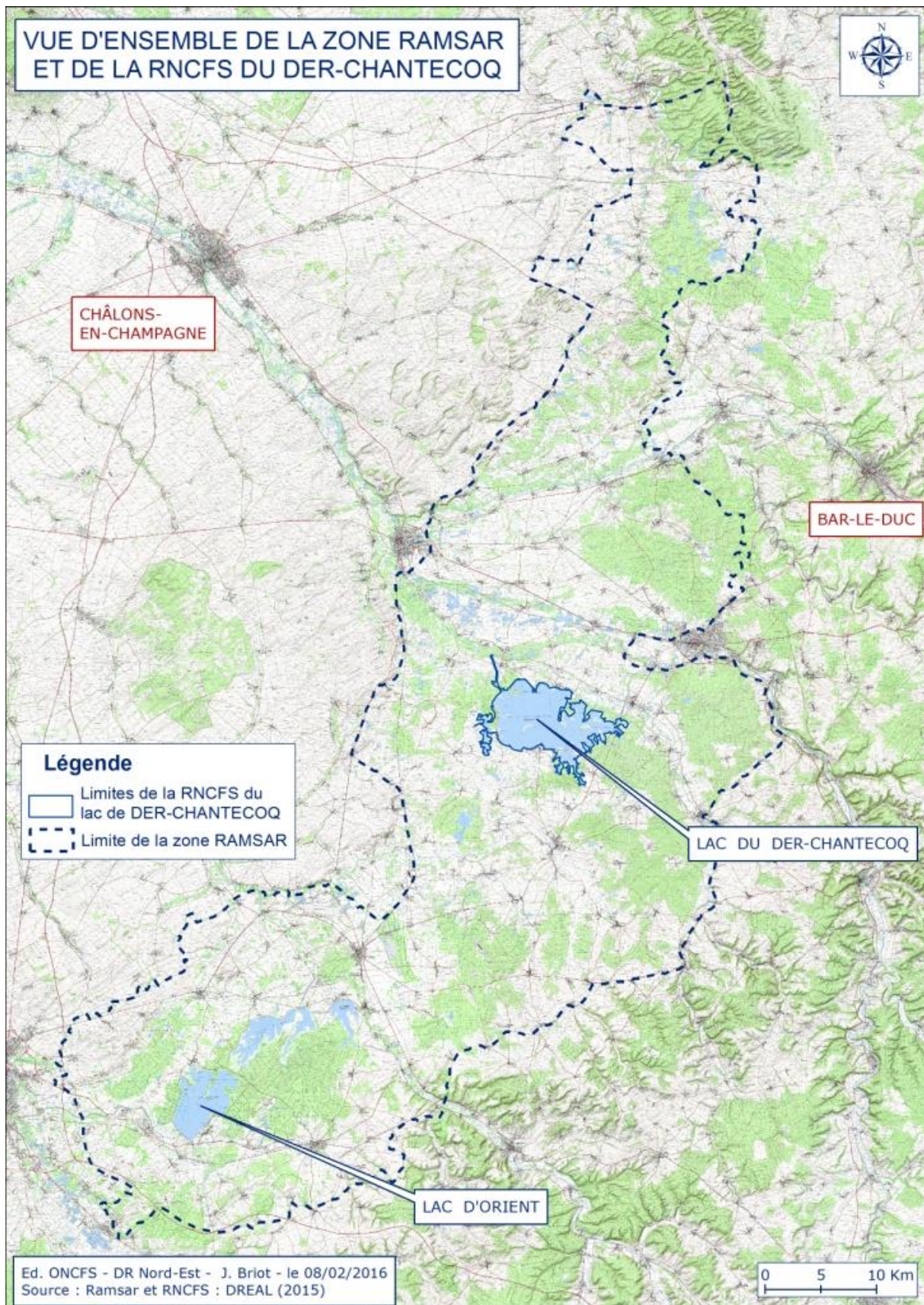
Carte 1 : Principaux points de repère sur la RNCFS et limite entre les propriétés de l'EPTB et du CDL au sein de la RNCFS.



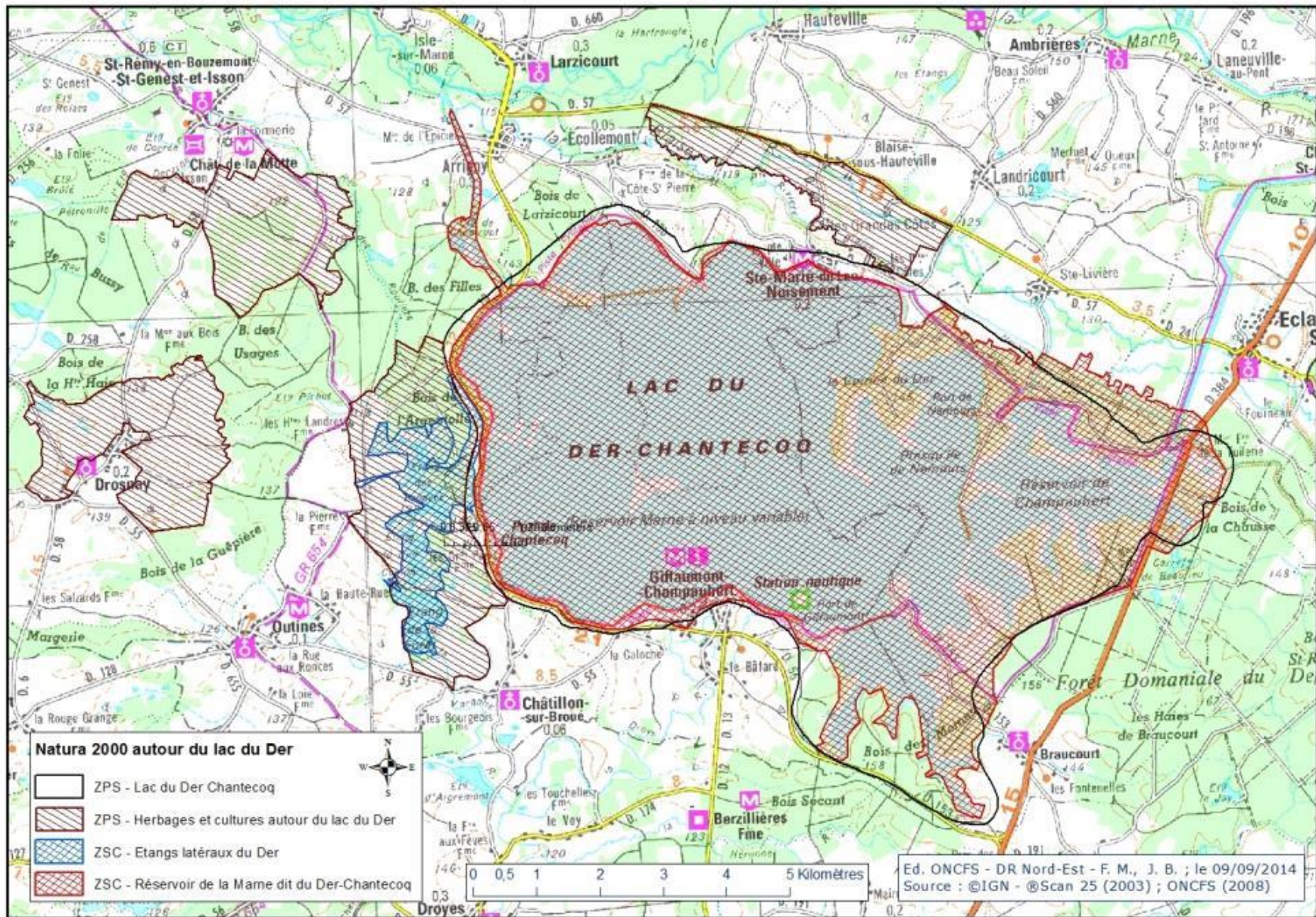
Carte 2 : Bassins versants des étangs d’Outines et d’Arrigny.



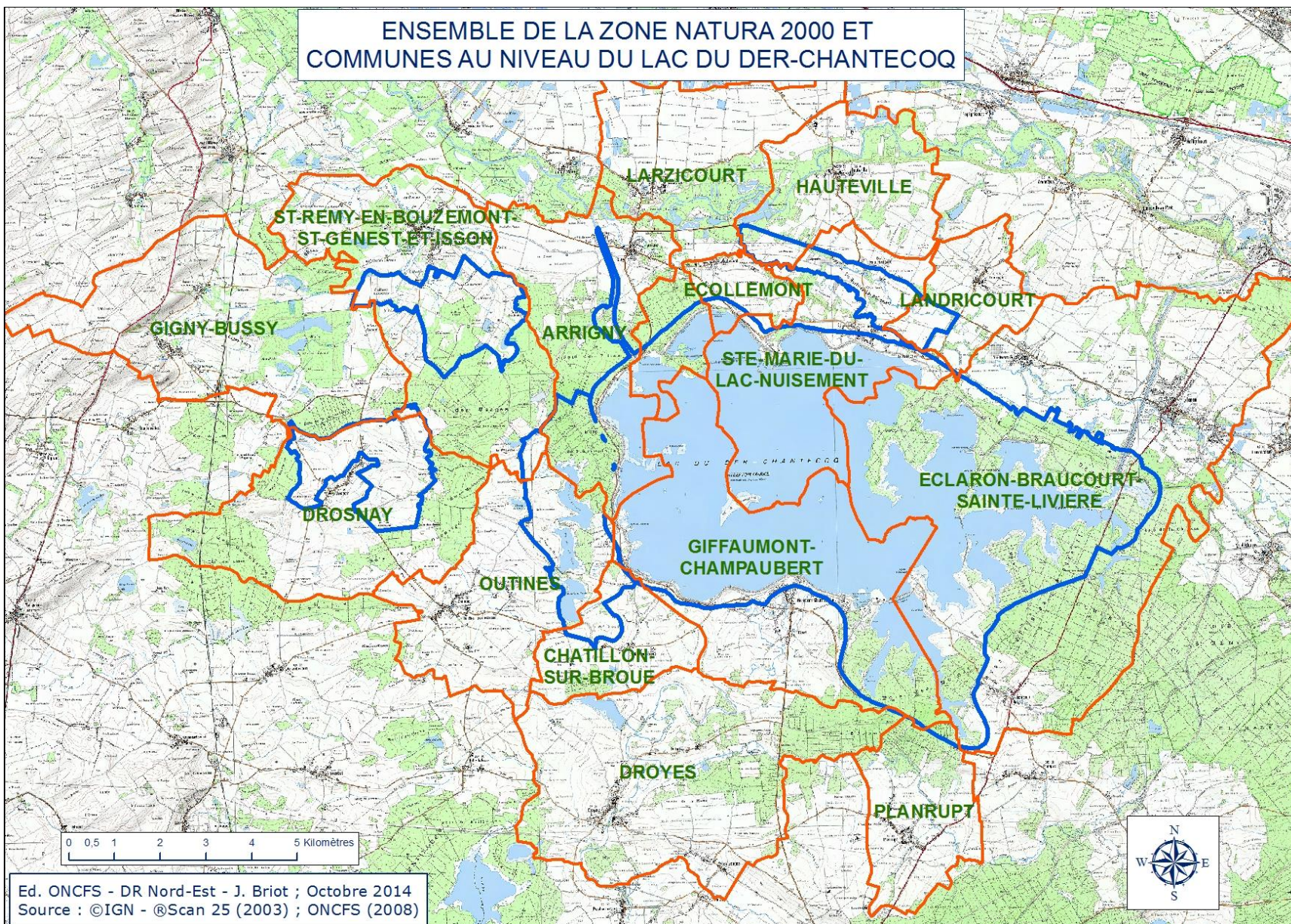
Carte 3 : Localisation de la RNCFS par rapport aux limites communales et départementales.



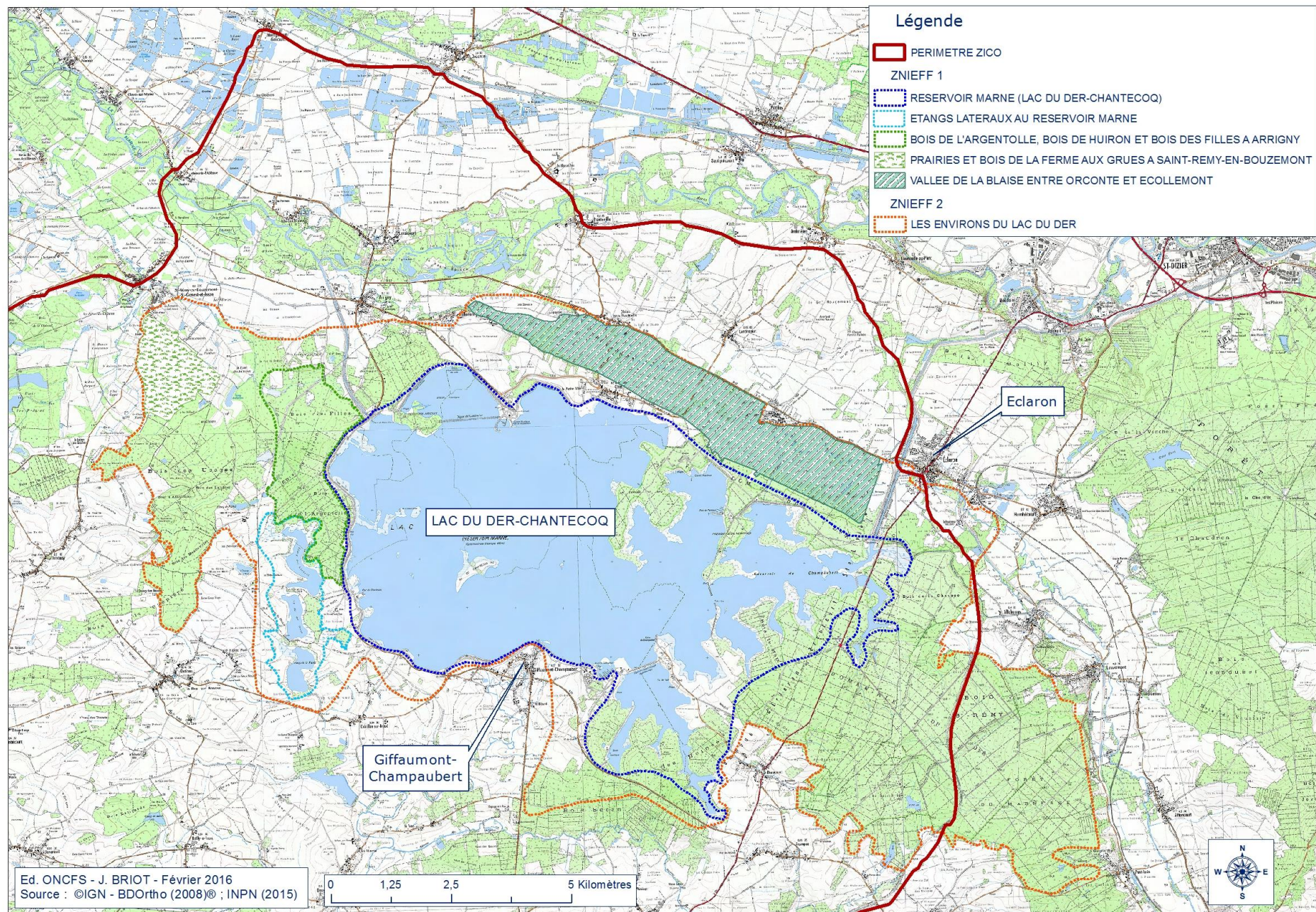
Carte 4 : Localisation de la RNCFS au sein de la zone Ramsar « Champagne humide ».



Carte 5 : Cartographie des 4 sites Natura 2000.



Carte 6 : Cartographie de la zone Natura 2000 par rapport au pourtour des communes.



Carte 7 : Cartographies des ZNIEFF 1 et 2 et ZICO autour du Der.

I.3 Historique du site

I.3.1 Création de la RNCFS

Ce territoire, marqué par l'eau, a toujours constitué un biotope remarquable pour l'avifaune, tant pour les espèces migratrices que pour les espèces nicheuses. Les écrits anciens en témoignent depuis le moyen-âge.

Quelques années après la mise en eau du lac du Der, la biomasse remarquable d'oiseaux présents sur le site d'une part, la volonté de développer les activités de loisirs d'autre part, ont amené les décideurs à créer une réserve d'avifaune sur le site : ainsi est née en 1977 une première « Réserve de chasse » devenue un an plus tard « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage ».

En 1986, l'acquisition des étangs latéraux d'Outines et d'Arrigny par le CDL a permis à la réserve de s'étendre sur ces espaces.

I.3.2 Principaux évènements historiques autour de la RNCFS

- 1910 Crue historique de la Seine à Paris.
- 1924 Crue historique de la Seine à Paris.
- 1938 Création du réservoir de Champaubert-aux-Bois sur la Blaise.
- 1969 Création de l'IIBRBS.
- 1973 Création du SMAT.
- 1974 Mise en eau du réservoir Marne dit du « Der Chantecoq ».
- 1974 Concession par l'IIBRBS de la gestion touristique du lac du Der au SMAT.
- 1977 Concession par le SMAT du droit de chasse à l'ONC.
- 1977 Classement du lac en Réserve de Chasse.
- 1978 Constitution en Réserve nationale de chasse de la réserve approuvée du Der-Chantecoq par AM.
- 1979 Création de la Maison du lac (siège du SMAT) à Giffaumont.
- 1986 Acquisition des étangs d'Outines et d'Arrigny par le CDL.
- 1991 Convention relative à l'extension de la RNCFS du Der sur les propriétés du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (communes d'Outines et d'Arrigny).
- 1991 Le CDL cède son droit de chasse à l'ONC.
- 1993 Extension réglementaire de la réserve nationale aux étangs d'Outines et d'Arrigny par AP du 31/12.
- 1993 Ouverture de la Maison de l'oiseau et du poisson.
- 1994 Décision d'établir des plans de gestion sur le lac pour l'ONC et sur les étangs pour le CDL.
- 1995 Création de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny par AM du 06/01.
- 1996 Rédaction des premiers plans de gestion quinquennaux du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny.
- 1996 Création de la Maison de la Réserve au lieu dit du « port de Chantecoq ».
- 2000 Validation des documents d'objectif Natura 2000 des étangs latéraux du Der et du réservoir Marne.
- 2000 L'ONC devient l'ONCFS.
- 2003 Désignation en ZPS du site « lac du Der ».
- 2003 Acquisition d'une portion du Bois des Moines (47.31.25 ha) par le CDL.
- 2004 Proposition en SIC du site « Étangs latéraux du Der ».

- 2005 Acquisition d'une portion du Bois des Moines (7.09.38 ha) par le CDL.
- 2005 Acquisition d'une portion du Bois des Moines (24.13.12 ha) par le CDL, pour une superficie totale des propriétés du Conservatoire de 79 ha environ.
- 2010 Acquisition de l'étang du petit Broué (8,8 ha) par le CDL.
- 2011 Les Grands Lacs de Seine sont reconnus comme EPTB. Ils se dénomment désormais EPTB Seine Grands Lacs.
- 2011 Acquisition du bois des Vignottes (extension du bois des Moines) par le CDL.
- 2012 Rédaction des DOCOBs des 4 sites Natura 2000 autour du Der. L'ONCFS a rédigé les DOCOBs des ZSC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » et « Étangs latéraux du Der », ainsi que de la ZPS « Lac du Der ». La LPO a rédigé le DOCOB de la ZPS « Herbages et cultures autour du lac du Der ».
- 2013 Signature d'une convention de partenariat entre l'ONCFS et la LPO dans le cadre de la gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny intégrés à la RNCFS.
- 2013 Signature d'un contrat d'animation pour la gestion des zones humides de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny pour la période 2013-2018 entre la LPO et l'AESN. Dans ce cadre, 3 personnels de la LPO travaillent à temps partiel sur les étangs d'Outines et d'Arrigny pour assurer des missions de gestion, de suivi et d'animation.
- 2014 L'ONCFS, en partenariat avec la LPO est chargé par l'administration de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der.
- 2016 Actualisation des plans de gestion de la RNCFS dans un seul et même document, le présent plan de gestion.

II. Description du milieu physique

II.1 Climat

Météo France met à disposition les données climatiques entre 1981 et 2010. La ville renseignée la plus proche de la RNCFS est la ville de Saint-Dizier (**figure 2**). Les valeurs sur la réserve peuvent différer quelque peu.

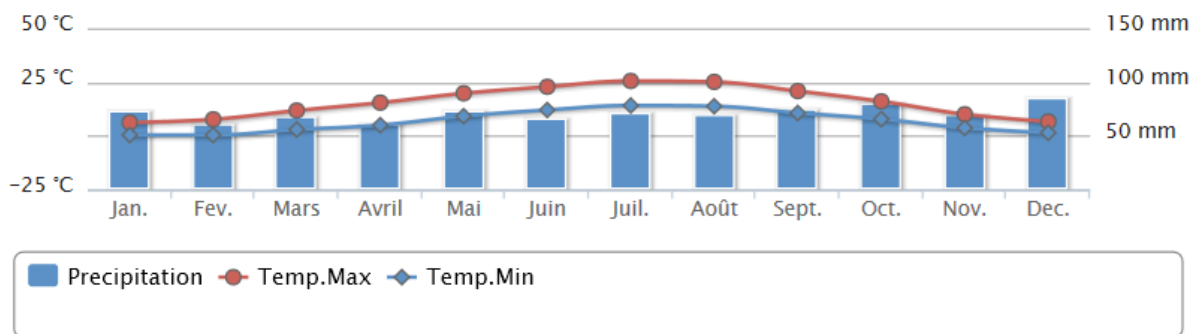


Figure 2 : Données climatiques relatives à la ville de Saint-Dizier entre 1981 et 2010 (source du graphique Météo France).

II.1.1 Les températures

Située à l'Est du bassin parisien, la région est sous l'influence d'un climat continental dégradé à influence océanique, caractérisé par une amplitude thermique moyenne de 8,91 °C, des températures estivales relativement élevées sur de courtes périodes et des hivers peu rigoureux. Les moyennes mensuelles de température entre 1981 et 2010 indiquent que le mois le plus froid est le mois de janvier (3,2 °C de moyenne) et les mois les plus chauds sont ceux de juillet et août (19,8 °C et 19,4 °C).

Le gel fréquent (71,3 jours en moyenne) peut conditionner une prise de glace rapide des étangs environnants en raison de leur faible profondeur et de leur protection des vents dominants dans certains secteurs.

Cependant, le lac du Der étant le dernier plan d'eau à geler dans la région, il constitue un refuge pour la plupart des espèces en cas de gel prolongé sur les étangs.

II.1.2 Les précipitations

Les précipitations atteignent une moyenne de 843,7 mm entre 1981 et 2010 et sont réparties de manière relativement homogène sur l'année. Le nombre de jours moyens avec précipitation est de 131,1 jours. L'année 2003 a été exceptionnellement sèche avec à peine plus de 500 mm de pluie à la station de Giffaumont.

L'importance des précipitations sur le bassin de la Seine tout entier est à considérer. En effet, les prélèvements d'eau dans les différents barrages-réservoirs, dont le lac du Der, sont relatifs à l'alimentation du bassin versant de la Seine en pluies. Le lac du Der étant tributaire des débits amonts de la Marne et de la Blaise, une année peu pluvieuse induit des difficultés de remplissage.

II.1.3 Les vents

La rose des vents indique la direction et la fréquence des vitesses de vent au cours du temps (**annexe 1**).

Le lac présente un temps très changeant, dû à sa très forte exposition au vent, induisant un brassage de l'eau superficielle, qui s'ajoute à celui créé par les entrées et sorties d'eau.

De janvier 1971 à décembre 2000, les vents principaux qui ont soufflé sur le site étaient de secteur dominant Sud-Ouest et Est et de force majoritairement inférieurs à 4 m/s.

Entre 1981 et 2010, en moyenne, par an, le vent souffle à plus de 16 m/s soit 58 km/h pendant 32,7 jours et exceptionnellement à plus de 28 m/s soit 100 km/h (en moyenne 0,9 jour par an).

Il est essentiel de tenir compte de ces données lors de la création d'îlots notamment, afin de limiter le phénomène d'érosion.

II.2 Géologie, pédologie

II.2.1 Le sous-sol

La région dervoise et plus largement celle de la Champagne humide repose essentiellement sur une marne argileuse, matériau tendre composé d'argiles et de carbonates, dite « argile de Gault » (Albien supérieur, datant de 100 millions d'années), d'une épaisseur de 20 à 60 mètres. Cette formation est l'un des étages de base du Crétacé, entre les calcaires durs jurassiques du plateau barrois et la craie blanche de Champagne, plus récente.

En profondeur, l'argile de Gault non évoluée est d'aspect sec, compact et d'une couleur grise bleutée. En surface, elle subit une altération qui lui donne un caractère extrêmement plastique et toujours humide. Sous ces deux formes, l'argile de Gault a pour propriété d'être fortement imperméable.

Cette couche est systématiquement recouverte, aux points bas du relief, par des dépôts alluviaux récents (argiles, limons) dont l'épaisseur dépasse rarement 1 mètre. Ces matériaux sont issus de l'érosion des terrains environnants (de granulométrie fine et riche en matière organique) et sont transportés par les eaux de ruissellement et les cours d'eau.

II.2.2 Le sol

Le sol du lac du Der a été partiellement ou complètement décapé lors de la création du barrage-réservoir.

Auparavant de type sol brun hydromorphe, il est aujourd'hui constitué d'une couche formée par la décantation de matières minérales et organiques amenées par l'eau. Il existe des zones d'érosion (principalement dans le nouveau Der) et des zones de sédimentation (principalement dans le vieux Der) sur le lac, dues aux courants provoqués par le remplissage et la vidange.

Le sol des étangs d'Outines et d'Arrigny est le sol originel en place. Il semble donc que les étangs n'aient pas été décapés avant leur mise en eau. Ce sol originel est représenté par un léger niveau organique noirâtre, sorte d'humus fossile.

Puis, en contact avec l'eau, se trouve un manteau vaseux relativement uniforme et peu épais : il s'agit d'une couche de vase formée par la décantation des matières minérales et organiques apportées par l'eau. Sur les reliefs émergés, le sol est composé de plaques limoneuses recouvrant la marne géologique.

Le profil du sol est à peu près constant sur toute l'étendue des étangs, seules les zones semi-émergées diffèrent quelque peu des terrains immergés. Cette uniformité géologique et topographique explique la relative homogénéité des étangs.

Certains éléments relatifs à la géopédologie et concernant la gestion avaient été relevés lors de la rédaction du plan de gestion 1996 et sont toujours d'actualité :

- Le fond des étangs présente une couche de vase organominérale, préjudiciable à la qualité de l'eau et susceptible d'être décapée sans compromettre l'étanchéité du sol.
- Une couche de vase se forme dans les fossés d'alimentation et de vidange, d'épaisseur variable, et peut constituer un obstacle à la vidange et induire une mortalité forte de l'ichtyofaune lors des pêches.
- Le positionnement des rhizomes des phragmites n'autorise pas un décapage supérieur à 20 cm si l'on veut préserver la formation végétale. Glycériales et cariçaies, au système racinaire plus superficiel, sont très sensibles au curage.

II.3 Aspects hydrauliques

Le lac du Der a une capacité de 349 millions de m³ d'eau à la cote normale d'exploitation (soit 139,70 NGF) et 363 millions de m³ à la cote maximale d'exploitation (soit 140 NGF) (EPTB, 2015).

Ses fonctions premières sont d'écrêter les crues de la Seine et de soutenir ses étiages en agissant sur le débit de la Marne et de la Blaise. Pour cela, le lac a été installé en dérivation des rivières Marne et Blaise et l'eau est acheminée par deux canaux d'aménée et stockée dans le lac de novembre à juin. De juillet à octobre, 90 % de cette eau est restituée principalement à la Marne (et le reste à la Blaise) par le canal de restitution Marne afin de soutenir les étiages notamment. Le lac, dont le marnage atteint 11 à 12 m, devient alors une vaste étendue de vasières, partiellement colonisée par la végétation.

Surface en eau	4 800 ha
Profondeur moyenne	7 m
Cote normale d'exploitation	139,7
Cote maximum d'exploitation	140
capacité de remplissage à la cote normale d'exploitation	349 millions de m ³
capacité de remplissage à la cote maximale d'exploitation	363 millions de m ³
Capacité de prélèvement lors de fortes crues	408 m ³ /s
Débit moyen de restitution en soutien d'étiage	30 m ² /s
Capacité maximum de restitution en soutien d'étiage	50 m ³ /s
bassin versant contrôlé	2 900 km ²

Tableau 2 : Le lac du Der en quelques chiffres (EPTB, 2015).

Le Der est, en superficie, le deuxième plus grand lac artificiel de l'Union européenne.

Il s'inscrit dans les grands aménagements hydrauliques structurants du bassin de la Seine. En effet, il fait partie des quatre grands lacs de Seine aménagés pour lutter contre le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine et pour soutenir les débits d'étiage de la Seine et de ses affluents : lac-réservoir du Der-Chantecoq (Marne), lac-réservoir d'Orient (Seine), lacs-réservoirs d'Amance et du Temple (Aube), lac-réservoir de Pannecière (Yonne).

La création d'un autre ouvrage est en projet : la Bassée (Yonne). Ce projet a deux objectifs principaux :

- retenir les crues de la Seine pour réduire l'aléa inondation,
- restaurer la zone humide exceptionnelle de la plaine alluviale de la Bassée.

Cette zone d'expansion des crues de la Bassée aura une capacité maximum de 55 millions de m³ pour 2 300 ha.

II.3.1 Hydrologie

La surface du bassin versant contrôlé par le réservoir Marne est de 2 900 km² (EPTB, 2015).

Le bassin versant immédiat du lac (surface de ruissellement direct), d'une superficie de 30 km² est recouvert à 80 % par la forêt (soit 24 km²). Les activités agricoles, qui occupent une superficie de 6 km² sur le bassin versant, sont concentrées au Sud-Est, autour de Braucourt, seul village situé dans le bassin versant (David, 2012).

II.3.2 Gestion hydraulique

Le lac se divise en quatre bassins :

- l'ancien réservoir de Champaubert dit « le vieux Der » construit en 1938 par dérivation de la Blaise. La digue le délimitant a été partiellement détruite en 1974 pour la fusion avec le bassin principal.
- le bassin principal ou « nouveau Der »
- deux bassins à vidange différée (bassins nautiques Nord et Sud) isolés par des digues submersibles, et conçus pour les aménagements touristiques (**carte 1**).

À ces bassins s'ajoutent d'anciens étangs, situés dans la partie Est et désormais connectés au lac (**carte 1**). Il s'agit de :

- l'étang de la Dame
- l'étang de la Diguette
- l'étang Chevalier
- l'étang du Chenil (hors RNCFS et géré par l'ONF)

Ces étangs ne sont alimentés que par leur propre bassin versant en période de basses eaux. Ils sont séparés des bassins principaux par des digues non submersibles équipées d'ouvrages de vidange susceptibles d'être utilisés pour les maintenir en eau indépendamment du niveau du lac.

La gestion des niveaux d'eau du Der et des bassins nautiques à gestion différée s'effectue conformément au règlement d'eau (**annexe 2**), établi à l'issue d'une enquête publique portant sur l'ensemble des communes riveraines des rivières influencées par l'ouvrage, et approuvé par le Préfet de la Marne le 12 décembre 1977.

En revanche, les étangs précités ont un fonctionnement autonome, et les volumes stockés dans ces étangs ne sont pas considérés par l'EPTB comme des volumes utiles.

Les campagnes de remplissage et de vidange (**figure 3**) dépendent des événements météorologiques propres au bassin versant du lac :

- Le remplissage s'effectue en principe du 1^{er} novembre au 30 juin. La tranche exceptionnelle (14 millions de m³) peut être utilisée en période de crue.
- La vidange de la tranche d'exploitation (325 millions de m³) se déroule du 1^{er} juillet au 31 octobre. En cas d'étiage tardif, une tranche de réserve (15 millions de m³) est utilisée.
- Une tranche de garde (10 millions de m³) est conservée pour la survie des poissons.

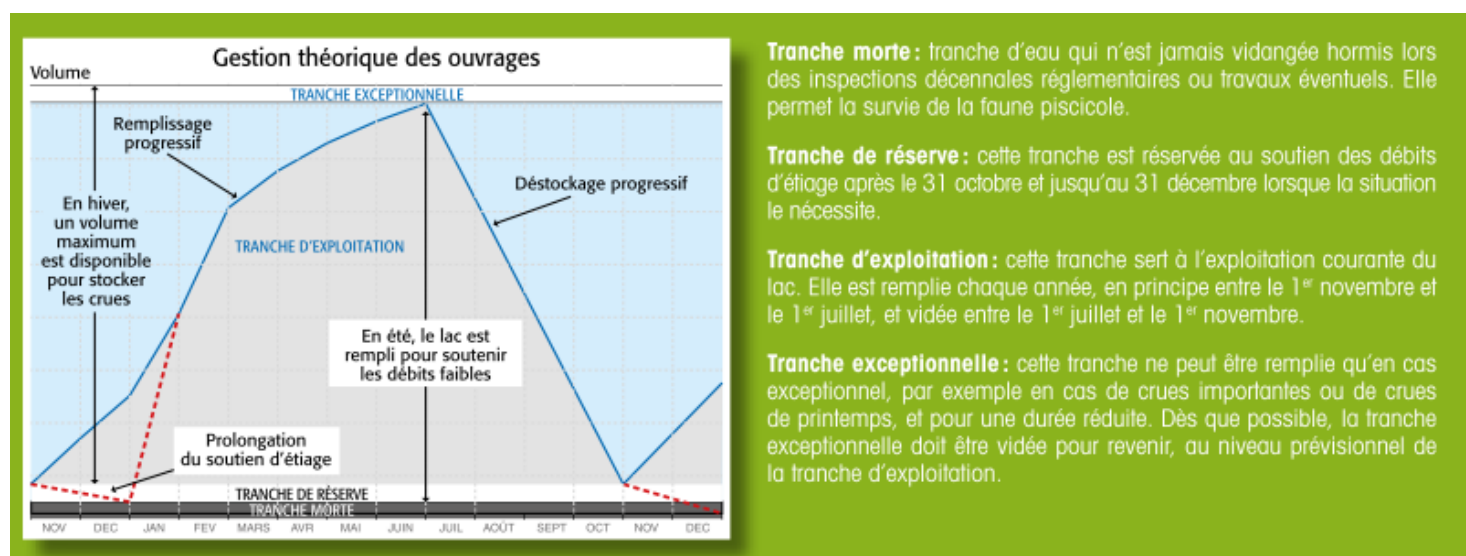


Figure 3 : Schéma synthétisant la gestion hydraulique du lac du Der (EPTB 2015).

Un projet de modification de ce règlement d'eau est en cours de réflexion par l'ETPB. En effet, afin de permettre une plus grande capacité de stockage de l'eau au moment de la période des crues et d'augmenter la capacité de soutien à l'étiage, l'EPTB envisage de réviser le règlement actuellement en vigueur.

Ainsi, la tranche de réserve pourrait être augmentée pendant la période de migration postnuptiale : passage de la cote 129.3 à la cote 130.6 au 1^{er} novembre ; et la tranche exceptionnelle pourrait se caractériser par une diminution des niveaux d'eau vers la période de reproduction : passage de la cote 139.7 à la cote 139 au 10 juin.

La mise en place de ce nouveau règlement d'eau induirait notamment, en amont une enquête publique et une évaluation des incidences Natura 2000.

Une première évaluation de l'impact sur la faune et principalement l'avifaune a été proposée par l'EPTB (**annexe 4**).

Si ce projet se concrétise, celui-ci aura forcément un impact sur le milieu et la végétation (positif et/ou négatif) : évolution des roselières, saules, etc. Il sera alors important de mener une réflexion concertée sur la mise en place de suivis et d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des habitats et de la faune et la flore associées.

II.3.3 Qualité physico-chimique de l'eau

❖ Le lac du Der

D'après un rapport de B. Decaudin (2011), sur demande de l'AESN, le lac du Der est mésotrophe à tendance oligotrophe. Son état chimique peut être qualifié de « mauvais » du fait de la présence de TBT (tributylétain), composé organique de l'étain à propriétés biocides.

Comme il n'existe pas de TBT sur le Bassin Seine-Normandie, où il peut être utilisé par l'industrie, d'après l'auteur, il pourrait provenir localement des peintures antisalissures des bateaux (mais l'usage est progressivement interdit depuis 1992), ou dans une moindre mesure, de l'usage de désinfectants ou de biocides agricoles.

D'après le même rapport, l'état écologique du lac est défini comme étant « moyen » du fait de leur concentration en azote (N) minéral, avec une très faible concentration en phosphore (P) total et des variables phytoplanctoniques en bon état, sans cyanobactéries, ainsi qu'un bon état des oligochètes benthiques.

Enfin, concernant la teneur en phosphore, le lac du Der serait en très bon état, lié à un faible apport externe, ce qui limite le développement du plancton malgré un long temps de séjour qui tendrait à le favoriser.

❖ *Les étangs d'Outines et d'Arrigny*

Les étangs d'Outines et d'Arrigny sont tributaires des eaux de ruissellement des bassins versants.

Le faible volume d'eau, associé à une grande surface, rend les étangs très sensibles aux variations des facteurs externes.

Le chargement piscicole faible imposé sur les étangs (actuellement : < 35 kg/ha) permet de limiter l'eutrophisation du milieu et les assecs réguliers permettent une minéralisation de la vase.

III. Usage et gestion sur la RNCFS

III.1 Maîtrise foncière, d'usage et réglementation

III.1.1 Aspect foncier et maîtrise d'usage

La RNCFS a une superficie de 5 664 ha dont 5 338 ha appartiennent à l'EPTB Seine Grands Lacs et 326 ha au CDL (**carte 1**).

L'EPTB Seine Grands Lacs est propriétaire du réservoir Marne dit lac du Der.

Le CDL est propriétaire des 3 étangs d'Outines et d'Arrigny (les Landres : 118 ha, le Grand Coulon : 59 ha, la Forêt : 63 ha) et d'une partie du bois de l'Argentolle, soumises au régime forestier (86 ha) (**figure 4**).

Les limites de la RNCFS sur le pourtour du lac sont constituées par la côte d'altitude 140 et par les digues.

Les parcelles intégrant la RNCFS sont définies dans l'arrêté du 31 décembre 1993 (**annexe 2**).

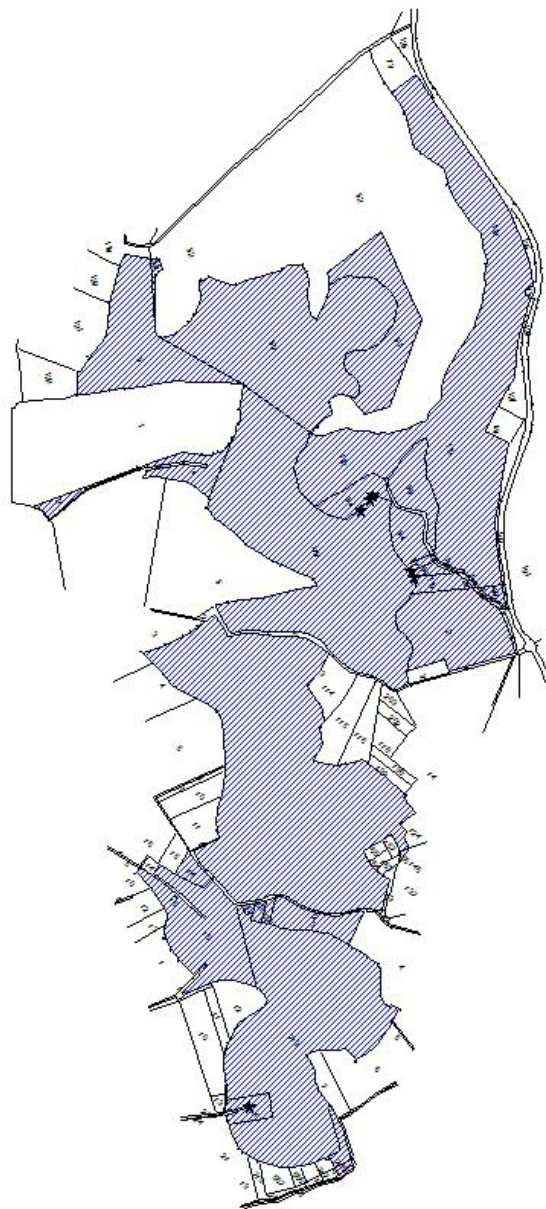
Un travail d'identification de ces parcelles cadastrales au niveau juridique a été amorcé par Solène Cassonnet en 2010. Ce travail nécessite d'être finalisé au cours de ce présent plan de gestion.

Les propriétés de l'EPTB Seine Grands Lacs et du CDL s'étendent au-delà de la RNCFS (**carte 8**).

L'implantation du barrage-réservoir du lac du Der a nécessité un compromis avec les acteurs locaux, qui a porté sur une valorisation touristique du plan d'eau et des aides à l'agriculture. Dès 1974, un Syndicat mixte d'aménagement touristique (SMAT) s'est constitué. Il a été chargé par l'Institution, via une concession, de la mise en valeur du lac (convention du 11/03/74). En 1977, le SMAT a cédé le droit de chasse à l'ONC et a structuré progressivement des partenariats avec différentes structures associatives, gérant les sports d'eau vive et activités piscicoles sur le lac (**annexes 5 et 6**).

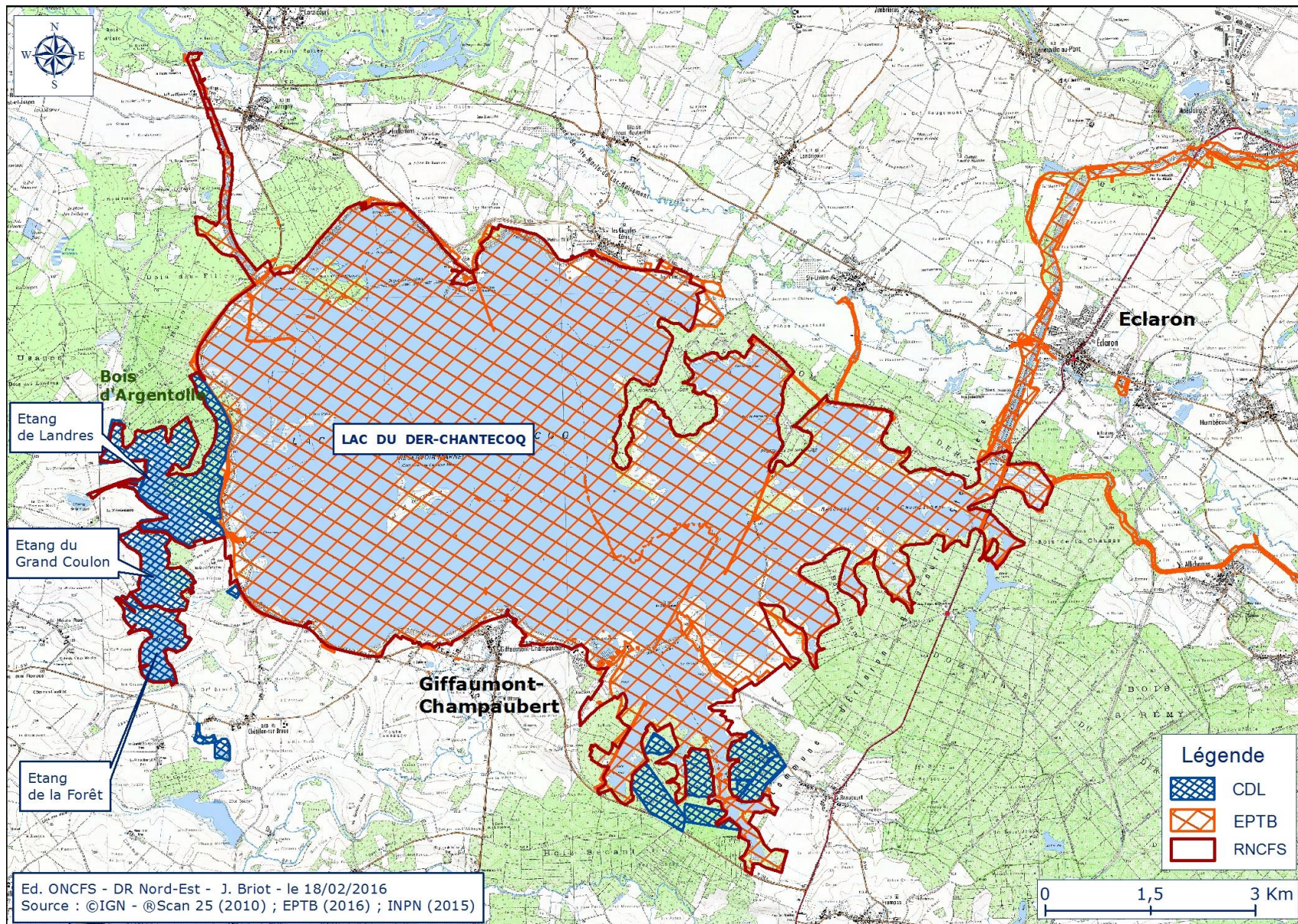
Dans le cadre de la gestion des étangs, une convention-cadre relative à la gestion des sites des étangs d'Outines et d'Arrigny, de la forêt de l'Argentolle et du bois des Moines a été signée en 2004 par le SMAT, ONF et ONCFS. Cette convention est à renouveler en 2016.

De nombreuses conventions d'usages ont été signées depuis la création du lac du Der. Une synthèse de ces conventions est présentée en annexe 5.



Echelle :
500 m
↔

Figure 4 : Parcelles des étangs d'Outines et d'Arrigny et des parcelles du bois de l'Argentolle propriétés du Conservatoire du littoral.



Carte 8 : Propriétés de l'EPTB Seine Grands Lacs et du CDL autour du Der.

III.1.2 Règlementation en vigueur sur la RNCFS

Le lac du Der est très attractif pour l'avifaune, de par la diversité et la qualité de ces milieux, mais également de par la quiétude des lieux.

En effet, les activités humaines sont règlementées et limitées dans le temps et dans l'espace dans le cadre de plusieurs textes règlementaires.

❖ La « Loi Littoral »

La Loi N°86-2 du 03 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (JORF du 04/01/86), s'applique au littoral ainsi qu'aux plans d'eau intérieurs dont la superficie dépasse 1000 ha. Elle a pour objectif la protection des rivages littoraux et lacustres remarquables, et la maîtrise de l'urbanisation.

❖ Règlement d'eau du barrage-réservoir « Marne »

Le règlement en date du 25 janvier 1978 relatif à l'aménagement du bassin de la Seine en amont de Paris, au barrage-réservoir « Marne », à l'exploitation du réservoir et au règlement d'eau, fixe les consignes qui doivent être appliquées par l'EPTB Seine Grands Lacs dans l'exploitation du barrage-réservoir « Marne ». Il détermine : les débits réservés à laisser dans la Marne et la Blaise, des débits d'écrêtement, les conditions de vidange, et les différentes tranches d'eau dans les retenues.

❖ La réglementation propre à la RNCFS

L'arrêté ministériel en date du 06 janvier 1995 portant constitution de la RNCFS (JORF du 19/01/1995) (**annexe 2**) annonce les objectifs de la création de la RNCFS ainsi que la composition du comité directeur.

L'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 1993 portant institution de la RNCFS (**annexe 2**) définit les modalités d'application de la réglementation sur la RNCFS ainsi que les règles élémentaires de gestion.

❖ Règlement de police des activités humaines sur le lac et sa périphérie

Le règlement particulier de police a été réactualisé par arrêté interpréfectoral en date du 29 avril 2008. Il définit les zones d'activité nautique, de baignade, de pêche, ainsi que des règles de stationnement et de circulation pour voitures, piétons, vélos, les règles de sécurité (**annexe 2**).

❖ Règlement de pêche

La réglementation de la pêche dans le lac du Der-Chantecoq est définie par l'Arrêté Interpréfectoral établi en décembre 2010 (**annexe 2**). Celle-ci est complétée par un règlement intérieur spécifique concernant la pêche à la ligne. D'autres règlements spécifiques à certaines espèces, telle la carpe, sont édictés.

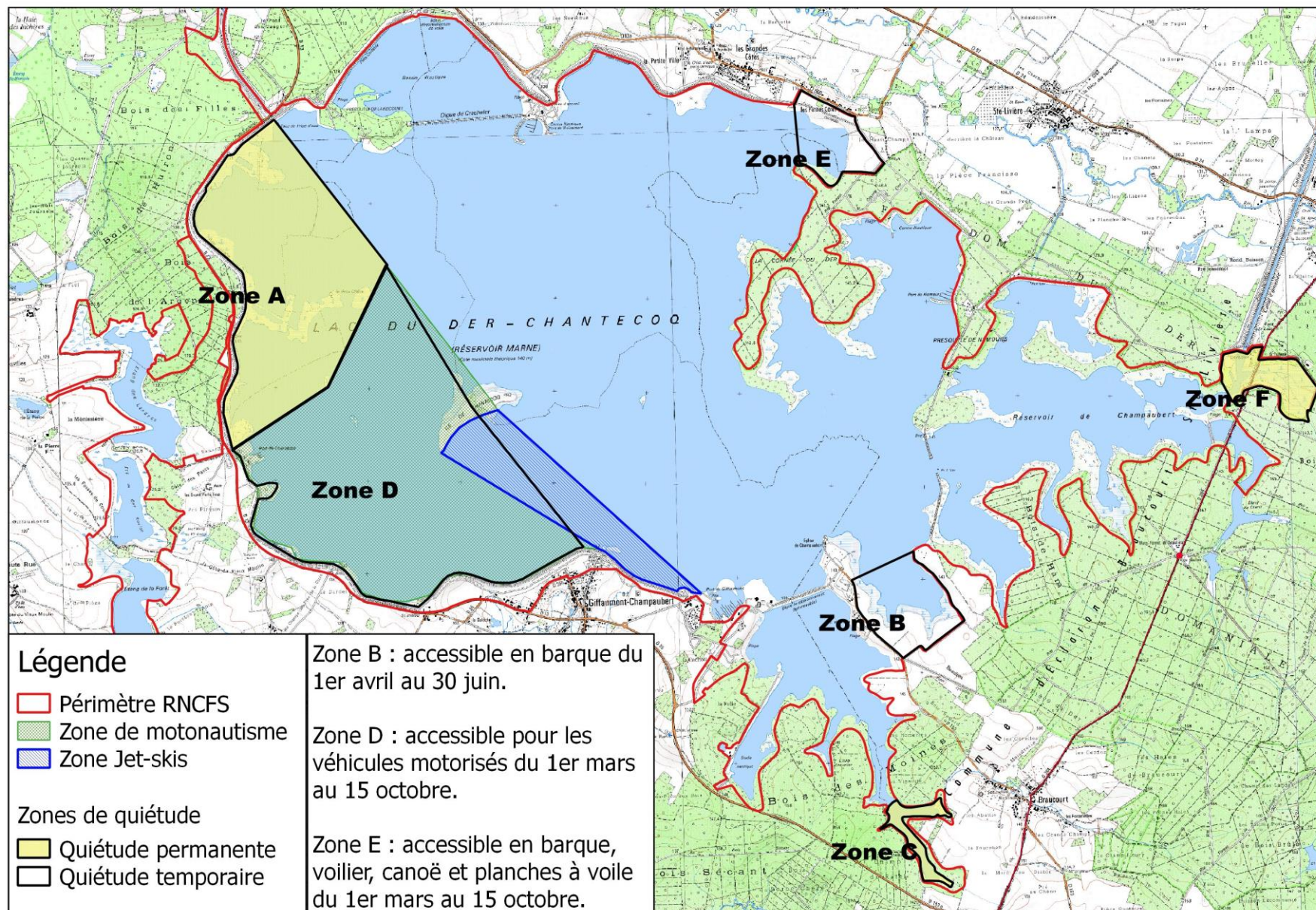
❖ Règlementation pour la mise en place de zones de quiétude

Il existe actuellement 6 zones de quiétude délimitées au sein du lac (**carte 9**). Deux premières zones (A et B) ont été mises en place au moment de la création de la RNCFS, en 1993 (cf arrêté décembre 1993).

Quatre nouvelles zones ont été instaurées en 2001, par l'arrêté interpréfectoral signé en date du 22 octobre 2001 (**annexe 2**). Ce dernier porte sur la réglementation complémentaire de la chasse dans la RNCFS, en précisant la création de nouvelles zones de quiétude au niveau du lac ainsi que les périodes d'interdiction de pénétration dans ces zones.

Les zones les plus importantes en superficie sont situées à l'Ouest du lac, entre l'île de Chantecoq et les digues, sur des milieux rivulaires composés notamment de roselières et de saulaies, favorables à la nidification des oiseaux (passereaux paludicoles, Héron cendré, Héron pourpré, etc.). Trois de ces zones ont une validité permanente (A, C et F), tandis que les trois autres sont temporaires en raison de leur caractère exondé une partie de l'année (B : autorisation d'accès du 1er avril au 30 juin, D et E : autorisation d'accès du 1er mars au 15 octobre). Cela signifie que l'accès à ces zones par voie d'eau (tout autre accès à la cuvette étant prohibé) ne peut s'effectuer qu'à certaines périodes, soit l'été.

Une réflexion sur la modification des Zones de quiétude et l'élaboration d'une réglementation plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui est en cours. Deux réunions avec les acteurs locaux et les partenaires, organisées fin 2015, ont permis d'engager une première concertation (**annexe 3**).



Carte 9 : Zones de quiétudes existantes sur la RNCFS.

III. 2 Gestion de la RNCFS

III.2.1 Pilotage institutionnel de la réserve

Depuis sa création, la Réserve s'inscrit dans une stratégie publique nationale et européenne de conservation et de gestion de l'avifaune migratrice, qui vise en particulier à préserver pour les oiseaux sauvages des haltes migratoires et des zones de nidification. Cet espace définit ses orientations de gestion dans un nécessaire partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. À ce titre, l'ONCFS s'appuie sur un comité directeur, organe de consultation et d'information. Celui-ci, constitué et présidé par l'État, rassemble les partenaires et acteurs locaux. La composition de ce comité a été définie dans l'arrêté ministériel fondateur de la RNCFS en 1995 (**annexe 2**)

Ce comité directeur se réunit une fois par an.

Depuis 2015, par souci de simplification et de cohérence dans la présentation des programmes d'activités, l'ONCFS et ses partenaires ont choisi de rassembler annuellement, à l'occasion d'une même rencontre, les trois instances de gouvernance du site à savoir :

- le comité directeur de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny
- le comité de gestion des propriétés du CDL
- le comité de pilotage des 4 sites Natura 2000 du Der.

III.2.2 Équipe technique gestionnaire de la RNCFS

L'ONCFS est gestionnaire de la réserve depuis sa création en 1977.

Actuellement, l'équipe de la RNCFS est composée d'un conservateur et d'un ouvrier basés à la Maison de la réserve, sur le site du port de Chantecoq.

La coordination et l'encadrement des actions de gestion sont réalisés par un ingénieur de la cellule technique de la Délégation régionale, placé sous l'autorité directe de la Déléguee Régionale.

Dans le cadre de la gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny, une convention de partenariat entre l'ONCFS et la LPO Champagne-Ardenne a été signée le 08 juillet 2013 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Un contrat d'animation de gestion des zones humides de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny a été signé entre la LPO Champagne-Ardenne et l'AESN. Ce contrat a pris effet le 01 septembre 2013 et s'achève le 31 décembre 2018. Ainsi, grâce à ce financement, 3 salariés de la LPO participent à la gestion des étangs. Ils ont pour mission des actions de gestion des milieux, de suivis et d'animation. Dans ce cadre, des actions de communication envers le grand public et les scolaires sont notamment réalisées.

Par ailleurs, suite à la création des 4 sites Natura 2000 autour du Der et à la rédaction des DOCOBs, l'ONCFS, en partenariat avec la LPO a été chargé, par l'administration, de l'animation des 4 sites autour du Der et de la mise en application des documents d'objectifs pour une durée de 3 ans (acte d'engagement de la DDT de la Marne en date du 09 janvier 2014).

III.3 Environnement socio-économique

III.3.1 Acteurs socio-économiques

❖ *Propriétaires*

✓ **L'EPTB Seine Grands Lacs**, anciennement nommé Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) est propriétaire du réservoir Marne, dit lac du Der-Chantecoq.

L'EPTB Seine Grands Lacs est un établissement public interdépartemental qui regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Historiquement, il a la charge d'une double mission essentielle :

- soutenir l'étiage pour maintenir les débits de la Seine et de ses affluents,
- lutter contre le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine en écrêtant les crues.

Pour remplir ses missions, l'EPTB Seine Grands Lacs exploite 4 ouvrages (dont le lac du Der) capables de stocker 810 millions de m³ d'eau.

L'EPTB s'implique également dans la connaissance des écosystèmes exploités et la gestion écologique. Pour exemple, l'EPTB Seine Grands Lacs a mis en œuvre en 2009 un plan de gestion des haies sur son emprise autour du Der. L'EPTB Seine Grands Lacs va progressivement élargir ses missions avec notamment comme objectif de faciliter dans sa globalité la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du Bassin Seine amont. Cela implique en particulier la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides ou la contribution à l'atteinte du bon état écologique des eaux.

✓ **Le Conservatoire du littoral (CDL)** est un établissement public à caractère administratif, chargé de mener une politique foncière en faveur des milieux naturels, remarquables, ou menacés du bord de mer et des grands lacs (de plus de 1 000 ha). La gestion des sites acquis par le Conservatoire n'est pas réalisée par celui-ci même s'il demeure responsable de la définition des modalités de gestion. Elle est confiée à des collectivités, des associations ou des établissements publics.

Le Conservatoire est donc propriétaire des étangs, mais il ne les gère pas lui-même. Il en laisse le soin au SMAT, à l'ONF et à l'ONCFS dans le cadre d'une convention-cadre (**annexe 6**).

Il est également propriétaire d'une portion du Bois des Moines et du Bois de l'Argentolle (parcelles relevant du régime forestier), dont il a confié la gestion à l'ONF par l'intermédiaire d'une convention de gestion pluriannuelle, complémentaire du régime forestier appliqué.

❖ *Gestionnaires*

✓ **L'ONCFS** est un établissement public à caractère administratif, en charge de la gestion de la faune sauvage, de ses habitats et de la chasse. Ainsi, l'organisme conduit des missions relatives à la police de l'environnement et de la chasse, la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats et apporte conseils et appuis techniques aux décideurs politiques, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural. L'ONCFS assure la gestion technique et écologique du site. Dans ce cadre, il est en charge de la rédaction du présent plan de gestion et de son application.

✓ **L'ONF** est un établissement public à caractère industriel et commercial. Sa première mission est la gestion, l'aménagement des zones boisées et inclut également la commercialisation du bois fourni. Il assure aussi une mission de protection des milieux

naturels, de gestion de la faune et d'information du public. L'ONF prend en charge, sur le territoire de la RNCFS, la gestion du bois de l'Argentolle.

✓ **Le SMAT** est chargé, sur les propriétés de l'EPTB Seine Grands Lacs, de l'aménagement et de la gestion des activités touristiques et sportives. Il contribue aussi à la promotion du pays du Der (accueil de journalistes, organisation de manifestations, édition de documents, etc.).

Sur les propriétés du CDL, le SMAT est chargé dans la cadre de la convention-cadre (**annexe 6**) de la gestion financière des produits domaniaux liés à la pêche et à la gestion des parcelles bénéficiant du régime forestier.

✓ **La LPO Champagne-Ardenne** est une association dont l'objectif est de préserver la biodiversité. Elle assure depuis de nombreuses années le suivi de la migration des grues pour le site du lac du Der, et mène des suivis particuliers sur certaines espèces.

Dans le cadre de la gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny, une convention de partenariat entre l'ONCFS et la LPO a été signée le 08 juillet 2013 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

De plus, grâce à un financement de l'AESN, 3 agents de la LPO participent depuis le 1^{er} septembre 2013 à la gestion des étangs (cf. paragraphe III.2.2). Ils ont pour mission des actions de gestion des milieux, de suivis et d'animation.

Dans le cadre de Natura 2000, l'ONCFS a également un partenariat avec la LPO pour l'animation des 4 sites autour du Der (cf. paragraphe III.2.2).

❖ *Les partenaires*

✓ **Les Fédérations départementales des chasseurs de la Marne et la Haute-Marne** organisent et structurent la chasse dans leur département respectif, assurent des missions de gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elles forment et informent les chasseurs ainsi que le grand public.

Ces structures assurent un appui important à l'ONCFS pour l'acquisition de connaissances (suivis avifaunistiques notamment), et lors des opérations de régulation de la faune sauvage.

❖ *Autres acteurs socio-économiques du site (hors services publics)*

✓ **Le Musée du Pays du Der** est une structure muséographique, basée à Sainte-Marie-du-Lac. Il présente la mémoire du patrimoine bâti et culturel du Pays du Der. Il participe aux manifestations locales et propose des animations Nature et notamment des sorties Nature encadrées par des animateurs.

✓ **L'Union des fédérations des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques**, structure associative locale, a été chargée de la gestion halieutique sur le lac du Der : elle assure la gestion piscicole, la promotion du loisir pêche, la surveillance des pêcheurs, le recueil des données piscicoles, l'aménagement et la gestion des zones et des pontons réservés à la pêche.

✓ Le personnel de la RNCFS est en contact régulier avec les 6 **exploitants agricoles** en convention d'occupation temporaire d'usage agricole exploitant les parcelles du Conservatoire du littoral sur les étangs d'Outines et d'Arrigny (cf. paragraphe III.3.2 – agriculture et pastoralisme).

De plus, l'EPTB a mis en place, sur son emprise, des Autorisations d'occupation temporaires avec des agriculteurs locaux (cf. paragraphe III.3.2 – agriculture et pastoralisme).

Enfin, dans le cadre de l'animation Natura 2000, la LPO est en relation avec les exploitants agricoles autour du Der. En 2015, 12 exploitants agricoles se sont engagés dans des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

III.3.2 Activités socio-économiques

❖ Le tourisme

Le site du lac du Der, grâce à l'activité touristique qu'il génère, est aujourd'hui un pôle d'attraction important pour la région Champagne-Ardenne.

Le SMAT, dont le siège est situé à la maison du lac à Giffaumont, est secondé depuis 1979 par un Office de tourisme (OT) assurant entre autres la promotion des activités nautiques.

➤ Tourisme « bleu » : lié à l'eau

Les loisirs sont en constante expansion sur le site. Le lac et ses rives (hors zones de quiétude) accueillent en période estivale (d'avril à septembre) de multiples activités (**carte 10**) :

- **baignade** : Six plages ont été aménagées sur les rives du lac : la station nautique de Giffaumont-Champaubert, la presqu'île de Larzicourt, le site de Nuisement, la Cornée du Der, les sources du lac à Eclaron et la presqu'île de Champaubert.

- **sports nautiques** : Plusieurs sports sont pratiqués tels que la planche à voile, le ski nautique, le jet ski, le kayak, ou encore les bateaux à voile et à moteur. Des clubs nautiques, écoles de voile, et locations de planches à voile sont présents tout autour du lac, notamment au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert et des bassins nautiques Nord et Sud.

- **pêche récréative** : Activité fort prisée sur le site (notamment la pêche à la carpe), géré par l'UFAPPMA. Les pêcheurs capturent brochets, carpes, perches, sandres, tanches, gardons, silures, etc. Certains de ces poissons tels que la carpe deviennent des trophées exceptionnels pour les passionnés de pêche sportive. Actuellement 35 postes de pêche de nuit à la carpe sont répartis principalement du côté Est du lac. Une demande d'augmentation du nombre de postes potentiels de pêche à la carpe de nuit a été déposée en 2015 par l'UFAPPMA. Au regard des objectifs de conservation des zones de tranquillité pour l'avifaune nicheuse et de passage, l'augmentation du nombre de postes de pêche utilisable une même année n'est pas envisageable. Ce nombre resterait fixé à 35. L'augmentation du nombre d'emplacements de poste de pêche permettrait la « mise en jachère » de certaines zones de pêche du lac. Il faudra veiller à ce que les nouveaux emplacements ne se situent pas sur des zones importantes pour le repos et l'alimentation de l'avifaune migratrice (Grue cendrée, Sarcelle d'Hiver, Canard chipeau, Canard siffleur, Canard souchet, Fuligule milouin et morillon, etc.) et/ou d'espèces patrimoniales (Milan noir, Cigogne noire, etc.).

Depuis 2014, le lac du Der est le lieu du Mondial de la carpe. Cette manifestation se déroule sur une semaine. A cette occasion, de nombreux participants restent sur le lac jour et nuit. En 2016, plusieurs réunions ont été organisées entre l'administration, l'organisateur de l'évènement (M. Bond), l'UFAPPMA, l'ONEMA et l'ONCFS. L'ONCFS a transmis des préconisations à l'organisateur de l'évènement de façon à limiter les perturbations sur le site. Ces préconisations demeurent si cette manifestation devait être renouvelée.

Une zone de pêche à la mouche (carnassier) est délimitée au niveau de la queue du Der, la pêche au fouet en no-kill y est pratiquée.

- **ports de plaisance** : Deux ports servent pour les voiliers sur les rives nord à Nuisement et à Nemours et un troisième port est utilisé pour les voiliers, les bateaux à moteur et les barques de pêche à la station nautique sur la rive Sud du lac.

➤ Tourisme « vert » : lié à la nature

La migration et l'hivernage des grues, exceptionnels sur le lac, attirent de nombreux touristes et ornithologues en hiver, notamment durant les mois d'octobre/novembre et février/mars. Ces périodes constituent une réelle seconde saison touristique, les gîtes affichent un taux de remplissage de 100 % durant les week-ends.

L'attrait et l'engouement que suscite le lac du Der en faveur de la nature sont renforcés par deux événements qui se tiennent chaque année à proximité du site :

- le festival international de la photographie animalière et de nature, en novembre, se déroule à Montier-en-Der (46 100 festivaliers en 2014),

- la "fête de la Grue", manifestation créée à l'initiative de la LPO Champagne-Ardenne, qui se déroule durant une semaine en octobre/novembre.

La volonté pédagogique des différents gestionnaires du site s'est traduite par la mise en place de différentes structures d'accueil touristique (**carte 10**) :

- **le Musée du Pays du Der**, créé en juillet 1999 à Sainte-Marie du lac, avec pour objectifs de présenter la Champagne humide et de préserver la mémoire des trois villages disparus.

- **la Ferme aux Grues**, propriété du SMAT, est installée sur une exploitation agricole, située dans l'une des principales zones d'alimentation des Grues cendrées. Un exploitant en agriculture biologique du village exploite les terres entre prairies et culture. L'objectif principal est de fidéliser les grues sur les 40 hectares de la ferme moyennant un agrainage de blé et pois régulier de mi-février à début mars. Ce dispositif permet de réduire d'éventuels dégâts dans les cultures en maintenant sur place plusieurs milliers de grues qui, si elles ne sont pas dérangées, ne vont pas se nourrir dans les champs voisins.

Pour découvrir ce site, la LPO, gestionnaire de la Ferme aux grues, met gratuitement à disposition des visiteurs un observatoire panoramique, permettant de voir les grues en train de s'alimenter. Pour les photographes, quatre affûts à la location sont installés dans la zone d'agrainage.

- **la LPO**, qui réalise des animations pour les scolaires et le grand public, avec une initiation à la nature et à l'ornithologie. La LPO effectue également des animations sur les étangs d'Outines et d'Arrigny dans le cadre du poste de garde zone humide financé par l'AESN.

- **la Maison de la Réserve**, située sur le site de Chantecoq, accueille l'équipe locale de l'ONCFS. Le hall est agrémenté d'une exposition ouverte au public, selon les disponibilités du personnel. Cette dernière présente le contexte historique du site, son intérêt majeur pour l'avifaune et les espèces phares, ainsi que les modes de gestion de la RNCFS. La maison accueille le grand public de passage et des groupes. Une plaquette de présentation de la RNCFS a été réactualisée en 2015 par l'ONCFS (**annexe 9**).

- des **chemins de promenade** sont accessibles à pied à proximité du lac. Un sentier de découverte des étangs a été mis en place à l'initiative de la Maison de l'oiseau et du poisson (structure aujourd'hui inactive) en 1995.

D'autre part, un sentier pédagogique en forêt de l'Argentolle, a été créé en novembre 2009, à l'initiative d'un partenariat entre le CDL, l'ONF et l'ONCFS. Ce parcours a pour objectif de sensibiliser le public au milieu forestier.

Une boucle de petite randonnée est également accessible depuis le port de Chantecoq, celle-ci est tracée à proximité des étangs.

Il est aussi possible d'effectuer des promenades à cheval à proximité du site. Il est à noter le passage dans la forêt de randonneurs et VTTistes surtout en période estivale, notamment au niveau de la forêt domaniale du Der. Lorsque des groupes importants (associations...) souhaitent organiser un circuit (courses d'orientation...) ou bien une manifestation, en fonction de l'importance de l'évènement et de l'impact sur les milieux et espèces patrimoniaux, une évaluation des incidences Natura 2000 pourra être demandée, dans le cadre du nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (parution des listes locales).

- une **piste cyclable** permet de faire le tour du lac (38 km) notamment en empruntant les digues. Deux autres voies cyclables ont été mises en place lors des 10 dernières années : un axe reliant St Dizier à Vitry-le-François qui longe un ancien chemin de halage et un second axe connectant Giffaumont à Montier-en-Der. Les itinéraires cyclables aux alentours du site représentent une distance d'environ 100 km.

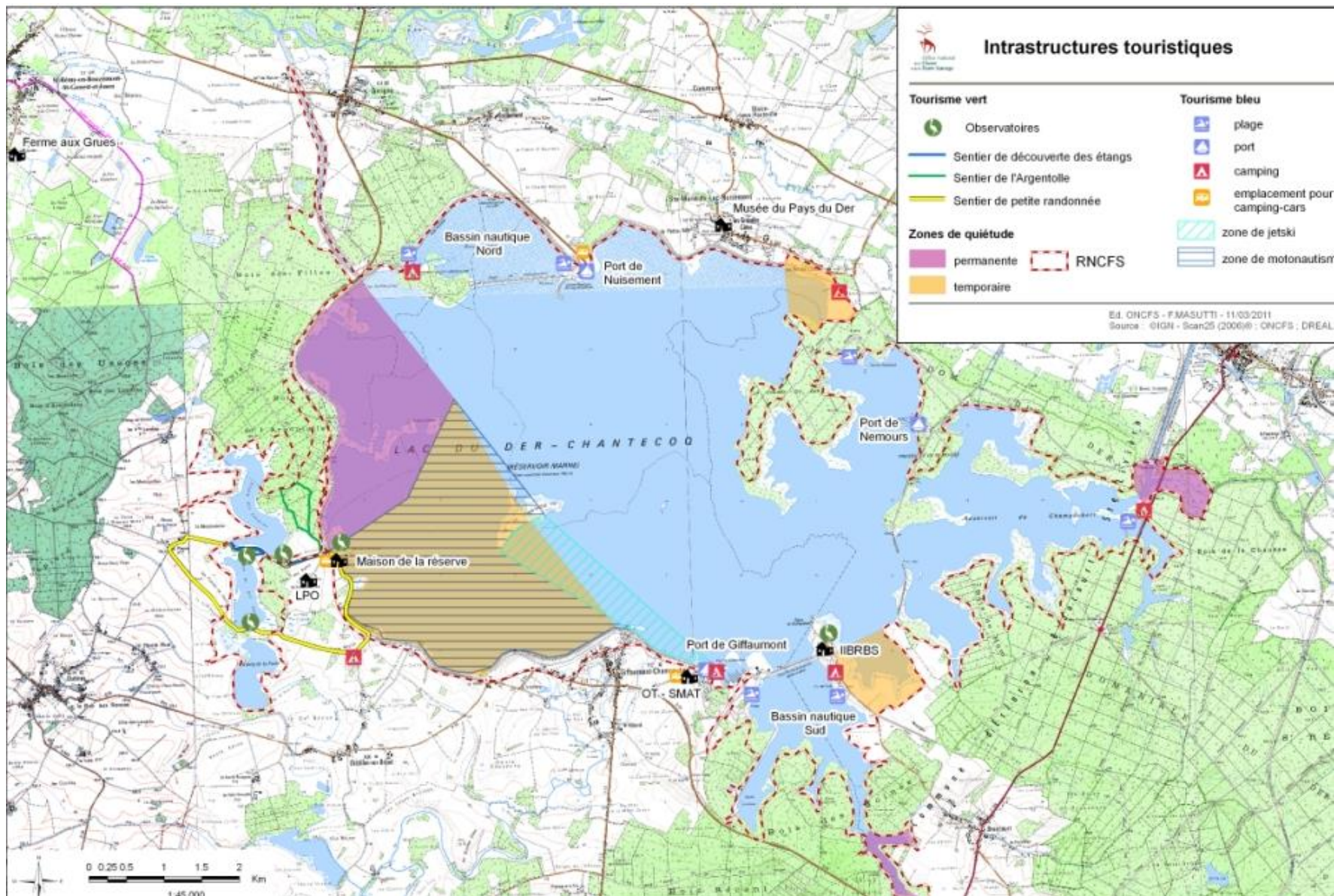
- les **observatoires** de l'avifaune du Der et des étangs. Les observatoires autour du lac du Der ont été conçus à l'initiative du SMAT sur le site de Chantecoq et sur la presqu'île de Champaubert. Ces deux observatoires abritent des panneaux pédagogiques illustrant les espèces visibles sur la Réserve. Les observatoires des étangs sont à l'initiative du CDL.

- la **route touristique des églises à pans de bois et vitraux** est un circuit d'une soixantaine de kilomètres, au départ de Montier-en-Der, qui dévoile les charmes des villages du bocage champenois et de leurs églises.

Par ailleurs, de multiples hébergements sont ouverts tant en périodes estivales qu'hivernales : six campings caravanings sont présents en bordure du lac, ainsi que trois aires de repos pour les camping-cars. De nombreuses chambres d'hôtes sont accessibles dans un rayon de 20 km autour du site, une résidence de tourisme est installée au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert, et des gîtes de vacances sont également disponibles pour les touristes.

Les infrastructures de loisirs se sont développées ces dernières années par la volonté du SMAT de s'orienter sur le tourisme estival (l'hiver étant la période du tourisme de nature pur, et des ornithologues).

Un **casino** situé au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert a été ouvert fin 2014. Cet équipement, conçu comme un pôle d'animation, a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique de la station nautique, en complément des activités de loisirs existantes.



Carte 10 : Infrastructures touristiques autour du Der.

❖ *Agriculture et pastoralisme*

La plupart des surfaces en herbe sur le pourtour du lac du Der appartiennent à l'EPTB. Il s'agit des talus des digues et des canaux, ainsi que des milieux ouverts à proximité.

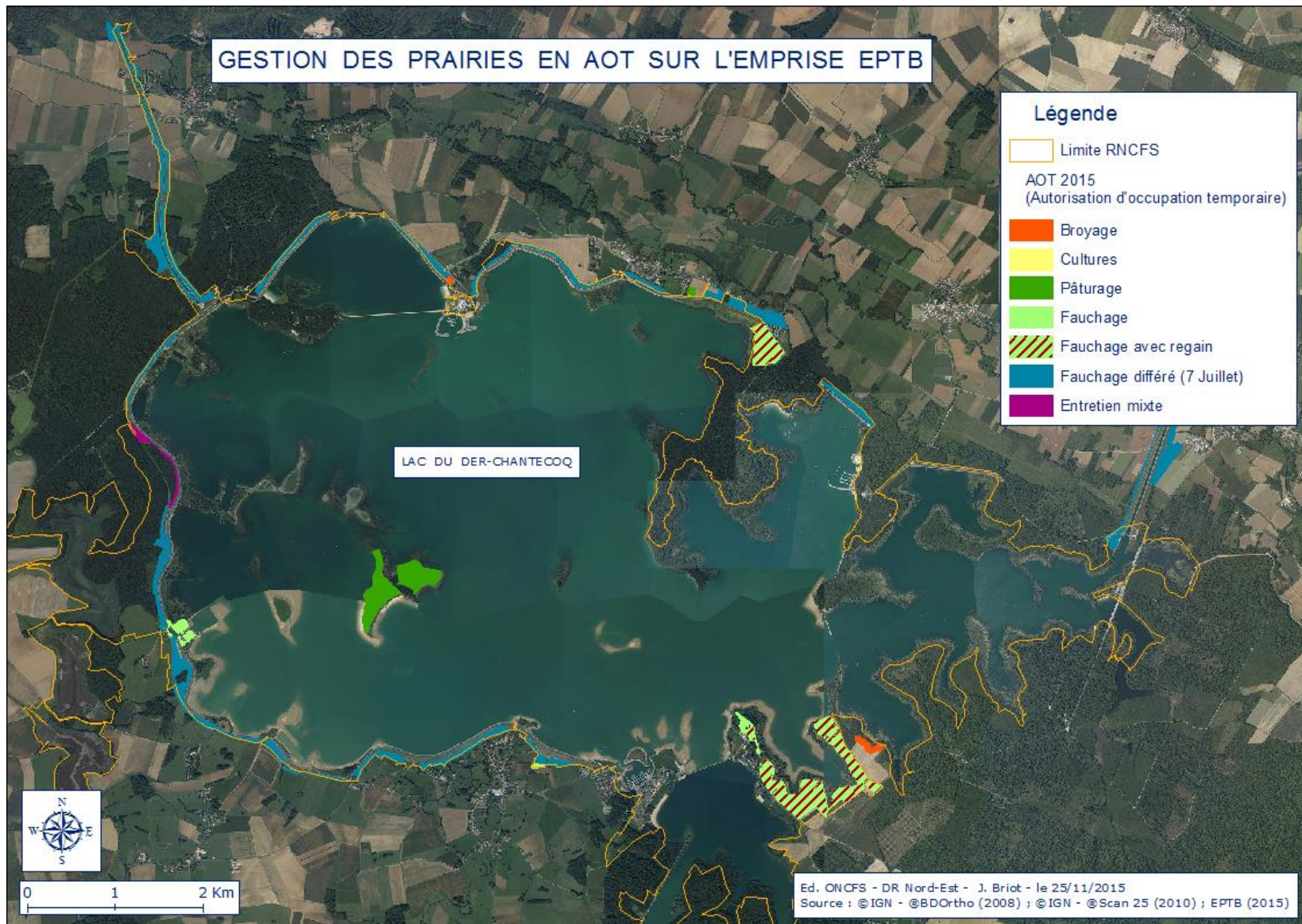
Les talus sont fauchés par l'EPTB deux fois par an pour éviter le développement d'un système racinaire trop important.

Les prairies sont gérées, soit par l'ONCFS (prairie de l'île de Chantecoq et prairie en pied de digue), soit par des agriculteurs dans le cadre, d'Autorisation d'occupation temporaire (**carte 11**). Quatre modes de gestion sont mis en place pour ces prairies : pâturage, fauche, fauche différée (fauche après le 7 juillet) fauche sur regain (deux coupes, une en juin et une fin août début septembre) (**carte 11**). Les opérations de fauche sur regain ont été mises en place afin d'apporter une zone de gagnage aux oies et aux autres espèces fréquentant le site (Grue cendrée, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver, etc.) à partir de septembre/octobre.

Le CDL a contracté depuis 2008 des conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du conservatoire du littoral avec 6 agriculteurs locaux (**carte 12**). Ces conventions ont été renouvelées en 2014 pour une durée de 6 ans (**annexe 6**).

Suivant les parcelles, les agriculteurs sont autorisés à effectuer, soit du pâturage, soit de la fauche.

Ainsi, suivant les activités autorisées, chaque agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges très précis joint à chacune des conventions (**annexe 6**).



Carte 11 : Cartographie de l'ensemble des prairies appartenant à l'EPTB en fonction du mode de gestion pratiqué.



Carte 12 : Cartographie des prairies sur lesquelles le Conservatoire du littoral a contracté des conventions d'occupation temporaire d'usage agricole avec des agriculteurs locaux.

❖ *Activité cynégétique*

L'activité de chasse est interdite sur la RNCFS depuis 1977.

Toutefois, la montée générale, depuis 20 ans des populations de sangliers et l'apparition de dégâts au sein et autour de la RNCFS a amené la mise en place d'actions de régulation.

En effet, les roselières, les saulaies et les ronciers constituent, surtout en période de chasse, une zone de refuge et de quiétude aux sangliers. Les boutis et les vermillis créés par l'espèce lors de la recherche de nourriture ont des conséquences importantes sur les prairies, les prairies exondées, les roselières et les vasières. L'action des sangliers, principalement en hiver, période où la réserve sert de zone de quiétude et d'alimentation à de nombreuses espèces d'oiseaux tels que les oies ou les anatidés, compromet les objectifs de gestion assignés à la réserve.

Depuis 2010, des mesures de gestion de l'espèce ont été mises en place afin de limiter sa présence sur la réserve.

Ces mesures comprennent notamment la destruction de ronciers (zone de refuge pour le sanglier), la création de travées dans certaines roselières et des actions régulières de décantonnement.

Dans une logique d'équilibre entre les cervidés et la forêt, afin de réduire l'effet de la faune sur la régénération naturelle du bois de l'Argentolle, des prélèvements de 1 à 4 chevreuils sont réalisés chaque année à travers un plan de chasse (**tableau 3**).

➤ Le plan de chasse

La régulation de ces 2 espèces sur la RNCFS s'exerce à partir de 2 plans de chasse jusqu'en 2013 à raison de 3 à 5 battues par saison organisées par l'ONCFS :

- Plan de chasse 2508 : Il concerne la forêt de l'Argentolle pour une surface arrêtée à 69 ha (**tableau 3**).

- Plan de chasse 2509 : C'est la partie lac et étangs d'Outines et d'Arrigny pour une surface arrêtée à 550 ha (**tableau 3**).

En 2013 une refonte finalement logique correspondant à l'entité « Lac, Forêt de l'Argentolle, Étangs d'Outines » aboutit à un plan de chasse unique pour la réserve répertorié sous le N° 2509.

	Forêt de l'Argentolle		Lac/étangs	
	Sanglier A/R	Chevreuril A/R	Sanglier A/R	Chevreuril A/R
2003/2004				
2004/2005		5/4	22/21	
2005/2006		/2	25/2	
2006/2007		3/2	12/9	
2007/2008		3/1	22/4	
2008/2009		3/2	12/11	
2009/2010		3/3	20/14	
2010/2011	4/0	3/2	12/8	
2011/2012	2/0	5/4	17/11	
2012/2013	2/0	3/2	12/12	2/0
2013/2014 (plan de chasse unique 2509)	2/0	4/4	15/5	2/0

Tableau 3 : Attributions et réalisations des 2 plans de chasse chevreuil et sanglier sur la RNCFS du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny (2003-2013).

➤ Partie Ouest du lac : triangle île de Chantecoq - canal de restitution - maison de la réserve

Dans la partie Ouest du lac, des battues avec prélèvement encadrées par l'ONCFS sont réalisées (**figure 5**). Leur nombre et leur fréquence varient en fonction de l'importance des dégâts. Dans ce cadre, un plan de chasse sangliers pour la RNCFS est demandé chaque année par l'ONCFS. Des décantonnements individuels ont également lieu une à deux fois par semaine, pendant la période cynégétique, en cas de nécessité.

Les milieux les plus fermés dans le secteur du gros chêne, les roselières et les saulaies en pied de digue Ouest étant difficilement accessibles, ils ont été partiellement ouverts par girobroyage pour permettre une meilleure efficacité des opérations de dérangement. Cette opération d'ouverture des milieux est mise en place depuis l'automne 2009.

➤ Pourtour du lac et des étangs

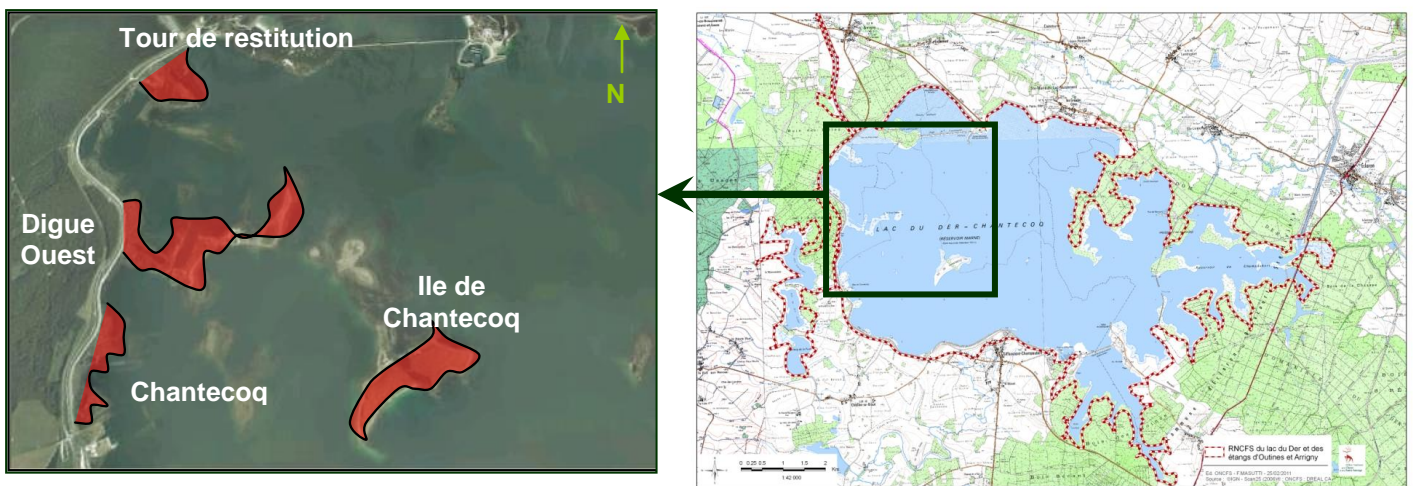
Les chasseurs locaux sont autorisés à décantonner, sous certaines conditions, les roselières présentes sur le lac et les étangs, adjacentes à leurs lots de chasse. Dans ce cas, une autorisation de pénétration dans la cuvette est établie chaque année par l'ONCFS pour les détenteurs de lots de chasse. Chaque détenteur doit fournir au conservateur de la RNCFS un bilan des battues réalisées. L'objectif de ces battues est de décantonner les animaux qui s'installent dans les roselières. Aucun prélèvement n'est effectué au sein même de la réserve. Les battues se déroulent entre octobre et février, une à deux fois par mois. Les effectifs de

rabatteurs et de chiens, ainsi que les dates de battues sont déterminés dans l'accord donné par l'ONCFS.

➤ Le bois de l'Argentolle

La gestion de la chasse pour ce secteur a été cédée par le CDL à l'ONCFS.

En raison de la proximité du bois avec le lac et afin de limiter les dégâts dans la zone forestière concernée, plusieurs sangliers sont prélevés chaque année dans le bois de l'Argentolle. De plus, afin de limiter la population de chevreuil, qui peuvent avoir un impact sur les jeunes peuplements forestiers plantés récemment (essences précieuses telles l'Alisier), le plan de chasse de la RNCFS fait également l'objet d'une attribution de plusieurs bracelets chevreuil.



Légende

- **pointillés en rouge** : périmètre de la RNCFS.

- **zones en rouge** : secteurs visités lors des battues de décantonnement et de régulation (roselières principalement).

Figure 5 : Zones traquées par l'ONCFS lors des battues.

❖ Régulation des espèces exotiques envahissantes

➤ le ragondin et le rat musqué

Le ragondin et le rat musqué sont des espèces invasives, pouvant grandement impacter l'état des aménagements hydrauliques et l'état des habitats de roselières.

Sur les étangs, le ragondin, qui est de plus en plus présents, et, dans une moindre mesure, le rat musqué entraînent une dégradation des habitats pour les oiseaux (îlots, berges, végétation rivulaire). Ces derniers sont également présents sur le lac du Der, mais en effectif moindre.

Depuis une dizaine d'années, les ragondins et rats musqués sont piégés sur les étangs à l'aide de cages-piège et d'appâts introduits dans les cages. Les animaux piégés sont mis à mort puis emmenés à l'équarrissage. Les campagnes de piégeage sont réalisées entre octobre et février. Le nombre d'animaux capturés varie d'une saison à l'autre en fonction des moyens humains. Il est nécessaire de poursuivre les opérations de destruction de ces espèces.

Depuis 2015, la validation du permis de chasser de l'ouvrier de la RNCFS, permet le tir d'individus sur la RNCFS et plus particulièrement sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

➤ L'Ouette d'Égypte

L'Ouette d'Égypte est présente sur le lac du Der et a déjà niché sur les gravières aux alentours de la RNCFS. Cette espèce est susceptible de s'installer ou de nidifier sur la réserve

et d'engendrer des dommages sur les écosystèmes, les habitats et les espèces locales. Il est donc nécessaire de réguler les individus fréquentant le site.

Un arrêté autorisant la régulation de l'Ouette d'Égypte a été pris en 2014 sur l'ensemble du département de la Marne et sur les deux cantons du département de la Haute-Marne. Cette espèce est donc régulable dans l'ensemble de la RNCFS.

➤ L'Érismature rousse et la Bernache du Canada

Ces deux espèces sont observées occasionnellement en période d'hivernage sur la RNCFS. Si les observations deviennent plus fréquentes, des mesures similaires à celles mises en place pour l'Ouette d'Égypte devront être envisagées.

❖ **Activité piscicole**

➤ Le lac du Der

Le lac du Der a fait sa réputation halieutique grâce à un stock très poissonneux, notamment une importante population de carnassiers qui atteignent des tailles exceptionnelles.

La gestion piscicole et celle des activités halieutiques sur le Der sont confiées par le SMAT, par convention, à l'UFAPPMA.

Les missions de l'UFAPPMA (source : site officiel de l'UFAPPMA):

- s'occuper des empoisonnements,
- assurer la promotion de la pêche, recevoir des groupes d'enfants d'avril à septembre ou des adultes désirant perfectionner leur pratique,
- faire respecter la réglementation. Plusieurs gardes contrôlent la réglementation de la pêche.
- assurer l'entretien des bâtiments, des mises à l'eau, des parkings, des parcours de pêche à bord et du pancartage informatif sur le pourtour du lac,
- entreprendre des pêches de sauvegarde : lorsque le niveau de l'eau est bas en automne lors du marnage ou de la vidange décennale, les poissons peuvent se retrouver concentrés dans une faible portion d'eau, c'est pourquoi des pêches de sauvegarde ont lieu. Les poissons récupérés sont remis à l'eau dans des zones plus profondes du lac.
- rédiger le bulletin semestriel, mettre à jour le site internet, faire la publicité, médiatiser les actions de l'Union,
- organiser les grands événements annuels : expositions, concours, journées de découverte.

➤ Les étangs d'Outines et d'Arrigny

La gestion piscicole des étangs a été confiée à M. Nippert, pisciculteur professionnel, dans le cadre d'une convention établie avec le CDL et l'ONCFS en 2015 pour 5 ans (**annexe 6**).

Dans ce cadre, il doit respecter un cahier des charges précis (**annexe 6**). Celui-ci prévoit notamment une pratique extensive de la pisciculture. Le chargement global doit être inférieur à 35kg/ha.

La mise en charge doit respecter le spectre d'espèces suivant :

- gardon : 50 %
- tanche : 20 %
- brochet : 10 %
- perche : 5 %
- carpe : 5 %
- espèce patrimoniale (Bouvière, Loche d'étang, Able de hecquel, etc.) : 10 %

La gestion des niveaux d'eau des étangs est à la charge du pisciculteur entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre de l'année de pêche.

Il est également interdit au pisciculteur d'amender ou de fertiliser les parcelles en eau, affourager les poissons et d'effaroucher la faune, notamment les oiseaux.

Les pêches ont lieu tous les ans sur les étangs du Grand Coulon et de la Forêt et tous les deux ans sur l'étang des Landres (une pêche tous les ans pourra être autorisée sous condition de remplissage de l'étang durant l'hiver). En effet, l'étang des Landres est l'étang le plus en amont du complexe des trois étangs, son remplissage ne dépend pratiquement que des eaux de pluie. De plus, son bassin versant est restreint, les eaux de ruissellement sont donc faibles.

❖ *Activité sylvicole*

La gestion forestière du bois de l'Argentolle propriétés du CDL (86 ha) est confiée à l'ONF, qui a mis en œuvre un plan d'aménagement forestier pour la période 2010-2021. Ce plan d'aménagement concerne le bois de l'Argentolle, ainsi que le bois des Moines soit, au total, 164 ha de forêt.

A travers ce document, le CDL et l'ONF affichent leur volonté de travailler avant tout à la préservation des milieux et des paysages, sans exclure néanmoins la production intégrée de bois.

La gestion réalisée sur ces deux massifs respecte les principes d'action et de gestion forestière sur les sites du Conservatoire du Littoral, validés par le conseil d'administration du CDL en octobre 2016 (**annexe 7**).

➤ *Stations forestières*

Les stations forestières ont été entièrement décrites à partir du guide simplifié de Champagne humide réalisé par Laurence Milard en 2003 (**tableau 4 et annexe 8**).

Codes Guide	Unités stationnelles	Codes DRA-SRA	Surface (ha)	%	Fertilité (1)	Objectifs principaux (2)	Essences objectif	
							Principales	associées
US 5	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie acidophile à mésoacidophile assez bien drainée sur limon	C3A	72,53	44%	++	Production	Chêne sessile, Hêtre	Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal, Châtaignier, Tilleul à petites feuilles
US 7	Chênaie mixte-Charmaie acidophile à engorgement temporaire sur limon	C3B	43,38	26%	++	Production	Chênes sessile et pédonculé*	Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles
US 8	Chênaie mixte-Charmaie mésoneutrophile à neutroacidophile bien drainée sur limon	C3C	1,12	1%	+++	Production	Chênes sessile et pédonculé, Hêtre	Erables, Frêne, Merisier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles
US 11	Chênaie pédonculée-Charmaie sur Mame décarbonatée sur une profondeur moyenne	C3F	42,31	26%	+ / ++	Production	Chêne pédonculé	Erable champêtre, Tilleul à petites feuilles, Alisier torminal
US 12	Chênaie pédonculée (Frênaie) à engorgement temporaire sur mame décarbonatée	C3E	2,24	1%	++	Production	Chêne pédonculé, Frêne, Erables	Tilleul à petites feuilles, Aulne
US 15	Chênaie pédonculée-Frênaie neutrophile	C3D	2,44	1%	+++	Production	Chêne pédonculé, Frêne, Erables	Aulne, Merisier, Orme lisse
			164,02	100%				

* Essence potentiellement sensible aux changements climatiques annoncés sur l'unité stationnelle considérée

(1) Fertilité avec 4 niveaux possibles : "-" = fertilité faible (ou très faible) ; "+" = fertilité moyenne ; "++" = fertilité élevée ; "+++ = fertilité très élevée

(2) Objectif déterminant : "Production" = bon potentiel de production + faible valeur écologique ; "Protection et production" = valeur écologique élevée (nécessitant des précautions et une gestion adaptée pour l'exploitation et les travaux) + bon potentiel de production

Tableau 4 : des stations forestières présentes sur le bois de l'Argentolle et le bois des Moines, recensées dans le plan d'aménagement forestier (source : plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle et du bois des Moines).

➤ Répartition des essences forestières

Il a été estimé que la futaie représentait 33% de la surface des peuplements et la taillis sous futaie 67% (source : plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle et du bois des Moines) (**annexe 8**).

Les peuplements de taillis-sous-futaie ont fait l'objet d'un inventaire typologique (placettes inventoriées par tour d'horizon relascopique) (**tableau 5 et annexe 8**).

Essences	G/ha (m2)	G/ha (%)	PB	BM	GB	TGB
Chênes	12,7	62%	3%	57%	35%	5%
Frêne	0,2	1%	16%	74%	9%	0%
Précieux et semi-précieux	1,0	5%	54%	45%	0%	1%
Autres feuillus	6,3	31%	68%	32%	0%	0%
Résineux	0,2	1%	26%	49%	22%	3%
total	20,4	100%	26%	49%	22%	3%

Feuillus précieux et semi-précieux : merisier, les érables, les tilleuls, aulne glutineux

Autres feuillus : charme, tremble, bouleau

Résineux : ici, surtout épicéas

G/ha représente la somme des surfaces des sections des arbres à 1.30m, sur un hectare de forêt (notion exprimée en m²/ha). Ce paramètre est en principe simple à mesurer en forêt et représente bien le niveau de capital des peuplements. Il est facile à convertir ensuite en volume (V/ha).

G/ha (%) représente la répartition des essences dans le couvert.

% PB / % BM / % GB / % TGB représentent les pourcentages de répartition des catégories de diamètre suivantes : PB : 18 à 27 cm ; BM : 28 à 47 cm ; GB : 48 à 67cm ; TGB : 68 cm et +.

Tableau 5 : Résultats de l'inventaire typologique réalisés sur le peuplement de taillis sous futaie pour l'ensemble de la forêt (source : plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle et du bois des Moines).

Ces massifs forestiers sont dominés par le Chêne pédonculé. Les autres feuillus, notamment le Charme, sont significatifs. Les feuillus précieux ou semi-précieux sont peu fréquents (Merisier) (**tableau 6**). Les feuillus tendres (Tremble et Tilleul) sont assez bien représentés. Cette composition des peuplements est notamment héritée du passé du site.

CHENES SESSILE ET PEDONCULE	58%
FEUILLUS PRECIEUX et SEMI-PRECIEUX	9%
AUTRES FEUILLUS	27%
RESINEUX	6%
TOTAL	100%

Tableau 6 : Répartition des essences forestières en pourcentage du couvert (surface occupée) sur le bois de l'Argentolle et le bois des Moines (source : plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle et du bois des Moines).

La structure des peuplements montre une régularisation en Bois Moyens (BM). Les Gros Bois (GB) et les Petits Bois (PB) ne sont pas rares (contrairement aux Très Gros Bois-TGB).

Le capital de la forêt (volume sur pied) hors autres feuillus est assez modeste (même si ces valeurs masquent d'assez fortes variations entre parcelles). Le massif est en situation de légère décapitalisation (source : plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle et du bois des Moines).

➤ Gestion sylvicole

Plusieurs caractéristiques des peuplements forestiers actuellement présents orientent la gestion future :

- ces forêts sont intégrées dans un ensemble écologique et paysager remarquable où le maintien de l'état boisé est prioritaire,
- le capital est dans l'ensemble modeste, essentiellement composé de chênes impliquant un niveau de prélèvement modéré,
- peu de très gros bois donc peu de parcelles mûres pour la production.

Ainsi, ce plan d'aménagement s'inscrit dans un objectif global de gestion écologique des peuplements. L'objectif principal déterminant la sylviculture est la protection du paysage et des milieux.

Dans ce sens, différents traitements sont proposés pour la gestion :

- futaie régulière (arbres de même classe d'âge), notamment dans les parcelles constituées de jeunes peuplements et zone de chablis suite à la tempête de 1999,
- conversion de certains secteurs à intérêts écologiques et/ou paysagers en futaie irrégulière (arbres hétérogènes dans les classes d'âges),
- classement de certains secteurs en îlots de sénescence afin de bénéficier de zones où la forêt suivra son évolution naturelle et qui sera favorable à l'accueil d'espèces de vieilles chênaies ou des peuplements plus spontanés (ex. Pic mar).

La futaie irrégulière concerne davantage le bois de l'Argentolle, étant donné les types et stades de peuplements.

Un second objectif dans la gestion sylvicole concerne la production de bois : principalement bois d'industrie eu regard des types de peuplements en place, mais également bois d'œuvre (Chêne) et, en moindre proportion, bois de chauffage pour les habitants locaux (notamment Giffaumont-Champaubert).

IV. Diagnostic du patrimoine naturel

IV.1 Inventaire des habitats et de la flore présents sur la RNCFS

IV.1.1 Habitats Corine biotope présents sur la RNCFS

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée en 2003 sur le lac du Der (Didier *et al.*, 2004) et en 2010 sur les étangs d'Outines et d'Arrigny et sur le bois de l'Argentolle (Didier et Bouard, 2011).

Les habitats évoluent au cours du temps. Il est donc possible que la localisation et la surface respective de chaque habitat ait évolué depuis.

D'après ces inventaires et les données disponibles dans les précédents plans de gestion et les Docobs des 4 sites Natura 2000 autour du Der, 51 habitats Corine biotope ont été recensés (**annexe 10**) (Simon, 2015).

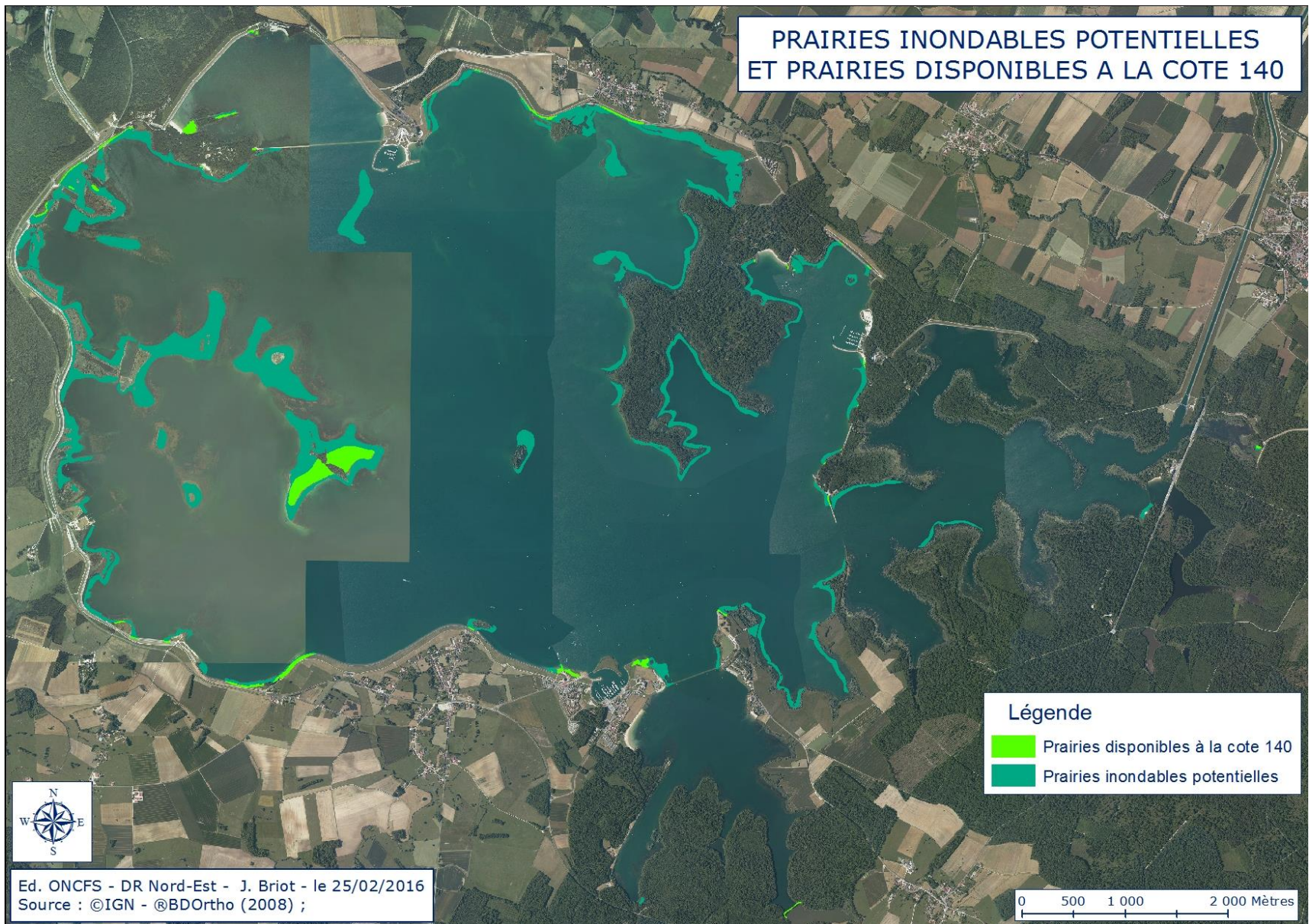
Une cartographie de ces habitats a été faite. Pour une meilleure lisibilité, certains de ces habitats ont été regroupés. Pour le lac du Der et pour chaque étang, la superficie de ces différents habitats a été calculée (**annexe 11**).

Les prairies sont également des milieux importants pour l'avifaune. Sur les étangs, la surface en prairies est stable (17,35 ha). Par contre, sur le lac, cette surface varie en fonction du niveau du lac (**tableau 25**). La cote maximale du lac étant la cote 140. La surface en prairie varie entre 19,8 ha et 236,7 ha (**carte 13**).

Ces calculs ont été réalisés en tenant compte des habitats prairiaux Corine biotope numérotés 37.x et 38.x (habitats présents uniquement sur les étangs) et de l'île de Chantecoq, non prise en compte lors de l'inventaire de 2003.

cote du lac	Surface des prairies
140	18,9 ha
139,5	24,1 ha
139	35,4 ha
138	76,1 ha
137	140,1 ha
136	201,1 ha
135	231,8 ha
134	235,7 ha
133	236,7 ha
132	236,7 ha
131	236,7 ha
130	236,7 ha

Tableau 25 : Surface des prairies du lac du Der (code Corine biotope 37.x + île de Chantecoq) en fonction de la cote du lac.



Carte 13 : Cartographie des prairies (code Corine biotope 37.x, 38.x et ile de Chantecoq) disponibles à la cote 140 du lac et de l'ensemble des prairies inondables du lac du Der.

IV.1.2 Habitats Natura 2000

Dans le cadre des inventaires précités, 8 habitats Natura 2000 sont recensés sur la RNCFS (**tableaux 8 et 9, annexes 10 et 12**) (Simon, 2015) :

- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoto-Nanojuncetea,
- 3140 Eaux oligo-mésotrophes avec tapis immergés de Characées,
- 3150 Eaux eutrophes,
- 6410 Prairies calcaires à Molinie,
- 6430 Lisières humides à grandes herbes,
- 6510 Prairies à fourrage des plaines,
- 9160 Chênaies-Charmaies,
- 91EO Forêt alluviale de Saulaies blanches et d'Aulnaies.

Parmi eux, un est prioritaire : il s'agit de la forêt alluviale de Saulaies blanches et d'Aulnaies (code Natura 2000 : 91EO).

IV.1.3 Valeur patrimoniale des habitats

Pour chacun des 51 habitats Corine biotope recensés, différents statuts de protection ont été indiqués (**annexe 10**) :

- présence sur l'annexe I de la Directive habitat (DH), habitat indiqué comme prioritaire dans la DH,
- présence sur la liste rouge régionale comme étant rare, très rare ou rarissime,
- habitat inscrit comme priorité 1 ou 2 dans la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP),
- habitat déterminant pour la désignation des ZNIEFF.

En fonction de ces informations, un coefficient a été attribué à chaque habitat (**annexe 10**). En fonction de ce coefficient, une valeur patrimoniale allant de A à C a été attribuée à chaque habitat (Simon, 2015).

Sur les 51 habitats recensés, 8 ont une valeur de A, 12 de B et 31 de C.

Les 8 habitats de valeur A sont :

- 22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire,
- 22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales,
- 22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux,
- 22.41 Végétations flottant librement,
- 22.44 Tapis immergés de Characés,
- 44.13 Forêts galeries de saules blancs,
- 44.3 Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens,
- 44.9 Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais.

Les 5 premiers habitats correspondent à des milieux d'eaux douces stagnantes, les 3 derniers des milieux de forêt riveraines, forêts et fourrés très humides.

	Code Natura	Habitats inclus	Intitulé Natura 2000	Code Corine	Intitulé Corine biotope	Surface (ha)
LAC				22.33	22.33 - Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>	810
	3130		3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	22.312	22.312 - Gazons à <i>Eleocharis</i> en eaux peu profondes	913,59
				22.321	22.321 - Communautés à <i>Eleocharis</i>	
	3140		3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	22.12	22.12 - Eaux mésotrophes	Surface variable
				22.44	22.44 - Tapis immergés de Characées	
				34.42	34.42 - Lisières mésophiles	0,25
				37.2	37.2 Prairies humides eutrophes	0,43
				37.24	37.24 - Prairies à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	224,2
	6410-13		6410-13 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	37.312	37.312 - Prairies à <i>Molinie</i> acidiphile	0,39246
	6510		6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.22	38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-européennes	8,81
	9160		9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	41.24	41.24 - Chênaies-charmaies à <i>Stellaire</i> subatlantiques	32,4568
				41.H	41.H - Autres bois caducifoliés	130
	91EO		91EO - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.13	44.13 - Forêts galeries de Saules blancs	114,70
				44.12	44.12 - Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes	
				44.311	44.311 - Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laïches	
			44.921	44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré	44,40	
			53.1	53.1 - Roselières	149	
			53.2	53.2 - Communautés à grandes Laïches	160	

Tableau 23 : Synthèse des habitats Corine biotope et de des habitats Natura 2000 recensés sur le lac du Der (source ONCFS - Gagea 2003).

	Code Natura	Habitats inclus	Intitulé Natura 2000	Code Corine	Intitulé Corine biotope	Surface (ha)
Etang des Landres				22.1	22.1 - Eaux douces	9,7
	3150	3150-1, 3150-2, 3150-3	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	22.41	22.41 - Végétations flottant librement	14,58
				22.411	22.411 - Couvertures de Lemnacées	
				22.412	22.412 - Radeaux d'Hydrocharis	
				22.414	22.414 - Colonies d'Utriculaires	
				22.42	22.42 - Végétations enracinées immergées	
				22.421	22.421 - Groupements de grands Potamots	
				22.422	22.422 - Groupements de petits Potamots	
				22.43	22.43 - Végétations enracinées flottantes	29,73
				37.24	37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex	2,69
	6430-4		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	37.71	37.71 - Ourlets des cours d'eau	0,16
				38.13	38.13 - Pâturages abandonnés	0,7
	9160	9160-2, 9160-3	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	41.24	41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	81,53
				41.D	41.D - Bois de trembles	0,49
			44.921	44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré	3,51	
			53.1	53.1 - Roselières	20,27	
			53.2	53.2 - Communautés à grandes Laîches	6,6	

	Code Natura	Habitats inclus	Intitulé Natura 2000	Code Corine	Intitulé Corine biotope	Surface (ha)
Etang du Grand Coulon				22.13	22.13 - Eaux eutrophes	7,7
	3130	3130	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	22.321	22.321 - Communautés à Eleocharis	0,0307
	3150	3150-1, 3150-2, 3150-3	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	22.41	22.41 - Végétations flottant librement	13,23
				22.411	22.411 - Couvertures de Lemnacées	
				22.414	22.414 - Colonies d'Utriculaires	
				22.42	22.42 - Végétations enracinées immergées	
				22.421	22.421 - Groupements de grands Potamots	
				22.422	22.422 - Groupements de petits Potamots	
				22.4313	22.4313 - Tapis de Nymphoïdes	9,93
				38.13	38.13 - Pâturages abandonnés	0,61
	6510		6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.22	38.22 - Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	2,6283
	9160	9160-2	9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	41.24	41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	10,78
				41.D	41.D - Bois de trembles	0,5
			44.1	44.1 - Formations riveraines de saules	0,05	
			44.921	44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré	0,65	
			53.1	53.1 - Roselières	12,56	
			53.2	53.2 - Communautés à grandes Laïches	2,54	

	Code Natura	Habitats inclus	Intitulé Natura 2000	Code Corine	Intitulé Corine biotope	Surface (ha)
Etang de la Forêt				22.13	22.13 - Eaux eutrophes	1,23
				22.33	22.33 - Groupements à Bidens tripartitus	0,16
	3150	3150-1, 3150-2, 3150-3	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	22.41	22.41 - Végétations flottant librement	17,85
				22.411	22.411 - Couvertures de Lemnacées	
				22.412	22.412 - Radeaux d'Hydrocharis	
				22.414	22.414 - Colonies d'Utriculaires	
				22.42	22.42 - Végétations enracinées immergées	
				22.421	22.421 - Groupements de grands Potamots	
				22.422	22.422 - Groupements de petits Potamots	
				22.4313	22.4313 - Tapis de Nymphoides	15,15
				38.13	38.13 - Pâturages abandonnés	0,67
				44.1	44.1 - Formations riveraines de saules	0,15
				44.921	44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré	0,21
			53.1	53.1 - Roselières	11,08	
			53.2	53.2 - Communautés à grandes Laïches	2,39	

Tableau 24 : Synthèse des habitats Corine biotope et des habitats Natura 2000 recensés sur les étangs d'Outines et d'Arrigny (source ONCFS – Gagea 2010).

IV.1.4 Unités écologiques

La RNCFS est très attractive pour l'avifaune de par la diversité et la qualité de ces milieux.

En effet, la complémentarité entre le lac et les étangs d'Outines et d'Arrigny permet d'offrir aux oiseaux une mosaïque d'habitats très riche.

❖ *Le milieu aquatique*

D'une grande superficie, cet habitat accueille de nombreuses espèces avifaunistiques en périodes de migration et d'hivernage principalement. Il constitue une zone refuge pour les espèces, mais également un site de gagnage. Le lac n'est pas favorable à la nidification des oiseaux d'eau en raison du marnage. Les étangs, de par leur tranquillité et la présence de nombreuses caches et milieux favorables à la nidification, accueillent diverses espèces en période de reproduction, notamment des oiseaux d'eau.

Différents types de végétation se succèdent :

- la végétation aquatique fixée au substrat et la végétation flottante formant des herbiers tels que les Potamots et les Nénuphars (code 3150) ;
- les algues vertes (Characées) s'installant après assèchement et réinondation du lac ou lors des assecs annuels sur les étangs (code 3140) ; les gazons et végétations annuelles apparaissant sur les vasières exondés lors du marnage du lac ou de l'assec des étangs (code 3130).

Les herbiers servent de sources d'alimentation, de caches et de lieux de frayère pour les poissons, de zones d'alimentation et de ponte pour les odonates, et permettent le nourrissage des oiseaux granivores ou zoophages (graines, feuilles, invertébrés) tels que les canards de surface (Sarcelle d'hiver, Canard chipeau, Canard souchet, etc.).

Le marnage du lac et l'assec annuel des étangs permet chaque année l'exondation de vasières, milieux pionniers d'un grand intérêt pour les oiseaux et en particulier les oies, ainsi que certains canards (canards de surface) et limicoles qui y trouvent nourriture (invertébrés, graines) et zones de repos bien dégagées et non dérangées.

❖ *Les roselières*

D'une superficie importante, ces milieux constituent des zones de refuge et de gagnage pour les oiseaux d'eau (canards, Foulque macroule), mais également pour les oiseaux paludicoles. Il est à souligner l'importance des roselières pour la nidification de l'avifaune paludicole (passereaux et hérons paludicoles). Sept espèces de hérons nichent sur la RNCFS : Héron cendré, Héron pourpré, Aigrette garzette, Héron bihoreau, Blongios nain, Héron garde-bœufs et le Crabier chevelu. La RNCFS accueille la plus importante colonie mixte d'ardéidés dans le nord-est de la France et la zone de quiétude A (permanente) accueille l'unique colonie de Héron pourpré de la région Champagne-Ardenne. Le secteur est attractif pour l'espèce car elle n'est pas dérangée et la roselière lui procure des zones d'alimentation et de nidification.

D'autre part, la roselière de la zone de quiétude A abrite aussi 5 espèces de passereaux paludicoles en période de nidification, dont la Rousserolle turdoïde et la Locustelle luscinioidé. La présence de cette espèce, classée « vulnérable » sur les listes rouges nationale et régionale, et ayant une exigence particulière quant à la qualité écologique de son milieu de reproduction, témoigne d'une bonne qualité des roselières où elle est présente.

Parmi les différents types de roselières, les cariçaies et les glycériaies sont bien présentes sur le pourtour des étangs. Ces habitats abritent notamment le Vertigo Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), mollusque inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

❖ *Le milieu forestier*

Trois types d'habitats sont distingués : les Saulaies (code 91E0*), la Saussaie marécageuse et les Chênaies pédonculées ou Chênaies-Charmaies (code 9160).

La Saulaie (code 91E0*), forêt riveraine du lac, est bien répandue sur les bords du Vieux-Der, mais quasi inexistant sur le Nouveau Der, dans les zones battues par les vagues. La Saussaie marécageuse est localisée en bordure des étangs. Ces deux habitats se développent sur des sols périodiquement et largement inondés. Ils présentent un intérêt particulier pour certaines espèces d'oiseaux d'eau nicheuses (Canard colvert) qui trouvent des abris dans les racines et cavités dans les troncs. Les Odonates bénéficient également d'un lieu de ponte privilégié et à l'abri des prédateurs. Les poissons y trouvent aussi un lieu de fraie.

La Chênaie-Charmaie, quant à elle, est localisée davantage en marge du lac et des étangs (bois de l'Argentolle). Elle abrite ainsi les espèces forestières et arboricoles, telles que les pics (Pic mar notamment), les chauves-souris qui y trouvent nourriture et refuge. Les rapaces peuvent également fréquenter ce milieu pour se remiser et nicher. Les mares et ornières peuvent aussi héberger des amphibiens, qui y trouveront source de nourriture et lieu de reproduction.

❖ *Les prairies*

➤ **Les prairies humides et Mégaphorbiaies** (prairie à Molinie : code 6410) s'installent sur les sols marneux pauvres en nutriments, et sont issues d'un régime de fauchage extensif. Elles abritent des espèces floristiques particulières et de nombreux insectes (orthoptères, coléoptères, lépidoptères...), ainsi que des espèces insectivores qui y chassent et se reproduisent telles que les odonates, certains oiseaux, les chauves-souris ou encore les amphibiens. Cet habitat est favorable à la présence du Cuivré des marais (Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore). Ces prairies constituent également un territoire privilégié pour certains oiseaux d'eau qui y trouvent source de nourriture : oies, Grues cendrées, canards de surface (Canard colvert), Aigrette garzette, Bécassine des marais...

Les passereaux et oiseaux de plaine fréquentent aussi cet habitat : Pie-grièche écorcheur (Annexe I de la Directive Oiseaux), Bruant des roseaux, Tarier des prés...

➤ **Les prairies mésophiles** sont présentes sur des sols relativement drainants non fortement humides, mais suffisamment épais pour disposer d'une bonne réserve en eau et ne pas subir de trop forts déficits pendant la période estivale (à la différence des pelouses sèches). Elles se divisent en deux grandes communautés selon qu'elles sont pâturées ou fauchées. Ces prairies forment une mosaïque d'habitats avec la présence de haies et arbustes, elles abritent ainsi de nombreux insectes (lépidoptères, coléoptères, orthoptères...) et des insectivores qui y chassent telles que les chauves-souris, les odonates, ou encore certains passereaux prairiaux telle la Pie-grièche écorcheur. Cet habitat offre aussi un lieu de chasse pour certains rapaces comme le Milan noir ou le Busard des roseaux qui se nourrissent de micromammifères et reptiles.

➤ **Les pelouses maigres de fauche de basse altitude** (code 6510) : cet habitat se développe sur des sols alluviaux à bonne minéralisation. Le milieu accueille des insectes (Lépidoptères...) ainsi que des espèces qui y chassent les insectes et reptiles (rapaces, passereaux prairiaux...). Ces pelouses abritent également une riche diversité floristique, notamment des orchidées telles que: Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*).

IV.1.5 Flore patrimoniale

Dans le cadre de la rédaction de ce plan de gestion, un travail de synthèse des données issues des diverses études et inventaires floristiques réalisés sur le site du Der, a été réalisé. Cette synthèse est basée sur le dernier inventaire floristique réalisé par le GREFFE en 1996 et sur les quelques études complémentaires récentes réalisées depuis (Simon, 2015).

Au total, 538 espèces végétales ont ainsi été recensées.

Pour chacune de ces espèces, différents statuts de protection ont été indiqués (**annexe 10**) :

- présence sur la liste rouge régionale comme étant rare, très rare ou rarissime,
- présence et classification dans le Livre rouge de la flore menacée de France 1995,
- présence dans l'annexe II et/ou IV de la Directive habitat (DH),
- présence sur la Liste régionale des espèces protégées,
- présence sur la Liste nationale des espèces protégées.

En fonction de ces informations, un coefficient a été attribué à chaque espèce floristique (**annexe 10**). En fonction de ce coefficient, une valeur patrimoniale allant de A à C a été attribuée à chaque espèce floristique (Simon, 2015).

Sur les 538 espèces recensées, 9 ont une valeur de A, 29 de B et 500 de C.

Les 9 espèces de valeur A sont (annexe):

- Alisma à feuilles de graminées *Alisma gramineum*,
- Orchis à fleurs lâches *Anacamptis laxiflora*,
- Scirpe à inflorescence ovoïde *Eleocharis ovata*,
- Sisymbre couché *Erucastrum supinum*,
- Oenanthe à feuilles de Silaüs *Oenanthe silaifolia*,
- Pâturin des marais *Poa palustris*,
- Herbe de Saint-Roch *Pulicaria vulgaris*,
- Grande douve *Ranunculus lingua*,
- Vigne sauvage *Vitis vinifera ssp sylvestris*.

IV.2 Inventaire de la faune présente sur la RNCFS

IV.2.1 Ensemble des espèces inventoriées

Dans le cadre de ce plan de gestion, la liste des espèces faunistiques présentes sur la RNCFS a été mise à jour en prenant en compte l'ensemble des suivis réalisés sur la RNCFS, les données transmises par la LPO récoltées via la base de données Faune Champagne Ardenne et, pour les odonates, l'étude réalisée par V. Ternois en 2015 (Simon, 2015).

Au total, 521 espèces ont été recensées, 395 vertébrés dont 302 oiseaux et 126 invertébrés (**annexe 10**).

Cet inventaire montre bien l'importance de la RNCFS pour l'avifaune.

Pour les 302 espèces d'oiseaux recensées, leur statut sur la RNCFS a été indiqué (**annexe 10 et tableau 25**). Certaines espèces ont plusieurs statuts indiqués, (elles peuvent être nicheuses et hivernantes par exemple).

Statut	Nombre d'espèces
Nicheur	117
Migrateur	165
Hivernant	97
Occasionnel	28
Nicheur occasionnel	23
Migrateur occasionnel	52
Hivernant occasionnel	35
Migrateur partiel	4
Nicheur disparu	2
Accidentel	24

Tableau 25 : Statut sur la réserve des 302 espèces d'oiseaux inventoriées. Certaines espèces ont plusieurs statuts. Par exemple, une même espèce peut être nicheuse et hivernante.

IV.2.2 Espèces faunistiques d'intérêt communautaire

❖ Avifaune

Pour chacune des 302 espèces avifaunistiques recensées, différents statuts de protection ont été indiqués (**annexe 10**) (Simon, 2015):

- présence dans l'annexe I ou dans les autres annexes de la Directive oiseau (DO),
- espèce protégée ou non dans l'Arrêté ministériel de protection nationale,
- classification dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (espèce Vulnérable/En danger, Rare, à Surveiller/à Préciser),
- espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF.

En fonction de ces informations, un coefficient a été attribué à chaque espèce (**annexe 10**). En fonction de ce coefficient, une valeur patrimoniale allant de A à C a été attribuée à chaque espèce (Simon, 2015).

Sur les 302 espèces d'oiseaux, 30 ont une valeur de A (**tableau 23**), 103 de B et 169 de C.

Nom vernaculaire	Nom latin
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
Gorge bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
Remiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>

Tableau 23 : Nom vernaculaire et nom latin des espèces avifaunistiques de valeur A.

❖ **Vertébrés hors oiseaux**

Pour chacune de ces 93 espèces, différents statuts de protection ont été indiqués (**annexe 10**) (Simon, 2015) :

- classification dans le Liste rouge UICN France (Vulnérable/En danger/Critique, Quasi-menacée),
- présence dans l'annexe II et/ou IV de la Directive habitat (DH),
- espèce protégée ou non dans l'Arrêté ministériel de protection nationale,
- classification sur la liste rouge régionale (Vulnérable/En danger, Rare, à préciser/à surveiller),
- espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF.

En fonction de ces informations, un coefficient a été attribué à chaque espèce (**annexe 10**). En fonction de ce coefficient, une valeur patrimoniale allant de A à C a été attribuée à chaque espèce de vertébrés hors avifaune (Simon, 2015).

Sur les 93 espèces recensées, 14 ont une valeur de A (**tableau 24**), 20 de B et 59 de C.

Nom vernaculaire	Nom latin
Amphibiens	
Urodèles	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Anoures	
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Reptiles	
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>
Lézard des souches (agile)	<i>Lacerta agilis</i>
Poissons	
Brochet	<i>Esox lucius</i>
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Mammifères	
Chiroptères	
Barbastelle commune	<i>Barbastella barbastellus</i>
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
Carnivores	
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>

Tableau 24 : Nom vernaculaire et nom latin des espèces de vertébrés hors avifaune de valeur A.

Sur ces 14 espèces, 2 appartiennent à la classe des amphibiens, 2 à la classe des reptiles, 2 à la classe des poissons et 8 à la classe des mammifères.

❖ *Invertébrés*

Pour chacune de ces 126 espèces, différents statuts de protection ont été indiqués (**annexe 10**) (Simon, 2015) :

- classification dans le Liste rouge UICN France (Vulnérable/En danger/Critique, Quasi-menacée),
- présence dans l'annexe II et/ou IV de la Directive habitat (DH),
- espèce protégée ou non dans l'Arrêté ministériel de protection nationale,
- classification sur la Liste rouge régionale (Vulnérable/En danger, Rare, à préciser/à surveiller),
- espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF.

En fonction de ces informations, un coefficient a été attribué à chaque espèce (**annexe 10**). En fonction de ce coefficient, une valeur patrimoniale allant de A à C a été attribuée à chaque espèce d'invertébrés (Simon, 2015).

Sur les 126 espèces recensées, 3 ont une valeur de A, 15 de B et 108 de C.

Les 3 espèces de valeur A sont (**annexe 10**):

- Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*,
- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*,

- Cuivré des marais, *Licaena dispar*.

IV.2.3 Espèces exogènes envahissantes

❖ Flore

➤ **Le Galega officinalis** ou sainfoin d'Espagne est une plante invasive, toxique pour le bétail en période de floraison et de fructification.

Cette plante herbacée vivace peut atteindre 1,2 mètre de haut. Ses jolies fleurs, groupées en grappes allongées, de couleur bleuâtre à pourprée ou blanche fleurissent entre juin et septembre.

Sa présence en fleurs ou avec les gousses dans le foin est à proscrire. Quelques dizaines ou centaines de grammes de Galega consommées en fourrage peuvent être mortelles.

C'est une espèce des pays tempérés et chauds de l'ancien monde. Elle se développe de plus en plus dans le Nord-Est de la France.

Elle a été observée autour du Der sur plusieurs sites, notamment à la ferme aux grues, au niveau de l'étang de Chomrupt et dans le parc à chevaux (à proximité du site de Chantecoq). Un pied a été observé et arraché à proximité de l'étang des Landres en 2015.

➤ **L'élodée du Canada** ou peste d'eau (*Elodea canadensis*) est une espèce de plante aquatique vivace originaire d'Amérique du Nord.

Elle est complètement immergée, à l'exception des petites fleurs blanches qui éclosent à la surface de l'eau, reliées à la plante par un fin pédoncule.

Cette plante a déjà été observée sur les étangs.

❖ Faune

➤ **Le ragondin** (*Myocastor coypus*) est un gros rongeur, originaire d'Amérique du Sud, introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure bon marché.

Cette espèce est abondante sur la RNCFS, plus particulièrement sur les étangs d'Outines et d'Arrigny, où elle crée des dégâts notamment dans les roselières, sur les berges et sur les îlots.

➤ **Le Rat musqué** (*Ondatra zibethicus*) (ou rat d'Amérique) est un rongeur originaire d'Amérique du Nord, introduit en Europe au début du XXe siècle, tout comme le ragondin, pour sa fourrure. Cette espèce est présente sur la RNCFS, surtout sur les étangs. Les effectifs sont bien moindres que ceux du ragondin. Elle crée également des dégâts dans les roselières, sur les berges et sur les îlots.

➤ **L'Ouette d'Égypte** (*Alopothen aegyptiaca*) est une espèce exotique d'origine africaine et plus particulièrement soudano-sahélienne.

Elle est capable de se reproduire rapidement, grâce à un taux de fécondité élevé et un bon taux de survie. Elle a un fort potentiel d'accroissement de ses populations et de colonisation des milieux. Par ailleurs, elle a également un fort potentiel de dispersion.

Son implantation et sa propagation pourraient avoir par la suite des conséquences environnementales, sanitaires et économiques. Elle est notamment susceptible d'engendrer des dommages à la biodiversité, au milieu naturel, aux espèces autochtones et aux productions agricoles.

Elle est observée ponctuellement sur le lac du Der depuis 2014.

➤ **L'Érismature Rousse** (*Oxyura jamaicensis*) se rencontre surtout dans l'Ouest du Canada. Elle niche en quelques endroits au Québec et elle est devenue invasive en Grande-Bretagne. On l'observe également de la Colombie jusqu'au Chili et la Terre de Feu, à l'Ouest et aux contreforts des Andes argentines.

Échappée d'élevage, l'Érismature rousse se propage en Europe où elle s'hybride avec l'Érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*). Cette dernière étant en danger d'extinction, l'Érismature rousse est considérée comme indésirable en Europe.

Les observations de ce canard plongeur sont rares sur le lac du Der. Un individu a été observé en 2015 sur la RNCFS.

➤ **La Bernache du Canada** (*Branta canadensis*) est la plus grande des oies bernaches.

La Bernache du Canada se reproduit sur tout le territoire de l'Amérique du Nord, sauf dans l'Extrême Arctique et dans les régions de l'extrême sud des États-Unis et du Mexique.

Elle niche dans presque tous les types de zones humides, c'est-à-dire de petits étangs, mais aussi de grands lacs et rivières. Elle a été introduite en Europe : Grande-Bretagne, France, etc.

Elle a été observée sur la RNCFS de manière occasionnelle.

➤ **Le Pseudorasbora** (*Pseudorasbora parva*) est un poisson de la famille des cyprinidés. Originaire d'Asie, c'est une espèce très prolifique ayant toutes les caractéristiques d'une espèce invasive.

Il est présent dans les 3 étangs d'Outines et d'Arrigny, mais aussi dans l'étang du Petit Coulon (petit étang privé en lien avec l'étang du Grand Coulon), dans les mares proches de la ferme des Grands Parts et dans au moins une mare du bois de l'Argentolle. Il semble donc avoir colonisé l'ensemble des plans d'eau existant sur le bassin versant des étangs d'Outines et d'Arrigny et s'est probablement propagé en aval sur le cours de la Droye.

IV.3 Synthèse des connaissances sur les habitats et la flore présents sur la RNCFS

IV.3.1 Prairies

❖ **Le lac du Der**

➤ *Prairies à Orchidées*

- **Prairie riveraine de Champaubert**

Une étude a été effectuée en 2012 concernant la caractérisation phytosociologique de la prairie riveraine de Champaubert (Didier et Royer, 2012). Dans ce cadre, 2 espèces d'orchidées ont été recensées. L'Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza fistulosa*) dont deux populations ont été observées, une au Nord-Ouest et l'autre au Sud-Est de la parcelle. L'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) dont une centaine de pieds ont été observés dans la partie centrale de la parcelle. Cependant, concernant cette dernière, la population observée est moindre que celle répertoriée à Chantecoq.

Par ailleurs, toujours d'après la même étude, deux autres espèces remarquables ont été observées. L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), espèce figurant sur la liste rouge de la Champagne-Ardenne a été localisée dans la partie non fauchée. Le Selin à feuille de carvi (*Selinum carvifolium*) a été observé dans les parties centrales et sud de la parcelle.

La végétation prairiale correspond au code Natura 2000 6510 (Pelouses maigres de fauche de basse altitude).

Les résultats de l'étude ont montré que, pour cette prairie, la gestion actuelle (fauche avec exportation de la matière à la mi-juillet) est globalement satisfaisante.

- **Prairie de l'étang de Chomrupt**

La prairie de Chomrupt se situe le long du canal de restitution, qui correspond à la partie comblée de l'ancien étang de Chomrupt.

D'après une étude phytosociologique des prairies de Chomrupt (Didier (a), 2011), il s'agit d'une prairie récente et pionnière, plus ou moins ouverte, hétérogène. Elle est composée de 4 types de prairie, dont 2 correspondent à l'habitat 6510 (Natura 2000) mais dans un état de conservation défavorable.

Cette prairie est gérée par un agriculteur, par une fauche tardive (après le 15 juillet) avec exportation de la matière.

- **Prairie du port de Chantecoq**

La prairie du port de Chantecoq est constituée de 3 parcelles contigües situées sur la commune de Giffaumont, au niveau du port de Chantecoq, entre la route D13 et la digue du lac.

D'après une étude phytosociologique, les prairies du port de Chantecoq (Didier (a), 2011) sont des prairies semi-primitives moyennement humides au sol assez pauvre en nutriment. Trois types de prairie ont été observés dont un correspond au code Natura 2000 6510 (Pelouses maigres de fauche de basse altitude).

Une grande partie du site étudié correspond à des prairies fauchées non ou peu fertilisées sur substrat argileux compact humide non inondable. Ce type de prairie abrite un bon nombre d'orchidées, dont une espèce protégée : l'*Anacamptis laxiflora*. Cette espèce n'a été observée au niveau régional que sur 3 sites.

La prairie a été qualifiée d'exceptionnelle dans une étude du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (Amblard, 2014).

Elle est gérée par un agriculteur, en une fauche tardive avec exportation de la matière (après le 15 juillet).

- *Prairie de l'ancienne peupleraie des Grandes Côtes*

Cette parcelle de 3,7 ha est proche du lac du Der, à l'Est de la commune des grandes côtes, entre le lac et le village, dominant la vallée de la Blaise. Peupleraie convertit en prairie il y a quelques années, elle est entretenue par un broyage annuel.

Une étude a menée en 2011 pour suivre la reconversion de la peupleraie en prairie (Didier (b), 2011) fait apparaître un fond prairial classique des sols sains. À certains endroits, dans les zones perturbées par des travaux de débardage, il a été observé l'apparition d'espèces typiques des sols remaniés (ex. Trèfle hybride).

Cette prairie est gérée en fauche tardive avec exportation de la matière (après le 15 juillet) par un agriculteur.

- *Prairies de l'île de Chantecoq*

Dès la mise en eau du lac, l'île était pâturée par des moutons (de 1972 à 1992), elle offrait ainsi un couvert végétal idéal pour les oies qui affectionnent particulièrement les jeunes pousses herbacées.

À partir de 1992, l'IIBRBS, en partenariat avec le SMAT, a instauré un mode de broyage mécanique.

En 1998, cette technique fût abandonnée et une pratique de pâturage équin (Konik polski) a été mise en place, en supplément d'un broyage mécanique. L'opération était réalisée annuellement, en fin d'été, par l'IIBRBS, dès que l'abaissement du niveau d'eau autorisait

l'accès en tracteur. La dernière intervention date de novembre 2007. En combinant ces deux techniques, l'objectif était de créer une zone de gagnage pour les oies, afin d'assurer leur protection. Il s'agissait de limiter les flux de sortie hors réserve de manière à réduire la pression de chasse sur l'espèce. La partie mécanique de l'entretien n'étant plus réalisée par l'IIBRBS, les chevaux se sont retrouvés être les « seuls » outils pour le maintien des prairies.

Depuis 2006, des 9 chevaux placés sur l'île, 5 périrent (fourbure, foudre et indéterminés). Par ailleurs, la surface de l'île étant trop importante, des zones de refus de pâturage se développèrent. Les animaux ne permettaient plus le maintien du milieu ouvert. Les derniers chevaux ont donc été rapatriés dans une pâture en pied de digue, et un projet de réhabilitation des prairies de l'île de Chantecoq a été proposé en 2009.

Ce projet est basé sur le retour à un pâturage ovin, avec des brebis solognotes de race rustique, adaptées aux zones humides. Deux modes de gestion ont été testés :

- la partie Ouest de l'île a fait l'objet d'un broyage léger puis d'un pâturage sur regain,
- la partie Est de l'île a fait l'objet d'un broyage lourd uniquement.

Au terme de cette année-test, la fréquentation des prairies situées à l'Ouest de l'île par les oies s'est révélée plus importante que pour les prairies localisées à l'Est.

L'opération de réouverture du milieu s'est ainsi soldée par une réutilisation complète de l'île par les oies lors de l'hiver 2009-2010.

Ce projet a été étendu dans le cadre d'un contrat Natura 2000, qui établit un broyage suivi d'une fauche tardive puis d'un pâturage sur regain sur l'ensemble de l'île, soit 24 ha. Ce contrat a été signé en juillet 2010 pour 5 ans (période 2010-2014).

Afin d'évaluer l'influence de ces mesures de gestion appliquées aux prairies pâturées sur les berges et sur l'île de Chantecoq, une étude a été effectuée en 2013 (B. Didier et H. Bouard, 2013). Cette étude montre que depuis les premiers relevés effectués en 2007, les groupements prairiaux sont de plus en plus caractéristiques et la végétation a tendance à se stabiliser dans cette situation grâce à la gestion mise en œuvre. Par ailleurs, les ronciers continuent à régresser. Les espèces patrimoniales ne sont pas impactées négativement par la gestion en cours.

Une autre étude, menée en 2014 (J. Miroir, 2014), souligne l'importance de la gestion mise en œuvre pour maintenir le caractère ouvert du couvert végétal, bloquer les processus naturels d'embroussaillage et stabiliser les communautés végétales prairiales.

Par ailleurs, elle fait également mention du risque d'évolution rapide du couvert végétal vers des faciès d'embroussaillage en cas d'arrêt des opérations de gestion.

➤ Prairies de l'étang de la Diguette

L'étang de la Diguette, situé au Nord de Braucourt, est antérieur au lac du Der. La digue, également ancienne n'est plus étanche. Par conséquent, le niveau de l'eau de cet étang varie en fonction de celui du lac. Cet étang est situé dans un environnement forestier.

Plusieurs tentatives de réhabilitation de la digue ont été effectuées, malheureusement sans succès.

Une étude concernant l'intérêt botanique et phytosociologique de l'étang de la Diguette (B. Didier *et al.*, 2014) a montré la présence de 3 habitats relevant de la Directive Habitat Faune Flore (Natura 2000) :

- la potamaie à potamot luisant,
- le groupement à limoselle des vases exondées,
- l'aulnaie-frênaie à laîche à épis espacés.

Par ailleurs, cette même étude a montré la présence sur le site de 5 espèces végétales à valeur patrimoniale :

- *Limosella aquatica*,
- *Polygonum minus*,
- *Potamogeton acutifolius*,
- *Potamogeton gramineus*,
- *Ulmus laevis*.

➤ Prairies en pied de Digue

Actuellement, la prairie située en pied de digue (Ouest du lac) est pâturée par un troupeau de 3 Konik polski, chevaux rustiques d'origine polonaise, afin de maintenir ouverte la prairie humide située en bordure du lac.

Ce pâturage extensif a été mis en place, par les techniciens de l'ONCFS, en 1996 (arrivée des Konik polski).

Deux adultes Highland cattle plus le veau de l'année ont pâturé le site entre 2004 et 2014 afin de limiter les refus laissés par les chevaux. Ils ont été remplacés depuis juin 2014 par 3 Charolais.

Afin d'évaluer l'influence de ces mesures de gestion, une étude a été effectuée en 2011 (Didier et Bouard, 2011). Cette étude montre que depuis les premiers relevés effectués en 2007, il y a un enrichissement en espèces prairiales sur un certain nombre de relevés. Sur certains substrats défavorables, la végétation en friche risque de perdurer encore longtemps.

À certains endroits, le pâturage intensif favorise le développement de la *Galega officinalis*, espèce invasive. Il faudra donc surveiller l'évolution de cette espèce et si besoin ajuster par la suite les objectifs et les outils mis en place. Depuis 2012, un broyage ciblé à l'aide d'une motofaucheuse a lieu en juin avant la floraison pour limiter la fructification et donc une dissémination des graines. Des opérations ponctuelles d'arrachage manuel ont été également mises en place notamment dans le cadre d'un partenariat avec la maison d'arrêt de Reims.

Par ailleurs, afin de suivre la qualité du milieu entretenu par le pâturage, un suivi des populations d'oiseaux par l'application du protocole STOC – capture (suivi temporel des oiseaux communs) et du protocole SPOL – Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux est réalisé sur cette prairie depuis 2009.

Entre 2009 et 2014, 1 092 individus (45 espèces) dans le cadre du STOC et 623 individus (28 espèces) dans le cadre du SPOL ont été capturés et marqués (**tableau 25 et 11**).

Au vu de ces résultats, la fréquentation de cette prairie par l'avifaune peut être considérée comme bonne, de même que la reproduction et la survie juvénile sur le site.

Nom vernaculaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Nb d'oiseaux
Mésange charbonnière	33	24	13	38	12	34	147
Fauvette à tête noire	16	13	29	34	8	38	132
Mésange bleue	21	11	7	21	10	24	94
Merle noir	15	5	29	12	11	26	89
Pouillot véloce	15	3	5	17	14	36	87
Fauvette des jardins	15	13	18	7	6	16	64
Pinson des arbres	16	22	9	7	6	16	60
Rougegorge familier	4		9	1	2	25	40
Verdier d'Europe	15	10	8	1	1	4	39
Gros-bec casse-noyaux	4	5	12	4		10	35
Mésange nonnette	6	12	5	4	4	2	30
Chardonneret élégant	4	8		7	5	4	28
Grive musicienne	2	4	5	3	5	9	26
Accenteur mouchet	1	7	3	4		8	21
Troglodyte mignon				2	5	13	20
Grimpereau des jardins	4	2	3	1	2	5	17
Sittelle torchepot	2	4	1	3	1	5	16
Rousserolle effarvatte	1	5	4	3	2	1	16
Fauvette babillarde	4	4	5	2	2		15
Mésange à longue queue	9	5	1			4	14
Bergeronnette grise		2	5	1		5	13
Mésange boréale	4	1		4	1	3	13
Pic épeiche	1		1	4		3	9
Rougequeue à front blanc		1	1	6			8
Linotte mélodieuse	7						7
Gobemouche gris		1	3			2	6
Hypolaïs polyglotte			2			3	5
Pic mar	1		2			2	5
Étourneau sansonnet	2		1	1	1		5
Pie-grièche écorcheur		3	1	1			5
Rossignol philomèle	2		2				4
Fauvette grisette		2				1	3
Loriot d'Europe				3			3
Bouvreuil pivoine		2					2
Grive draine					2		2
Martin-pêcheur d'Europe		1		1			2
Pic vert	2						2
Buse variable	1						1
Geai des chênes			1				1
Moineau friquet		1					1
Pigeon ramier	1						1
Pouillot fitis	1						1
Pouillot siffleur					1		1
Rousserolle turdoïde			1				1
Serin cini			1				1
Total général	209	171	187	192	101	299	1092
Nb d'espèces	29	27	30	27	21	26	45

Tableau 25 : Nombre d'oiseaux par espèce capturés entre 2009 et 2014 dans le cadre du programme STOC réalisé sur la prairie en pied de digue.

Nom vernaculaire	HIVER						Nb d'oiseaux différents
	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	
Merle noir	150	18	23	20	28	26	239
Mésange charbonnière	11	14	26	26	35	15	112
Rougegorge familier	15	4	11	9	10	13	46
Mésange bleue	8	1	6	7	17	10	45
Grive musicienne	8	1	3	2	5	6	23
Grimpereau des jardins	3	7	2	4	3	7	19
Mésange à longue queue	9	6	1		4	5	19
Pinson des arbres	3	4	2	5	4	2	19
Troglodyte mignon	2	2	5	2	4	9	17
Mésange nonnette	2	5	1	3	1	1	12
Gros-bec casse-noyaux	2	2	4	1		2	10
Roitelet huppé		3		3		6	10
Grive mauvis	6				1	2	7
Accenteur mouchet	1		1	1		4	6
Roitelet à triple bandeau			2		2	5	6
Chardonneret élégant					3	1	4
Mésange boréale	1			1	2	1	4
Bouvreuil pivoine				3			3
Étourneau sansonnet	2					1	3
Pic épeiche				2	1		3
Pic vert		1	1	1			3
Epervier d'Europe				2			2
Fauvette à tête noire	1		1				2
Pic mar				2		1	2
Pinson du Nord					2		2
Sittelle torchepot				2			2
Bergeronnette grise				1			1
Buse variable						1	1
Total général	224	68	89	97	122	118	623
Nb d'espèces	16	13	15	20	16	20	28

Tableau 23 : Nombre d'oiseaux par espèce capturés entre 2009 et 2014 dans le cadre du programme SPOL réalisé sur la prairie en pied de digue.

❖ *Les étangs d'Outines et d'Arrigny*

➤ *Prairie située sur la rive Ouest de l'étang du Grand Coulon*

Une étude phytosociologique a été réalisée en 2011 par l'association GAGEA (Didier, 2011).

Cette étude a montré que la végétation de cette prairie est très homogène et se rapporte à une seule association végétale : *Stellario gramineae-Festucetum rubrae*.

Le code Natura 2000 correspondant à ce milieu est 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (à *Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

Cette prairie est dans un état favorable de conservation. Même si aucune espèce patrimoniale n'y a été observée, de nombreuses espèces végétales sont présentes. La biodiversité y est élevée.

Depuis plus de dix ans, cette prairie fait l'objet d'une fauche annuelle tardive par des agriculteurs. Elle est fauchée en début d'été. La partie sud élargie est fauchée par moitié, chaque moitié étant fauchée en alternance une année sur deux.

La gestion actuelle donne de bons résultats et doit donc être maintenue.

➤ Prairies situées sur le secteur Nord-Ouest de l'étang des Landres et sur la partie Nord de l'étang de la Forêt

Une étude a été menée en 2013 par l'association GAGEA (Didier et Bouard, 2013). Cette étude s'est notamment intéressée aux parcelles gérées par des agriculteurs en fauche tardive (après mi-juillet).

Les relevés phytosociologiques effectués montrent que la gestion actuelle donne de bons résultats et doit donc être maintenue.

Par ailleurs, une étude s'intéressant à l'effet du pâturage sur la végétation a été menée en 2013 par l'association GAGEA (Didier et Bouard, 2013). Cette étude s'est intéressée à 2 secteurs pâturés (bovins) : le secteur Nord-Ouest de l'étang des Landres et la partie Nord de l'étang de la Forêt.

Cette étude montre que les roselières évoluent vers des groupements de végétaux moins humides. La cause de cette évolution n'a pas pu être identifiée. En effet, 3 facteurs peuvent être mis en cause : les facteurs climatiques, la gestion des étangs (assecs) et les effets du pâturage.

Au vu de ces éléments, il est conseillé de poursuivre avec le même chargement aux abords de l'étang des Landres, voire même de l'augmenter à 5 animaux pour ralentir le développement des saules.

Par ailleurs, un pâturage pourrait être remis en place à l'étang du Grand Coulon et à l'étang de la Forêt dans les secteurs non pâturés ces dernières années.

IV.3.2 Roselières

En 2007, un diagnostic des roselières des étangs des Landres et de la Forêt a été effectué (Lelièvre 2007).

D'après cette étude, il est montré que la phragmitaie (*Phragmites australis*) de l'étang des Landres est essentiellement caractérisée par une hauteur d'eau insuffisante et une hauteur de litière excessive par rapport à celles qui sont préconisées par la plupart des gestionnaires (Hawkes et José 1996, Mauchamp et Sinnassamy 2001, Le Bihan et Girard 2004). La phragmitaie, bien que les tiges présentent une hauteur « normale », semble assez dégradée : faible recouvrement du phragmite, compétition avec le carex et la glycérie, présence d'espèces rudérales. Par ailleurs, le taux de parasitisme des tiges est élevé.

Ce suivi a été renouvelé en 2008 et les résultats obtenus confirment ce diagnostic.

Concernant l'étang de la Forêt, le diagnostic de 2007 conclut que la phragmitaie bénéficie de conditions hydriques qui correspondent à l'optimum préconisé par la

bibliographie. L'accumulation de litière y est pourtant encore plus marquée que sur l'étang des Landres. Les valeurs de densité en tiges de l'année et du recouvrement par le phragmite sont satisfaisantes par rapport aux valeurs de référence. Il y a moins d'envahissement par le carex ou la glycérie que sur l'étang des Landres et presque pas d'implantation d'espèces rudérales. Les tiges sont en moyennes plus hautes que sur l'étang des Landres, mais présentent un diamètre moyen inférieur. Le taux de parasitisme sur les tiges de phragmite dépasse celui des Landres pour atteindre presque 40 %.

Depuis 2012, un suivi de l'état de conservation des phragmitaies a été initié sur la base d'un échantillonnage sur 3 secteurs des étangs, deux sur des zones ayant bénéficiées de travaux d'intervention en faveur de la roselière (Landres roselière restaurée, étang de la Forêt roselière étrépie) et un sur une zone témoins (Landres roselière non restaurée) dans le but, par la suite de préconiser des mesures de gestion adaptées. En 2014, deux autres secteurs ont été ajoutés à ce suivi : Grand Coulon rive Est et Der restitution, ce dernier, réalisé sur le lac, a pour objectif de permettre la comparaison entre les dynamiques des roselières des étangs par rapport à celles qui se développent dans l'emprise du réservoir.

L'échantillonnage repose sur un réseau de transects sur lequel est effectué un minimum de trente relevés de végétation, à l'intérieur d'un quadrat de 25 x 25 cm.

Dans chaque quadrat, les mesures suivantes sont réalisées :

- Nombre exhaustif de tiges de l'année (tiges vertes),
- Nombre exhaustif de tiges âgées (tiges sèches),
- Nombre de tiges fleuries,
- Diamètre et hauteur d'une tige verte touchant le quadrat,
- Hauteur d'eau au centre du quadrat,
- Hauteur de la litière au sol,
- Nombre d'espèces végétales au sein du quadrat,
- Présence de parasites sur la tige choisie pour la mesure de hauteur et de diamètre.

Les relevés effectués en 2014 indiquent que sur les étangs, les phragmitaies semblent bien connaître un essoufflement inquiétant. La partie restaurée au Nord de l'étang des Landres est celle qui montre le plus de signes d'affaiblissement tandis que la partie non restaurée manifeste des signes de redynamisation. La surface étrépie en 2011 sur l'étang de la Forêt connaît une légère progression mise à part la proportion de tiges vertes en diminution. Le broyage avec export de la matière sur la zone restaurée des Landres ne semble pas avoir favorisé la dynamique des phragmites au-delà de trois ans tandis que l'étrépage aurait eu une action favorable sur plus long terme. Sur ce dernier point, il est difficile d'avoir un jugement tranché étant donné qu'il n'existe pas d'autre échantillon permettant de comparer la dynamique de la végétation ailleurs sur l'étang de la Forêt.

Le Grand Coulon, où un nouveau secteur a été échantillonné en 2014, donne des résultats s'inscrivant dans la moyenne de ceux recueillis sur les deux autres étangs.

La roselière choisie dans le secteur du canal de restitution du lac du Der est, quant à elle, beaucoup plus dynamique que celles des étangs. Elle est plus dense, en moyenne plus haute, avec des tiges plus épaisses et se trouve moins touchée par le parasitisme. Elle affiche donc une meilleure santé à tous niveaux. Celle-ci bénéficie d'une longue période d'assèchement grâce au marnage artificiel du réservoir. Il est possible que ce soit là un facteur important pour la dynamique de la roselière.

IV.3.3 Bois de l'Argentolle

Une étude analysant les habitats naturels du bois de l'Argentolle a été menée en 2010 par l'association GAGEA (Didier et Bouard, 2011).

Dans ce cadre, deux groupements végétaux essentiels ont été identifiés sur le site :

- le *Primo elatioris – Quercetum roboris*,

- le *Stellario – Quercetum roboris*.

D'après cette étude, l'ensemble des recommandations du document d'aménagement semble aller dans le sens de la bonne conservation des habitats naturels du site.

Ces zones boisées servent de gîte à de nombreuses espèces de chiroptères telles que : la Pipistrelle de Nathusius, le Murin de Bechstein, l'Oreillard roux, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Brandt, la Noctule commune ou encore la Noctule de Leisler.

Par ailleurs, ce milieu permet l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers (pics, passereaux et rapaces).

La forêt s'étendant sur le bassin versant contribue à purifier l'eau qui alimente les étangs.

Ce bois abrite plusieurs mares qui constituent un réseau propice à la reproduction des amphibiens.

Ces mares devront être maintenues et entretenues afin d'éviter la fermeture du milieu par le couvert forestier et leur comblement.

IV.4 Synthèse des connaissances sur la faune présente sur la RNCFS

IV.4.1. Avifaune migratrice et hivernante

❖ Oiseaux d'eau

Les effectifs rapportés ici (**figure 6**) concernent les 30 principales espèces d'anatidés (canards, cygnes, oies), plus la Foulque macroule, présentes sur la RNCFS. Ces comptages ont été effectués sur le lac du Der et sur les étangs d'Outines et d'Arrigny de septembre à février entre 2004/2005 et 2013/2014.

Les effectifs dénombrés sur l'ensemble du site varient entre 25 469 (février 2005) et 7 240 (septembre 2008).

En moyenne, 14 700 anatidés sont comptés mensuellement en automne-hiver.

La répartition des effectifs est en moyenne de l'ordre de 10 % sur les étangs contre 90 % sur le lac.

Des variations temporelles apparaissent durant ces 10 ans, mais il est difficile d'en identifier précisément les causes. Les populations elles-mêmes sont sans doute fluctuantes, mais des effets années liés aux conditions météorologiques (plans d'eau gelés provoquant la désertification des oiseaux, variation de la visibilité et donc de l'observabilité des oiseaux) ainsi que des effets observateurs (pression d'observation variable selon les années, changement des participants) représentent autant de facteurs confondants qui rendent difficile la quantification de chacun des paramètres à l'origine des variations rencontrées.

L'abondance des ressources alimentaires du site (notamment l'apparition de vasières et de pelouses exondées suite au retrait des eaux chaque année) et la quiétude des lieux liée à l'absence de chasse peuvent expliquer l'importance du stationnement des oiseaux d'eau.

Il est à préciser que les anatidés ne représentent qu'une petite fraction de l'avifaune hivernante sur la RNCFS. Parmi les espèces à forts effectifs, citons le Vanneau huppé (11 791 individus comptés le 18/11/2008), le Pluvier doré (5 000 individus estimés en février 2014) et la Grue cendrée dont les éléments d'information sont détaillés ci-dessous tant l'oiseau a de l'importance pour le site.

Parmi les anatidés présents sur la RNCFS, la Sarcelle d'hiver et l'Oie cendrée méritent également une attention particulière (voir paragraphes ci-dessous).

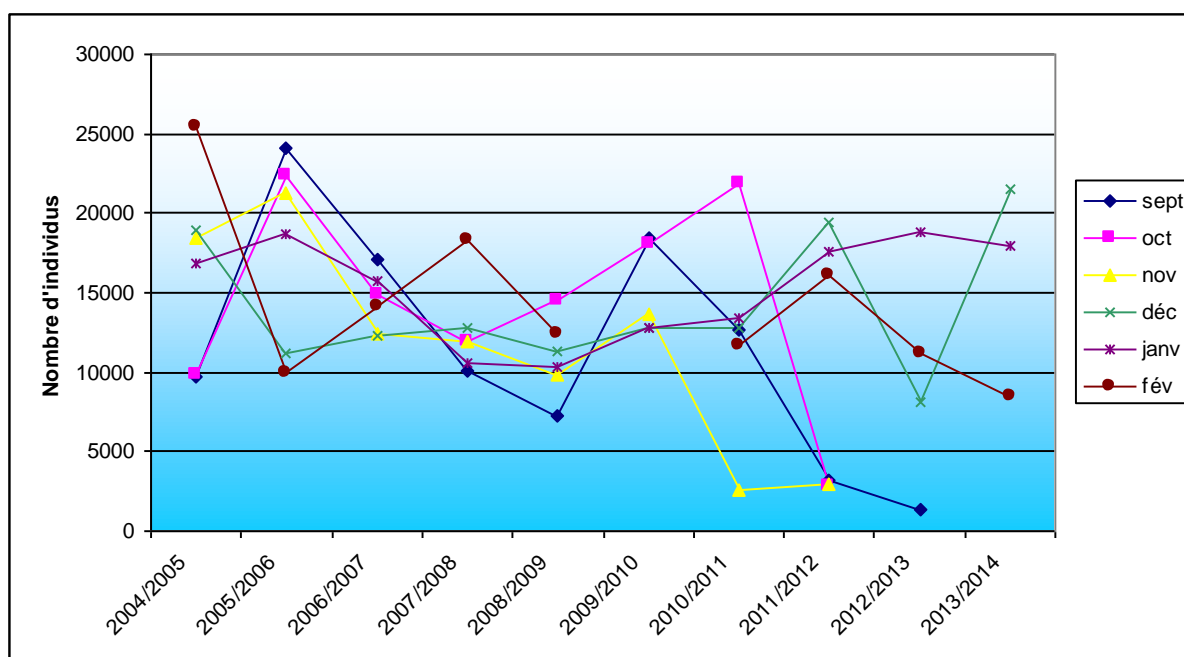


Figure 6 : Nombre d'anatidés et de foulques dénombrés en phase migratoire et d'hivernage de septembre à février sur le lac du Der et les étangs d'Outines et d'Arrigny entre 2004/2005 et 2013/2014.

❖ Grue cendrée

La Grue cendrée (*Grus grus*) fréquente la RNCFS pendant 7 mois de l'année de septembre à mars.

Le Lac du Der constitue un dortoir très apprécié en raison des nombreux îlots qui apparaissent à cette saison grâce à la vidange. Il garantit en plus une tranquillité sans égal du fait de la quasi-absence de fréquentation humaine. En journée, les grues s'alimentent dans les terres agricoles alentours, cultures ou prairies.

La migration postnuptiale a essentiellement lieu d'octobre à mi-décembre. Depuis quelques années, près de 360 000 individus sont observés sur le couloir migratoire Ouest européen dont une grande partie en halte migratoire sur la RNCFS. Cet effectif est vraisemblablement sous-estimé, compte tenu du comportement migrateur nocturne marqué en automne.

L'hivernage en région Champagne-Ardenne est de l'ordre de 15 à 20 000 grues, dont 10 000 individus pour les alentours du lac du Der. Mais l'hiver 2013-2014 bat tous les records avec 40 000 hivernants pour la région, dont 30 000 sur la RNCFS. L'hiver exceptionnellement clément et l'existence de ressources abondantes liées à l'exploitation tardive des maïs restés en chaume et aux prairies humides restées accessibles avec l'absence de gel expliquent ce record d'hivernage.

La migration prénuptiale a essentiellement lieu de mi-février au 10 mars. Elle concerne environ 250 000 oiseaux dont une grande partie emprunte la RNCFS. Lorsque les conditions de migration sont favorables, les oiseaux ne font qu'une courte halte sur la réserve voire ne s'y arrêtent pas. Cependant, des vents de Nord-Est ou une période pluvieuse peuvent parfois stopper la migration pendant plusieurs jours. Le stationnement de plusieurs milliers d'oiseaux sur le site peut alors engendrer des dégâts importants sur les semis de céréales dans la région. Un agrainage dissuasif est alors mis en place à la « Ferme aux grues » (commune de Saint-Rémy-en-Bouzemont). Par ailleurs, la mise en place récente d'un fonds d'indemnisation géré par le conseil régional permet une prise en compte partielle des dégâts auprès des agriculteurs.

Mis à part ces deux mesures, aucune gestion particulière concernant l'espèce n'est réalisée au niveau de la RNCFS dont l'utilisation se borne principalement au repos (dortoir et reposée diurne).

La quiétude est le facteur déterminant pour l'utilisation du lac par les grues. L'apparition de hauts fonds, de vasières et de pelouses exondées suite à la phase de restitution crée de vastes zones sécurisantes pour les oiseaux. Une attention toute particulière en automne notamment lorsque les pêcheurs en embarcations sont encore nombreux doit être menée pour limiter le dérangement. L'ONCFS conduit des actions de police de l'environnement dans ce but.

❖ *Sarcelle d'hiver*

Les résultats des comptages des Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) mettent en évidence une forte fréquentation de cette espèce sur la RNCFS (sur le lac essentiellement) en automne et en hiver.

Les effectifs les plus importants sont observés durant la migration postnuptiale en automne (jusqu'à 15 000 individus) (**figure 7**). Ainsi, au plus fort du passage migratoire, la réserve accueillerait ponctuellement de l'ordre de 3 % de la sous-population Ouest-européenne. Les flux migratoires étant étalés dans le temps et non mesurés suggèrent que plus d'oiseaux encore issus de cette population pourraient utiliser la réserve comme halte à cette période de l'année. L'interface terre-eau présente son plus grand linéaire en septembre-octobre. Ce milieu, très riche au plan alimentaire, explique en grande partie l'importance du stationnement des oiseaux en halte migratoire. La non-maîtrise de la gestion des niveaux d'eau ne permet pas d'avancer des mesures qui pourraient permettre d'améliorer encore cette situation.

Les hivernants proprement dits sont par contre nettement moins nombreux avec seulement 2 800 individus en moyenne de décembre à février. À noter qu'un renouvellement important des effectifs au sein des quartiers d'hivernage a été démontré. Au Massereau et en Camargue, il a été calculé que le flux de sarcelles sur les sites d'hivernage est tel que le nombre d'oiseaux passant par un site est plus de deux fois supérieur au nombre maximum recensé.

Il est probable que l'espèce ait ce type de comportement sur la réserve. Quoi qu'il en soit, ce suivi confirme le caractère hautement attractif de la RNCFS pour l'espèce et il doit se poursuivre à l'avenir.

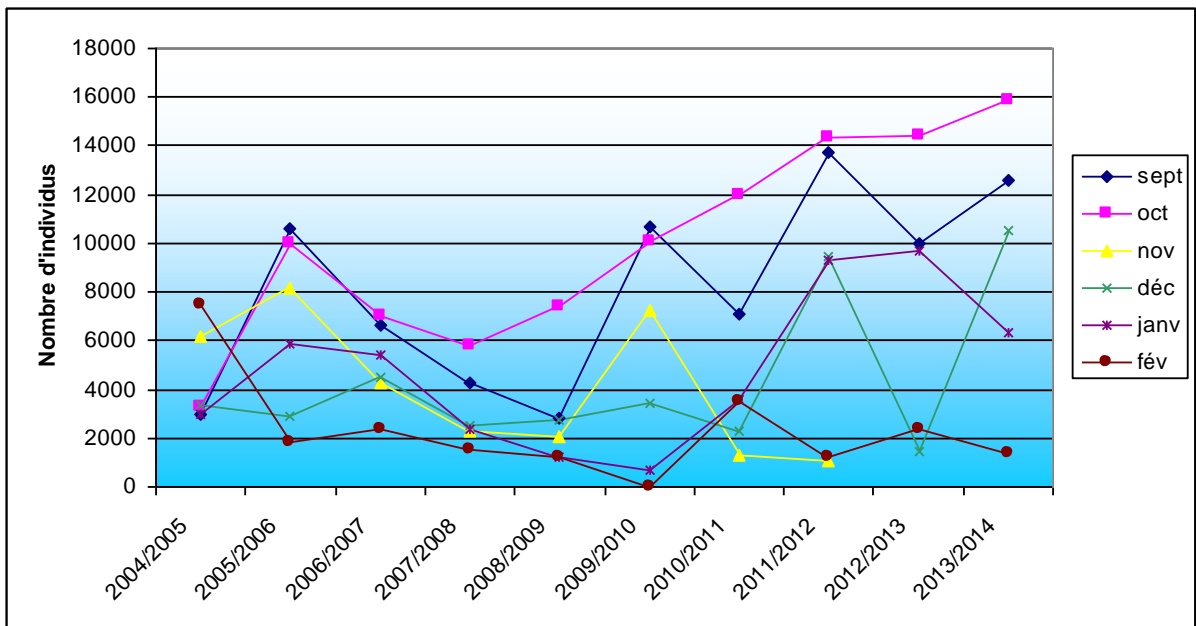


Figure 7 : Nombre de Sarcelles d’hiver dénombrées en phase migratoire et d’hivernage de septembre à février sur le lac du Der et les étangs d’Outines et d’Arrigny entre 2004/2005 et 2013/2014.

❖ Oie cendrée

La RNCFS est le troisième site d’hivernage de l’Oie cendrée (*Anser anser*) en France et est le principal site d’hivernage pour la région Nord-Est (Simon et Schricke, 2014). Sur les 10 dernières années, en moyenne 2 800 individus ont été dénombrés sur le site à la mi-janvier (maximum observé le 11 janvier 2013 : 3 687 individus) (figure 8).

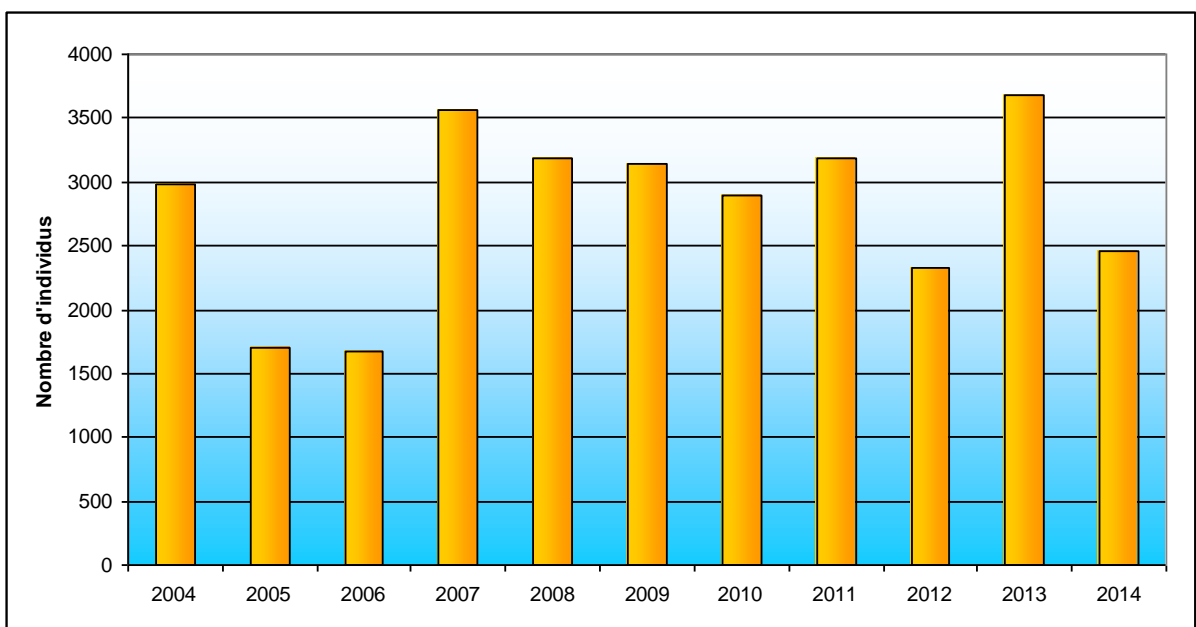


Figure 8 : Nombre d’Oies cendrées dénombrées à la mi-janvier sur le lac du Der et les étangs d’Outines et d’Arrigny entre 2004 et 2014.

❖ Rapaces diurnes

Une espèce emblématique est représentée sur la réserve avec le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*). Les effectifs varient de 1 à 4 individus selon les hivers. Ils fréquentent l'ensemble de la RNCFS, mais également l'étang de la Horre.

À noter, la construction partielle d'une aire dans le vieux Der durant l'hiver 2010-2011.

Au moins un pygargue a été observé sur la réserve durant l'été 2014 et deux individus ont été observés tout au long de l'été 2015.

Les anses du vieux Der représentent des zones de reproduction potentielles à surveiller.

Il est probable que l'espèce s'installe dans la région à l'image de la situation en Lorraine : cas de nidification en 2011 et 2012 et cantonnement depuis d'adultes reproducteurs sur l'étang de Lindre.

Par ailleurs, le site pourrait aussi accueillir un autre rapace très rare en France qui recolonise lentement son aire de répartition : le Balbuzard fluviatile (*Pandion haliaetus*). Il est bien représenté en phase de migration et plus particulièrement en phase de migration postnuptiale, de juillet à octobre. Huit à 10 individus peuvent être vus simultanément sur la réserve. Ils fréquentent essentiellement les anses du vieux Der.

❖ *Cigogne noire*

Un suivi hebdomadaire est réalisé depuis 2007 afin de dénombrer les Cigognes noires (*Ciconia nigra*) en halte migratoire sur la RNCFS à partir de 16 points d'observations localisés autour du lac du Der (**carte 14**). Ce suivi est mené par la LPO, co-animateur du réseau Cigognes noires en France, avec l'ONF. La période de suivi commence généralement le 25 juillet et s'achève début octobre. Le suivi est assuré par les salariés de la LPO accompagnés de bénévoles et secondés par les agents de l'ONCFS.

Depuis 2008, les effectifs maximum observés sont assez constants (en moyenne 26 individus) (**figure 9**).

La fréquentation de la réserve par les oiseaux est conditionnée par le retrait des eaux.



Carte 14 : Postes de comptage de la Cigogne noire en halte migratoire postnuptiale sur la RNCFS.

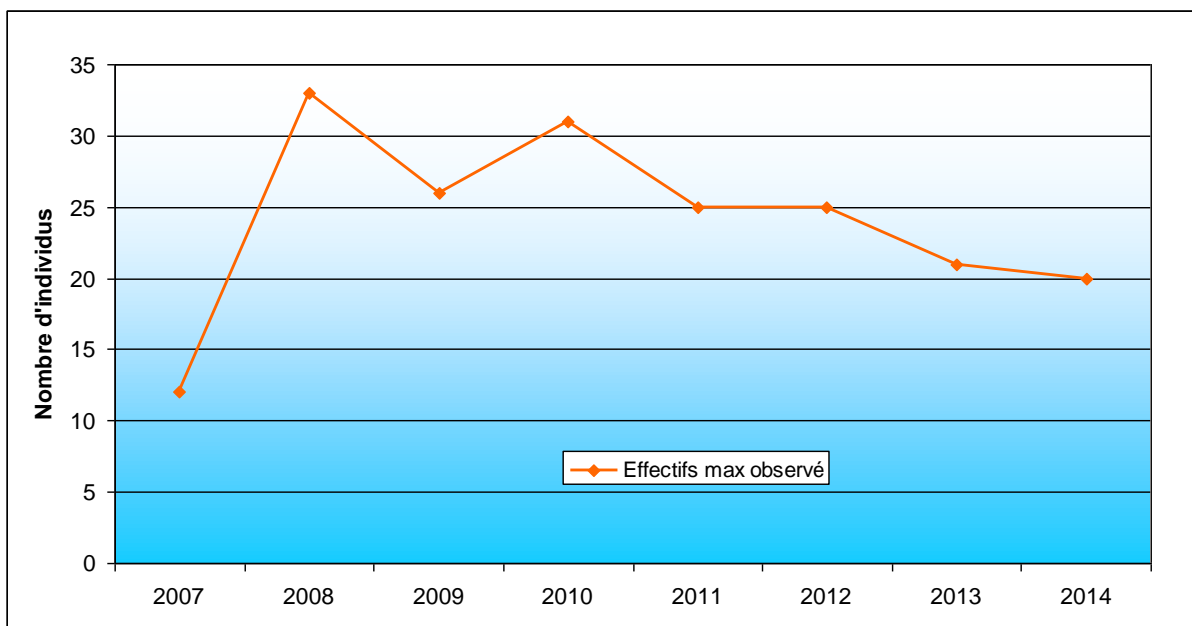


Figure 9 : Effectif maximum de Cigognes noires observées en migration postnuptiale sur la RNCFS entre 2007 et 2014.

IV.4.2 Avifaune nicheuse

- ❖ *Ardéidés*
- *Hérons coloniaux*

Le suivi des ardéidés s’est interrompu en 2006 et 2007. Globalement, la tendance numérique observée sur la dernière décennie est à la hausse (**figure 10**). En 2014, 90 couples d’ardéidés nicheurs ont été dénombrés sur la RNCFS. À noter une sous-estimation lors de certains printemps en fonction de la visibilité perturbée par la densité des peuplements dans lesquels s’installent les oiseaux.

La colonie de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*), installée en périphérie de la réserve dans le bois de Ham avait, après avoir été la plus grande de Champagne-Ardenne (jusqu’à 300 nids) a presque totalement disparue avec seulement 17 nids au printemps 2013. Une dynamique semble reprendre depuis puisque 36 nids y ont été recensés en 2015.

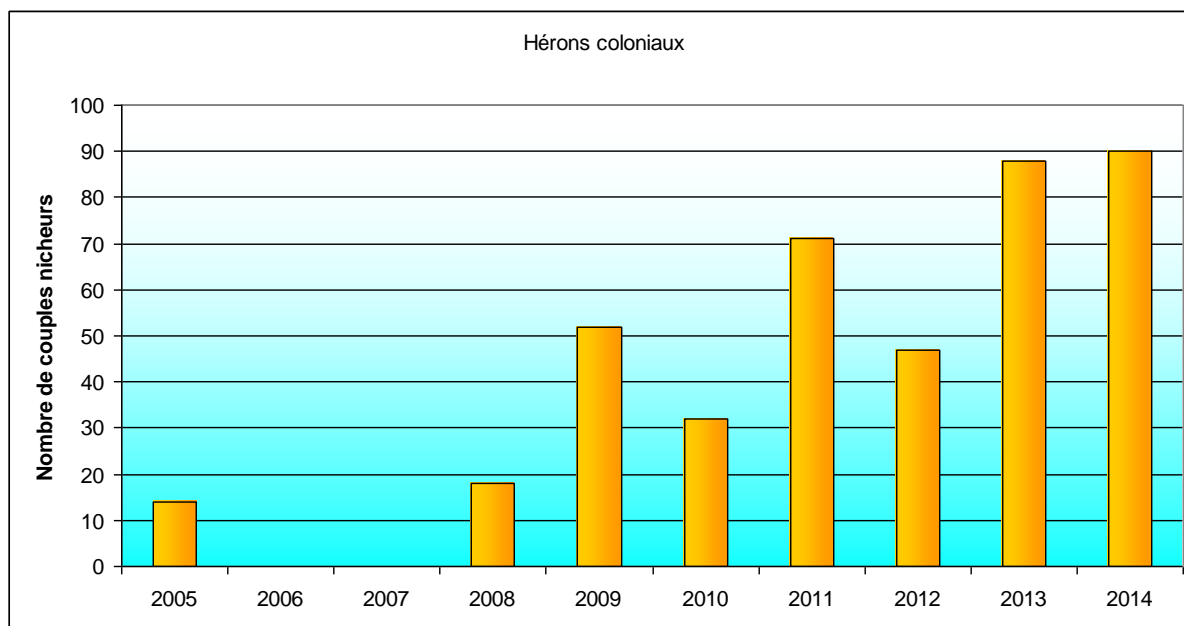


Figure 10 : Nombre de couples de hérons coloniaux nicheurs dénombrés sur la RNCFS entre 2005 et 2014 (interruption des comptages en 2006 et 2007).

La réserve a accueilli en 2011 une nouvelle espèce avec le Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*), donnée de reproduction la plus septentrionale en France (Mortreux, 2013). La première nidification a eu lieu dans la colonie de l’étang de Landres, la seconde en 2012 a eu lieu au sein de la colonie du Lac du Der. Enfin, un couple s’est reproduit mais sans succès dans la colonie d’ardéidés du secteur de « la Mare » en 2014.

La RNCFS a la particularité d’accueillir une des rares colonies de Hérons pourprés (*Ardea purpurea*) de la région Champagne-Ardenne. Bien que les effectifs soient fluctuants, le nombre de couples nicheurs a augmenté au cours des 10 dernières années avec un record de 31 couples au printemps 2013.

Les oiseaux sélectionnant plusieurs sites (jusqu’à 6 pour une saison donnée), il faut noter que le secteur dit de « la Mare » situé en ZDQ A sur le lac et la saulaie du Nord des Landres accueille une grande partie des ardéidés nicheurs de la réserve. Il s’agit là de colonies plurispécifiques. Ces deux sites sont très complémentaires. Pour exemple, un retard de remplissage du lac au printemps 2011 conduit les oiseaux à se reporter au Nord des Landres et à s’y reproduire normalement.

Seul un héron colonial, la Grande aigrette (*Ardea alba*), ne niche pas sur la réserve.

Des Grandes aigrettes en plumage nuptial sont observées régulièrement, mais aucune reproduction avérée n'a été mise en évidence.

➤ *Hérons territoriaux*

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) est la seule espèce concernée. Les suivis ont été menés de façon irrégulière jusqu'à 2009, puis plus régulièrement de 2010 à 2014.

Les effectifs rapportés concernent des mâles chanteurs et donc des couples supposés nicheurs sur la RNCFS. La méthode utilisée depuis 2010 consiste à effectuer, en soirée, le suivi de 21 points d'écoutes (2 points de 40 min par observateur et par soirée). L'opération est répétée deux fois, à une semaine d'intervalle à la fin du mois de juin. En 2014, 3 couples ont été répertoriés.

Le Blongios nain est probablement de tous les ardéidés l'espèce la plus compliquée à dénombrer et les données acquises doivent être considérées comme indicatives (**figure 11**). Les fluctuations rencontrées intègrent des effets année comme les conditions météorologiques particulières et le stade phénologique de la végétation, des effets densité ou de simples effets individuels comme la variabilité naturelle du comportement des mâles chanteurs.

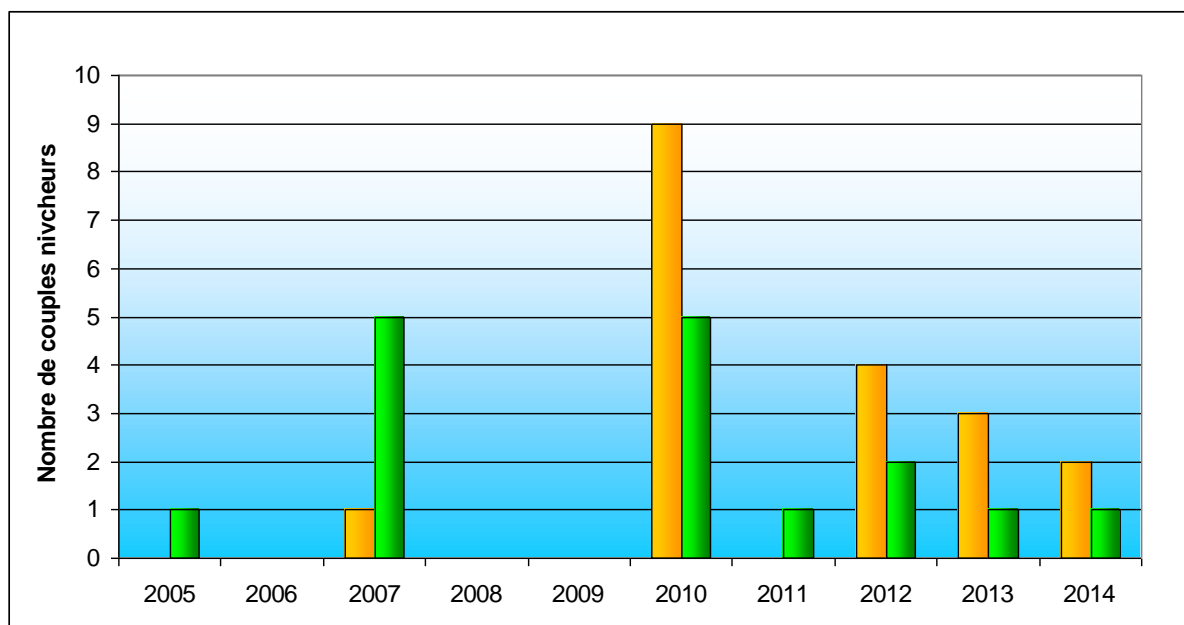


Figure 11 : Nombre de couples de Blongios nains nicheurs dénombrés sur le lac du Der (en orange) et les étangs d'Outines et d'Arrigny (en vert) entre 2005 et 2014.

Le Butor étoilé (*Butorus stellaris*) était un nicheur régulier sur les étangs jusqu'au début des années 2000. Il a été entendu au Nord des Landres en 2009, mais ce contact auditif isolé n'a pas été suffisant pour valider la reproduction de l'espèce. L'espèce n'est plus nicheuse sur la RNCFS.

❖ *Passereaux paludicoles*

Un suivi des passereaux paludicoles par points d'écoute inspiré de la méthode des Indices ponctuels d'abondance (Blondel *et al.*, 1970) a été effectué en réduisant la durée d'écoute en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2014 sur le lac du Der (**tableau 24**) et sur les étangs d'Outines et d'Arrigny (**figures 12, 13, 14, 15**).

L'attrait du site pour les populations de passereaux paludicoles nicheurs est un bon indicateur de la qualité des roselières.

Les IPA permettent de dégager des tendances évolutives à long terme. Au cours de ces suivis, il y a eu un changement d'observateur ainsi qu'une modification de la méthode d'inventaire (échantillonnage d'un plus grand nombre de points d'écoute par date de passage, donc modification de l'heure de relevé pour certains points), ce qui induit inmanquablement un biais. Il convient donc de garder de la réserve dans l'interprétation des résultats.

Malgré des disparités visibles selon les espèces, les plans d'eau et les années, les différentes espèces de passereaux paludicoles restent globalement stables sur la réserve.

	2009	2010	2011	2012	2014
Rousserole effarvate	2,8	3,05	3,2	1,95	3
Rousserole turdoïde	2,5	2,5	2,7	1,85	2,3
Phragmite des joncs	0,5	0,8	1,2	1,1	0,9
Bruants des roseaux	0,85	1,35	0,5	0,7	1

Tableau 24 : Résultats des suivis des passereaux paludicoles par points d'écoute selon la méthode des Indices ponctuels d'abondance sur le lac du Der (zone de quiétude).

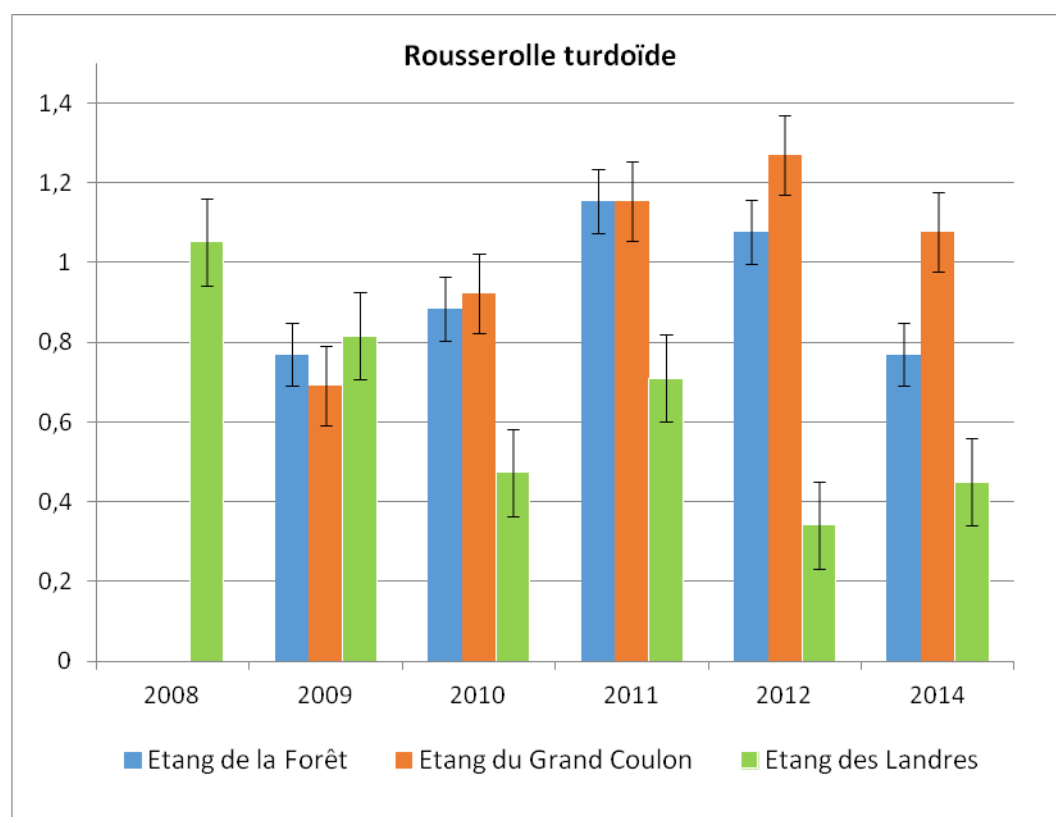


Figure 12 : Évolution des Indices ponctuels d'abondance pour la Rousserolle turdoïde sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

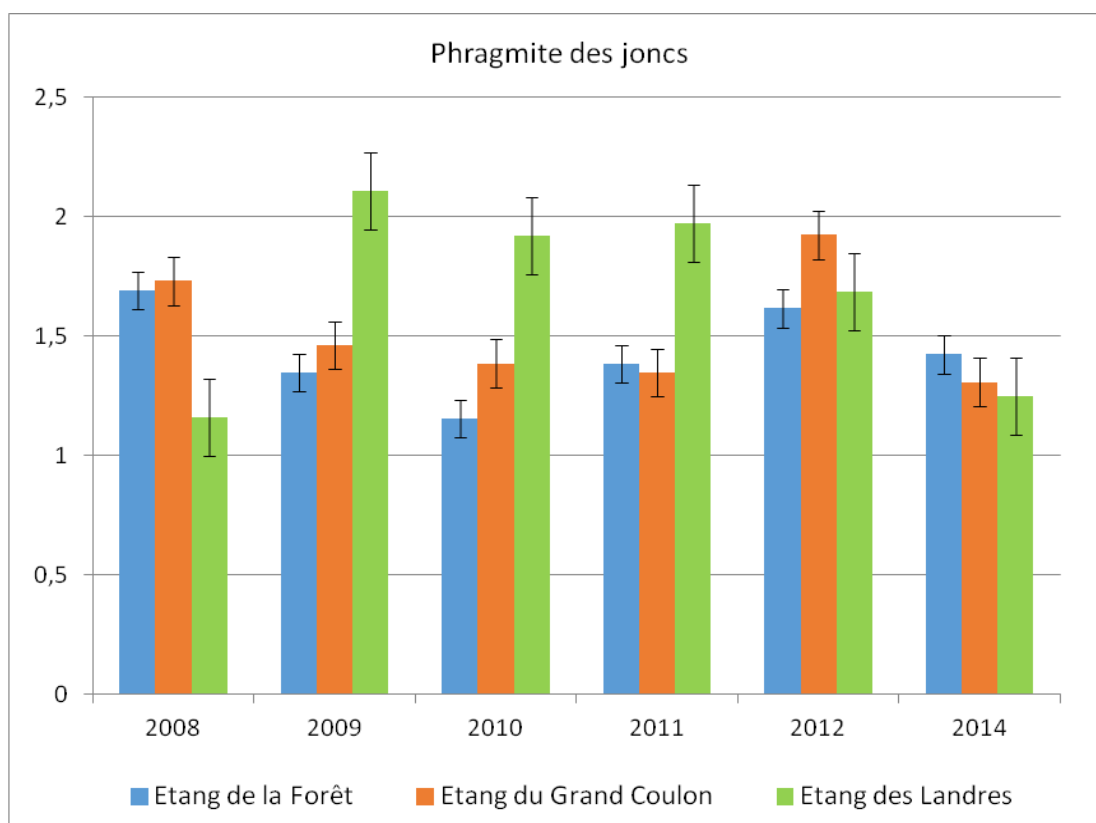


Figure 13 : Évolution des Indices ponctuels d'abondance pour le Phragmite des joncs sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

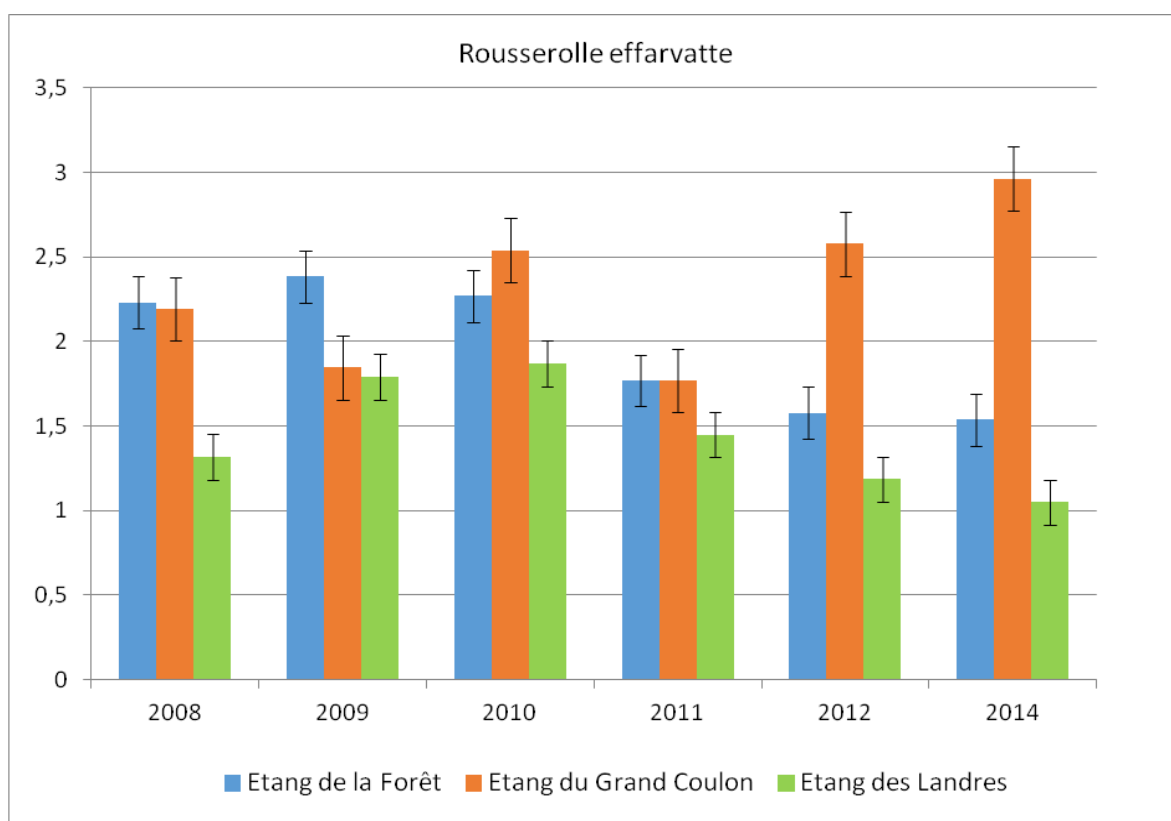


Figure 14 : Évolution des Indices ponctuels d'abondance pour la Rousserolle effarvate sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

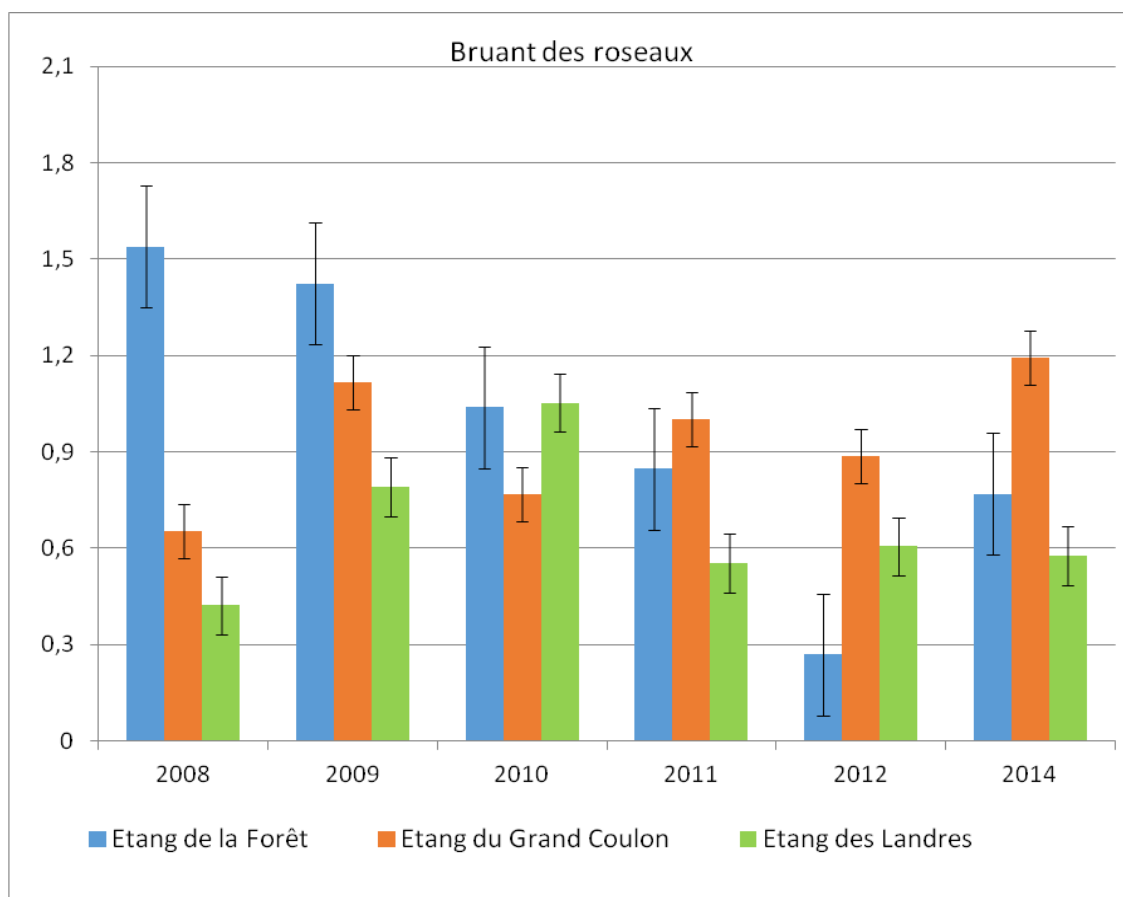


Figure 15 : Évolution des Indices ponctuels d'abondance pour le Bruant des roseaux sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

❖ *Sterne pierregarin*

Le suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) sur le lac du Der est mené depuis 1990. Ce programme repose sur la mise en place de radeaux artificiels. Le dispositif actuel est représenté par quatre radeaux spécifiques d'une surface totale de 80m², mais le nombre de plateformes ainsi que leur surface ont varié (tableau 25).

	2000 à 2007	2008 à 2010	2011 à 2014
Nb radeaux	4	3	4
Surface en m ²	80	65	80

Tableau 25 : Nombre et surface des radeaux à sterne mis en place sur le lac du Der entre 2000 et 2014.

La mise en place des radeaux se fait dès les premiers jours de mai. L'expérience montre qu'une installation des radeaux en avril conduit les Mouettes rieuses à s'établir sur le site pour s'y reproduire. Une mise en place du dispositif début mai permet d'éviter ce phénomène et même si des sternes précoces sont, dès le 15 avril en attente sur le site, cette façon de faire reste le meilleur compromis.

Un premier recensement, destinée à dénombrer les nids et la taille des pontes, est effectué 4 semaines après leur mise en place. Le suivi des poussins se déroule au cours de la

première décade de juillet, avant le stade de l'envol des jeunes, pour éviter les mouvements de panique et les envols prématurés provoqué par la visite.

Par ailleurs, un couple de Goélands leucophées (*Larus michahellis*), en s'appropriant un radeau en 2009, 2010 et 2011 a fortement réduit la disponibilité d'accueil pour les sternes durant ces années.

Ceci a conduit à aménager une plateforme de 6 m² en 2012, laquelle est mise en place au début de la dernière décade d'avril pour encourager le Goéland leucophée à s'installer. Le couple fréquente irrégulièrement la plate forme depuis, et se reproduit certaines années.

La colonie de sternes du Der fluctue au cours du temps, mais apparaît relativement stable depuis 2005 (**figure 16**). Elle est en moyenne de 125 couples nicheurs sur la décennie 2003-2014, pour une production de 1,14 jeune par couple (mesure faite au stade poussin avant l'envol). La productivité de la colonie est variable selon l'année avec des valeurs élevées comme en 2008 et 2012 et des printemps moins favorables comme en 2011, 2013 et 2014. Ces variations, assez classiques pour l'espèce, n'ont pas d'origine clairement identifiée. Elles sont très probablement d'ordre multifactoriel en raison des conditions météorologiques, de l'abondance des ressources ou encore de la compétition interspécifique (goéland). Le dérangement, lié à des incursions dans la zone de quiétude lors des activités nautiques sur le lac (kayac, motonautisme), reste peu fréquent, mais constitue une source de variation potentielle de la reproduction de la colonie (cas d'une perturbation mal identifiée en mai 2011 au moment de la ponte).

La contribution de la réserve à la dynamique de la population de la Sterne pierregarin en Champagne-Ardenne est forte compte tenu d'un effectif de 200 à 300 couples nicheurs pour la région. Les interconnexions entre les six colonies recensées en région sont mal connues, tout comme la fidélité éventuelle des adultes au site de reproduction et des jeunes au lieu de naissance.

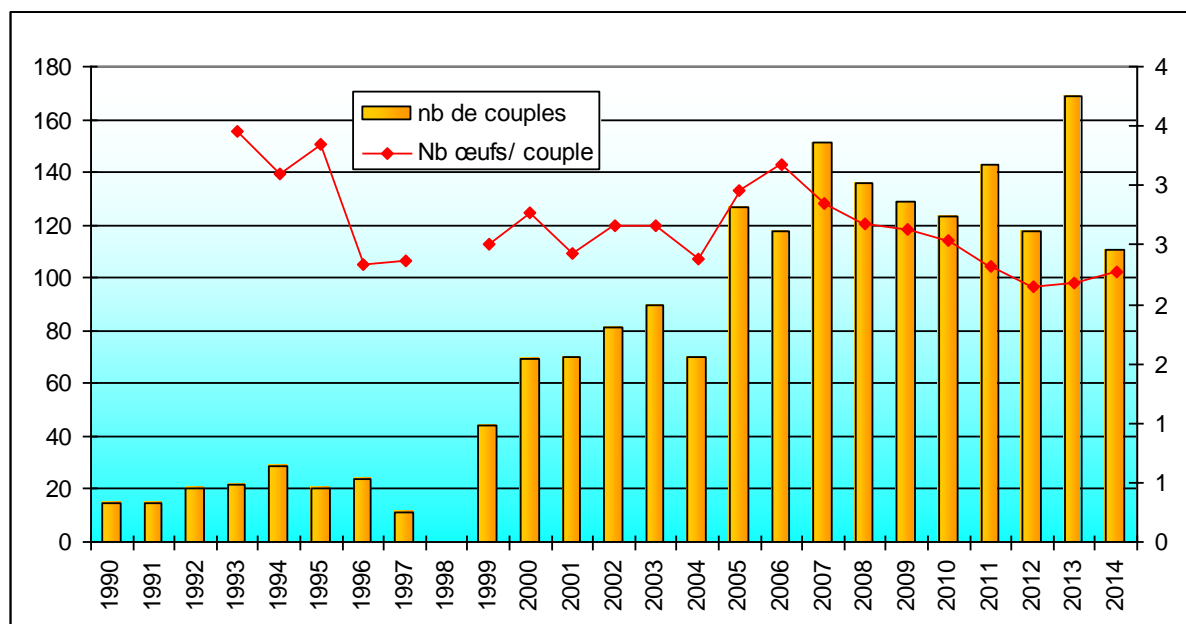


Figure 16 : Nombre de couples (diagramme orange) et nombre moyen de poussins par couple (courbe rouge) de Sternes pierregarins dénombrés sur le lac du Der entre 1990 et 2014.

❖ Anatiés

La reproduction des anatidés sur la RNCFS se fait en grande majorité sur les étangs d'Outines et d'Arrigny. Les variations des niveaux d'eau et un contexte écologique globalement moins favorable (tourisme, ressources moindres, etc.) sur le réservoir Marne conduisent les oiseaux à délaisser le lac en période de nidification.

La reproduction concerne 4 espèces : 2 canards de surface avec le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et le Canard chipeau (*Anas strepera*) et 2 canards plongeurs avec le Fuligule milouin (*Aythya ferina*) et le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*).

Par ailleurs, de façon anecdotique, deux nichées de Canard souchet en 2004 (*Anas clypeata*) et une de Sarcelle d'été en 2013 (*Anas querquedula*) ont été observées.

Des suivis de la reproduction des anatidés sont réalisés sur les 3 étangs d'Outines et d'Arrigny sur la période du 15 mai au 15 juillet depuis 2003. Entre 2003 et 2010, ces suivis ont reposé sur des séances d'observation spécifiques de durée variable de quelques minutes à une heure et sur la prise en compte des données accidentelles faites lors des activités quotidiennes sur les étangs. Depuis 2012, le suivi est plus standardisé. Chaque étang fait l'objet d'un suivi par semaine pour la période considérée. Trois ou quatre observateurs, présents simultanément pendant deux heures sur différents points d'observation pour couvrir visuellement chaque plan d'eau, recherchent les nichées et les nids occupés.

La taille des nichées, l'âge des canetons et la localisation sont notés pour aider à la synthèse finale.

Ainsi, 51 nichées sont en moyenne individualisées chaque printemps pour la période 2004-2014 (**figure 17**). Les données varient de 34 nichées pour l'année la moins favorable en 2006, à 80 pour le printemps 2014. Ces variations sont à la fois le reflet des fluctuations du succès reproducteur annuel des anatidés et de la pression d'observation variable au cours des années, sans que la part de chaque cause puisse être quantifiée.

64 % des nichées observées concernent les canards de surface. Le Canard colvert est le mieux représenté avec 20 nichées en moyenne, contre 13 pour le Canard chipeau. Les plongeurs représentent 35 % de la reproduction observée. Le Fuligule milouin avec 10 nichées en moyenne est plus abondant que le Fuligule morillon estimé à 7 nichées (**figure 18**).

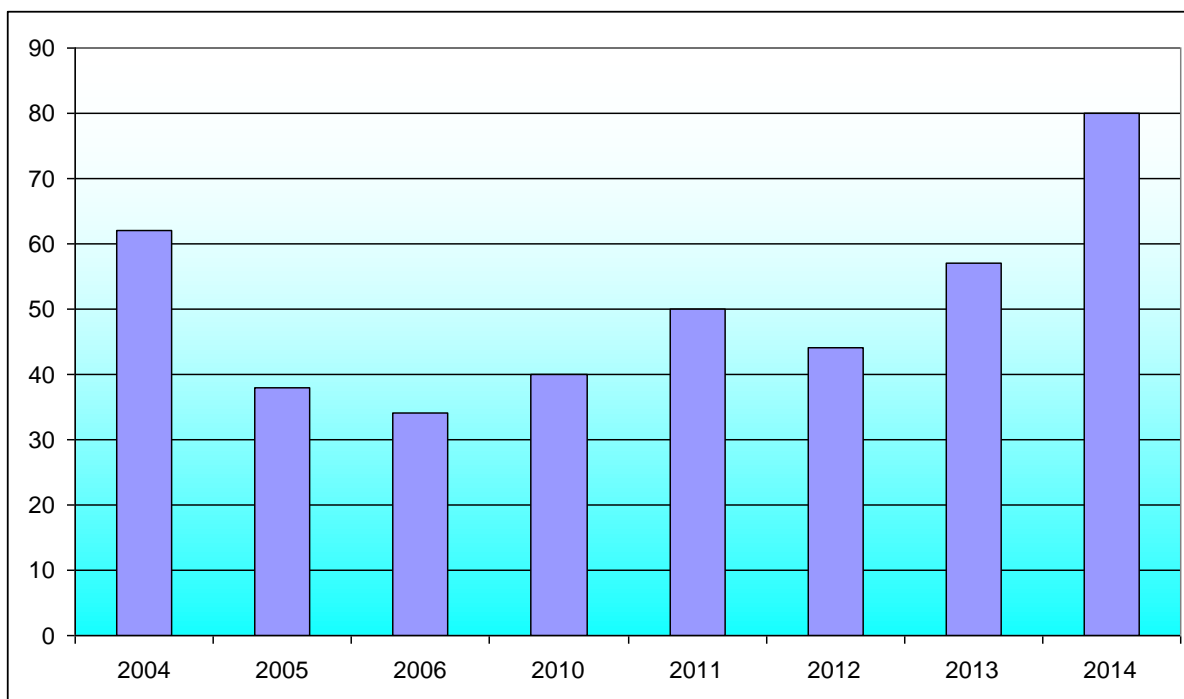


Figure 17 : Nombre de nichées d’anatidés observées entre 2004 et 2014 sur les étangs d’Outines et d’Arrigny.

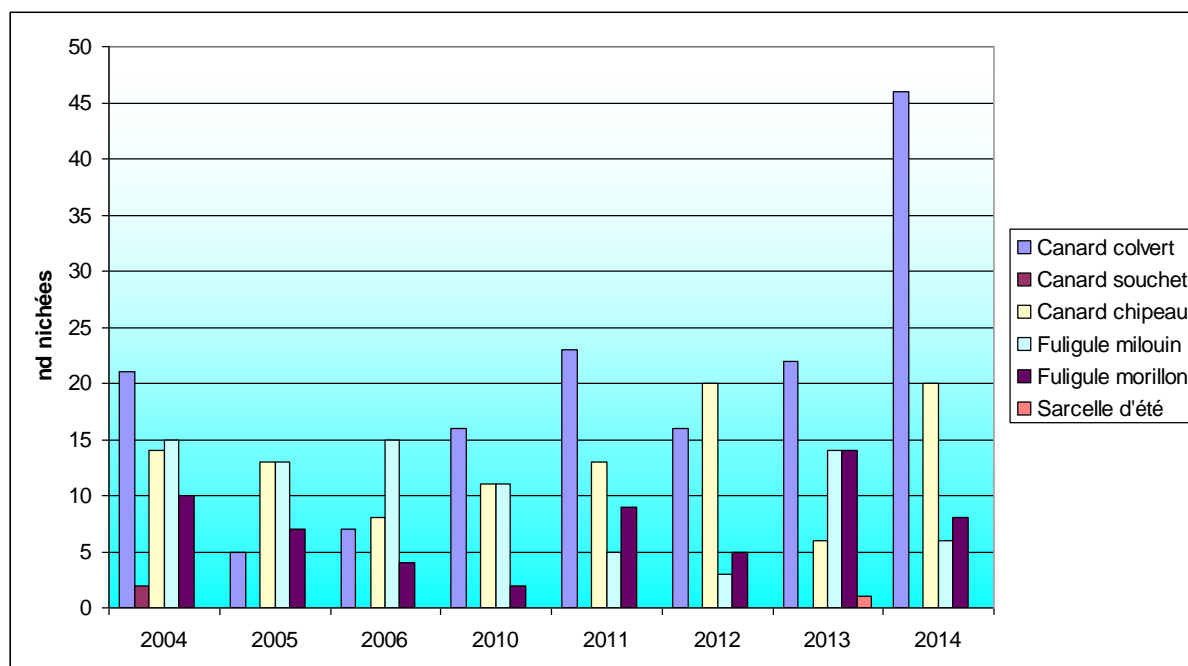


Figure 18 : Nombre de nichées de Canard colvert, de Canard souchet, de Canard chipeau, de Fuligule milouin, de Fuligule morillon et de Sarcelle d’été observées entre 2004 et 2014 sur les étangs d’Outines et d’Arrigny.

❖ Rallidés – Podicipédidés

Dans le cadre du suivi de la reproduction des anatidés sur les étangs, il est effectué un suivi de la reproduction des Foulques (*Fulica atra*), Grèbes huppé (*Podiceps cristatus*) et Grèbes castagneux (*Tachybaptus ruficollis*).

Depuis 2012, le nombre de nichées de Foulque macroule et de Grèbes huppé sont en augmentation (**figure 19**).

Le nombre de nichées de Grèbe castagneux affiche une légère hausse malgré la faiblesse des effectifs. Ce dernier est beaucoup plus discret, se trouvant souvent dans les ceintures végétales des bordures, il offre donc une détectabilité très aléatoire (**figure 19**).

En 2014, 146 nichées de Foulque macroule, 38 nichées de Grèbe huppé et 17 nichées de Grèbe castagneux ont été observés sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.



Figure 19 : Comparaison intersites de l'évolution des densités de nichées de Foulque macroule de Grèbes huppé et de Grèbe castagneux.

❖ *Rapaces diurnes*

Deux espèces typiques du bocage champenois et des zones humides font l'objet d'un suivi depuis 2014 : le Busard des roseaux et le Milan noir.

Le Busard des roseaux niche régulièrement sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

Les prospections menées permettent d'affirmer que cette partie de la réserve a accueilli, en 2015, 7 couples nicheurs.

Le Milan noir est également nicheur sur la lisière arborescente des étangs et du lac.

D'après des prospections menées en 2015 sur les étangs d'Outines et d'Arrigny, le nombre de couples de Milan noir nicheur est estimé à moins de 4 couples.

IV.4.3 Avifaune migratrice hivernante et nicheuse

❖ *Grand Cormoran*

Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est présent tout au long de l'année sur la RNCFS, notamment lors de la migration postnuptiale en automne et dans une moindre mesure durant l'hiver.

➤ *Effectif hivernant*

Le lac du Der peut être considéré comme l'un des plus grands dortoirs au niveau national pour l'hivernage du Grand Cormoran (Collas, 2009).

Un suivi de la migration et de l'hivernage est réalisé sur les dortoirs situés sur le lac du Der (étang de la Dame, du Chenil et secteur du Vieux Chêne) une fois par mois de novembre à février durant les trois heures qui précèdent le coucher du soleil. Les oiseaux sont dénombrés lorsqu'ils rejoignent les dortoirs. La très grande majorité passe la nuit sur l'étang de la Dame en queue du bassin sud.

L'organisation du suivi était initialement effectuée par l'ONEMA et la DDT de la Marne. Cependant, des contraintes organisationnelles ont conduit à l'arrêt de ce programme pendant quatre saisons avant de reprendre en 2013-2014. Le personnel de la RNCFS, l'ONEMA, ainsi qu'un agent de l'UFAPPMA et, depuis 2013, deux salariés de la LPO participent aux différents comptages.

L'effectif le plus important de cormorans dénombré est de 7 725 individus en novembre 2002.

En général, les effectifs les plus élevés sont observés en novembre. Les effectifs les plus faibles sont dénombrés en janvier et février (**figure 20**).

À noter, les faibles effectifs observés lors de la phase migratoire 2013-2014 (**figure 20**). L'absence de comptages lors des saisons précédentes ne permet pas de conclure quant à l'évolution de la fréquentation numérique de l'espèce à cette époque de l'année sur la réserve.

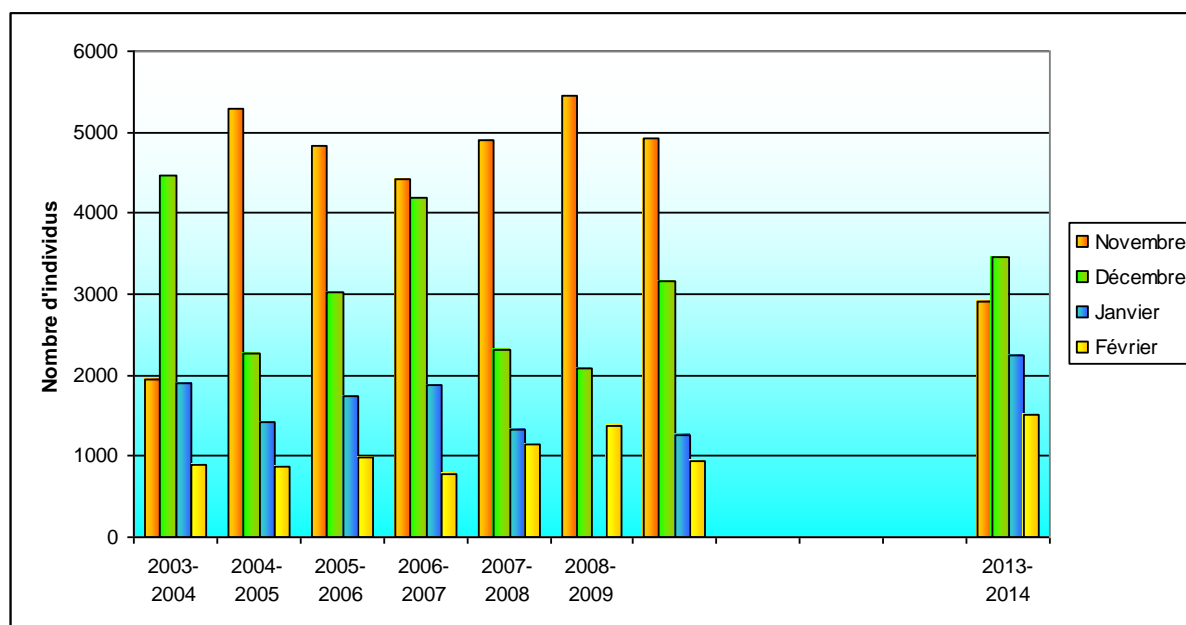


Figure 20 : Nombre de Grands Cormorans hivernants dénombrés de novembre à février sur les dortoirs situés sur le lac du Der (étang de la Dame, du Chenil et secteur du vieux chêne) entre 2003/2004 et 2013/2014.

➤ *Effectifs nicheurs*

Au fil des ans, le lac du Der est devenu le principal site de nidification du Grand Cormoran dans l'est de la France (Collas, 2009).

La reproduction sur le Der fait l'objet d'un suivi depuis 1999.

Les premiers individus nicheurs se sont installés en 1999 sur le lac dans le secteur du vieux chêne (ZDQ A). Depuis 2012, une extension de cette colonie souche s'est opérée vers le secteur de la tour de restitution au Nord.

Le suivi repose sur deux opérations menées mi-avril et mi-mai. Il s'agit de répertorier précisément les nids occupés, inoccupés et/ou en construction. C'est à partir de ces données que le nombre de couples nicheurs sur la réserve est déduit.

Par ailleurs, un suivi de l'aire utilisée par la colonie sur le secteur du vieux chêne a été entamé en 2010 par rapport à une compétition spatiale possible avec la colonie d'ardéidés installée sur le secteur de « la Mare » tout proche. Chaque arbre occupé par le cormoran est référencé géographiquement par GPS.

Les résultats obtenus sur la décennie 2003-2013 montrent une forte progression du nombre de couples nicheurs jusqu'en 2012, année record avec une valeur de 256 couples. Les deux dernières années indiquent par contre une forte régression avec respectivement 177 couples nicheurs en 2013 et 119 en 2014 (**figure 21**).

Dans le même temps, l'aire utilisée par les oiseaux sur le secteur du vieux chêne a fortement diminué. De 25 arbres utilisés sur une surface de 7,5 ha, la colonie n'est dorénavant étendue que sur seulement 6 arbres répartis sur une surface réduite de moitié.

La désaffection de ce secteur pourrait être due à une mortalité des saules-suppots causée par les fientes des oiseaux. Le report vers le canal de restitution a commencé en 2012 avec cinq saules colonisés et 54 nids. En 2014, 12 arbres sont colonisés pour un total de 87 nids. La colonie de cormorans nouvellement installée sur cette zone prend donc de l'ampleur.

Malgré cette réorganisation spatiale, on observe cependant une chute assez importante de la population nicheuse dont les causes restent à déterminer.

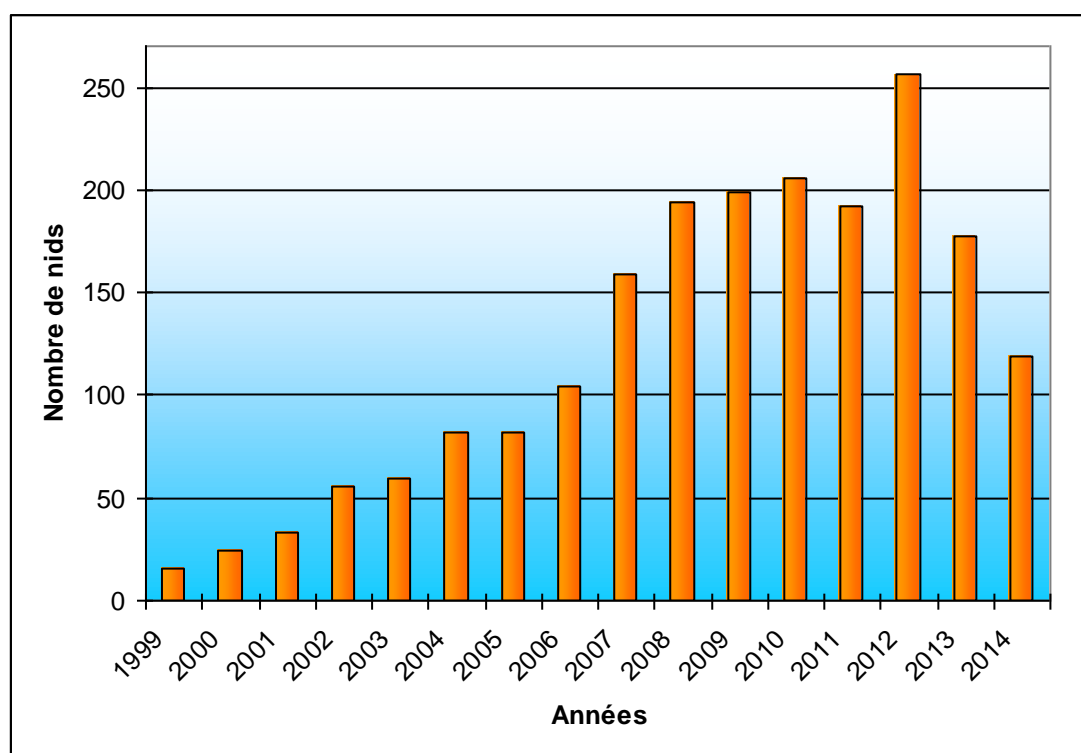


Figure 21 : Nombre de nids de Grands Cormorans dénombrés sur le lac du Der entre 1999 et 2014.

IV.4.4 Mammifères

❖ Chiroptères

En 2007, des inventaires réalisés sur la RNCFS du lac du Der, par la LPO et le groupe chiroptères de Champagne-Ardenne, sur demande de l'ONCFS, (détection ultrasonore et

capture aux filets) ont permis d'identifier 16 espèces (**tableau 23**), dont quatre inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Vespertilion de Bechstein et Vespertilion à oreilles échancrées). Ces espèces représentent plus de 70 % des espèces recensées dans la région. La RNCFS est utilisée principalement comme territoire de chasse en période estivale, son attractivité est renforcée par la présence de massifs forestiers et la proximité de milieux agropastoraux.

Par ailleurs, cette étude a permis de prouver le premier cas de reproduction de la Pipistrelle de Nathusius en France.

La RNCFS constitue un site d'importance régionale et national pour ce taxon.

En 2014, le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne (CEN CA) en partenariat avec la LPO, a effectué une étude (capture aux filets, recherche d'arbres-gîtes et détections ultrasonores), financée par le CDL, aux abords du lac sur les étangs des Landres, du Grand Coulon, de la Forêt et du bois de l'Argentolle (Mann et Bécu, 2014). Cette étude a permis de confirmer la présence à proximité du lac de 15 des 16 espèces recensées en 2007 (espèce non recensée : Pipistrelle pygmée).

Espèces	
Nom commun	Nom latin
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
Vespertilion de Brandt	<i>Myotis brandti</i>
Vespertilion d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>
Vespertilion à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>

Tableau 23 : Espèces de chiroptères recensées dans le cadre de l'inventaire effectué sur la RNCFS du lac du Der-Chantecoq en 2007 par la LPO et le groupe chiroptère Champagne-Ardenne.

❖ *Micro-mammifères*

Le plan de gestion du lac du Der (2006-2015) indique la présence de 22 espèces de micro-mammifères sur le site ou ses abords, 7 insectivores et 15 petits rongeurs.

Le plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014) indique la présence de 10 espèces de micromammifères sur le site.

Aucun suivi de ce groupe n'ayant été mené récemment, il n'y a pas d'éléments nouveaux à apporter à cette liste.

❖ *Ongulés*

Le chevreuil et le sanglier sont présents sur la RNCFS. Ces deux espèces, mais surtout le sanglier sont soumises à une régulation annuelle et à des décantonnements intensifs.

Pour le chevreuil, l'objectif est de limiter l'impact sur les régénérations en forêt de l'Argentolle.

S'agissant du sanglier, l'objectif est de limiter la présence de l'espèce qui utilise la réserve comme zone refuge pendant la période de chasse notamment (**figure 22**).

Les conséquences en termes de dégradation du couvert végétal affectent notamment la capacité d'accueil du lac par rapport à l'avifaune hivernante.

La présence de compagnies provoque également une dégradation des roselières et de la végétation sur les îlots des étangs d'où un impact sur la reproduction des anatidés et sur les oiseaux paludicoles.

La limitation du sanglier sur la réserve vise également à réduire les poussées de dégâts sur les cultures agricoles voisines.

Les modalités de gestion de ces deux espèces sont décrites dans le paragraphe III.3.2 relatif à l'activité cynégétique.

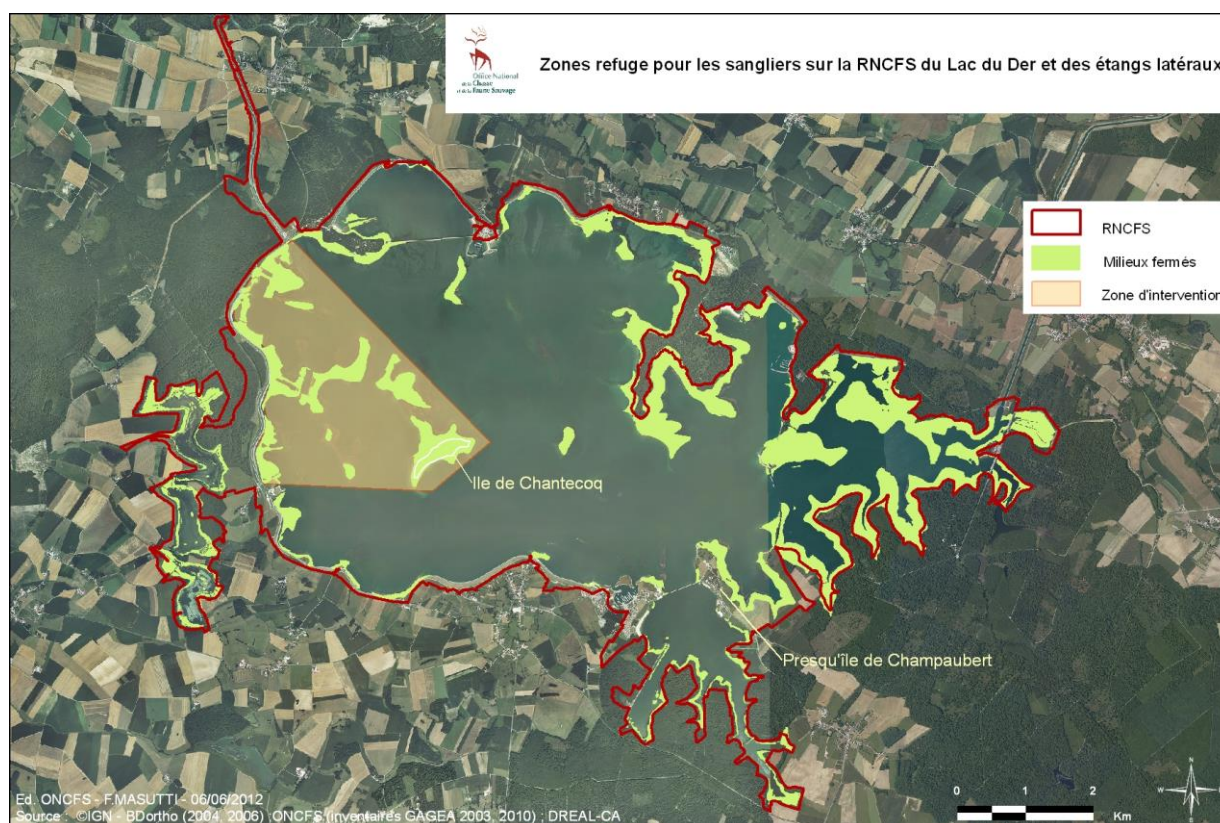


Figure 22 : Carte représentant les zones refuges pour le sanglier sur la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny.

❖ *Le ragondin et le rat musqué*

Le ragondin et, en moindre mesure, le rat musqué, sont très présents sur la RNCFS, tout particulièrement sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

Ces deux espèces peuvent avoir des effets négatifs sur les roselières. Elles sont donc régulées par piégeage et par tir. Les modalités de cette régulation sont décrites dans le paragraphe III.3.2 relatif à la régulation des espèces exotiques envahissantes.

IV.4.5 Amphibiens et reptiles

❖ Amphibiens

En 1996, afin de limiter l'impact de la circulation routière sur les amphibiens, une action de protection, consistant à la mise en place d'un dispositif bâché a été réalisée sur un tronçon de la route départementale 13 accueillant un fort passage migratoire.

Cette action menée par la LPO entre 1996 et 2010 sur un tronçon de 750 mètres de part et d'autre de la D13, concerne une zone particulièrement riche où les amphibiens effectuent la totalité de leur cycle annuel. En effet, l'hivernage des amphibiens s'effectue dans le bois des Filles et le bois de Huiron et la reproduction sur le lac et les zones humides attenantes, les deux entités étant séparées par la route.

Cette action a également permis d'avoir des informations sur les populations d'amphibiens présentes.

Depuis le début des comptages des individus capturés dans les seaux en 2001, le nombre total d'amphibiens capturés a globalement augmenté. La totalité des effectifs est passée de 23 000 à presque 34 000 amphibiens.

Sept espèces d'amphibiens sont relevées sur le dispositif SOS Grenouille : le Triton alpestre, le Triton ponctué, le Triton crêté, le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Grenouille agile et la Grenouille verte.

Depuis 2010, le dispositif a été rendu pérenne grâce à la construction d'un batrachoduc, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les fonds européen Feder et le Conseil général de la Marne.

Un suivi a été entamé par l'ONCFS sur les étangs d'Outines et d'Arrigny ainsi que sur une partie de la frange Ouest du lac en 2010. En fonction des années, entre 17 et 24 mares forestières ou de plaine, queues d'étangs, fossés rivulaires ou encore billons de prairies inondées susceptibles d'accueillir des amphibiens lors de la reproduction en mars-avril sont inventoriées.

La méthodologie employée est celle préconisée par la Société Herpéthologique de France intitulée POPAmphibiens-Occurrence, puis POPAmphibiens-communauté. Il vise au suivi de l'abondance des différentes espèces d'amphibiens avec pour objectif l'estimation et la compréhension des changements de l'état de la batrachofaune française. L'inventaire repose sur trois sources d'informations, le chant, la présence de pontes et la capture. Cette dernière est réalisée grâce à la pose systématique de nasses.

D'après les résultats (**figure 23**), la Grenouille agile montre une fréquence en diminution durant les 4 premières années de suivi (moins 40 %) qui remonte en 2014 (plus 20 %). Il s'agit là d'une tendance, car la pression d'échantillonnage (seulement 2 répétitions en moyenne chaque année, sauf 3 en 2013) ne permet pas de conclure de façon certaine à une régression numérique importante de cette espèce sur la réserve.

La Grenouille verte, affiche des variations assez marquées, mais est abondante, avec en moyenne une fréquence d'observation supérieure à 70 % sur les cinq années de suivi. C'est l'espèce la plus abondante sur la réserve.

Le Crapaud commun se rencontre rarement durant les inventaires alors qu'il s'agit d'une espèce abondante dans les bois de la réserve. Il est aussi moins facile à détecter que bien d'autres espèces et se piège moins facilement que les tritons dans les nasses. Il passe d'une fréquence moyenne de l'ordre de 10 % à près de 40 % en 2014.

La Grenouille rousse reste la moins fréquente des anoues. Elle a été détectée sur 25 % des sites ces deux dernières années, après avoir été à 5 % pendant les deux années précédentes.

Le Triton crêté est, des trois urodèles présents sur la réserve, celui dont la fréquence d'observation est la plus élevée (40 %) et la plus stable dans le temps. On observe cependant une légère baisse de fréquentation depuis 2010, mais qui ne se vérifie pas statistiquement.

La stabilité caractérise également le Triton alpestre. Sa fréquence observée est de l'ordre de 28 % en moyenne. Il aurait également tendance à diminuer.

Le Triton ponctué, avec une valeur moyenne un peu supérieure (32 %) montre une tendance à la hausse de l'ordre de 20 % entre 2010/2011 et 2012/2013.

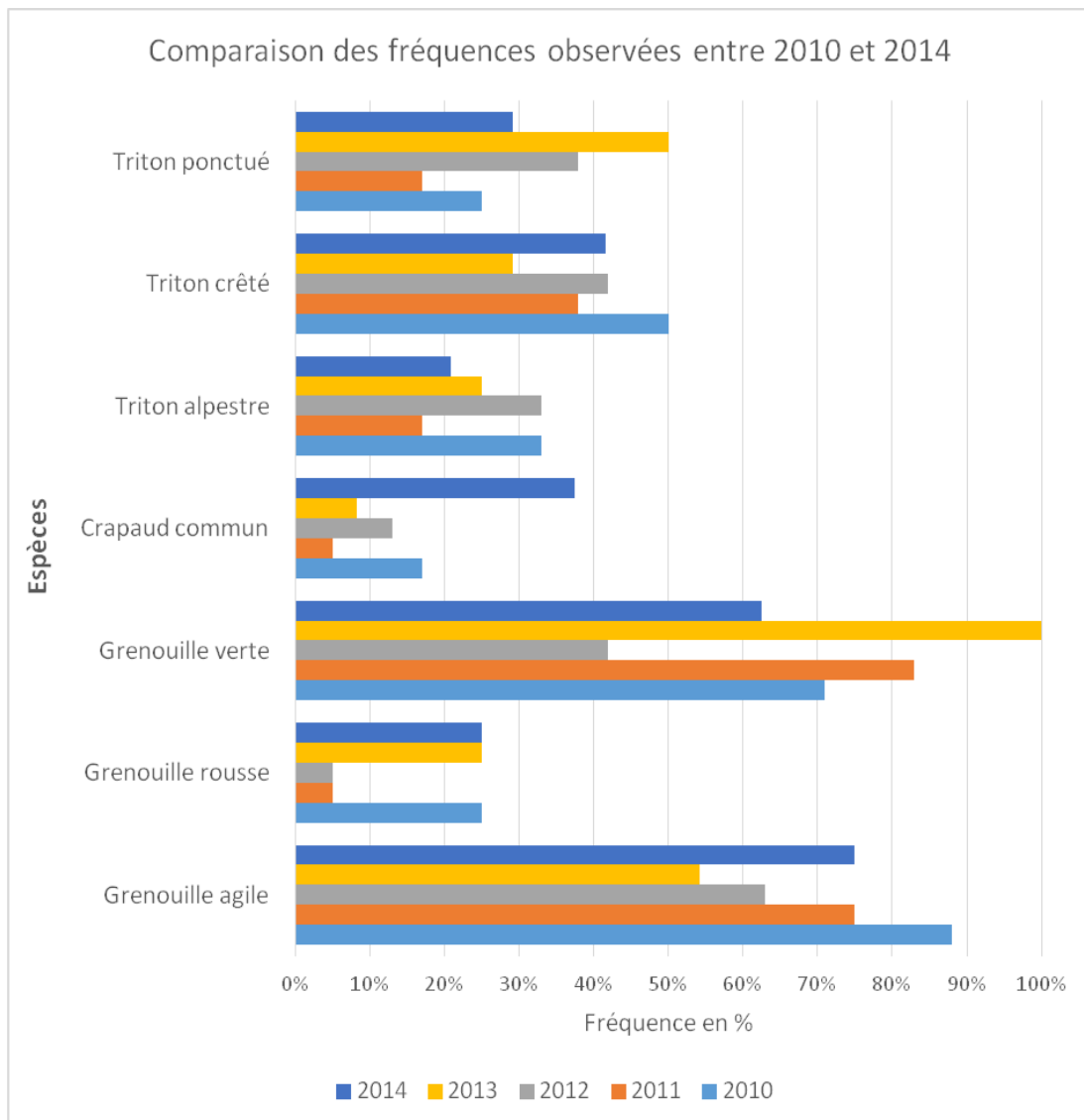


Figure 23 : Comparaison des fréquences observées ces 4 dernières années sur les 24 mares, fossés et ornières répertoriés susceptibles d'accueillir des amphibiens en mars-avril.

❖ Reptiles

Le plan de gestion du lac du Der (2006-2015) indique la présence de seulement 4 espèces de reptiles vivant sur les rives du lac. De plus, parmi ces espèces, seule la Couleuvre à collier appartient véritablement à la faune du site de par l'importance de sa population et son mode de vie (près des milieux humides). Lors de l'élaboration du plan de gestion, la présence anecdotique de la Tortue de Floride, espèce introduite et non désirable avait été notée.

Le plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014) indique la présence susceptible de 3 espèces de reptiles vivant sur les rives des étangs : le Lézard vivipare, la Couleuvre à collier et l'Orvet.

Depuis, aucun autre suivi spécifique n'a été effectué.

IV.4.6 Peuplement piscicole

❖ Le lac du Der

En 2012, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a effectué un échantillonnage et un suivi des peuplements piscicoles du lac du Der grâce à une campagne de pêche aux filets multimailles (Collas, 2012).

Lors de cette étude, 11 espèces de poissons et 1 espèce d'écrevisse ont été recensées (**tableau 24**). Aussi bien au niveau des effectifs qu'au niveau de la biomasse, le gardon est l'espèce la mieux représentée (60 % des effectifs et 61 % de la biomasse). La perche est la deuxième espèce la plus abondante (26 % des effectifs et 11 % de la biomasse). Les autres espèces recensées sont moins nombreuses (pourcentage des effectifs compris entre 7 et 0 %).

D'autres espèces réputées présentes sur le lac n'ont pas été capturées (carpe et poisson-chat).

D'après cette étude, la richesse spécifique est satisfaisante et comparable à celle attendue sur des plans d'eau du même type. Le peuplement est caractéristique des réservoirs artificiels du Nord-Est.

En termes d'évolution, depuis les années 1990, le peuplement piscicole tend à se structurer autour de l'association gardon/perche. Par ailleurs, la brème autrefois abondante a fortement régressé, tout comme le poisson-chat. À l'inverse, 4 nouvelles espèces ont fait leur apparition (la loche de rivière, la bouvière, l'écrevisse américaine et le silure).

Des déficits au niveau des classes d'âge intermédiaires ont été observés pour la plupart des espèces de poisson. D'après l'ONEMA, ce fait pourrait être lié à la présence du Grand Cormoran sur le site.

D'autres études similaires menées sur les lacs de la Forêt d'Orient montrent que les résultats, en termes d'abondance et de biomasse, sont bien supérieurs sur le lac du Der. Le peuplement piscicole serait donc important, ce qui expliquerait le taux de fréquentation important par les oiseaux piscivores lors de la phase de migration.

Par ailleurs, contrairement à d'autres retenues où le marnage annuel est important, toutes les espèces observées semblent trouver sur ce site les disponibilités pour l'accomplissement de leur cycle biologique (reproduction, croissance).

Espèce	Effectif	%	Biomasse	%
Gardon	3952	60,0	110234	60,6
Perche	1736	26,3	20230	11,1
Grémille	442	6,7	1674	0,9
Sandre	213	3,2	5951	3,3
Brème bordelière	110	1,7	8194	4,5
Rotengle	66	1,0	14426	7,9
Brochet	40	0,6	16411	9,0
Tanche	15	0,2	1427	0,8
Brème commune	6	0,1	1554	0,9
Ecrevisse américaine	6	0,1	38	0,0
Silure	3	0,0	1694	0,9
Loche de rivière	2	0,0	4	0,0
Bouvière	1	0,0	2	0,0
TOTAL	6592	100,0	181839	100,0

Tableau 24 : Résultats de l'inventaire des peuplements piscicoles du lac du Der effectué par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques en 2012.

❖ *Les étangs d'Outines et d'Arrigny*

Les étangs d'Outines et d'Arrigny sont des étangs à vocation piscicole.

Depuis 2015, la gestion piscicole, jusqu'alors gérée par l'UFAPPMA, a été confiée à un pisciculteur privé dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire d'usage halieutique portant sur le domaine public du conservatoire du littoral (**annexe 6**).

Dans ce cadre, le pisciculteur doit respecter un cahier des charges précis (**annexe 6**).

Ce cahier des charges préconise globalement la mise en œuvre d'une pisciculture extensive de prédateurs associée à la conservation d'espèces à haute valeur patrimoniale (Bouvière).

Il prévoit notamment que le chargement global doit être inférieur à 35kg/ha.

La mise en charge doit respecter le spectre d'espèces suivant :

- gardon : 50 %,
- tanche : 20 %,
- brochet : 10 %,
- perche : 5 %,
- carpe : 5 %,
- espèce patrimoniale (Bouvière, Loche d'étang, Able de hecquel, etc.) : 10 %.

La présence du *Pseudorasbora* est avérée sur les 3 étangs. Cette espèce invasive est à surveiller et à réguler autant que possible lors de pêche d'étang. Cette espèce est également présente dans la mare de l'Argentolle.

IV.4.7 Odonates, Lépidoptères et autres invertébrés

❖ *Cuivré des marais*

Une prospection a été effectuée en 2013 sur l'ensemble des formations herbacées prairiales du pourtour du lac du Der et celles des étangs d'Outines et Arrigny (prairies fauchées tardivement et mécaniquement tous les ans en juillet). Sur chaque prairie, tous les massifs de rumex (plus de 3 plans et plus de 30 cm), jugés comme milieu favorable pour les pontes ont été notés (Carlin, 2013). Ainsi, les zones les plus accueillantes de la réserve pour le cuivré des marais ont été répertoriés.

❖ *Odonates*

En amont des deux précédents plans de gestion, plusieurs inventaires ont été réalisés sur la RNCFS (Greffé, 1992 ; Coppa, 1996 ; Lelièvre, 2007). En 2011, un complément à ces inventaires a été effectué sur 6 secteurs (5 sur les étangs latéraux et 1 sur le réservoir de la Marne) afin d'affiner les connaissances des populations de libellules de la RNCFS et de déterminer la présence d'espèces patrimoniales (Mortreux et Lambert, 2011). Ce suivi a été basé sur un protocole simplifié inspiré de la méthode RSO (Representative spectrum of odonata species). Des individus ont été capturés au filet et des collectes d'exuvies ont également été pratiquées dans les milieux jugés favorables (roselières, jonchaies, cariçaies).

Au total, 29 espèces d'odonates ont été répertoriées dans le cadre de cette étude (**tableau 25**), dont 3 qui n'avaient jamais été observées sur le site lors des précédents suivis : Sympétrum noir (espèce inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne), Orthétrum à stylets blancs et Leucorrhine à large queue (espèce inscrite en annexe IV de la Directive Habitat, protégée au niveau national et inscrite sur la liste rouge régionale et nationale).

Sur l'ensemble des inventaires effectués sur la réserve, 48 espèces d'odonates ont été répertoriées (**tableau 25**).

La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* n'a pas été contactée en 2011. Cette espèce fait partie des libellules à forts enjeux sur la RNCFS.

Une étude complémentaire concernant cette espèce, la Leucorrhine à large queue et la Leucorrhine à gros thorax est prévue en 2016 dans le cadre des suivis régionaux mis en place par la DREAL.

GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	1992 Lac	1996 Étang	2007 Étang	2011 Étang
<i>Calopteryx</i>	<i>splendens</i>	Caloptéryx éclatant	X	X		X
<i>Calopteryx</i>	<i>virgo</i>	Caloptéryx vierge	X		X	
<i>Sympetma</i>	<i>fusca</i>	Leste brun	X	X	X	X
<i>Chalcolestes</i>	<i>viridis</i>	Leste vert	X	X	X	X
<i>Lestes</i>	<i>virens</i>	Leste verdoyant	X	X	X	
<i>Lestes</i>	<i>sponsa</i>	Leste fiancé	X	X	X	X
<i>Platynemis</i>	<i>pennipes</i>	Agrion à larges pattes	X	X	X	
<i>Ischnura</i>	<i>elegans</i>	Agrion élégant	X	X	X	X
<i>Enallagma</i>	<i>cyathigerum</i>	Agrion porte coupe	X	X	X	X
<i>Pyrrhosoma</i>	<i>nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	X	X		X
<i>Erythromma</i>	<i>lindenii</i>	Agrion de vander Linden	X			
<i>Erythromma</i>	<i>najas</i>	Naiade aux yeux rouges	X	X		X
<i>Erythromma</i>	<i>viridulum</i>	Naiade au corps vert	X	X	X	
<i>Coenagrion</i>	<i>puella</i>	Agrion jouvencelle	X	X	X	X
<i>Coenagrion</i>	<i>pulchellum</i>	Agrion joli	X			
<i>Coenagrion</i>	<i>scitulum</i>	Agrion mignon	X	P		
<i>Brachytron</i>	<i>pratense</i>	Aeschne printanière	X	X	X	X
<i>Aeshna</i>	<i>cyanea</i>	Aeschne bleue	X	X		X
<i>Aeshna</i>	<i>grandis</i>	Grande Aeschne	X	X	X	X
<i>Aeshna</i>	<i>affinis</i>	Aeschne affine	X	X	X	X
<i>Aeshna</i>	<i>mixta</i>	Aeschne mixte	X	X		X
<i>Aeshna</i>	<i>isocèles</i>	Aeschne isocèle	X	X	X	X
<i>Anax</i>	<i>imperator</i>	Anax empereur	X	X	X	X
<i>Anax</i>	<i>parthenope</i>	Anax napolitain	X	P	X	
<i>Gomphus</i>	<i>vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	X	P		
<i>Gomphus</i>	<i>pulchellus</i>	Gomphe joli	X	X		
<i>Onychogomphus</i>	<i>forcipatus</i>	Gomphe à forceps	X			
<i>Oxygastra</i>	<i>curtisii</i>	Cordulie à corps fin	X			
<i>Epithea</i>	<i>bimaculata</i>	Épithèque bimaculée	X	X		X
<i>Cordulia</i>	<i>aenea</i>	Cordulie bronzée	X	X	X	X
<i>Somatochlora</i>	<i>metallica</i>	Cordulie métallique	X	P		X
<i>Somatochlora</i>	<i>flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	X	P		
<i>Libellula</i>	<i>quadrifasciata</i>	Libellule quadrifasciée	X	X	X	X
<i>Libellula</i>	<i>depressa</i>	Libellule déprimée	X	X	X	X
<i>Libellula</i>	<i>fulva</i>	Libellule fauve	X	X	X	X
<i>Orthetrum</i>	<i>cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	X	X	X	X
<i>Orthetrum</i>	<i>albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs				X
<i>Orthetrum</i>	<i>brunneum</i>	Orthétrum brun	X			
<i>Orthetrum</i>	<i>coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	X			
<i>Crocothemis</i>	<i>erythraea</i>	Crocothemis écarlate	X	X	X	
<i>Sympetrum</i>	<i>fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	X	P	X	
<i>Sympetrum</i>	<i>danae</i>	Sympétrum noir				X
<i>Sympetrum</i>	<i>flaveolum</i>	Sympétrum jaune d'or	X	P		
<i>Sympetrum</i>	<i>meridionale</i>	Sympétrum méridional	X	X	X	X
<i>Sympetrum</i>	<i>sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	X	X	X	X
<i>Sympetrum</i>	<i>striolatum</i>	Sympétrum fascié	X	X	X	X
<i>Sympetrum</i>	<i>vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire	X	X		
<i>Leucorrhinia</i>	<i>caudalis</i>	Leucorrhine à large queue				X
Nombre d'espèces contactées			45	31	26	29

Tableau 25 : Liste systématique des odonates rencontrés sur la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny dans les différentes études (source : Mortreux et Lambert, 2011).

❖ *Mollusques*

Une étude spécifique a été lancée en 2010 au niveau régional par la DREAL sur 2 mollusques, *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior*, deux espèces d'escargots inscrits à l'annexe II de la directive Habitat (Hesnard, 2010).

➤ *Le lac du Der*

Compte tenu de la taille du site, seuls les secteurs jugés à priori propices ont été prospectés : le champ du Ratel, la presqu'île du Nemours, et l'étang Chevalier. L'espèce *Vertigo moulinsiana* a été recensée sur l'étang Chevalier. Végétation de queue d'étang, saules, laïches et phragmites se répartissent dans cette anse étroite et humide. Si le sol est gorgé d'eau, la nappe n'est pas apparente. Par rapport à l'ensemble du réservoir, les niveaux y sont assez constants grâce à la présence des digues. Les densités de *Vertigo moulinsiana* sont faibles et ce sont majoritairement de jeunes individus qui sont observés.

Les fortes variations annuelles du niveau d'eau sur le lac, inondant des sites à priori propices en termes de végétation, le rendent peu favorable pour les espèces recherchées.

➤ *Les étangs d'Outines et d'Arrigny*

Des prospections ont été effectuées sur les étangs d'Outines et d'Arrigny et plus particulièrement au niveau de l'étang des Landres et de l'étang du Grand Coulon.

Plusieurs cariçaias environnant l'étang des Landres abritent *Vertigo moulinsiana*.

Au niveau de l'étang du Grand Coulon, *Vertigo moulinsiana* a été observé que ponctuellement et en densité faible, en queue d'étang.

Les assècs ne semblent pas impacter de façon irrémédiable la population.

❖ *Autres invertébrés*

Aucun inventaire spécifique n'a été mené sur les arachnides, toutefois, *Dolomedes plantarius* a été découverte lors d'autres prospections sur la zone marécageuse de la queue d'étang des Landres en 2011.

Elle est rare et inscrite sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées par l'UICN où elle est notée « vulnérable ». Les données sont éparées sur le territoire français et sa présence est probablement sous-évaluée, en raison du manque de connaissance. En effet, *D. plantarius* est très proche de *D. fimbriatus*, plus commune, et associée également aux zones humides ; seul un examen attentif des organes reproducteurs permet de les différencier.

La présence de l'espèce sur les étangs de la RNCFS, validée par un spécialiste (Gilles Blandenier, arachnologue suisse), est la première mention de l'espèce en Champagne-Ardenne.

Une prospection a été menée en 2012 au niveau de la mare située dans la prairie entre l'étang des Landres et celui du Grand Coulon, sans succès. Toutefois, cette sortie a permis d'identifier quelques espèces de coléoptères aquatiques et de découvrir la présence de la Sangsue médicinale (*Hirudo medicinalis*).

Cette dernière est considérée comme très rare dans le milieu naturel (Tachet, 2010), probablement en raison des prélèvements historiques pour la médecine et les modifications de milieux. Elle figure sur la liste rouge mondiale des espèces menacées dans la catégorie NT (quasi menacée).

Il est probable qu'elle passe souvent inaperçue par manque d'intérêt des observateurs. D'autre part, les confusions dans la détermination rendent difficile l'appréciation de sa

répartition en France. La champagne humide semble présenter des habitats intéressants pour l'espèce qui apprécie particulièrement les eaux mésotrophes à oligotrophes pourvue d'une végétation aquatique développée.

V- Evaluation des précédents plans de gestion

Une évaluation précise et détaillée du plan de gestion du lac du Der (2006-2015) et du plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014) a été réalisée en 2014-2015. Un bilan des connaissances actuelles sur la RNCFS a été réalisé et chaque action initialement prévue a été analysée indépendamment. Cette évaluation a servi de socle pour la définition du présent plan de gestion. L'évaluation a été présentée au comité directeur de la réserve, le 31 mars 2015.

V.1 Bilan quantitatif des opérations des précédents plans de gestion

V.1.1 Plan de gestion du lac du Der

Sur les 62 actions prévues dans le plan de gestion, 47 soit 76 % ont été réalisées en totalité ou au moins en partie, et 28 opérations, non prévues à l'origine ont été effectuées (**tableau 23 et annexe 13**).

Thématique	Prévisions	Résultats
Gestion des habitats et des espèces (GH)	22 actions prévues	7 actions totalement réalisées 8 actions partiellement réalisées 7 actions non réalisées 3 actions réalisées en dehors du PDG
Suivis écologiques et études (SE)	18 actions prévues	5 actions totalement réalisées 6 actions partiellement réalisées 7 actions non réalisées 11 opérations réalisées en dehors du PDG
Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)	4 actions prévues	2 actions totalement réalisées 2 actions partiellement réalisées 6 opérations réalisées en dehors du PDG
Infrastructures et outils (IO)	4 actions prévues	4 actions partiellement réalisées 6 actions réalisées en dehors du PDG
Opérations à caractère administratif (AD)	12 actions prévues	7 actions totalement réalisées 4 actions partiellement réalisées 1 action non réalisée 2 actions réalisées en dehors du PDG
Police de l'environnement et surveillance (PO)	2 actions prévues	2 actions totalement réalisées
Total	62 actions prévues	23 actions totalement réalisées (37 %) 24 actions partiellement réalisées (39 %) 15 actions non réalisées (24 %) 28 actions réalisées non prévues

Tableau 23 : Nombre d'actions prévues et réalisées, par thématique dans le précédent plan de gestion des étangs du lac du Der.

V.1.2 Plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny

Sur les 75 actions prévues dans le plan de gestion, 65 soit 87 % ont été réalisées en totalité ou au moins en partie. Et 14 opérations, non prévues à l'origine ont été effectuées (**tableau 24 et annexe 13**).

Thématique	Prévisions	Résultats
Gestion des habitats et des espèces (GH)	24 actions prévues	14 actions totalement réalisées 7 actions partiellement réalisées 3 actions non réalisées 3 actions réalisées en dehors du PDG
Suivis écologiques (SE)	19 actions prévues	7 actions totalement réalisées 9 actions partiellement réalisées 3 actions non réalisées 3 actions réalisées en dehors du PDG
Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)	10 actions prévues	8 actions totalement réalisées 1 action partiellement réalisée 1 action non réalisée 6 actions réalisées en dehors du PDG
Maintenance des infrastructures et des outils (IO)	6 actions prévues	6 actions totalement réalisées
Opérations à caractère administratif (AD)	13 actions prévues	7 actions totalement réalisées 3 actions partiellement réalisées 3 actions non réalisées 2 actions réalisées en dehors du PDG
Police de l'environnement et surveillance (PO)	3 actions prévues	2 actions totalement réalisées 1 action partiellement réalisée
Total	75 actions prévues	34 actions totalement réalisées (45 %) 31 actions partiellement réalisées (41 %) 10 actions non réalisées (13 %) 14 actions réalisées non prévues

Tableau 24 : Nombre d'actions prévues et réalisées, par thématique dans le précédent plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny.

V.2 Bilan qualitatif des opérations des précédents plans de gestion

Le bilan de réalisation de l'ensemble des actions des deux précédents plans de gestion est décrit en **annexe 13**.

Une évaluation plus précise de l'efficacité, de la cohérence et de la pertinence des opérations et des objectifs des deux précédents plans de gestion est détaillée en **annexe 14**.

Pour chacun des deux précédents plans de gestion, une évaluation des opérations au regard des objectifs est présentée dans les évaluations des plans de gestion.

Au cours des 10 dernières années, des actions significatives, d'ingénierie écologique et de connaissance, ont été réalisées sur la réserve (**annexe 13 et 14**). Pour exemple :

- la gestion des prairies : une gestion spécifique est menée suivant les objectifs poursuivis.

Ex. fauche et pâturage sur regain pour l'accueil des oies (Champaubert via l'EPTB Seine Grands Lacs et île de Chantecoq via le contrat Natura 2000), fauche tardive avec export pour les prairies à orchidées (Chantecoq et Champaubert),

- la régulation des populations de sangliers pour limiter leur impact sur le milieu : les refuges potentiels sont détruits (ronciers et sous-bois) et des travées sont réalisées dans les roselières pour améliorer le dérangement. Les modalités de battues ont été revues avec les sociétés de chasse adjacentes à la réserve.
- la limitation des saulaies sur des zones définies,
- la restauration de la digue de l'étang de la Diguette,
- la création et la restauration de mares,
- les suivis avec une attention particulière sur l'avifaune qui a justifié la création d'une telle réserve (oiseaux d'eau, oies, Grues cendrées, ardéidés, passereaux paludicoles...),
- le support de programmes de recherche sur l'avifaune (marquage et suivi de la reproduction des anatidés, station de baguage SPOL et STOC, recherche sur l'Influenza aviaire).

D'autres actions de gestion ont été menées, de façon plus courante, par l'ONCFS au niveau de la réserve (**annexes 13 et 14**), telles que :

- la gestion des niveaux d'eau des étangs (suivi hebdomadaire),
- la gestion du troupeau de chevaux et de vaches (Konik Polski et Highland Cattle) et l'entretien des pâtures,
- l'entretien et la restauration des aménagements tels que les radeaux à sternes ou les lignes de bouées des zones de quiétude,
- l'entretien régulier du matériel de gestion et des locaux de la maison de la réserve,
- une surveillance régulière du territoire et l'organisation de missions de police avec le soutien de l'ONEMA et l'UFAPMA.

Concernant la communication, l'équipe de la réserve a participé aux manifestations nationales (Journée mondiale des zones humides, Fête de la nature) et locales (Fête de la grue, Festival photo de Montier-en-Der). Des groupes ont également été régulièrement accueillis sur la réserve. Enfin, plusieurs supports ont été créés (plaquettes panneaux, posters...).

L'ONCFS assure les actions d'animation générale de la réserve avec la réunion annuelle du comité directeur, la gestion financière, la recherche de subventions (ONCFS, CDL, AESN, CRCA, EPTB Seine Grands Lacs, Natura 2000...) et la rédaction des programmes et rapports d'activité.

La démarche Natura 2000 est entièrement intégrée dans la gestion du site. L'équipe de la réserve a développé un partenariat fort avec la LPO et maintient un relationnel étroit avec les structures locales (EPTB Seine Grands Lacs, CDL, ONF, SMAT du Der, FDC...). Ces partenariats apportent une valeur ajoutée à la gestion du site, ils doivent être maintenus et développés pour renforcer les interactions entre chaque organisme.

Le bilan qualitatif de la gestion de la réserve est globalement satisfaisant. L'ONCFS est bien reconnu localement comme gestionnaire de la réserve.

Les objectifs définis dans les deux précédents plans de gestion et les actions mises en œuvre étaient bien adaptés au contexte local et aux besoins du site. Les objectifs et le programme d'action de ce nouveau plan de gestion s'inscrivent dans la continuité du travail effectué jusqu'alors.

VI. Définition des enjeux et des objectifs du plan de gestion

VI.1 Objectifs assignés au site

La réserve du lac du Der et des étangs latéraux, dont la création remonte à 1978 (arrêté ministériel du 17/01/1978), a été refondée par l'arrêté ministériel du 6 janvier 1995, actuellement en vigueur, qui assigne à cet espace quatre objectifs généraux :

- I. Le développement d'une halte migratoire et d'un site d'hivernage d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs
- II. La protection de la faune sauvage, et en particulier des oiseaux d'eau et de ses habitats
- III. L'étude de la gestion des étangs et des grands plans d'eau artificiels afin de favoriser le développement de la faune sauvage
- IV. La formation et l'information sur la protection et la gestion des zones humides

Ces objectifs généraux, issus de l'arrêté ministériel sont considérés comme étant toujours d'actualité dans le cadre de ce nouveau plan de gestion.

VI.2 Enjeux du présent plan de gestion

Au cours des dix dernières années, des mesures fortes ont été prises pour préserver les milieux et les espèces et maintenir la mosaïque des habitats présents sur le site.

De nombreuses actions ont été réalisées pour améliorer la capacité d'accueil du site pour les espèces végétales et animales et plus particulièrement pour l'avifaune et les espèces patrimoniales. Pour exemple :

- la restauration des prairies de l'île de Chantecoq qui apportent une source d'alimentation aux oies lors de l'hivernage,
- la gestion des prairies,
- la limitation de l'avancée de la saulaie dans les roselières,
- la limitation des populations de sanglier sur la RNCFS,
- la mise en place de radeaux à Sterne et leur entretien,
- la restauration et la création de mares pour favoriser les populations d'amphibiens,
- l'identification et la protection d'arbres-gîte favorable aux chiroptères.

Le maintien de la capacité d'accueil en termes d'abondance et de diversité floristique, faunistique et plus particulièrement avifaunistique reste un enjeu majeur assigné à la réserve.

L'effort doit être poursuivi et intensifié dans la limitation des saulaies et la gestion des roselières.

Par ailleurs, depuis 2014, l'ONCFS est, en partenariat avec la LPO, animateur de :

- la ZPS Lac du Der Chantecoq,
- la ZPS Herbages et cultures autour du lac du Der,
- la ZSC Etangs latéraux du Der,
- la ZSC Réservoir de la Marne dit Der-Chantecoq.

L'ONCFS, via ses missions de gestionnaire de la RNCFS et d'animateur Natura 2000 doit continuer à œuvrer pour la conservation des espèces et habitats d'intérêt patrimonial présents sur la RNCFS.

Afin d'améliorer les connaissances sur la faune, la flore et les habitats, de nombreuses actions sont menées sur l'ensemble de la RNCFS.

L'ONCFS organise ou participe à plusieurs programmes d'étude nationaux sur l'avifaune notamment à des programmes de comptage tels que le comptage Wetlands et le comptage des grues dans le cadre du réseau-grue.

Des programmes de baguage sont menés. Entre 2004 et 2014, 2 160 canards de surface et de canards plongeurs ont été marqués sur l'ensemble de la RNCFS afin de mieux connaître la dynamique de population de ces différentes espèces.

Un programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) ainsi qu'un programme SPOL (Suivi ponctuel des oiseaux locaux) sont effectués au printemps et en hiver sur la prairie en pied de digue pour suivre l'utilisation du site tout au long de l'année par l'avifaune et la qualité du milieu. Entre 2009 et 2014, 1 092 individus (45 espèces) dans le cadre du STOC et 623 individus (28 espèces) dans le cadre du SPOL ont été capturés et marqués.

D'autres études sont également menées au niveau local. Sur le site, chaque année, des comptages sont effectués : Cigogne noire, Sterne pierregarin, oies, anatidés, etc. Un suivi de la reproduction d'un grand nombre d'espèce est réalisé : ardéidés, anatidés, rallidés, podicipédidés et Grand Cormoran, etc.

Par ailleurs, afin d'améliorer les connaissances sur la faune et les habitats, d'autres études sont menées. Citons parmi elles : le recensement des amphibiens, des odonates et des chiroptères de la zone.

L'ONCFS participe à de nombreux suivis et études contribuant à l'amélioration des connaissances sur la faune et la flore. Certains de ces suivis sont effectués depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Il est important que ces suivis à long terme soient maintenus.

Dans la limite des moyens humains et financiers disponibles, il est nécessaire :

- d'acquérir le plus de connaissances possible sur les espèces et habitats qui composent la réserve afin de mettre en œuvre des actions de gestion efficaces et adaptées au contexte local,
- de mettre en place des suivis permettant d'évaluer les actions entreprises, à l'instar de la restauration de l'île Chantecoq (suivi de la végétation et de la fréquentation des oies),
- de poursuivre l'acquisition de connaissances sur certains taxons importants et peu étudiés jusqu'alors (odonates, lépidoptères, micro-mammifères).

Au cours de ces 10 dernières années, l'ONCFS a mené différentes actions de communication et de pédagogie.

En effet, la maison de la réserve est ouverte au public durant les heures de présence des agents, laissant ainsi accès à l'exposition permanente et aux différentes informations relatives au site.

Depuis 2005, l'ONCFS participe au festival de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der et depuis 2007 à la fête de la grue, ce qui permet de valoriser l'établissement et les actions menées dans le cadre de la réserve auprès d'un large public.

Des animations ont été réalisées dans le cadre des Journées mondiales des zones humides.

Des posters, cartes postales et dépliants mettant en valeur le site et l'ONCFS sont disponibles à la maison de la réserve et distribués lors des manifestations.

Des étudiants, notamment des lycéens et des étudiants universitaires sont accueillis sur la réserve.

Dans le cadre du partenariat avec la LPO via le poste de garde zones humides, sur les étangs d'Outines et d'Arrigny, de nombreuses actions de communication à l'intention des scolaires et du grand public sont réalisées tout au long de l'année.

Un sentier de découverte a été mis en place au sein du bois de l'Argentolle.

Des panneaux pédagogiques ont été installés sur l'ensemble de la RNCFS.

Les observatoires et la signalétique ont été entretenus et améliorés pour faciliter l'accès au public et valoriser le site.

Un partenariat a été mis en place avec la maison d'arrêt de Reims pour réaliser des journées d'écocitoyenneté permettant de sensibiliser les citoyens détenus à la préservation des habitats de la faune et de la flore afin de développer et de fédérer un esprit éco-responsable.

Dans le même esprit, un partenariat avec la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Reims existe depuis plusieurs années et permet aux jeunes des quartiers défavorisés de mener des actions en faveur de la biodiversité.

Enfin, de nombreuses publications dans des journaux locaux et dans les revues spécialisées ont permis de faire connaître l'établissement en tant que structure gestionnaire et de valoriser la gestion effectuée auprès du grand public, des acteurs locaux et des autres gestionnaires.

Il est important de continuer de mener des actions de communication et de développer, améliorer, les supports de communication (sentiers découverts, observatoires, panneaux, posters, etc.).

Au niveau communication, l'ONCFS doit continuer de s'inscrire dans le tissu local d'animateurs et guides nature sans toutefois se substituer à eux.

L'établissement doit poursuivre son effort de reconnaissance en tant que structure gestionnaire d'espaces naturels et de valorisation de ces actions via notamment des publications dans des journaux locaux et des revues spécialisées ou sur d'autres supports (ex. : internet).

Pour que tous ces efforts de suivis, recherche, gestion, animation, portent leurs fruits il est primordial de garder un statut de protection fort pour l'ensemble des habitats et des espèces concernées. Une réglementation adaptée à cet enjeu est existante et sera mise à jour en tant que de besoin.

Afin de faire respecter cette réglementation, des actions de polices en collaboration avec les Services départementaux de l'ONCFS sont menées sur la réserve.

L'équipe présente sur le site au quotidien assure une veille et maintient un lien étroit avec les services départementaux.

L'ONCFS devra continuer à assurer ces missions de surveillance, de police et de veille au respect de la réglementation en vigueur

Un relationnel constructif est maintenu et entretenu entre l'ONCFS et l'ensemble des autres acteurs locaux.

Les actions définies dans le cadre des deux derniers plans de gestion ont été réalisées notamment grâce au financement de l'établissement (ONCFS), de l'EPTB Seine Grands Lacs, du CDL, de l'AESN et de l'Europe (Natura 2000).

Afin de renforcer l'équipe gestionnaire en place et la collaboration avec la LPO Champagne-Ardenne, une convention bipartite ONCFS/LPO a été signée le 8 juillet 2013, prenant effet le 1er septembre pour trois années.

L'équipe de la réserve a développé un partenariat fort avec la LPO et maintient un relationnel étroit avec les structures locales (EPTB Seine Grands Lacs, CDL, ONF, SMAT du Der, FDC...). Ces partenariats apportent une valeur ajoutée à la gestion du site, ils doivent être maintenus et développés pour renforcer les interactions entre chaque organisme et ainsi permettre une gestion optimale de la réserve.

VI.3 Objectif du plan de gestion

Ce plan de gestion s'inscrit dans la continuité des deux précédents (**tableau 25**). Les enjeux sont sensiblement les mêmes. Pour une meilleure compréhension et lisibilité dans les mesures de gestion mise en place, deux types d'objectifs ont été définis : des Objectifs à long terme (OLT) et des Objectifs de plan de gestion (OPG).

Objectifs du plan de gestion du lac du Der (2006-2015)	Objectifs du plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014)
I. Améliorer la capacité d'accueil du site pour l'avifaune	I. Améliorer la diversité écologique globale (d'espèces et d'habitats) de la réserve
II. Assurer la conservation et la gestion durable des autres espèces et habitats d'intérêt patrimonial	II. Valoriser le patrimoine naturel et la gestion auprès du public, des acteurs et des gestionnaires (pédagogie et communication)
III. Poursuivre les études nécessaires à l'amélioration des connaissances sur la faune et les habitats	III. Optimiser la gestion courante du site
IV. Assurer une gestion courante optimale et valoriser l'ONCFS	

Tableau 25 : Synthèse des objectifs opérationnels des deux précédents plans de gestion.

Les OLT, comme leur nom l'indique ont vocation à durer dans le temps et vont au-delà de ce plan de gestion. Ce sont les objectifs qui permettront d'améliorer et de conserver la qualité de ce milieu d'exception.

Les OPG, sont établis pour la durée de ce plan de gestion, soit 10 ans. Ils visent à l'atteinte d'un résultat concret à moyen terme.

L'ensemble de ces objectifs a été défini sur la base de l'évaluation des deux précédents plans de gestion et des différents échanges avec les acteurs du site lors des groupes de travail et réunions d'échanges mis en place dans le cadre de ce plan de gestion.

Au total, 4 OLT et 20 OPG ont été définis (**tableau 23**).

Objectifs à Long Terme (OLT)		n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)
A	Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels	A1	Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches
		A2	Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse
		A3	Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau
		A4	Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés
		A5	Assurer une gestion des zones boisées durable et favorable à la biodiversité
		A6	Surveiller et informer sur les espèces invasives
		A7	Assurer la surveillance et le respect de la réglementation
B	Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser	B1	Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune
		B2	Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)
		B3	Développer les connaissances sur la qualité des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs
		B4	Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial
		B5	Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS
		B6	Tenir à jour une base de données SIG
		B7	Valoriser au sein du réseau scientifique, les actions de connaissance réalisées sur la RNCFS
C	Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire	C1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics
		C2	Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées
		C3	Promouvoir la RNCFS et la gestion réalisée auprès des acteurs locaux et du grand public
D	Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site	D1	Assurer une gestion partenariale et concertée
		D2	Assurer la gestion administrative et financière du site
		D3	Assurer l'entretien des infrastructures

Tableau 23 : Objectifs à long terme (OLT) et objectif du plan de gestion (OPG) du plan de gestion du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny (2016-2015).

VII. Programme de travail

VII.1 Actions à mettre en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, un programme de travail a été établi pour la période 2016-2025. Il rassemble 95 actions réparties selon 6 grandes thématiques (**tableau 24**):

- **GH** : Gestion des habitats et des espèces,
- **SE** : Suivis écologiques et études,
- **PI** : Pédagogie, information, animation,
- **IO** : Infrastructures et outils,
- **AD** : Opérations à caractère administratif,
- **PO** : Police de l'environnement et surveillance.

Une priorité (allant de 1 à 3), permettant de hiérarchiser les actions et de les étaler dans le temps, a été attribuée à chaque action :

- **1** : à réaliser impérativement dans les 5 prochaines années,
- **2** : à réaliser ou à engager dans les 5 prochaines années,
- **3** : à engager dans les 10 prochaines années ou au cours du prochain plan de gestion.

Chacune de ces actions est décrite dans une fiche action. Cette fiche rassemble un grand nombre d'informations telles que :

- le cadre de l'action (OLT /OPG /contexte/résultats attendus/espèces visées/habitats visés/périodicité de l'action/transversalités),
- les modalités des opérations (descriptions des opérations/maître d'ouvrage/maître d'œuvre/calendrier prévisionnel),
- les modalités techniques et financières (budget prévisionnel/partenaires associés/modes de réalisation/sources de financements),
- les informations relatives au suivi et à l'évaluation de l'action (modalité de contrôle/indicateur de réalisation),
- le périmètre d'intervention (territoire concerné/carte de localisation).

Les modalités des opérations ainsi que les modalités techniques et financières sont indiquées à titre indicatif. Elles permettent au gestionnaire d'avoir une meilleure visualisation du plan de travail et facilitent son organisation. Ces informations peuvent être amenées à évoluer au cours de ce plan de gestion en fonction du contexte (imprévus, situation d'urgence, problème technique, etc.), ou des opportunités.

Pour les actions de suivis naturalistes, réalisées par les agents de l'ONCFS sur la RNCFS, afin de préciser la méthodologie employée, des fiches protocoles sont rattachées à certaines fiches actions (**annexe 15**).

Ces fiches protocoles indiquent :

- le contexte,
- l'objectif visé,
- le principe,
- la méthode,
- le traitement des résultats,
- le moyen de restitution des résultats.

Objectifs à Long Terme (OLT)	n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020	
A	A1	Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches	GH 01	Contrôle de la colonisation de la saulaie cendrée	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 02	Conservation de la saulaie blanche	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 03	Maintien des roselières en bon état sur le lac	1	Lac	Selon besoins	x	x	x	x	x	
			GH 04	Amélioration de la qualité des roselières des étangs	1	Etangs	Une fois pendant assecs puis selon besoins	x	x	x	A définir		
			GH 05	Gestion des niveaux d'eau des étangs adaptée à la biologie des roselières	1	Etangs	En continu	x	x	x	x	x	
			GH 06	Régulation des populations de sangliers et destruction des refuges si nécessaire	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 07	Destruction des ragondins et rats musqués	2	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
	A2	Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse	IO 01	Entretien des radeaux à Sternes	1	Lac	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 08	Restauration du haut fond des Landres et aménagement de hauts fonds sur la Forêt et le Grand Coulon	1	Etangs	Assecs	x	x	x			
			GH 09	Restauration et création d'îlots sur les étangs	1	Etangs	Assecs	x	x	x			
			GH 10	Restauration de prairies favorables à l'avifaune	1	Lac	A définir	En fonction des possibilités					
			GH 11	Gestion et entretien des prairies favorables à l'avifaune	1	Lac	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 12	Gestion des espèces d'oiseaux invasives	2	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x	
	A3	Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau	AD 01	Modification des Zones de quiétude et élaboration d'une réglementation plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui	1	RNCFS	1 fois au cours du plan de gestion	x	x				
			GH 13	Maintien d'une gestion piscicole extensive	1	Etangs	Annuelle	x	x	x	x	x	
			GH 14	Restauration des bassins de décantation fonctionnels et mise en place de mesures de protection pour la qualité des eaux	2	Etangs	1 fois au cours du plan de gestion	x	x	A définir			
			GH 15	Alternance évologie-assec prolongé	1	Etangs	A définir	x	x	x			
GH 16			Entretien du réseau et des aménagements hydrauliques	1	Etangs	Assecs puis selon besoins	x	x	x	Selon besoins			
		GH 17	Gestion du pseudorasbora	2	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x		

Objectifs à Long Terme (OLT)		n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020	
		A4	Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés	GH 18	Restauration, création et entretien de haies	2	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x	
				GH 19	Gestion des prairies en faveur de la biodiversité	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
				GH 20	Création, entretien et restauration du réseau de mares	2	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x	
				GH 21	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
		A5	Assurer une gestion des zones boisées durable et favorable à la biodiversité	GH 22	Conservation d'arbres-gîtes favorables aux chiroptères et aux pics	3	RNCFS	Une à deux fois	x					x
				GH 23	Maintien d'arbres sénescents et création d'îlots de sénescence	2	RNCFS	Selon besoins	x	x				x
		A6	Surveiller et informer sur les espèces invasives	PI 01	Sensibilisation des publics et acteurs locaux gestionnaires du territoire aux espèces exotiques envahissantes	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	x
				GH 25	Gestion de nouvelles espèces animales invasives	1	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x	
		A7	Assurer la surveillance et le respect de la réglementation	PO 01	Surveillance du site, contrôle et suivi judiciaire	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
		B	Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser	B1	Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune	SE 01	Comptage des oiseaux d'eau hivernants	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x
SE 02	Suivi de l'abondance relative des Oies cendrées sur les prairies					2	Lac	Annuelle	x	x	x	x	x	
SE 03	Suivi de la nidification des passereaux paludicoles					1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
SE 04	Suivi de la nidification des anatidés, des rallidés et des podicipédidés					1	Etangs	Annuelle	x	x	x	x	x	
SE 05	Suivi des ardéidés coloniaux					1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
SE 06	Suivi du Blongios nain					1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
SE 07	Suivi rapaces					1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	

Objectifs à Long Terme (OLT)	n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020	
			SE 08	Suivi de la nidification des sternes	2	Lac	Annuelle	x	x	x	x	x	
			SE 09	Suivi de l'hivernage des Grands Cormorans	2	Lac	Annuelle	x	x	x	x	x	
			SE 10	Suivi de la nidification du Grand Cormoran	2	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
			SE 11	Suivi du stationnement postnuptial de la Cigogne noire	2	Lac	A définir	A définir					
			SE 12	Suivi de la pie-grièche	1	Etangs	Deux ans consécutifs tous les cinq ans				x	x	
			SE 13	Suivi des oiseaux forestiers	1	RNCFS	IPA : 3 ans consécutifs les 6 ans Pics : 2 ans consécutifs les 6 ans. Veille les 3 années sans IPA	IPA	Veille	Veille	Veille	IPA + Pics	
			SE 14	Poursuite des programmes de marquage des anatidés	2	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
			SE 15	Application des programmes SPOL et STOC	3	Lac	Annuelle (selon possibilités du bagueur)	A définir					
			B2	Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)	SE 16	Suivi des amphibiens lié à l'aménagement du réseau de mares	1	RNCFS	Biennal	x		x	
	SE 17	Inventaire des chiroptères			2	RNCFS	1 fois, avant 2021				x	x	
	SE 18	Inventaire des reptiles			3	RNCFS	1 fois	En fonction des possibilités					
	SE 19	Etude sur la macrofaune benthique			2	RNCFS	Au moins 1 fois	En fonction des possibilités					
	SE 20	Réaliser un inventaire des micromammifères sur la zone			3	RNCFS	1 fois	En fonction des possibilités					
	SE 21	Inventaire et suivi des lépidoptères			1	RNCFS	Au moins 1 fois	x	x	x	x	x	
	SE 22	Inventaire et suivi des odonates			1	RNCFS	Au moins 1 fois	En fonction des possibilités					
	SE 23	Etude sur les populations d'orthoptères			3	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
	SE 24	Veille sur l'arrivée de nouvelles espèces animales invasives			1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
	B3	Développer les connaissances sur la qualité	SE 25	Suivi de la qualité des eaux	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
			SE 26	Diagnostic du bassin versant	2	Etangs	une fois	A définir					

Objectifs à Long Terme (OLT)	n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020
	B4	des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs	SE 27	Description du peuplement ichtyologique du lac du Der	2	Lac	Quinquennale		x			
		Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial	SE 28	Inventaire, cartographie et caractérisation du réseau de mares	2	RNCFS	Selon besoins	x	x	x	x	x
			SE 29	Suivi cartographique et écologique du réseau de haies	2	RNCFS	une fois	x	x	A définir		
			SE 30	Inventaire et localisation d'arbres gîtes à préserver	2	RNCFS	Annuel	x	x	x	x	x
			SE 31	Inventaire de coléoptères saproxyliques de l'îlot de sénescence du bois de l'Argentolle	3	Bois de l'Argentolle	A définir				A définir	
			SE 32	Actualisation de l'inventaire floristique de la RNCFS	1	RNCFS	1 fois	En fonction des possibilités				
			SE 33	Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée	1	RNCFS	Selon besoins	Selon besoins				
			SE 34	Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée	1	RNCFS	Annuelle/biennale	x	x	x	x	x
			SE 35	Cartographie des habitats	1	RNCFS	1 fois	En fonction des possibilités				
			SE 36	Suivi photographique diachronique du site	3	RNCFS	Decennale/quinquennale	x				(x)
	SE 37	Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales	2	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x		
	B5	Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS	SE 38	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur les queues d'étangs du Vieux Der	2	Lac	1 fois	En fonction des possibilités				
			SE 39	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Chantecoq	1	Lac	1 fois	En fonction des possibilités				
			SE 40	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Pont-Hurlin	3	Lac	1 fois	En fonction des possibilités				
	B6	Tenir à jour une base de données SIG	AD 02	Intégration des données naturalistes dans une base de données propre à la RNCFS et développement de l'outil SIG	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x

Objectifs à Long Terme (OLT)		n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020	
		B7	Valoriser au sein du réseau scientifique, les actions de connaissance réalisées sur la RNCFS	PI 02	Valorisation au travers de publications scientifiques des études réalisées sur la RNCFS	2	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
C	Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire	C1	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics	PI 03	Animation de journées d'écocitoyenneté	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				PI 04	Organisation d'animations et de sorties nature pour le grand public	2	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				PI 05	Organisation d'animations à destination des scolaires et jeunes publics	2	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				PI 06	Amélioration de l'exposition permanente de la Maison de la Réserve	2	RNCFS	1 fois	x				A définir	
				IO 02	Amélioration du pancartage d'orientation et d'information sur le site de Chantecoq	2	RNCFS	Une fois puis entretien annuel	x	x				
		C2	Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées	PI 07	Amélioration du pancartage pédagogique dans les observatoires	2	Etangs	1 fois					x	x
				PI 08	Maintien et amélioration du pancartage des limites et des zones interdites d'accès au public	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				IO 03	Entretien léger des observatoires et de leurs accès	1	RNCFS	Annuelle (selon besoins)	x	x	x	x	x	
				IO 04	Reconstruction de l'observatoire Nord du Grand Coulon	1	Etangs	Assecs	x	x				
				PI 09	Valorisation du circuit des étangs	1	Etangs	1 fois	En fonction des possibilités					
		C3	Promouvoir la RNCFS et la gestion réalisée auprès des acteurs locaux et du grand public	PI 10	Restauration du sentier pédagogique de l'Argentolle	2	Bois de l'Argentolle	1 fois puis entretien annuel	En fonction des possibilités					
				PI 11	Créer des outils et des supports de communication	2	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				PI 12	Participation aux manifestations locales	2	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
D	Optimiser la gouvernance et la gestion	D1	Assurer une gestion partenariale et	AD 03	Réunion, animation et information du comité directeur et du comité de gestion	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
				AD 04	Recherche de financements et de partenaires financiers	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	

Objectifs à Long Terme (OLT)		n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Priorité	Localisation	Périodicité sur le plan de gestion	2016	2017	2018	2019	2020	
	courante du site		concertée	AD 05	Animation de l'équipe gestionnaire	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x		
				AD 06	Renouvellement et suivi de la convention cadre CDL/ONCFS/ONF/SMAT	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				AD 07	Evaluation continue du plan de gestion	1	RNCFS	Quinquennale						x
		D2	Assurer la gestion administrative et financière du site	AD 08	Consignation et géolocalisation des travaux réalisés sur la réserve dans une base de données informatique	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				AD 09	Etablir le rapport d'activités, le programme d'actions et le budget annuels	1	RNCFS	Annuelle	x	x	x	x	x	
		D3	Assurer l'entretien des infrastructures	IO 05	Entretien de la Maison de la Réserve et des locaux techniques occupés par l'équipe gestionnaire	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				IO 06	Entretien de la signalisation et du pancartage en place	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				IO 07	Entretien des clôtures	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
				IO 08	Entretien du matériel de gestion courante propriété de l'ONCFS	1	RNCFS	En continu	x	x	x	x	x	
	IO 09			Création d'un point de comptage au Nord de l'étang de la Forêt	1	étangs	Assecs		x	x				

Tableau 24 : Synthèse des Objectifs à long terme (OLT) ; des Objectifs de plan de gestion (OPG) ; des actions ; de la priorité, de la localisation, de la périodicité et du plan de travail sur 5 ans de chaque action.

Parmi ces 95 actions, 54 s'inscrivent dans la continuité des actions définie dans les deux précédents plans de gestion. 41 actions sont de nouvelles actions mises en place pour répondre aux objectifs fixés.

Ces actions impliquent plusieurs acteurs du territoire : EPTB Seine Grands Lacs, CDL, AESN, SMAT, ONF, OT, LPO, FDC 51 et 52, chasseurs locaux, DREAL, ONEMA UFAPPMA, agriculteurs, pisciculteur, apiculteur, etc.

Outre l'ONCFS, gestionnaire du site, le CDL, l'EPTB et le SMAT sont les principaux partenaires (**tableau 25**).

Le CDL est identifié comme maître d'œuvre, maître d'ouvrage ou potentiel partenaire dans le cadre de 34 actions, l'EPTB dans le cadre de 26 actions, le SMAT dans le cadre de 11 actions.

Par ailleurs, la LPO dans le cadre du partenariat pour la gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny et dans le cadre du poste de garde zones humides est fortement impliquée dans ce plan de gestion. L'AESN, financeur du poste de garde zone humide est également un acteur très important pour la gestion de la RNCFS. Ces deux structures participent à la majorité des actions relatives aux étangs d'Outines et d'Arrigny.

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
A1	Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches	GH 01	Contrôle de la colonisation de la saulaie cendrée	CDL/ONCFS	EPTB/Prestataire/ONCFS		Maître d'ouvrage selon zone concernée Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 02	Conservation de la saulaie blanche	CDL/ONCFS	EPTB/prestataire/ONCFS		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 03	Maintien des roselières en bon état sur le lac	ONCFS	EPTB/ONCFS/prestataire		Avec appui de l'ONCFS pour le prestataire
		GH 04	Amélioration de la qualité des roselières des étangs	CDL/ONCFS	ONCFS/LPO/prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 05	Gestion des niveaux d'eau des étangs adaptée à la biologie des roselières	ONCFS/Pisciculteur	ONCFS/LPO/pisciculteur		
		GH 06	Régulation des populations de sangliers et destruction des refuges si nécessaire	ONCFS	EPTB/ONCFS/prestataire/LPO/sociétés de chasse	chasseurs locaux	LPO pour le suivi IKA bouts
		GH 07	Destruction des ragondins et rats musqués	ONCFS	ONCFS/Associations départementales de chasseurs à l'arc	potentiels : Associations départementales de chasseurs à l'arc de la Marne et de la Haute-Marne	
A2	Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse	IO 01	Entretien des radeaux à Sternes	ONCFS	ONCFS		
		GH 08	Restauration du haut fond des Landres et aménagement de hauts fonds sur la Forêt et le Grand Coulon	CDL	Prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 09	Restauration et création d'îlots sur les étangs	CDL/ONCFS/ LPO	ONCFS/LPO/prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		GH 10	Restauration de prairies favorables à l'avifaune	EPTB	Prestataire/EPTB		Natura 2000 mobilisable
		GH 11	Gestion et entretien des prairies favorables à l'avifaune	ONCFS	EPTB/prestataire/ONCFS		Avec appui de l'ONCFS pour le prestataire Natura 2000 mobilisable
		GH 12	Gestion des espèces d'oiseaux invasives	ONCFS/ chasseurs/ FDC	ONCFS/chasseurs	FDC/chasseurs locaux	
		AD 01	Modification des Zones de quiétude et élaboration d'une réglementation plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui	ONCFS	ONCFS	DDT/DREAL/EPTB/CDL/SMAT/LPO/FDC 51 et FDC 52/UFAAPPMA/acteurs locaux et usagers de la RNCFS	En concertation avec les acteurs du territoire
A3	Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau	GH 13	Maintien d'une gestion piscicole extensive	CDL/ONCFS	Pisciculteur/ONCFS/LPO/CDL		
		GH 14	Restauration des bassins de décantation fonctionnels et mise en place de mesures de protection pour la qualité des eaux	CDL	Prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 15	Alternance évologie-assec prolongé	CDL/ONCFS	Pisciculteur/ONCFS/LPO		Périodicité à adapter selon les besoins
		GH 16	Entretien du réseau et des aménagements hydrauliques	CDL	Prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		GH 17	Gestion du pseudorasbora	CDL/ONCFS	Pisciculteur/ONCFS/ LPO/ONEMA/ Prestataire	ONEMA	
A4	Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés	GH 18	Restauration, création et entretien de haies	CDL/EPTB/ ONCFS	Prestataire/EPTB/ ONCFS/LPO	SMAT	Natura 2000 mobilisable
		GH 19	Gestion des prairies en faveur de la biodiversité	CDL/ONCFS	CDL/agriculteurs/EPTB/ ONCFS/LPO		Natura 2000 mobilisable

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		GH 20	Création, entretien et restauration du réseau de mares	CDL/ONCFS/ LPO	Prestataire/EPTB/ ONCFS/LPO/ONF	LPO (hors poste de garde) pour la création de mares/ONF	
		GH 21	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	CDL/EPTB/ ONCFS	ONCFS/prestataire/ agriculteurs/EPTB		Natura 2000 mobilisable
A5	Assurer une gestion des zones boisées durable et favorable à la biodiversité	GH 22	Conservation d'arbres-gîtes favorables aux chiroptères et aux pics	CDL/ONF	ONF	LPO (animateur Natura 2000)	Avec appui de l'ONCFS et de la LPO Natura 2000 mobilisable
		GH 23	Maintien d'arbres sénescents et création d'îlots de sénescence	CDL/ONF	ONF	LPO (animateur Natura 2000)	Avec appui de l'ONCFS et de la LPO Natura 2000 mobilisable
A6	Surveiller et informer sur les espèces invasives	PI 01	Sensibilisation des publics et acteurs locaux gestionnaires du territoire aux espèces exotiques envahissantes	DREAL/ ONCFS/EPTB	ONCFS/LPO/EPTB/ CBN BP	LPO (animateur Natura 2000)	Natura 2000 mobilisable
		GH 25	Gestion de nouvelles espèces animales invasives	ONCFS	ONCFS		Natura 2000 mobilisable
A7	Assurer la surveillance et le respect de la réglementation	PO 01	Surveillance du site, contrôle et suivi judiciaire	ONCFS	ONCFS/LPO		
B1	Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune	SE 01	Comptage des oiseaux d'eau hivernants	ONCFS	ONCFS/LPO/FDC51/ FDC52		
		SE 02	Suivi de l'abondance relative des Oies cendrées sur les prairies	ONCFS	ONCFS		
		SE 03	Suivi de la nidification des passereaux paludicoles	ONCFS	LPO/ONCFS		
		SE 04	Suivi de la nidification des anatidés, des rallidés et des podicipédidés	ONCFS	ONCFS/LPO		
		SE 05	Suivi des ardéidés coloniaux	ONCFS	ONCFS/LPO		
		SE 06	Suivi du Blongios nain	ONCFS	LPO/ONCFS	Bénévoles LPO - Partenaires potentiels : FDC	

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		SE 07	Suivi rapaces	ONCFS	ONCFS/LPO		
		SE 08	Suivi de la nidification des sternes	ONCFS	ONCFS		
		SE 09	Suivi de l'hivernage des Grands Cormorans	ONCFS	ONCFS/LPO/ONEMA/UFAPPMA	Potentiels : Associations naturalistes locales	
		SE 10	Suivi de la nidification du Grand Cormoran	ONCFS	ONCFS		
		SE 11	Suivi du stationnement postnuptial de la Cigogne noire	LPO	LPO/ONCFS		
		SE 12	Suivi de la pie-grièche	ONCFS	LPO		
		SE 13	Suivi des oiseaux forestiers	ONCFS	LPO/ONCFS	Partenaire potentiel : ONF	
		SE 14	Poursuite des programmes de marquage des anatidés	ONCFS	ONCFS/LPO		
		SE 15	Application des programmes SPOL et STOC	ONCFS	ONCFS		
B2	Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)	SE 16	Suivi des amphibiens lié à l'aménagement du réseau de mares	ONCFS/ DREAL (Triton crêté)/EPTB	ONCFS/LPO/Prestataire/EPTB	Partenaire potentiel : ONF/ONEMA	
		SE 17	Inventaire des chiroptères	ONCFS/CDL	Prestataire	ONF	Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		SE 18	Inventaire des reptiles	ONCFS	ONCFS		
		SE 19	Etude sur la macrofaune benthique	ONCFS/EPTB	ONCFS/EPTB/prestataire	AESN	
		SE 20	Réaliser un inventaire des micromammifères sur la zone	ONCFS	ONCFS/stagiaire	Partenaire potentiel: universités	
		SE 21	Inventaire et suivi des lépidoptères	ONCFS/EPTB/ DREAL	ONCFS/LPO/EPTB/ prestataire		

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		SE 22	Inventaire et suivi des odonates	ONCFS/EPTB/DREAL	Prestataire/ONCFS		
		SE 23	Etude sur les populations d'orthoptères	EPTB/ONCFS	LPO/ONCFS		
		SE 24	Veille sur l'arrivée de nouvelles espèces animales invasives	ONCFS	ONCFS/LPO		
B3	Développer les connaissances sur la qualité des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs	SE 25	Suivi de la qualité des eaux	CDL/ONCFS/ EPTB	ONCFS/prestataire	AESN/ONEMA	Appui de la LPO et de l'ONCFS pour le prestataire
		SE 26	Diagnostic du bassin versant	CDL/EPTB/ ONCFS	Prestataire/stagiaire	AESN	Appui de la LPO et de l'ONCFS pour le prestataire
		SE 27	Description du peuplement ichtyologique du lac du Der	ONEMA	ONEMA		
B4	Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial	SE 28	Inventaire, cartographie et caractérisation du réseau de mares	ONCFS/EPTB	ONCFS/EPTB/LPO/ prestataire	ONF	
		SE 29	Suivi cartographique et écologique du réseau de haies	EPTB/ONCFS	ONCFS/prestataire/ ONF/LPO		
		SE 30	Inventaire et localisation d'arbres gîtes à préserver	CDL/ONCFS/ prestataire	Prestataire/LPO/ONCFS	ONF	
		SE 31	Inventaire de coléoptères saproxyliques de l'îlot de sénescence du bois de l'Argentolle	CDL/ONCFS	Prestataire/ONCFS	ONF	
		SE 32	Actualisation de l'inventaire floristique de la RNCFS	CDL/ONCFS	Prestataire/ONCFS	potentiel: CBN BP	
		SE 33	Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée	EPTB/ONCFS	EPTB/CBN BP/LPO/Prestataire		
		SE 34	Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée	ONCFS	ONCFS/LPO		
		SE 35	Cartographie des habitats	CDL/ONCFS	Prestataire		
		SE 36	Suivi photographique diachronique du site	CDL/ONCFS	Prestataire		

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		SE 37	Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales	ONCFS	ONCFS/EPTB		
B5	Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS	SE 38	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur les queues d'étangs du Vieux Der	ONCFS	ONCFS/bénévoles	potentiel: Société d'études des sciences naturelles de Reims/LPO	
		SE 39	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Chantecoq	ONCFS	ONCFS/bénévoles		
		SE 40	Réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Pont-Hurlin	ONCFS	ONCFS/bénévoles		
B6	Tenir à jour une base de données SIG	AD 02	Intégration des données naturalistes dans une base de données propre à la RNCFS et développement de l'outil SIG	ONCFS	ONCFS/LPO		
B7	Valoriser au sein du réseau scientifique, les actions de connaissance réalisées sur la RNCFS	PI 02	Valorisation au travers de publications scientifiques des études réalisées sur la RNCFS	ONCFS	ONCFS		Avec l'appui de la LPO
C1	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics	PI 03	Animation de journées d'écocitoyenneté	ONCFS	ONCFS	Maison d'arrêt de Reims/Brigade de prévention de la jeune délinquance/groupes locaux LPO et groupes jeunes LPO/etc.	
		PI 04	Organisation d'animations et de sorties nature pour le grand public	ONCFS/LPO	LPO/pisciculteur		
		PI 05	Organisation d'animations à destination des scolaires et jeunes publics	ONCFS/LPO	LPO	Etablissements scolaires	
		PI 06	Amélioration de l'exposition permanente de la Maison de la Réserve	ONCFS/SMAT/CDL	ONCFS/prestataire	SMAT/LPO/EPTB/CDL	

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		IO 02	Amélioration du pancartage d'orientation et d'information sur le site de Chantecoq	SMAT + partenaires/ ONCFS	SMAT/prestataire/ONCFS/LPO/etc		
C2	Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées	PI 07	Amélioration du pancartage pédagogique dans les observatoires	CDL/ONCFS	Prestataire/ONCFS/LPO		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		PI 08	Maintien et amélioration du pancartage des limites et des zones interdites d'accès au public	ONCFS	Prestataire/ONCFS	Acteurs locaux pour l'identification des zones posant problème	
		IO 03	Entretien léger des observatoires et de leurs accès	SMAT/ONCFS/CDL	SMAT/ONCFS/prestataire		
		IO 04	Reconstruction de l'observatoire Nord du Grand Coulon	CDL/ONCFS	CDL/ONCFS/LPO/ prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		PI 09	Valorisation du circuit des étangs	CDL/SMAT/ONCFS/LPO	Prestataire/ONCFS/LPO		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire
		PI 10	Restauration du sentier pédagogique de l'Argentolle	CDL/ONF/ SMAT/ ONCFS/LPO	Prestataire/ONCFS /ONF/LPO		
C3	Promouvoir la RNCFS et la gestion réalisée auprès des acteurs locaux et du grand public	PI 11	Créer des outils et des supports de communication	ONCFS	Prestataires/ONCFS	CDL/LPO/SMAT/EPTB	
		PI 12	Participation aux manifestations locales	SMAT/OT/ AFPAN	ONCFS		
D1	Assurer une gestion partenariale et concertée	AD 03	Réunion, animation et information du comité directeur et du comité de gestion	ONCFS/CDL	ONCFS/LPO/CDL/ONF/ EPTB		
		AD 04	Recherche de financements et de partenaires financiers	ONCFS	ONCFS	LPO animateur Natura 2000	Natura 2000 mobilisable
		AD 05	Animation de l'équipe gestionnaire	ONCFS/LPO	ONCFS/LPO	CDL/AESN	

n° OPG	Objectifs de Plan de Gestion (OPG)	Type d'action	Actions	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	Observations
		AD 06	Renouvellement et suivi de la convention cadre CDL/ONCFS/ONF/SMAT	CDL/ONCFS/ ONF/ SMAT	CDL/ONCFS/ONF/SMAT/LPO		
		AD 07	Evaluation continue du plan de gestion	ONCFS	ONCFS/LPO		
D2	Assurer la gestion administrative et financière du site	AD 08	Consignation et géolocalisation des travaux réalisés sur la réserve dans une base de données informatique	ONCFS	ONCFS		
		AD 09	Etablir le rapport d'activités, le programme d'actions et le budget annuels	ONCFS	ONCFS/LPO		
D3	Assurer l'entretien des infrastructures	IO 05	Entretien de la Maison de la Réserve et des locaux techniques occupés par l'équipe gestionnaire	SMAT/ONCFS	ONCFS/SMAT/prestataire		Selon convention de location
		IO 06	Entretien de la signalisation et du pancartage en place	SMAT/ONCFS	SMAT/ONCFS		
		IO 07	Entretien des clôtures	ONCFS	ONCFS/exploitant de la parcelle considérée		
		IO 08	Entretien du matériel de gestion courante propriété de l'ONCFS	ONCFS	ONCFS/prestataire		
		IO 09	Création d'un point de comptage au Nord de l'étang de la Forêt	CDL/ONCFS	ONCFS/CDL/ prestataire		Avec appui de l'ONCFS et de la LPO pour le prestataire

Tableau 25 : Synthèse des Objectifs de plan de gestion ; des actions ; des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des partenaires associés de chaque action.

VII.2 Fiches actions

Dans cette partie, les 95 fiches actions sont présentées par Objectif à long terme (OLT) et par Objectif de plan de gestion (OPG) (**tableau 24 et 22**).

Au total, 24 actions sont relatives à des actions de gestion des habitats et des espèces (GH), 40 à des actions de suivis écologiques et d'études (SE), 12 à des actions de pédagogie, d'information, d'animation (PI), 9 à des actions d'infrastructures et d'outils (IO), 9 à des actions d'opérations à caractère administratif (AD) et 1 à une action de police de l'environnement et de surveillance (PO).

CONTROLE DE LA COLONISATION DE LA SAULAIE CENDREE		Action	GH 01				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches						
Contexte	La saulaie cendrée peut coloniser avec le temps les zones de roselières ainsi que les franges forestières et certaines zones de prairies. Il faut donc limiter la colonisation des saules cendrés.						
Résultats attendus	➤ Maintien voire diminution des surfaces de saulaie cendrée (annexe 11)						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤ Roselières, prairies						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤ SE 35 Cartographie des habitats						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A État des lieux à réaliser sur les zones à risque où la colonisation est importante et où il faut intervenir en priorité. Identifier les zones à ne pas toucher en raison de la présence de colonies d'ardéidés ou d'autres espèces patrimoniales nicheuses. Sur le lac, les zones où il est nécessaire d'intervenir devront être ciblées, et un programme d'action à destination de l'EPTB devra être défini.	ONCFS	ONCFS en partenariat avec l'EPTB pour le lac et le CDL pour les étangs	x	x	x	x	x
B Sur les étangs Destruction des bosquets de saules : usage d'engins mécaniques spécialisés, adaptés aux zones marécageuses. Limiter autant que possible l'intrusion dans les zones de roselières. Ces travaux seront à faire durant les assecs. Par la suite, une veille et des interventions ponctuelles pourront être programmées pour les repousses.	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	x	x	x		
C Sur le lac Destruction des bosquets de saules : usage d'engins mécaniques spécialisés, adaptés aux zones marécageuses. Limiter autant que possible l'intrusion dans les zones de roselières. Arrachage manuel ou broyage des petits individus isolés. Le programme d'intervention sera à moduler en fonction des besoins et de l'extension ou non des saulaies. L'EPTB pourrait intervenir pour des opérations de coupe et de broyage de petits saules ou de rejets, sous réserve de moyens humains disponibles. Cependant pour des travaux de coupe de gros saules et de débardage, il faudra faire appel à un prestataire extérieur.	ONCFS	Prestataire/EPTB	x	x	x	x	X

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B	Budget assecs du CDL : 100 000 euros par étangs 20 000 euros de maîtrise d'œuvre					
C	Budget EPTB : variable en fonction des années					
	Budget ONCFS variable en fonction des besoins (au maximum 3 000 euros par an)					
Partenaires associés						
Modes de réalisation	EPTB et ONCFS en interne et/ou engagement de prestataires. LPO dans le cadre du poste de garde zones humides					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides EPTB pour l'entretien sur le lac					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention					
Indicateurs de réalisation	Surface des habitats de saulaie cendrée Cartographie de la saulaie cendrée et des travaux réalisés					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	Carte des habitats Corine biotope (annexe 11)					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

CONSERVATION DE LA SAULAIE BLANCHE		Action	GH 02					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches							
Contexte	La vieille saulaie blanche est un habitat d'intérêt patrimonial. Elle doit être préservée dans le Vieux Der et sur les rives nord du lac, et supprimée sur les autres rives du lac afin de ne pas coloniser les roselières. Sur les étangs on trouve quelque saulaies blanches notamment sur la Forêt et dans une moindre mesure sur la rive est du Grand Coulon (annexe 11).							
Résultats attendus	Maintien des surfaces actuelles de l'habitat de vieille saulaie blanche sur le lac et les étangs (annexe 11)							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤ Saulaie blanche							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 35 Cartographie des habitats							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<u>Maintien de la vieille saulaie blanche dans le Vieux Der et sur la bordure nord du lac :</u>								
A	Préservation des massifs et conservation des arbres morts dans la mesure où ils ne présentent pas une menace pour les infrastructures hydrauliques ou touristiques.	ONCFS	ONCFS/ EPTB	x	x	x	x	x
<u>Contrôle de la dynamique de la saulaie blanche sur les rives du lac :</u>								
B	- Définir les zones où il y a lieu d'intervenir	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
	- Contrôle du front de colonisation avec arrachage manuel ou gyrobroyage des jeunes pousses. L'accent est à mettre avant tout dans les zones de roselières.	ONCFS	EPTB/ prestataire/ ONCFS	x	x	x	x	x
	- Supprimer la saulaie immergée : curage des chenaux, retrait des chablis et des saules envahissant les fossés/chenaux.	ONCFS	EPTB/ prestataire	x	x	x	x	x
C	<u>Maintien de la saulaie blanche et contrôle de sa dynamique sur les rives des étangs :</u> Préservation des massifs, conservation des arbres morts. Contrôle du front de colonisation sur les roselières : gyrobroyage et arrachage des jeunes pousses.	CDL	Prestataire assecs avec l'appui de l'ONCFS et de la LPO	x	x	x		
D	Contrôle du front de colonisation de la saulaie blanche sur les étangs, à définir selon les besoins, après les assecs.	CDL	Prestataire avec l'appui de l'ONCFS et de la LPO				x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B	Budget à définir en fonction des besoins							
C	Budget assecs du CDL : 100 000 euros par étang 20 000 euros de maîtrise d'œuvre							
D	Budget à définir en fonction des besoins							
Partenaires associés								

Modes de réalisation	EPTB et ONCFS en interne ou engagement de prestataires, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides.
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide EPTB pour l'entretien sur le lac
SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention
Indicateurs de réalisation	Surface des habitats de vieille et de jeune saulaie blanche maintenue ou supprimée
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Carte des habitats Corine biotope (annexe 11) Carte à réaliser : Habitats de vieille saulaie blanche et de jeune saulaie blanche sur le lac et les étangs
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
Certains ardéidés nichent dans les saulaies blanches localisées à l'ouest du lac. Il faudra veiller à préserver ces zones.	

MAINTIEN DES ROSELIÈRES EN BON ÉTAT SUR LE LAC		Action		GH 03				
		Priorité		1				
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches							
Contexte	Les roselières du lac sont en bon état. Leur qualité est sûrement due, en partie, à leur émergence annuelle liée à la forte baisse du niveau d'eau. Cependant dans les dix ans à venir un entretien pourrait s'avérer nécessaire pour éviter le vieillissement de ces roselières et la progression des saules. Il faut donc veiller au maintien de leur qualité en s'assurant de la présence de classes d'âge variées dans la végétation.							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon état écologique des roselières du lac ➤ Maintien ou augmentation des surfaces de roselières 							
Espèces visées	➤ Espèces inféodées aux roselières							
Habitats visés	➤ Roselières							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée. ➤ GH 01 Contrôle de la colonisation de la saulaie cendrée. ➤ GH 02 Conservation de la saulaie blanche. 							
MODALITÉS DES OPÉRATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	En fonction des observations de terrain et résultats du suivi de la qualité des roselières, identifier les zones vieillissantes et définir les zones ou les casiers à gérer.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Fauchage, gyrobroyage, étrepage ou brûlage (mode de gestion à définir en fonction du contexte) des zones définies pour permettre le renouvellement des roselières et notamment l'apparition de classes d'âge plus jeunes.	ONCFS	EPTB/ prestataire	En fonction des besoins				
MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B	Budget à définir en fonction des besoins							
Partenaires associés								
Modes de réalisation	EPTB et ONCFS en interne ou engagement de prestataires.							
Sources de financements	EPTB pour l'entretien sur le lac							
SUIVI ET ÉVALUATION								
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention							
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface de l'habitat de roselières ➤ État écologique mesuré par le SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée. 							
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Lac							
Carte de localisation	Carte des habitats Corine biotope (annexe 11)							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ROSELIÈRES DES ÉTANGS		Action	GH 04			
		Priorité	1			
CADRE DE L'ACTION						
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels					
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches					
Contexte	Les relevés effectués dans le cadre du suivi de la qualité des roselières permettent de connaître l'état des roselières des étangs. En fonction des résultats de ce suivi, il est essentiel de gérer cet habitat afin de favoriser l'avifaune, d'améliorer la qualité des roselières et de limiter la colonisation des ligneux. Il faut donc permettre l'augmentation de la densité des massifs, la taille et le diamètre des tiges et également favoriser diverses tranches d'âges dans la roselière.					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon état écologique des roselières des étangs ➤ Maintien ou augmentation des surfaces de roselières ➤ Capacité d'accueil de l'avifaune des roselières maintenue ou augmentée 					
Espèces visées	➤ Espèces inféodées aux roselières					
Habitats visés	➤ Roselières					
Périodicité de l'action	➤ Pendant les assecs puis selon besoins					
Transversalités	➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée.					
MODALITÉS DES OPÉRATIONS						
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel		
				2016	2017	2018
A	En fonction des résultats du suivi de la qualité des roselières, identifier les zones à restaurer.	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x
B	Fauchage, étrepage ou brûlage des zones définies pour permettre l'amélioration de la qualité des roselières. Travaux à réaliser principalement pendant les assecs et par la suite en fonction des besoins.	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	Landres	Grand Coulon	La Forêt
MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A	Budget assecs du CDL : 100 000 euros par étang +					
B	20 000 euros de maîtrise d'œuvre			Budget à définir en fonction des besoins		
Partenaires associés						
Modes de réalisation	LPO dans le cadre du poste garde zones humides, ONCFS en interne, engagement de prestataires.					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide					
SUIVI ET ÉVALUATION						
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention					
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface de l'habitat de roselières ➤ État écologique mesuré par le SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée 					
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	Étangs					
Carte de localisation	Carte des habitats Corine biotope (annexe 11)					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						
Lors des travaux, il faudra être vigilant aux héronnières situées à proximité des roselières (notamment celle du nord des Landres)						

GESTION DES NIVEAUX D'EAU DES ETANGS ADAPTEE A LA BIOLOGIE DES ROSELIERES		Action	GH 05					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches							
Contexte	<p>En 2011, à la suite d'une étude réalisée par S. Mortreux, une courbe des niveaux d'eau théorique adaptée à la biologie des roselières a été mise en place.</p> <p>Cette courbe est basée sur 5 phases qui rythment le cycle de vie annuel des étangs, en faisant varier le niveau d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase 1 : remplissage - mi-février à mi-avril, - La phase 2 : vidange naturelle contrôlée sans rehausse - mi-avril à mi-juillet, - La phase 3 : diminution contrôlée ou provoquée - mi-juillet à fin septembre, - La phase 4 : pêche : octobre - décembre, - La phase 5 : exondation - janvier à mi-février. <p>Depuis, le personnel de l'ONCFS, en dehors de la phase de pêche, régule le niveau de l'eau des étangs en tenant compte de cette courbe.</p> <p>Parallèlement, un suivi des niveaux d'eau est effectué tout au long de l'année.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon état écologique des roselières des étangs ➤ Évolution annuelle des niveaux d'eau connue 							
Espèces visées	➤ Espèces inféodées aux roselières							
Habitats visés	➤ Roselières							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Régulation du niveau d'eau dans le cadre des phases : 1, 2, 3 et 5	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x	x	x
B	Régulation du niveau d'eau dans le cadre de la phase 4	pisciculteur	pisciculteur	x	x	x	x	x
C	Suivi du niveau d'eau toutes les deux semaines, tout au long de l'année : Lecture du niveau des eaux sur la règle limnimétrique placée à chaque bonde de vidange des étangs.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide, pisciculteur dans le cadre de la convention de gestion piscicole							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Courbe de référence des niveaux d'eau (Mortreux, 2012) Convention de gestion piscicole (annexe 6)							
Indicateurs de réalisation	Données saisies relatives au suivi du niveau d'eau							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Étangs							

Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

REGULATION DES POPULATIONS DE SANGLIERS ET DESTRUCTION DES REFUGES SI NECESSAIRE		Action	GH 06					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches							
Contexte	<p>Les roselières, les saulaies et les ronciers présents sur la RNCFS apportent, surtout en période de chasse, une zone de refuge et de quiétude aux sangliers. Les boutis créés par l'espèce lors de la recherche de nourriture ont des conséquences importantes sur les prairies, les prairies exondées et les vasières. L'action des sangliers, principalement en hiver, période où la réserve sert de zone de quiétude et d'alimentation à de nombreuses espèces d'oiseaux, compromet les objectifs de gestion assignés à la réserve.</p> <p>Depuis 2010, des mesures de gestion de l'espèce ont été mises en place afin de limiter leur présence sur la réserve. Ces mesures comprennent notamment la destruction de ronciers (zone de refuge pour le sanglier) et des battues avec prélèvement encadré par l'ONCFS dans l'enceinte de la RNCFS. Lors de la saison 2014-2015, 10 sangliers ont été prélevés sur l'ensemble de la réserve. Par ailleurs, des décantonnements individuels ont également lieu une à deux fois par semaine, pendant la période cynégétique, dans la cuvette du lac, en cas de nécessité. Enfin, les chasseurs locaux sont autorisés à décantonner, sous certaines conditions, les roselières présentes sur la RNCFS, adjacentes à leurs lots de chasse.</p> <p>Un suivi, par IKA, des boutis de sangliers est réalisé chaque année afin de mesurer les impacts du sanglier sur le milieu.</p>							
Résultats attendus	➤ Limitation/diminution de l'impact du sanglier sur le milieu							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤ Prairies, roselières, pelouses exondées, vasières							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Destruction de zones de refuge potentielles : ronciers	ONCFS	ONCFS/ EPTB/ prestataire	Selon besoins				
B	Création de travées dans les roselières du lac afin de fractionner le milieu et de le rendre moins attractif pour le sanglier.	ONCFS	EPTB/ prestataire	x	x	x	x	x
C	Demande annuelle du plan de chasse à la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne (sanglier et chevreuil).	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
D	Application du plan de chasse si nécessaire avec prélèvements d'individus.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
E	Décantonnement individuel (sur l'île de Chantecoq, à synchroniser avec les jours de suivis IKA faites sur les Oies de l'île, compter une demi-journée au moins pour décantonner l'île). Décantonnements dans les roselières et saulaies adjacentes aux lots de chasse par les chasseurs locaux les jours de battue : environ 4 jrs sur les étangs/an, 8 jrs sur le lac/an, dates et nombre de jours à définir chaque année. Prévoir si besoins deux réunions par an pour rencontrer les sociétés de chasse	ONCFS	ONCFS/ Sociétés de chasse	x	x	x	x	x

	de l'Est et de l'Ouest. D'autres actions de décantonnement réalisées par l'ONCFS pourront être ajoutées si nécessaire.							
F	Poursuite du suivi des boutis avec calcul d'un Indice kilométrique d'abondance (cf. Fiche protocole n°15 - annexe 15)	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	Budget à définir en fonction des besoins							
B	Entre 1 000 et 1 500 €/an							
C	35 €/bracelet sanglier et 20 €/bracelet chevreuil en 2015							
D								
E								
Partenaires associés	Chasseurs locaux							
Modes de réalisation	ONCFS et EPTB en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide, engagement de prestataires							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide EPTB pour les travaux d'entretien							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention, compte rendu des battues des chasseurs locaux							
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sangliers décantonnés et nombre de sangliers prélevés - Évolution de l'IKA boutis 							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

DESTRUCTION DES RAGONDINS ET RATS MUSQUES		Action	GH 07				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A1 - Assurer une gestion conservatoire des roselières et saulaies blanches						
Contexte	<p>Le ragondin et le Rat musqué sont des espèces invasives, pouvant grandement impacter l'état des aménagements hydrauliques et l'état des habitats de roselières.</p> <p>Sur les étangs, le ragondin et, dans une moindre mesure, le Rat musqué sont de plus en plus présents et entraînent une dégradation des habitats pour les oiseaux (îlots, berges, végétation rivulaire). Il est nécessaire de poursuivre les opérations de destruction de ces espèces. Ces dernières sont également présentes sur le lac du Der, mais en effectifs moindres.</p> <p>Jusqu'à maintenant, l'ONCFS assurait quelques jours de piégeage par an. Depuis 2015, la validation du permis de chasser de l'ouvrier de la RNCFS, permet le tir d'individus sur la RNCFS et plus particulièrement sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.</p> <p>De même, en 2015, une opération a été menée en partenariat avec les associations départementales de chasseurs à l'arc de Marne, pour tester l'efficacité de prélever des ragondins à l'arc. Ainsi, 3 chasseurs à l'arc postés à partir de 16 h ont prélevé en 1 soirée (en octobre) 6 ragondins. Un nouvel essai pourra être renouvelé en 2016 avec l'ASCA 51 et l'ASCA 52. En fonction des résultats, d'autres opérations pourront être programmées les années suivantes.</p> <p>Afin d'évaluer l'impact du ragondin et du Rat musqué sur les roselières, des exclos sont/seront posés et suivis sur plusieurs zones de roselières. Un comptage ponctuel des ragondins peut être fait à l'occasion des divers comptages d'oiseaux sur les étangs.</p>						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de l'impact des ragondins et rats musqués sur le milieu ➤ Bon état écologique des roselières des étangs. 						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤ Roselières						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Piégeage sur les étangs et le lac (zones de quiétude) : Capture par pièges appâtés et destruction des individus. Le nombre de jours dédiés chaque année sera à définir en fonction du temps de travail disponible de l'ouvrier de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B Tir ponctuel des individus rencontrés sur la réserve par l'ouvrier, ou en collaboration avec les SD 51 et 52.			x	x	x	x	x
C Pose d'exclos, 2 m x 2 m, sur plusieurs zones de roselières afin de mesurer l'herbivorie et l'impact des ragondins et Rats musqués. Les exclos sur les étangs de la Forêt et du Grand Coulon ont été placés à l'automne 2015 durant la période de pêche. Ceux des Landres seront à placer après les travaux des assecs. Ils	ONCFS	ONCFS	Pose sur les Landres	Entretien annuel			

	devront être géolocalisés. Ils seront placés sur des types de roselières différents, en divers points des étangs. Un entretien régulier des exclos doit être effectué.					
D	Un second essai de tir de ragondin à l'arc pourra être réalisé en 2016 et selon les résultats, les besoins et les moyens, un partenariat pourra être envisagé avec les associations de chasseurs à l'arc pour des opérations ponctuelles et plus importantes de régulation.	ONCFS	ONCFS/ Associations de chasseurs à l'arc	x	À définir	
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
C	Prix des exclos : 4 € le mètre de grillage + fil de fer + piquets					
D						
Partenaires associés	Associations départementales de chasseurs à l'arc de la Marne et de la Haute-Marne					
Modes de réalisation	ONCFS en interne,					
Sources de financements						
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner avec localisation précise des zones d'intervention (pose d'exclos)					
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ragondins et de Rats musqués détruits chaque année. Ce nombre devra être rapporté à l'effort de destruction réalisé (temps dédié en interne, partenariat avec des associations de chasse ou non) - Nombre d'exclos mis en place 					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	Localisation des exclos/témoins sur le front de roselière Sur le Grand Coulon :					



Sur la Forêt :



REMARQUES ET OBSERVATIONS

ENTRETIEN DES RADEAUX A STERNES		Action	IO 01				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse						
Contexte	Cinq radeaux sont placés sur le lac chaque année en Zone de quiétude A, pour accueillir les Sternes pierregarin lors de leur nidification, tout début mai, et retirés début septembre. Quatre sont destinés aux sternes, le cinquième est destiné au Goéland leucophée. Il est mis en place plus tôt (une à deux semaines) que le reste du dispositif afin de favoriser sa colonisation par le Goéland et éviter que ce dernier ne s'installe sur les autres radeaux à destination des sternes.						
Résultats attendus	➤ Population de Sternes pierregarin nicheuses sur la RNCFS maintenue ou en hausse						
Espèces visées	➤ Sterne pierregarin						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤ SE 08 Suivi de la nidification des sternes						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Entretien des radeaux selon les besoins : effectuer les réparations nécessaires, remplacer le gravier, etc.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B Placer les radeaux sur la zone de reproduction début mai et les retirer fin août voire début septembre pour hivernage dans le port de Chantecoq.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Gravillons : 80 € environ + budget pour planches et grillage selon besoins d'entretien						
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Enregistrement des dates d'installation et de retrait des radeaux dans le « journal de bord » de la réserve						
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Lac						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
Envisager selon les besoins, dans les dix années à venir, l'installation d'un ou plusieurs radeaux supplémentaires, sur le lac ou les étangs.							

RESTAURATION DU HAUT FOND DES LANDRES ET AMENAGEMENT DE HAUTS FONDS SUR LA FORET ET LE GRAND COULON		Action	GH 08				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse						
Contexte	Un haut-fond, servant de zone d'accueil aux oiseaux, existe au Sud de l'étang des Landres. Il sera nécessaire de le restaurer, durant le prochain assec, pour le rendre plus adapté à l'avifaune.						
Résultats attendus	➤ Amélioration de la capacité d'accueil des étangs						
Espèces visées	➤ Oiseaux d'eau						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Assecs						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Récupération de boues de curage et de matière pour la restauration du haut-fond des Landres. Stabilisation et rehaussement si le haut-fond est affaissé. La hauteur du haut-fond doit se situer idéalement à 30 cm en dessous du niveau d'eau maximal de l'étang, selon la période d'exondation souhaitée (vers juillet ici).	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	x				
B Possibilité d'envisager la création de hauts-fonds sur les deux autres étangs, selon les coûts, les matériaux disponibles, les moyens techniques, etc.	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO		x	x		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Compris dans le budget des assecs du CDL :	Compris dans le budget des assecs du CDL :	Compris dans le budget des assecs du CDL :				
B	100 000 €/étang + 20 000 de maîtrise d'œuvre	100 000 €/étang + 20 000 de maîtrise d'œuvre	100 000 €/étang + 20 000 de maîtrise d'œuvre				
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide, recrutement d'un prestataire dans le cadre des travaux à réaliser lors des assecs						
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Cahier des charges du prestataire des assecs						
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Étang des Landres						

Carte de localisation



**Ilots, hauts-fonds
et observatoires
sur les étangs
d'Outines et
d'Arrigny**

Légende

□ Périmètre RNCFS

Aménagements

■ haut-fond

■ îlot

Observatoires

● observatoire public

● point de comptage
(fermé au public)

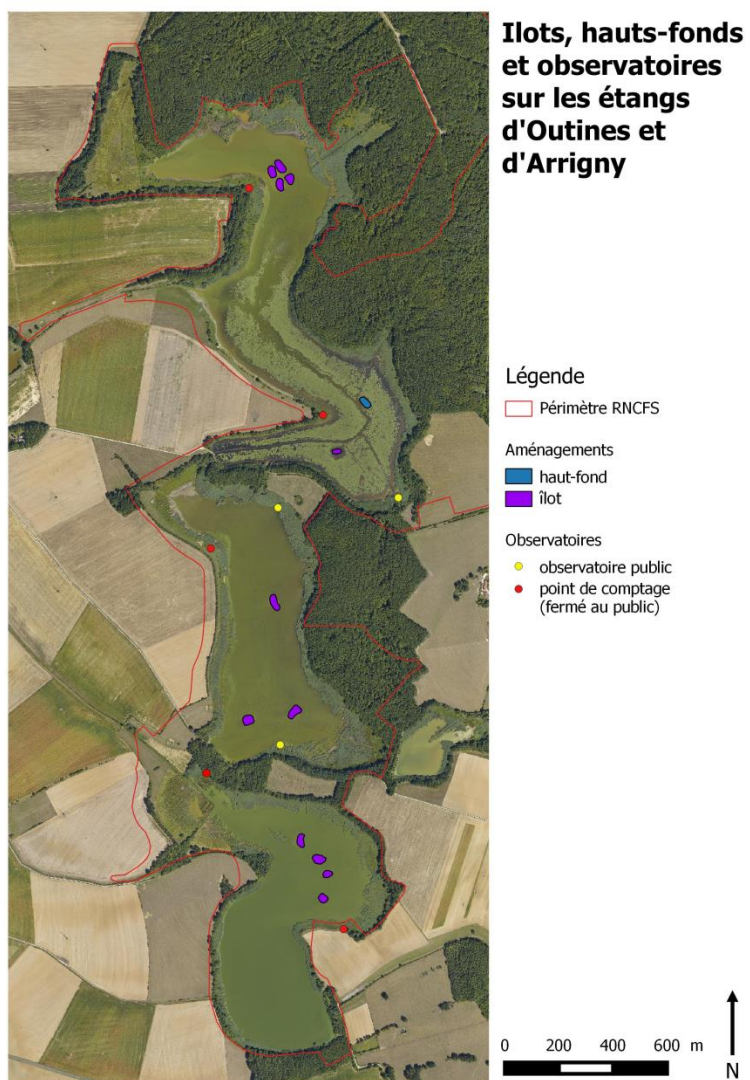
0 200 400 600 m



REMARQUES ET OBSERVATIONS

RESTAURATION ET CREATION D'ÎLOTS SUR LES ETANGS		Action	GH 09		
		Priorité	1		
CADRE DE L'ACTION					
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels				
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse				
Contexte	Les îlots favorisent les laridés et anatidés en leur offrant des zones de repos et de nidification à distance des prédateurs. En 2015, avant les assecs, on compte cinq îlots sur les Landres, trois sur le Grand Coulon et quatre sur la Forêt. Lors des prochains assecs, certains sont à supprimer, d'autres à créer et enfin d'autres à restaurer.				
Résultats attendus	➤ Amélioration de la capacité d'accueil des étangs				
Espèces visées	➤ Oiseaux d'eau				
Habitats visés	➤				
Périodicité de l'action	➤ Assecs				
Transversalités	➤				
MODALITES DES OPERATIONS					
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel		
			2016	2017	2018
<p>État des lieux : Identifier les besoins et prévoir les travaux, chaque année d'assecs. Définition des préconisations et conditions d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération de boues et de matière par le curage des chenaux, la suppression d'îlots et le creusement du sol des étangs ; - Forme et dimension des îlots : à définir en fonction, notamment, de la matière disponible. On préconise cependant des berges en pente douce et une hauteur de 30 à 40 cm au dessus du niveau maximal de l'eau ; - Position : prendre en compte les vents dominants, ne pas les placer trop proche des rives pour diminuer le risque de prédation et limiter l'accès aux sangliers. - Végétalisation : la terre végétale déposée sur l'îlot devrait favoriser naturellement la végétalisation de l'îlot, mais au besoin la terre peut être ensemencée avec du ray-grass pour favoriser l'accueil des oiseaux. 	CDL/ ONCFS/ LPO	ONCFS/ LPO	x	x	x
<p>A</p> <p>Sur l'étang des Landres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des quatre îlots du Nord - Récupération de la matière des quatre îlots pour la création d'un grand îlot au centre de l'étang (et/ou un haut fond à voir avec le maître d'œuvre et les possibilités techniques et financières) - Îlot du sud à recréer totalement avec des berges en pente douce. - Broyage des ronciers présents, selon nécessité. 	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	x		
<p>B</p> <p>Sur l'étang du Grand Coulon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprofilage des berges des îlots existants à partir des boues de curage, - Broyage des ronciers présents, selon besoins. 				x	

Carte de localisation



REMARQUES ET OBSERVATIONS

RESTAURATION DE PRAIRIES FAVORABLES A L'AVIFAUNE		Action	GH 10				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse						
Contexte	Sur l'emprise de l'EPTB se trouvaient plusieurs parcelles de peupleraies ou de cultures, anciennement des prairies. Depuis plusieurs années, l'EPTB cherche à les réhabiliter en zones prairiales pour l'avifaune. Actuellement, certaines peupleraies demeurent encore et sont destinées à subir la même transformation. Les fonds Natura 2000 peuvent être mobilisés dans le cadre de l'action GH05 du DOCOB de la ZPS « Lac du Der » (cf. fiche action p.217 du DOCOB) et par la souscription d'un contrat Natura 2000 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » - A32301P.						
Résultats attendus	Augmentation de la surface prairiale						
Espèces visées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grue cendrée, Oie cendrée, Oie des moissons, Oie rieuse et autres anatidés. ➤ Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur ➤ Faune prairiale (lépidoptères, orthoptères, passereaux) ➤ Chiroptères 						
Habitats visés	➤ Prairies						
Périodicité de l'action	➤ À définir selon les possibilités						
Transversalités	➤ SE 33 Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Exploitation des parcelles en peupleraie, ouverture des surfaces : - Rognage des souches et enlèvement des grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe. Les modes de travaux devront être choisis et menés dans le respect de la faune et des milieux.	EPTB	EPTB/ Prestataire	En fonction des possibilités financières				
B Entretien du milieu, suppression des rémanents par broyage ou autre mode.	EPTB	EPTB	En fonction des possibilités financières				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	En fonction des possibilités financières						
B	En fonction des possibilités financières						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	EPTB en interne, recrutement d'un prestataire par l'EPTB						
Sources de financements	Natura 2000 mobilisable						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Si Natura 2000 est mobilisé : cahier des charges fourni dans le cadre de la demande de financement.						
Indicateurs de réalisation	Superficie réhabilitée en prairie						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Lac						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

Un suivi botanique complété par la réalisation du protocole PROPAGE pourrait permettre d'évaluer la qualité des prairies restaurées.

GESTION ET ENTRETIEN DES PRAIRIES FAVORABLES A L'AVIFAUNE		Action	GH 11					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse							
Contexte	<p>Plusieurs prairies autour du lac sont gérées de façon à créer des zones d'accueil pour l'avifaune hivernante et/ou de passage. Des modes de gestion différents sont pratiqués selon les vocations ornithologiques.</p> <p>Les prairies inondées, de l'intérieur de la cuvette, du secteur de Sainte-Marie-du-Lac sont entretenues par broyage chaque année afin de supprimer les repousses de saule.</p> <p>Les prairies de l'anse de Champaubert, en AOT, sont gérées par fauche précoce avec regain afin de favoriser l'accueil des oies. Cette gestion particulière axée sur l'avifaune est à mesurer au regard des enjeux sur les autres groupes (insectes, flore).</p> <p>Afin d'apporter une zone de gagnage favorable aux oies lors de leur hivernage sur la RNCFS, les prairies de l'île de Chantecoq ont été réhabilitées grâce à un contrat Natura 2000 (2010-2014). Dans ce cadre, des mesures de gestion, basées notamment sur un pâturage ovin avec des brebis solognotes de race rustique, adaptées aux zones humides, ont été mises en place. Afin de définir la suite à donner à ce contrat Natura 2000 et de réfléchir à la meilleure gestion à mettre en œuvre, un groupe de travail a eu lieu en septembre 2015. À la suite de cette réflexion, un cahier des charges a été établi et une demande de financement au titre de Natura 2000 a été déposée début 2016 à la DDT et à la région.</p>							
Résultats attendus	Amélioration de la capacité d'accueil des prairies							
Espèces visées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grue cendrée, Oie cendrée, Oie des moissons, Oie rieuse et autres anatidés et oiseaux hivernants ➤ Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur ➤ Oiseaux prairiaux nicheurs et autres groupes (insectes, flore...) 							
Habitats visés	➤ Prairies							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 33 Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Entretien des prairies de Sainte-Marie-du-Lac : broyage des repousses de saule.	ONCFS	EPTB	x	x	x	x	x
B	Gestion de l'anse de Champaubert : fauche précoce avec regain. Une réflexion sur l'évolution potentielle de ce mode de gestion vers une fauche tardive est à mener.	ONCFS	EPTB avec AOT	x	x	x	x	x
Gestion de l'île de Chantecoq :								
C	Demande de souscription d'un contrat Natura 2000 basé sur un broyage des ronciers au printemps et en automne, si besoin, et sur un pâturage ovin, voire caprin. Demande déposée en février 2016 à la DDT et à la région.	ONCFS	Prestataire sous contrat Natura 2000	x	x	x	x	x
D	Sur la partie Est de l'île, en fonction de l'évolution de la dynamique des ronciers, il pourra être envisagé de retourner ces zones pour semées des graines prairiales afin de réhabiliter la	ONCFS	EPTB/ Prestataires avec appui de l'ONCFS	en fonction des besoins				

	prairie.								
E	Tenue d'un registre des travaux et suivi du contrat Natura 2000, si la demande est acceptée.			ONCFS	ONCFS	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES									
Budget prévisionnel									
	2016	2017	2018	2019	2020	Total			
A									
B	Budget à préciser notamment pour les prairies de Sainte Marie du Lac								
C	Contrat Natura 2000 d'environ 150 000 euros pour 5 ans								
D									
E									
Partenaires associés									
Modes de réalisation									
Agriculteurs en AOT pour les prairies de l'EPTB, recrutement d'un prestataire pour l'île de Chantecoq ONCFS et EPTB en interne									
Sources de financements									
Natura 2000 mobilisable pour l'île de Chantecoq									
SUIVI ET EVALUATION									
Modalités de contrôle									
Cahier des charges du recrutement du prestataire dans le cadre de Natura 2000, convention d'AOT dans le cadre des agriculteurs, cahier de pâturage Registre des travaux à renseigner									
Indicateurs de réalisation									
Superficie des prairies conservées et entretenues									
PERIMETRE D'INTERVENTION									
Territoire concerné									
Lac									
Carte de localisation									
/									
REMARQUES ET OBSERVATIONS									
Des piquets issus de l'ancienne clôture du parc à chevaux sont en place sur l'île de Chantecoq. Il serait intéressant de les conserver comme perchoirs pour les oiseaux.									

GESTION DES ESPECES D'OISEAUX INVASIVES		Action	GH 12					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse							
Contexte	L'Ouette d'Égypte est présente sur le lac du Der et a déjà niché sur les gravières aux alentours de la RNCFS. L'Érismature rousse et la Bernache du Canada ont été observées occasionnellement en période d'hivernage. Ces espèces sont susceptibles de s'installer ou de nidifier sur la réserve et d'engendrer des dommages sur les écosystèmes, les habitats et les espèces locales. Il est donc nécessaire de réguler les individus fréquentant le site. Un arrêté autorisant la régulation de l'Ouette d'Égypte a été pris en 2014 sur l'ensemble du département de la Marne et sur les deux cantons du département de la Haute-Marne. Cette espèce est donc régulable dans l'ensemble de la RNCFS. Il faudra appliquer cette mesure, suivant les possibilités de tir, lors de l'observation d'individus. Par ailleurs, si l'Érismature rousse, la Bernache du Canada ou d'autres espèces d'oiseau invasives sont observées fréquemment sur la RNCFS, des mesures similaires devront être envisagées.							
Résultats attendus	➤ Absence ou faible fréquentation de la RNCFS par des espèces d'oiseaux invasives							
Espèces visées	➤ Avifaune nicheuse							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	➤ SE 24 Veille sur l'arrivée de nouvelles espèces invasives animales							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Destruction des individus d'Ouette d'Égypte fréquentant la RNCFS	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Régulation des individus fréquentant les abords de la RNCFS lors d'actions de chasse	Chasseurs/ FDC	chasseurs	x	x	x	x	x
C	Mise en place et application de mesures réglementaires permettant de réguler, si besoin, d'autres espèces d'oiseaux invasives s'installant ou nidifiant sur la RNCFS	ONCFS	ONCFS	En fonction des besoins				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés	FDC, chasseurs							
Modes de réalisation	ONCFS en interne,							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre d'individus prélevés							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							

REMARQUES ET OBSERVATIONS	
Si des mesures réglementaires doivent être mises en place pour d'autres espèces que l'Ouette d'Égypte, il faudra consulter en amont la LPO et les FDC.	

MODIFICATION DES ZONES DE QUIETUDE ET ELABORATION D'UNE REGLEMENTATION PLUS ADAPTEE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI		Action	AD 01				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A2 - Maintenir et aménager des zones d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse						
Contexte	<p>Le règlement actuel de la RNCFS est déterminé par l'arrêté interpréfectoral de 1993, complété par un second arrêté interpréfectoral de 2001. À cela s'ajoute un règlement de police sur le lac du Der, daté de 2008.</p> <p>L'évolution des pratiques de loisirs (vol et survol, usage de drones, jet-ski) nécessite de compléter et/ou de modifier certaines parties de la réglementation de la RNCFS.</p> <p>Certains points sont prévus au sein de la réglementation police, mais pas au sein de la réglementation de la RNCFS. Ces points devront être ajoutés à la réglementation de la RNCFS.</p> <p>Par ailleurs, certains points méritent d'être précisés pour éviter une mauvaise interprétation de la réglementation.</p> <p>Une première réunion a été organisée le 15 octobre 2015, regroupant les acteurs et partenaires du site du Der et étant amenés à faire appliquer la réglementation. Cette réunion de concertation a permis de faire plusieurs propositions d'amélioration de la réglementation (annexe 3). Une seconde réunion, visant cette fois-ci à informer et à échanger avec les usagers du site, s'est déroulée le 5 novembre 2015 (annexe 3). Aux deux comptes-rendus a été jointe une note relative aux propositions de modification des zones de quiétude sur la RNCFS (annexe 3).</p> <p>L'avis émis par le CSRPN Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine sur le présent plan de gestion indiquait la nécessité de décaler au 15 mars, l'ouverture de la zone de quiétude D pour permettre un maximum de quiétude des oiseaux en fin d'hivernage ou en halte migratoire. Cette proposition a été intégrée au projet initial de modifications des zones de quiétudes sur la RNCFS et alimentera la réflexion sur l'actualisation de la réglementation sur le site.</p>						
Résultats attendus	➤						
Espèces visées	➤ Oiseaux						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois au cours du plan de gestion						
Transversalités	➤ PO 01 Surveillance du site, contrôle et suivi judiciaire ➤ IO 06 Entretien de la signalisation et du pancartage en place						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description de l'opération	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
<p>La procédure à suivre est identique à la procédure de classement en réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consultation des propriétaires, du Syndicat mixte d'activités touristiques, Fédérations départementales des chasseurs et de la Fédération de pêche, - consultation du Comité directeur pour avis, - présentation du projet d'arrêté de réglementation complémentaire auprès des préfets de la Marne et de la Haute-Marne. <p>Un projet devra donc être rédigé et présenté aux divers acteurs de la réserve, via le Comité directeur, avant d'être soumis à l'autorité préfectorale.</p>	ONCFS	ONCFS	x	x			

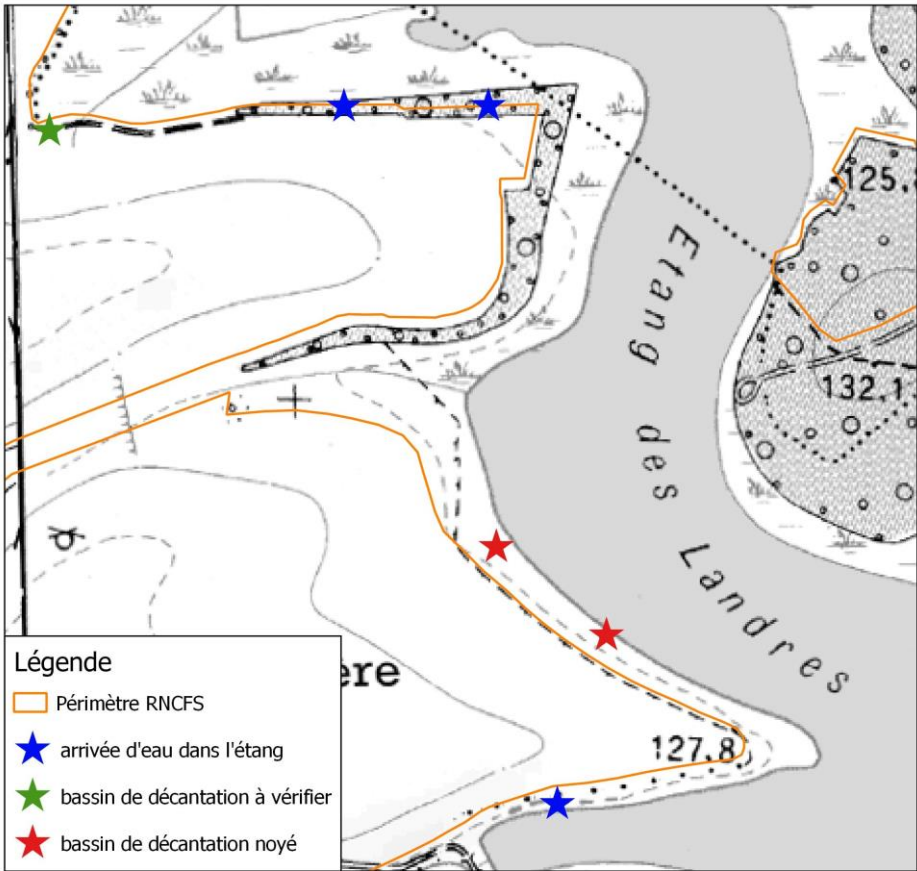
<p>Les points à soumettre sont d'ordre divers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le survol ne peut être règlementé sur la réserve, mais l'usage des drones doit être encadré s'il venait à ce que cette pratique se démocratise. 2. Les activités de vol libre, déjà interdites dans les Zones de quiétudes doivent être précisées pour une meilleure compréhension des usagers (paramoteurs, parapentes, planeurs, etc.). 3. La possibilité de création d'une zone d'amerrissage en hydravion sur le lac a été soumise aux divers gestionnaires du site. Si cela est nécessaire, après analyse des risques et des incidences d'un tel projet, il faudra envisager l'encadrement de l'accès au lac par hydravion (ce qui est possible au vu de l'article R422-89 du Code de l'environnement). Il faudra trouver la meilleure solution pour concilier les missions de la RNCFS (protection, quiétude de la faune) et les intérêts touristiques et économiques du territoire. 4. Plusieurs harmonisations entre le règlement de police et le règlement de la RNCFS ont besoins d'être faites, telles que : <ul style="list-style-type: none"> - la pénétration sur l'île de Chantecoq est interdite dans le règlement de police (article 2), mais pas dans le règlement de la réserve. Les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS ne peuvent donc pas faire appliquer cette règle aussi fortement que si cela était mentionné dans le règlement réserve. De plus, l'enclos cité dans l'article n'est plus en place, il faut donc redéfinir les conditions d'accès à l'île, - la zone réservée aux jet-skis est définie dans le règlement de police (article 3.6), mais sur le terrain cette délimitation n'est pas suffisamment respectée et est cause de dérangement pour la faune, surtout à partir de septembre/octobre. Plusieurs solutions peuvent être proposées : <ol style="list-style-type: none"> a. intégrer cette même mesure dans le règlement RNCFS afin que les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS puissent faire appliquer cette règle, b. le dérangement lié aux jet-skis est constaté en mars, fin de période d'hivernage et de migration, ainsi qu'à l'automne dans la Zone de quiétude D, où la navigation motorisée est autorisée du 1^{er} mars au 15 octobre. Il serait donc possible de changer les dates d'accès à la Zone de quiétude D en décalant la date d'ouverture au 15 mars et en ramenant la date de fermeture au 1^{er} octobre. 5. De nouvelles zones de quiétude peuvent être proposées dans le complément de 						
--	--	--	--	--	--	--

règlementation (annexe 3). Plusieurs anses du Vieux Der sont concernées ainsi que l'île de Chantecoq et une extension de la ZDQ A.												
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES												
Budget prévisionnel												
	2016	2017	2018	2019	2020	Total						
	Gestion interne											
Partenaires associés	DDT, DREAL, EPTB, CDL, SMAT, LPO, FDC 51 et FDC 52, UFAPPMA, acteurs locaux et usagers de la RNCFS											
Modes de réalisation	ONCFS en interne											
Sources de financements												
SUIVI ET EVALUATION												
Modalités de contrôle												
Indicateurs de réalisation	Validation et publication du nouvel arrêté interpréfectoral portant sur la réglementation complémentaire dans la RNCFS.											
PERIMETRE D'INTERVENTION												
Territoire concerné	RNCFS											
Carte de localisation	annexe 3											
REMARQUES ET OBSERVATIONS												
Il est indispensable de réaliser cette opération en concertation avec tous les acteurs du territoire.												

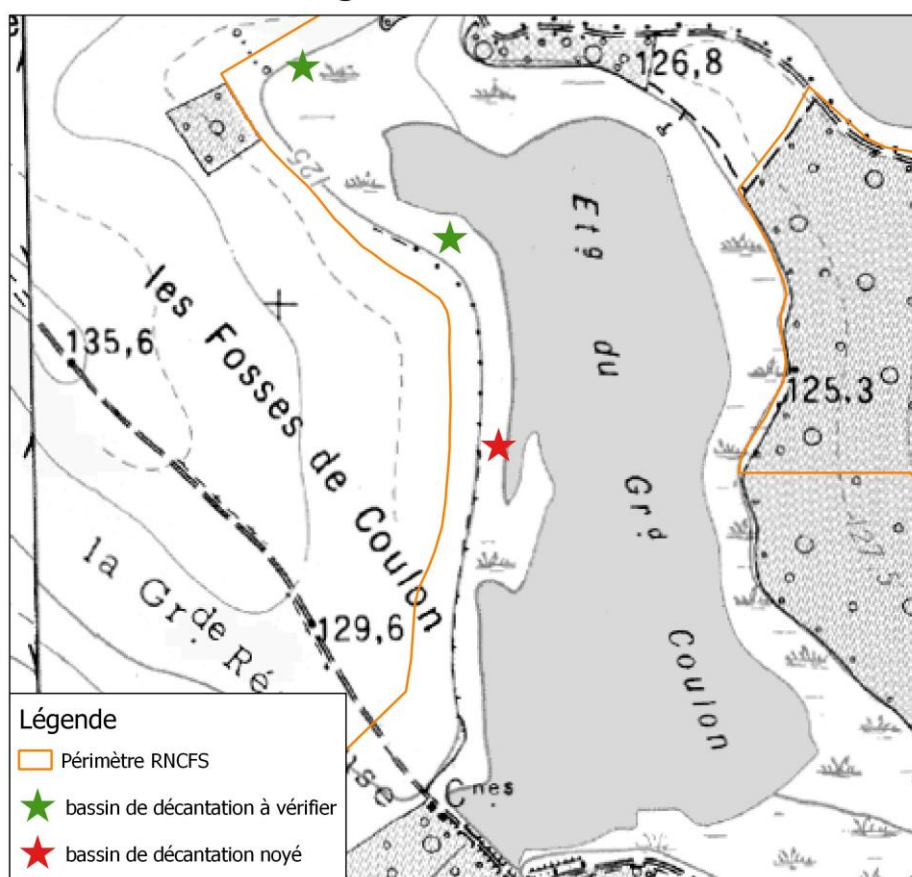
MAINTIEN D'UNE GESTION PISCICOLE EXTENSIVE		Action	GH 13					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A3 - Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau							
Contexte	<p>La gestion piscicole des étangs d'Outines et d'Arrigny est menée de façon extensive par un pisciculteur engagé par convention avec le Conservatoire du littoral, propriétaire des étangs.</p> <p>De ce fait, le pisciculteur est tenu contractuellement de respecter un cahier des charges précis, validé par le Conservatoire du littoral et l'ONCFS, indiquant les règles à respecter pour une gestion respectueuse des étangs. La convention actuellement en place avec le pisciculteur a été signée le 20 avril 2015 pour la période 2015-2021 (annexe 6).</p> <p>Jusqu'à maintenant, les étangs du Grand Coulon et de La Forêt étaient pêchés tous les ans, et l'étang des Landres tous les deux ans. Ce dernier met généralement davantage de temps à se remplir par rapport aux deux autres c'est pourquoi il était pêché moins souvent.</p> <p>Cependant, depuis quelques années, l'étang des Landres se remplit plus rapidement. Il serait donc possible de le pêcher annuellement comme les deux autres, ce qui améliorerait le rendement piscicole de l'étang et serait également bénéfique pour la végétation. Ce choix sera à adapter dans les années futures selon le remplissage des Landres. Si le remplissage n'est pas assez régulier, la pêche sera reportée à l'année suivante et l'on reviendra à une pêche bisannuelle.</p>							
Résultats attendus	➤ Respect du cahier des charges par le pisciculteur, gestion piscicole respectueuse des milieux naturels							
Espèces visées	➤ Espèces fréquentant les étangs et plus particulièrement les espèces piscicoles patrimoniales (ex. Bouvière)							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ GH 05 Gestion des niveaux d'eau des étangs adaptée à la biologie des roselières							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Le pisciculteur est chargé de transmettre chaque année un bilan des pêches en fin de saison au Conservatoire du littoral et à l'ONCFS. Ainsi l'ONCFS connaît le nombre de poissons pêchés, le nombre d'alevins introduits dans les étangs, ainsi que les espèces piscicoles présentes.	CDL/ONCFS	Pisciculteur	x	x	x	x	x
B	Surveillance du site et des actions menées par le pisciculteur pour veiller au respect du cahier des charges, essentiellement durant les périodes de pêche et de rempoissonnement.	CDL	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
C	En lien avec le suivi des niveaux d'eau, suivre attentivement les possibilités de pêche sur l'étang des Landres afin d'avoir si possible une saison de pêche annuelle.	ONCFS	ONCFS/LPO/ Pisciculteur	x	x	x	x	x
D	Suivi et renouvellement de la convention piscicole (2021).	CDL	CDL avec appui de l'ONCFS et de la LPO					

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
C						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS et CDL en interne LPO dans le cadre du poste de garde zones humides					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle	Cahier des charges piscicoles					
Indicateurs de réalisation	Rapport annuel du pisciculteur transmis à l'ONCFS et au CDL					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	Étangs d'Outines et d'Arrigny					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

RESTAURATION DES BASSINS DE DECANTATION FONCTIONNELS ET MISE EN PLACE DE MESURES DE PROTECTION POUR LA QUALITE DES EAUX		Action	GH 14					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A3 - Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau							
Contexte	Plusieurs bassins de décantation sont placés sur les étangs : quatre sur les Landres et trois sur le Grand Coulon. Seuls trois au total sont fonctionnels (deux au nord des Landres, un au nord du Grand Coulon). Les autres sont sous l'eau et ne remplissent pas leur rôle de filtration des polluants dans les eaux de ruissellement du bassin versant qui aboutissent dans les étangs. Une cartographie des arrivées d'eau sur les étangs et une analyse de la qualité de l'eau (pesticides) des étangs devront être réalisées, puis en fonction des résultats, un diagnostic du bassin versant des étangs devra être réalisé pour définir si le réseau de bassins de décantation actuel est suffisant ou si d'autres mesures doivent être mises en place.							
Résultats attendus	➤ Bonne qualité des eaux							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Une fois au cours du plan de gestion							
Transversalités	➤ SE 26 Diagnostic du bassin versant ➤ SE 25 Suivi de la qualité de l'eau							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Restauration et/ou amélioration des bassins de décantation existants. Le maître d'œuvre recruté pour les assecs pourra évaluer l'état des bassins existants et leur fonctionnement.	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	Landres	Grand Coulon			
B	Selon les résultats de l'analyse des boues et/ou de la qualité de l'eau (pesticides) et/ou du diagnostic du bassin versant des étangs, restaurer ou construire des bassins de décantation adaptés ou bien mettre en place d'autres mesures pour améliorer la qualité de l'eau des étangs (bandes enherbées, etc.).	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO					À définir
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	Compris dans le budget des assecs du CDL : 100 000 €/étang 20 000 maîtrise d'œuvre							
B		Compris dans le budget des assecs du CDL : 100 000 €/étang 20 000 maîtrise d'œuvre						
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires dans le cadre des travaux à réaliser lors des assecs							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Cahier des charges du prestataire des assecs							

Indicateurs de réalisation	Registre des travaux à renseigner
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	Étangs
Carte de localisation	<p style="text-align: center;">Localisation des bassins de décantation sur l'étang des Landres</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Périmètre RNCFS ★ arrivée d'eau dans l'étang ★ bassin de décantation à vérifier ★ bassin de décantation noyé

Localisation des bassins de décantation sur l'étang du Grand Coulon



Source fonds cartographique : Scan25 IGN 2010

REMARQUES ET OBSERVATIONS

ALTERNANCE EVOLAGE-ASSEC PROLONGE		Action	GH 15			
		Priorité	1			
CADRE DE L'ACTION						
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels					
Objectif de plan de gestion	A3 - Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau					
Contexte	Les étangs font l'objet d'assecs prolongés tous les dix ans. Ces assecs, hérités de l'exploitation traditionnelle des étangs, permettent de réaliser les travaux nécessaires à la bonne santé des étangs, des habitats et des populations d'oiseaux y faisant halte. Ces assecs prolongés contribuent à la limitation de la prolifération du pseudorasbora, espèce de poisson invasive.					
Résultats attendus	➤ Bonne qualité des habitats					
Espèces visées	➤					
Habitats visés	➤ Roselières					
Périodicité de l'action	➤ À définir en fonction des besoins					
Transversalités	➤ GH17 Gestion du pseudorasbora					
MODALITES DES OPERATIONS						
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel			
			2016	2017	2018	
A Assurer, un assec prolongé, soit d'une année entière, sur les étangs. La périodicité sera cependant à définir selon les besoins et l'état constaté des étangs lors des vidanges. Actuellement les assecs ont lieu tous les 10 ans, cependant, un cycle plus court de 6-7 ans pourrait être envisagé. Il faudra, pour décider, évaluer les bénéfices pour les milieux et la faune sauvage, au regard du coût des travaux et des moyens financiers disponibles.	CDL	Pisciculteur /ONCFS/ LPO	Landres	Grand Coulon	La Forêt	
B Maintenir un contact régulier avec les propriétaires d'étangs situés sur le bassin versant afin de pouvoir gérer les périodes d'assecs des étangs voisins au niveau du fonctionnement hydraulique et des liaisons entre étangs.	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x	
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	Gestion interne pour l'ONCFS, convention piscicole pour le pisciculteur, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides					
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner durant les assecs					
Indicateurs de réalisation	Date de réalisation des assecs prolongés					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	Étangs					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

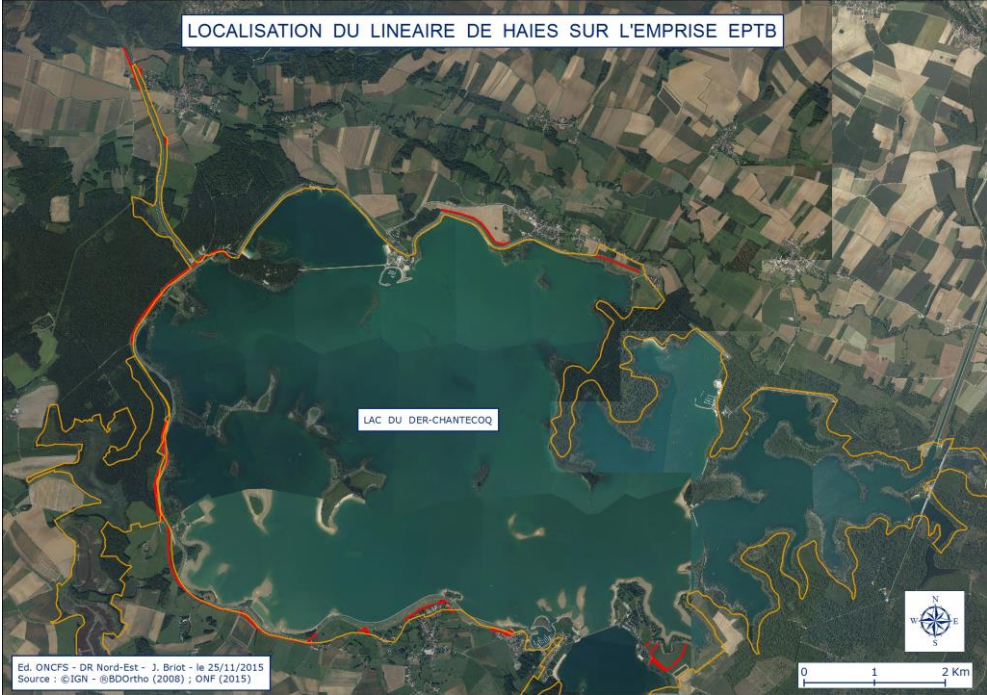


ENTRETIEN DU RESEAU ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES		Action		GH 16		
		Priorité		1		
CADRE DE L'ACTION						
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels					
Objectif de plan de gestion	A3 - Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau					
Contexte	Les assecs sont l'occasion de vérifier l'état et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques et de les entretenir.					
Résultats attendus	➤ Réseau et aménagements hydrauliques fonctionnels					
Espèces visées	➤					
Habitats visés	➤					
Périodicité de l'action	➤ Pendant les assecs puis selon besoins					
Transversalités	➤					
MODALITES DES OPERATIONS						
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel		
				2016	2017	2018
A	Entretien des aménagements hydrauliques (ex. remplacement des grilles) pendant les assecs ou en cas de nécessité.	CDL	Prestataire	x	x	x
B	Curage des chenaux pendant les assecs si besoin.	CDL	Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO	Landres	Grand Coulon	La Forêt
C	Entretien et remise en état des ouvrages de vidange sur digue (fixation des grilles, glissières pour les planches des moines, escalier de descente de pêcherie, dalle de pêcherie et échelle limnimétrique émaillée)	CDL	Prestataire	En priorité pendant les assecs prolongés. Sinon selon les besoins lors des périodes de vidange pour les pêches.		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A	Compris dans le budget des assecs du CDL : 100 000 €/étang 20 000 maîtrise d'œuvre	Compris dans le budget des assecs du CDL : 100 000 €/étang 20 000 maîtrise	Compris dans le budget des assecs du CDL : 100 000 €/étang 20 000 maîtrise			
B						
C				Selon besoins		
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle	Cahier des charges du prestataire des assecs Registre des travaux à renseigner					
Indicateurs de réalisation						
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	Étangs					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

GESTION DU PSEUDORASBORA		Action	GH 17					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A3 - Conserver une bonne qualité de l'eau et engager une démarche de gestion durable des zones en eau							
Contexte	<p>Le pseudorasbora est une espèce invasive provenant d'Asie. Très résistant et prolifique, il peut rapidement concurrencer les espèces locales dans leur recherche alimentaire.</p> <p>Sur la RNCFS, le pseudorasbora est déjà présent dans les trois étangs et dans la mare du bois de l'Argentolle. Il est important de préserver les mares de sa présence et si possible de limiter sa prolifération dans les étangs d'Outines et d'Arrigny.</p> <p>Les assecs prolongés réalisés dans le cadre de l'action GH15 contribue à limitation de sa prolifération.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mares préservées assurant leur rôle d'habitat privilégié pour les amphibiens ➤ Colonisation du pseudorasbora limitée sur les étangs 							
Espèces visées	➤ Amphibiens et autres espèces pouvant être en compétition avec le pseudorasbora							
Habitats visés	➤ Mares et étangs							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PI 01 Sensibilisation des publics et acteurs locaux gestionnaires du territoire aux espèces exotiques envahissantes ➤ GH 15 Alternance évologie-assec prolongé 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Destruction des individus de pseudorasbora par le pisciculteur lors de la saison de pêche.	CDL	Pisciculteur	x	x	x	x	X
Sur la mare de l'Argentolle :								
B	Recherche de solutions pour empêcher le passage des poissons dans le canal puis la mare (lit filtrant, dérivation ou seuil, etc.). Étudier la faisabilité des possibilités d'aménagement et engager les travaux nécessaires.	ONCFS/CDL	Prestataire appuyé par l'ONCFS et la LPO		x			
C	Élimination des individus présents dans la mare (pêche électrique ou pompage ou piégeage par nasses, etc.)	ONCFS/CDL	ONCFS/LPO/ONEMA		x	x		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B	Budget variable en fonction de la solution retenue							
C								
Partenaires associés	ONEMA							
Modes de réalisation	Gestion interne par l'ONCFS, convention piscicole avec le pisciculteur, recrutement de prestataires si besoin. LPO dans le cadre du poste de garde zone humide							
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zone humide							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Registre des travaux à renseigner							
Indicateurs de								

réalisation	
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

RESTAURATION, CREATION ET ENTRETIEN DE HAIES		Action	GH 18				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A4 - Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés						
Contexte	<p>Les haies ont un rôle prépondérant dans la trame écologique et elles structurent le paysage et les habitats pour la faune. Elles servent à la fois de refuge, de lieu de nidification et de nourrissage pour les oiseaux, et de corridor écologique.</p> <p>Sur les propriétés de l'EPTB, ce dernier a mis en place un plan de gestion dédié uniquement aux haies (2009-2019), ayant pour objectif la multiplication par dix du volume de haies en dix ans.</p> <p>La RNCFS se doit donc d'intégrer cette démarche et de préserver également les haies sur les propriétés du Conservatoire du littoral, dans le périmètre de la RNCFS.</p> <p>S'il s'avère nécessaire d'améliorer le réseau, la création de nouvelles haies devra être envisagée.</p>						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau de haies fonctionnel ➤ Maintien ou augmentation du réseau et du volume de haies 						
Espèces visées	➤ Espèces inféodées aux haies telles que la Pie-grièche						
Habitats visés	➤ Haies arbustives						
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins						
Transversalités	➤ SE 29 Suivi cartographique et écologique du réseau de haies						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Sur le lac du Der : - entretien du réseau de haies existant et plantation de nouvelles haies par l'EPTB via un plan de gestion 2009-2019 - intégration des données et des études menées aux données ONCFS.	EPTB/ ONCFS	Prestataire/ EPTB	x	x	x	x	
B Sur les étangs : - entretien du réseau de haies existant, - si besoin, création de nouvelles haies en des points stratégiques. La démarche doit s'intégrer et se référer au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) porteur de la Trame verte et bleue (TVB).	ONCFS pour l'entretien/CD L pour la création	Prestataire/ ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
C Entretien des haies de la maison de la réserve, le parc à chevaux et l'île de Chantecoq.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	30 736 €	32 096 €	30 744 €				
B							
C							
Partenaires associés	SMAT à intégrer dans la réflexion						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires si besoin pour l'entretien et la création de haies. L'EPTB mène son propre plan de gestion.						
Sources de financements	Natura 2000 mobilisable pour la plantation et l'entretien de haies. AESN dans le cadre du financement du poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de	Registre des travaux à renseigner						

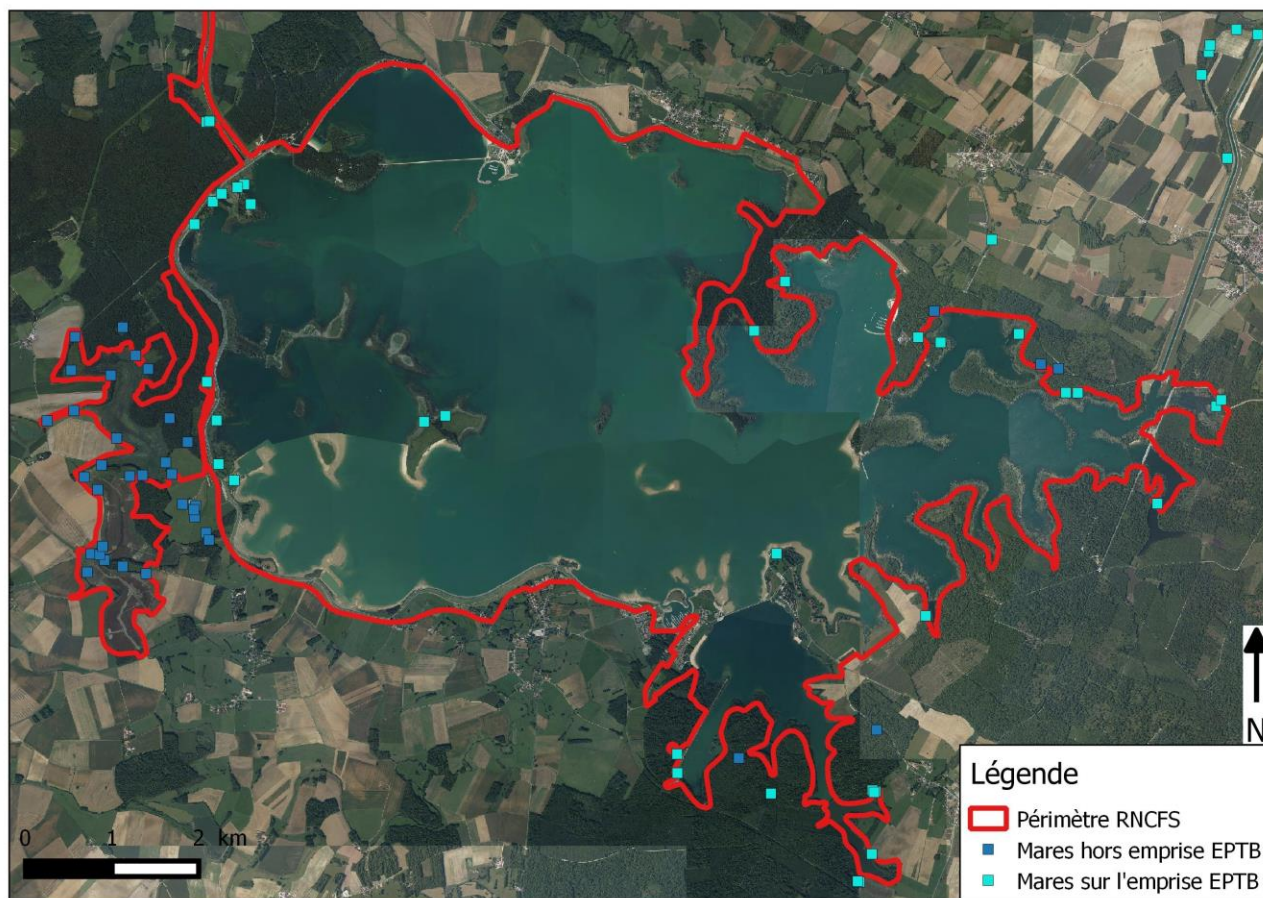
contrôle	
Indicateurs de réalisation	Résultat du suivi cartographique et écologique du réseau de haies sur la RNCFS : superficie de haie entretenue, nombre d'arbres/d'arbustes plantés.
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Carte de localisation des haies sur l'emprise EPTB
	 <p>Carte de localisation des haies autour des étangs à créer dans le cadre du suivi écologique des haies</p>
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
L'entretien de certaines haies pourrait être confié aux agriculteurs dans le cadre des AOT, en suivant les recommandations du gestionnaire et à condition qu'ils aient le matériel nécessaire. Possibilité à voir lors du renouvellement des conventions.	

GESTION DES PRAIRIES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE		Action	GH 19					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A4 - Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés							
Contexte	<p>Les prairies de la RNCFS sont gérées, soit par l'EPTB, soit par des agriculteurs via des AOT, soit par l'ONCFS (pour ce qui les prairies en pied de digue et l'île de Chantecoq).</p> <p>Sur les propriétés du CDL, des conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du littoral ont été signées entre le CDL, l'ONCFS et six agriculteurs, indépendamment les uns des autres, pour une durée de six ans, non renouvelable par tacite reconduction. Ces conventions, signées le 1^{er} février 2014, courent jusqu'au 31 décembre 2020. Suivant les parcelles, les agriculteurs sont autorisés à effectuer, soit du pâturage, soit de la fauche, en respectant un cahier des charges très précis (carte 12) (annexe 6).</p> <p>Sur le lac du Der, l'EPTB met en place directement des AOT avec des agriculteurs. Différents modes de gestion sont ainsi mis en place : fauche avec regain, fauche différée, pâturage (carte 11).</p> <p>Plusieurs prairies de l'EPTB sont gérées par l'ONCFS. Les prairies en pied de digue sont pâturées par des chevaux (Konik polski) et par des charolaises appartenant à un agriculteur. Les chevaux sont âgés de 24, 21 et 18 ans (nés en 1991, 1994 et 1997). En cas de décès, le mode de gestion de ces prairies sera à revoir. Les prairies de l'île de Chantecoq sont traitées à part dans l'action GH 11 Gestion et entretien des prairies favorables à l'avifaune.</p>							
Résultats attendus	➤ Bon état de conservation des prairies							
Espèces visées	➤ Faune et flore prairiales							
Habitats visés	➤ Prairies							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 33 Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée ➤ GH 11 Gestion et entretien des prairies favorables à l'avifaune							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Suivi et renouvellement des conventions avec les agriculteurs sur les étangs d'Outines et d'Arrigny. Favoriser la gestion par le pâturage extensif et la fauche tardive, tout en prenant garde à ne pas favoriser l'installation d'espèces végétales invasives comme le Galega.	CDL	CDL/ ONCFS/LPO					
B	Gestion des prairies en périphérie du lac, appartenant à l'EPTB : <ul style="list-style-type: none"> - gestion des talus de digue par tonte (aspect sécurité des ouvrages) - gestion en AOT par des agriculteurs (pâturage, fauche tardive, etc.) - gestion de la prairie du parc à chevaux par l'ONCFS, par pâturage avec des Konik Polski En 2015, un agriculteur a placé des vaches charolaises dans le parc à chevaux également. Si la gestion par des vaches charolaises se pérennise, il faudra formaliser les actions de l'agriculteur.	ONCFS	ONCFS/ agriculteurs/ EPTB	x	x	x	x	x

C	Entretien des chevaux présents dans le parc à chevaux et en cas de décès des bêtes, de nouvelles mesures de gestion devront être adoptées.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	AOT par des agriculteurs ONCFS, CDL et EPTB en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du financement du poste de garde zones humides Natura 2000 mobilisable pour financer des clôtures, cela dépendra de l'adoption ou non lors du COPIL (et donc de l'intégration au DOCOB) de la mesure A32303P « Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ».							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Suivi des conventions Registre des travaux et mesures de gestion appliquées sur chaque parcelle							
Indicateurs de réalisation	Superficie des AOT, superficie des prairies conservées, entretenues							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	Carte 11 et 12							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

CREATION, ENTRETIEN ET RESTAURATION DU RESEAU DE MARES		Action	GH 20					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A4 - Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés							
Contexte	<p>Un travail de localisation et de caractérisation des mares autour du lac a été mené en 2015 par l'EPTB (Argentier, 2015). En parallèle, sur les étangs, l'ONCFS a commencé un recensement et une caractérisation des mares qui sera à compléter. Il a été répertorié une vingtaine de mares sur le secteur des étangs ainsi qu'une quarantaine sur les propriétés de l'EPTB autour du lac (dans et hors RNCFS).</p> <p>Ce réseau de mares, s'inscrivant dans la Trame verte et bleue du territoire tout comme le réseau de haies, représente un habitat de grande importance pour les populations d'amphibiens.</p> <p>La bonne connaissance de chaque mare (cf. SE 28 Inventaire, cartographie et caractérisation du réseau de mares) permet d'évaluer la qualité et la diversité des habitats pour les amphibiens ainsi que la densité du réseau.</p>							
Résultats attendus	➤ Réseau de mares fonctionnel et optimal							
Espèces visées	➤ Amphibiens							
Habitats visés	➤ Mares							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	➤ SE 28 Inventaire, cartographie et caractérisation du réseau de mares ➤ SE 16 Suivi des amphibiens lié à l'aménagement du réseau de mares							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<u>Entretien :</u>								
A	En lien avec le SE 28 sur le réseau de mares, entretenir les mares nécessitant des interventions (vieillesse de la mare, assèchement, envahissement de la végétation...)	ONCFS/CDL	Prestataire/ EPTB/ ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
<u>Création de mares :</u> Si besoin, créer de nouvelles mares. Le SE 28 permet d'évaluer l'intérêt des mares à partir de différents groupes et de juger s'il est nécessaire ou non de créer de nouvelles mares au regard des manques au niveau d'espèces menacées. La distance préconisée pour les amphibiens est de 200 à 500 mètres entre chaque mare (Argentier, 2015). Ex : mare de Champaubert qui n'existe plus, peut-être la recréer si la zone est favorable.								
B	Étude préliminaire à la création pour déterminer le lieu et définir les travaux	ONCFS/LPO	EPTB/ ONCFS/LPO/ ONF	En fonction des besoins et des possibilités				
C	Engagement des travaux	ONCFS/CDL	Prestataire/ EPTB/ONF	En fonction des besoins et des possibilités				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	À définir en fonction des besoins							
B								
C	À définir en fonction des besoins							
Partenaires associés	ONF LPO (hors poste de garde zones humides) pour la création de mares							
Modes de réalisation	Gestion interne pour l'ONCFS et l'EPTB, recrutement d'un prestataire LPO dans le cadre du poste de garde zones humides pour l'entretien des mares							
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de	Registre des travaux à renseigner							

contrôle	
Indicateurs de réalisation	Nombre de mares entretenues, créées, réhabilitées
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Cartographie des mares recensées en 2015 sur la RNCFS (source EPTB Seine Grands Lacs)



Réseau de mares sur l'ensemble de la RNCFS

REMARQUES ET OBSERVATIONS

LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES		Action	GH 21					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A4 - Favoriser et maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés							
Contexte	<p>Tout espace naturel peut être menacé par des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Le Galega, autrement nommé le Sainfoin d'Espagne, est à ce jour l'espèce la plus problématique. Plante européenne, que l'on trouve surtout en Méditerranée, elle s'installe aisément sur tous les terrains perturbés (notamment dans les prairies pâturées). Elle est bien installée sur la prairie du parc à chevaux à l'Ouest du lac. Elle prend ainsi la place des autres espèces végétales et peut envahir une prairie très rapidement. À partir de la floraison, elle devient toxique et même mortelle pour le bétail. Sa toxicité s'accroît encore lorsqu'elle est séchée. Elle représente donc un danger pour les éleveurs locaux qui risqueraient de donner à leurs bêtes du Galega séché dans le foin. Des cas de mortalité chez des brebis ont déjà été signalés dans le secteur.</p> <p>Il est donc nécessaire de limiter la propagation du galega et l'installation de nouvelles espèces végétales invasives sur la RNCFS.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limitation de la colonisation des espèces végétales exotiques envahissantes ➤ Bon état écologique des habitats (résultat à long terme) 							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 37 Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales ➤ PI 01 Sensibilisation des publics et acteurs locaux gestionnaires du territoire, aux espèces exotiques envahissantes ➤ PI 03 Animation de journées d'écocitoyenneté 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Lutte contre le galega : L'arrachage manuel serait a priori le moyen le plus efficace, cependant cela demande beaucoup de temps et de main d'œuvre. Une telle intervention peut être envisagée via l'organisation de chantiers nature (cf. PI 03 Animation de journées d'écocitoyenneté). Il faudra dans tous les cas recourir à la fauche classique/broyage : <ul style="list-style-type: none"> - Fauche/broyage du parc à chevaux, si possible plusieurs fois, avant la floraison, pour empêcher la germination et épuiser la plante. - Fauche ou arrachage manuel systématique des nouvelles stations repérées - Demande auprès des agriculteurs, utilisant les prairies de la RNCFS, de prévenir des nouvelles stations repérées et d'arracher les plants. 	CDL/EPTB/ ONCFS	ONCFS/ Agriculteurs/ Prestataire/ EPTB	x	x	x	x	x
B	Lutte contre les autres espèces végétales invasives :	CDL/EPTB/ ONCFS	ONCFS/ agriculteurs	x	x	x	x	x

	En lien avec le SE 37 Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales, les espèces identifiées devront être enlevées le plus rapidement possible, avant période de fructification pour éviter une dissémination encore plus importante. Les moyens à employer seront à adapter à chaque espèce sur la base de recherches bibliographiques et de retours d'expérience.		Prestataire/ EPTB					
C	Enregistrement des travaux de lutte dans un registre des travaux.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	Location machine pour fauche : entre 500 et 1000 € par passage pour le parc à chevaux selon la surface et le temps requis							
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation								
Gestion interne pour l'ONCFS et l'EPTB, recrutement de prestataire si nécessaire. Envisager d'intégrer cette action dans les conventions d'usage avec les agriculteurs lors du renouvellement des conventions d'usage agricole.								
Sources de financements								
Natura 2000 potentiellement mobilisable en cas d'apparition d'une nouvelle espèce invasive, au début de la colonisation.								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Registre des travaux à renseigner								
Indicateurs de réalisation								
Nombre d'opérations de lutte contre des espèces végétales invasives menées Superficie des stations								
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné								
RNCFS								
Carte de localisation								
/								
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

CONSERVATION D'ARBRES-GITES FAVORABLES AUX CHIROPTERES ET AUX PICS		Action	GH 22				
		Priorité	3				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A5 - Assurer une gestion des zones boisées durable et favorable à la biodiversité						
Contexte	<p>Parmi les habitats d'espèces, on trouve les arbres-gîtes, creux et/ou fissurés, permettant le refuge de chiroptères ou de pics. Ces arbres doivent être préservés afin d'avoir, sur la RNCFS, une diversité et une offre d'accueil suffisante pour ces espèces.</p> <p>Le plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle affiche comme objectif déterminant de la sylviculture : la protection du paysage et des milieux. Il prévoit des actions de conservation des arbres morts, n'offrant plus d'intérêt économique et ne présentant pas de risque d'ordre sécuritaire afin d'offrir des refuges aux chiroptères, à l'avifaune et l'entomofaune.</p>						
Résultats attendus	➤ Capacité d'accueil de chiroptères et de pics maintenue						
Espèces visées	➤ Chiroptères, Pics						
Habitats visés	➤ Boisements						
Périodicité de l'action	➤ Une à deux fois						
Transversalités	➤ SE 30 Inventaire et localisation d'arbres-gîtes à préserver						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Suite au SE 30 Inventaire et localisation d'arbres-gîtes à préserver, un certain nombre d'arbres utilisés par les chiroptères seront connus et localisés. Les arbres-gîtes peuvent être protégés à travers l'aménagement forestier réalisé par le CDL et l'ONF. L'ONCFS transmettra les informations récoltées au CDL et à l'ONF afin qu'ils puissent en tenir compte et protéger ces arbres.	CDL/ONF	ONF avec l'appui de l'ONCFS et de la LPO	x				x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
Partenaires associés	LPO dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der						
Modes de réalisation	ONF et CDL en gestion interne et ONCFS en gestion interne et dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der.						
Sources de financements	Natura 2000 dans le cadre de l'animation des 4 sites autour du Der						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Plans d'aménagement forestier						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

MAINTIEN D'ARBRES SENESCENTS ET CREATION D'ILOTS DE SENESCENCE		Action	GH 23					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A5 - Assurer une gestion des zones boisées durable et favorable à la biodiversité							
Contexte	<p>Seul le bois de l'Argentolle, à l'Ouest du lac, est en partie intégré à la RNCFS. Les autres zones boisées sont en bordure du lac (forêt communale de Giffaumont-Champaubert au Sud du lac, boisements sur l'emprise EPTB, forêt domaniale du Der à l'Est du lac, etc.). Afin d'assurer un réseau d'habitats forestiers de qualité, il est important de conserver des îlots de sénescence connectés entre eux au moyen d'un réseau d'arbres patrimoniaux. De tels aménagements ne peuvent être envisagés qu'au travers des plans d'aménagement forestier. Le plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle affiche comme objectif déterminant de la sylviculture : la protection du paysage et des milieux. Ce plan d'aménagement prévoit notamment des actions de préservation d'arbres sénescents. De plus, un îlot de sénescence a été créé dans le bois de l'Argentolle en 2010 (arrêté préfectoral du 10/02/2010).</p> <p>Sur la forêt domaniale du Der, dont le plan d'aménagement forestier entrera en application en 2017, plusieurs îlots de sénescence devraient être maintenus ou fixés, en bordure du vieux Der.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du réseau de bois mort en forêt ➤ Augmentation de la proportion de micro-habitats 							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤ Boisements							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	➤ SE 31 Inventaire des coléoptères saproxyliques de l'îlot de sénescence du bois de l'Argentolle							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Conservation des arbres morts, n'offrant plus d'intérêt économique et ne présentant pas de risque d'ordre sécuritaire afin d'offrir des refuges aux chiroptères, à l'avifaune et l'entomofaune.	CDL/ONF	ONF	x	x	x	x	x
B	Renouvellement du plan d'aménagement forestier du bois de l'Argentolle par l'ONF en 2021. L'ONCFS devra veiller au maintien de l'îlot de sénescence existant et à la conservation d'un réseau d'arbres sénescents ou morts fonctionnel.	CDL/ONF	ONF appuyé par l'ONCFS et la LPO					x
C	Élaboration du plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale du Der par l'ONF en 2016. L'ONCFS devra assister aux réunions de préfiguration et de concertation pour partager ses connaissances et communiquer sur les enjeux de la réserve, le but étant d'inciter à une politique préservant une trame de micro-habitats et de bois morts en forêt. En 2016 des parcelles de la FD du Der devraient être classées en îlots de sénescence en bordure des cornées (bois de Ham, anse de Beaulieu).	CDL/ONF	ONF appuyé par l'ONCFS et la LPO	x	x			

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
C						
Partenaires associés	LPO dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der					
Modes de réalisation	ONF et CDL en gestion interne et ONCFS en gestion interne et dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der.					
Sources de financements	Natura 2000 dans le cadre de l'animation des 4 sites autour du Der					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Plans d'aménagement forestier					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	<p>Localisation des forêts dans ou aux abords de la RNCFS</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> — Périmètre RNCFS Forêts gérées par l'ONF Forêt domaniale du Der Bois de l'Argentolle et bois des Moines (propriété CELRL) Ilots de sénescence 					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

SENSIBILISATION DES PUBLICS ET ACTEURS LOCAUX GESTIONNAIRES DU TERRITOIRE AUX ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES		Action	PI 01					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels							
Objectif de plan de gestion	A6 - Surveiller et informer sur les espèces invasives							
Contexte	La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier les plantes, passe par l'information du grand public et des acteurs du territoire. L'homme par ses activités est le premier vecteur de dissémination des plantes invasives. Il faut donc informer le plus grand nombre de personnes afin de limiter la propagation et d'engager ensuite une lutte efficace.							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limitation de la colonisation des espèces exotiques envahissantes ➤ Information du public sur la reconnaissance d'espèces exotiques envahissantes 							
Espèces visées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Galega, Renouée du Japon, Solidage du Canada, Raisin d'Amérique, Berce du Caucase, etc. ➤ Ouelle d'Égypte, Érisma rousse, Bernache du Canada, etc. ➤ Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, etc. 							
Habitats visés	➤ Tous							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 37 Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales ➤ GH 21 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales ➤ GH 25 Gestion de nouvelles espèces animales invasives ➤ GH 12 Gestion des espèces d'oiseaux invasives 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Élaboration et diffusion d'une plaquette d'information, à l'échelle régionale, sur les plantes invasives et les comportements à adopter pour éviter leur dissémination.	DREAL	EPTB/ CBN BP avec appui de l'ONCFS et LPO	x	x			
B	Interventions ponctuelles auprès d'acteurs locaux (gestionnaires du territoire, agents du paysage et des espaces verts, agriculteurs, etc.) afin de sensibiliser sur les espèces à combattre et de communiquer sur les comportements à adopter ou à stopper lors de la présence sur le terrain. Ces interventions réalisées à l'échelle de la réserve peuvent se faire en partenariat avec la DREAL, le CBN du Bassin Parisien et l'EPTB.	DREAL/ONCFS	ONCFS/ LPO/ CBN BP/ EPTB	x	x			
C	L'EPTB effectue des sessions de formation pour le personnel de l'EPTB. Ces sessions ont pour but d'apprendre aux agents à reconnaître les espèces exotiques envahissantes et à les combattre en évitant avant tout leur dissémination par inadvertance. Une volonté d'ouvrir ces journées de formation aux agriculteurs en AOT a été envisagée. Cette action est réalisée par le CBN BP, en partenariat avec l'EPTB.	EPTB	CBN BP/ EPTB	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								

B					
C	1 500 €/an				
Partenaires associés	LPO dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der, DREAL				
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne et dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 autour du Der, CBN BP en partenariat avec l'EPTB et la DREAL				
Sources de financements	Natura 2000 dans le cadre de l'animation des 4 sites autour du Der				
SUIVI ET EVALUATION					
Modalités de contrôle					
Indicateurs de réalisation	Nombre de plaquettes imprimées et diffusées Nombre d'interventions d'information ou de formation à destination des acteurs locaux et plus particulièrement des agriculteurs réalisées				
PERIMETRE D'INTERVENTION					
Territoire concerné	RNCFS				
Carte de localisation	/				
REMARQUES ET OBSERVATIONS					

GESTION DE NOUVELLES ESPECES ANIMALES INVASIVES		Action	GH 25				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A6 - Surveiller et informer sur les espèces invasives						
Contexte	Il faut rester vigilant quant à l'arrivée d'autres espèces exotiques sur la RNCFS qui pourraient menacer l'équilibre des milieux et de la faune locale. À ce titre, on peut déjà citer le Raton laveur, présent en Haute-Marne, ou bien le Frelon asiatique qui menace les abeilles européennes.						
Résultats attendus	➤ Limitation de la colonisation d'espèces exotiques envahissantes						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins						
Transversalités	➤ SE 24 Veille sur l'arrivée de nouvelles espèces animales invasives						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A En lien avec l'action de veille (SE 24), l'ONCFS devra être capable d'intervenir rapidement en cas d'arrivée d'une nouvelle espèce invasive sur la RNCFS (arrêté de destruction, destruction des individus identifiés...). L'ONCFS devra également rester en contact régulier avec les propriétaires d'étangs voisins afin de connaître le risque d'arrivée d'espèces piscicoles invasives.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne						
Sources de financements	Natura 2000 potentiellement mobilisable en cas d'apparition d'une nouvelle espèce invasive, au début de la colonisation.						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	SE 24 Veille sur l'arrivée de nouvelles espèces animales invasives						
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

SURVEILLANCE DU SITE, CONTROLE ET SUIVI JUDICIAIRE		Action	PO 01				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	A - Maintenir la diversité biologique de la réserve par la préservation des habitats et de réseaux écologiques fonctionnels						
Objectif de plan de gestion	A7 - Assurer la surveillance et le respect de la réglementation						
Contexte	La réglementation en place sur le site de la RNCFS se compose de deux arrêtés : un arrêté de classement en RNCFS qui précise le règlement en vigueur sur l'ensemble de la réserve (lac et étangs) ainsi qu'un arrêté de police régissant notamment les diverses activités nautiques et de loisirs sur le lac du Der.						
Résultats attendus	➤ Respect de la réglementation						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤ AD 01 Modification des Zones de quiétude et élaboration d'une réglementation plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Effectuer des journées de police et de surveillance : - Informer les publics sur la réglementation (tant RNCFS que police) - Veiller au respect par tous de la réglementation - Verbalisation des infractions	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B Veille continue sur le respect de la réglementation lors des opérations de terrain par l'équipe gestionnaire de la RNCFS	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne : mission réalisée par l'équipe gestionnaire de la RNCFS et les services départementaux de la Marne et de la Haute-Marne LPO dans le cadre du poste de garde zones humides						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Nombre de journées dédiées à la surveillance par an et nombre de PV dressés						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

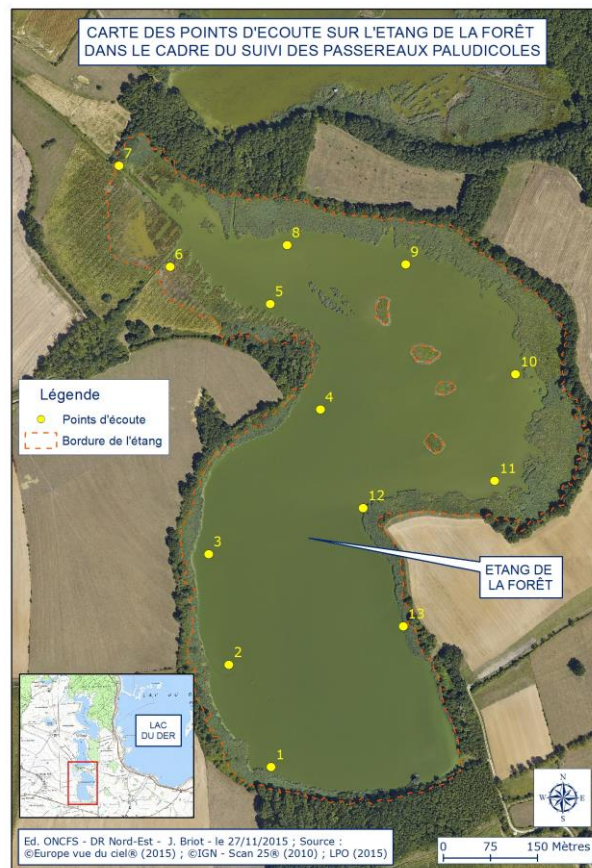
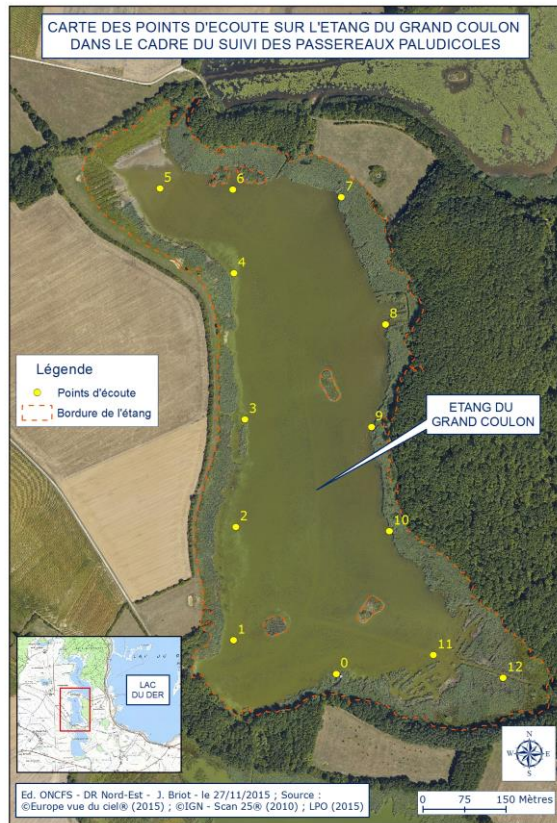
Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny								
COMPTAGE DES OISEAUX D'EAU HIVERNANTS					Action	SE 01		
					Priorité	1		
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>Le groupe des anatidés, foulques et autres oiseaux d'eau est particulièrement bien représenté sur la RNCFS. Plus d'une vingtaine d'espèces fréquentent régulièrement le site et les effectifs, durant l'automne et l'hiver, dépassent souvent les 20 000 individus. La Réserve située à l'aplomb du couloir migratoire Ouest-européen est particulièrement utilisée pour la halte migratoire, mais également pour l'hivernage.</p> <p>De plus, les grands lacs de Champagne ont une importance internationale pour la Sarcelle d'hiver. Ils accueillent régulièrement plus de 1 % de la population géographique et la RNCFS, avec la présence régulière de plus de 15 000 individus, est un site particulièrement attractif pour l'espèce.</p> <p>Enfin, le lac du Der est le troisième site d'hivernage de l'Oie cendrée en France et le principal site d'hivernage pour la région Nord-Est. Sur les 10 dernières années, en moyenne 2 800 individus ont été dénombrés sur le site à la mi-janvier.</p>							
Résultats attendus	➤ Effectifs des oiseaux d'eaux hivernant sur la RNCFS connus							
Espèces visées	➤ Oiseaux d'eau : Sarcelles d'hiver et tous anatidés, foulques et autres rallidés, laridés, ardéidés, rapaces inféodés aux étangs, etc.							
Habitats visés	➤ Étangs et lac							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 14 Poursuite des programmes de marquage des anatidés							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 1 - Annexe 15</i>								
A	Comptage décadaire (hiver 2015-2016) puis bimensuel (à partir de l'hiver 2016-2017), sur les étangs uniquement, de décembre à février : un binôme est nécessaire. Toutes les espèces d'oiseaux d'eau sont concernées.	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x	x	x
B	Comptage mensuel, en décembre, janvier et février, sur le lac (dates communes avec les comptages sur les étangs) : quatre binômes sont nécessaires pour le lac. Toutes les espèces d'oiseaux d'eau sont concernées.		ONCFS/ LPO/ FDC51/ FDC52	x	x	x	x	x
C	Comptage mensuel en décembre, janvier et février des oies sur les prairies aux alentours de la RNCFS. Ce suivi est généralement réalisé le lendemain des comptages mensuels (B).		ONCFS/ LPO/ FDC51/ FDC52	x	x	x	x	x
D	Comptage mensuel des sarcelles d'hiver, sur l'ensemble de la RNCFS, en septembre et octobre.		ONCFS/ LPO/ FDC51/ FDC52	x	x	x	x	x
E	Saisie des données du comptage sous la base de données naturalistes de la RNCFS.		ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								

B						
C						
D						
E						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, partenariat avec les Fédérations départementales des chasseurs de la Marne et de la Haute-Marne.					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	Fiche Protocole n° 1 - Annexe 15					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						
Au vu de l'importance de la réserve pour l'avifaune durant la période d'hivernage, il serait intéressant, en fonction des moyens humains disponibles, de réaliser un comptage mensuel entre septembre et mars de toutes les espèces d'eau sur l'ensemble de la RNCFS. Un essai sera réalisé en 2016-2017.						

SUIVI DE L'ABONDANCE RELATIVE DES OIES CENDREES SUR LES PRAIRIES		Action	SE 02					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>Le lac du Der est le troisième site d'hivernage de l'Oie cendrée en France et est le principal site d'hivernage pour la région Nord-Est. Sur les 10 dernières années, en moyenne 2 800 individus ont été dénombrés sur le site à la mi-janvier.</p> <p>Des actions destinées à favoriser l'espèce se focalisent sur la production d'un gagnage herbacé en automne-hiver sur certaines prairies de la RNCFS. Le suivi est basé sur une mesure indiciaire de la fréquentation des oies des deux principaux sites de gagnage sur la réserve que sont l'île de Chantecoq et l'anse de Champaubert.</p> <p>Les transects de l'île de Chantecoq, au nombre de douze, ont été modifiés à partir de l'hiver 2015-2016. Neuf des transects préexistants ont été conservés et trois nouveaux transects ont été définis suite à l'étude de Miroir Environnement sur les habitats de l'île.</p>							
Résultats attendus	➤ Connaissance de la fréquentation des oies et de leurs préférences sur les aires de gagnage							
Espèces visées	➤ Oie cendrée, Oie rieuse, Oie des moissons							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ GH 11 Gestion des prairies favorables à l'avifaune							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
	<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 2 - Annexe 15</i>							
A	Prospection et dénombrement des fientes sur des transects préétablis : une fois par mois de novembre à janvier.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Lac : île de Chantecoq et anse de Champaubert							
Carte de localisation	Fiche Protocole n° 2 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DE LA NIDIFICATION DES PASSEREAUX PALUDICOLES		Action	SE 03					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>La présence et l'abondance des passereaux paludicoles nicheurs sont de bons indicateurs de la qualité des roselières.</p> <p>Plusieurs espèces de passereaux paludicoles nichent sur la RNCFS : la Rousserolle effarvatte, la Rousserolle turdoïde, le Phragmite des joncs, le Bruant des roseaux, la Locustelle luscinioidé et la Gorgebleue à miroir.</p> <p>Un suivi des passereaux paludicoles par points d'écoute inspiré de la méthode des Indices ponctuels d'abondance (IPA) a été effectué en 2009, 2010, 2011, 2012, 2014 et 2015 sur les étangs d'Outines et d'Arrigny et le long de la digue ouest du lac du Der, ce qui correspond à la partie ouest de la zone de quiétude A (permanente).</p> <p>En 2015, une cartographie des mâles chanteurs a été effectuée en complément du suivi habituel sur les étangs d'Outines et d'Arrigny. Ce suivi devra être remis à jour au moins tous les 5 ans.</p> <p>En 2015, un inventaire de la Rousserolle turdoïde a été réalisé sur l'ensemble de la RNCFS, dans le cadre d'un programme national.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquentation des étangs d'Outines et d'Arrigny par les différentes espèces de passereaux paludicoles nicheurs connues ➤ Localisation des mâles chanteurs connue 							
Espèces visées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Passereaux paludicoles : Bruant des roseaux, Rousserolles turdoïde et effarvatte, Phragmite des joncs, Locustelle luscinioidé, Gorgebleue à miroir 							
Habitats visés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Roselières 							
Périodicité de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Annuelle 							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 3 - Annexe 15</i>								
A	<p>Suivi annuel : calcul des Indices ponctuels d'abondance à partir de comptages par points d'écoute en lisière des ceintures d'hélophytes. Comptage réalisé durant la période de reproduction, de fin avril à début juin : deux échantillonnages à un mois d'intervalle.</p> <p>Recherche complémentaire de la Locustelle luscinioidé et de la Gorgebleue à miroir tous les ans.</p>	ONCFS	LPO	x	x	x	x	x
B	Localisation et cartographie précise des mâles chanteurs sur les étangs d'Outines et d'Arrigny tous les cinq ans.	ONCFS	LPO					x
C	Suivi Rousserolle turdoïde sur l'ensemble de la RNCFS tous les cinq ans.	ONCFS	ONCFS/ LPO					x
D	Saisie informatique des données.	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								

B						
C						
D						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides					
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques Cartographie des couples chanteurs : résultats restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	<p>Carte des points d'écoute sur l'étang des Landres dans le cadre du suivi des passereaux paludicoles</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Points d'écoute --- Bordure de l'étang <p>LAC DU DER</p> <p>Ed. ONCFS - DR Nord-Est - J. Briot - le 27/11/2015 ; Source : ©Europe vue du ciel® (2015) ; ©IGN - Scan 25® (2010) ; LPO (2015)</p> <p>0 50 100 200 Mètres</p>					



REMARQUES ET OBSERVATIONS

SUIVI DE LA NIDIFICATION DES ANATIDES, DES RALLIDES ET DES PODICIPEDIDES		Action	SE 04					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	La reproduction de l'avifaune est une étape essentielle dans le cycle annuel d'une réserve. La capacité d'un milieu à produire des jeunes est notamment un bon indicateur des ressources disponibles et de la quiétude existante. Le groupe des anatidés et foulques est particulièrement bien représenté sur la RNCFS. Les étangs d'Outines et d'Arrigny sont fortement utilisés par ces espèces pour la nidification.							
Résultats attendus	➤ Nombre de couples et taux de reproduction connus							
Espèces visées	➤ Anatidés : Canard colvert, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Nette rousse, Fuligule milouin et Fuligule morillon et Cygne tuberculé ➤ Rallidés : Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Râle d'eau ➤ Podicipédidés : Grèbes huppés, castagneux et à cou noir.							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 14 Poursuite des programmes de baguage des anatidés							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 4 - Annexe 15</i>								
A	Suivi de la reproduction, de début mai à mi-juillet : comptage des nichées une fois par semaine pendant 1 h 15 ou 2 h, sur les étangs (cf. fiche protocole, le passage des 2 h d'observation à 1 h 15 a été envisagé et sera acté, ou non, suite à la saison 2016 et au pourcentage d'observations réalisées en 1 h 15 par rapport aux 2 h de suivi des années passées. Ce pourcentage a été calculé en 2015, en 1 h 15 on compte 80 % des effectifs d'oiseaux observés en 2h.)	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B				Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Étangs							
Carte de localisation	Fiche Protocole n° 4 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DES ARDEIDES COLONIAUX		Action	SE 05					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	Les hérons coloniaux sur la réserve sont représentés par six espèces, le Héron cendré, le Héron pourpré, l'Aigrette garzette, le Garde-bœuf, le Bihoreau gris et depuis 2011 le Crabier chevelu. Cinq sites répartis sur la frange Ouest de la réserve (deux sur le réservoir marne et trois sur les étangs d'Outines et d'Arrigny) sont occupés par toutes ou partie de ces espèces.							
Résultats attendus	➤ Nombre de couples et taux de reproduction connus							
Espèces visées	➤ Hérons cendré, pourpré, garde-bœufs, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Crabier chevelu							
Habitats visés	➤ Roselières et saulaies							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ GH 01 Contrôle de la colonisation de la saulaie cendrée							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 5 - Annexe 15</i>								
A	Dénombrement et localisation des nids dans chaque colonie : un passage début avril.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B	Dénombrement des couples et nichées dans les nids occupés : un passage début juin.			x	x	x	x	x
C	Prospection ponctuelle dans les boisements alentour des étangs de la RNCFS pour rechercher d'autres colonies.			x	x	x	x	x
D	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	Protocole n° 5 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DU BLONGIOS NAIN		Action	SE 06					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	En France, la population se situerait entre 400 et 600 couples. L'espèce est classée « quasi menacée » sur la liste rouge nationale. En Champagne Ardenne, d'après le dernier rapport sur les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage (ORGFH, 2004), il y aurait 30 à 40 couples nicheurs. En 2007, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a inscrit l'espèce dans la catégorie « en danger » de la liste rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne. Le Blongios nain est nicheur sur la RNCFS, mais présent en faibles effectifs. Un suivi est réalisé depuis 2011 pendant la période de reproduction.							
Résultats attendus	➤ Le nombre de mâles chanteurs et leur localisation sont connus.							
Espèces visées	➤ Blongios nain							
Habitats visés	➤ Roselières							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 34 Suivi de la qualité des roselières sur le lac et les étangs en lien avec la gestion réalisée							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 6 - Annexe 15</i>								
A	Deux passages, à une ou deux semaines d'intervalle, sont réalisés, entre le 20 juin et le début du mois de juillet. Au total, 21 points d'écoute sont prospectés à chaque passage, par 11 observateurs (ou 11 binômes), soit 2 points d'écoute chacun.	ONCFS	LPO/ONCFS	x	x	x	x	x
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	50 à 100 euros par an							
C								
Partenaires associés	Bénévoles LPO, partenariat potentiel avec les Fédérations départementales des chasseurs de la Marne et de la Haute-Marne.							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	Protocole n° 6 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								
Au niveau national un suivi du Blongios nain est effectué tous les cinq ans.								

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny

SUIVI RAPACES		Action	SE 07				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune						
Contexte	Un suivi des couples de Busards des roseaux et Milans noirs nicheurs est réalisé depuis 2013. Le Balbuzard pêcheur et le Pygargue à queue blanche sont régulièrement observés sur le site, mais aucune nidification n'a pu être confirmée jusqu'à maintenant.						
Résultats attendus	➤ Nombre de couples reproducteurs sur la RNCFS connu						
Espèces visées	➤ Milan noir, Busard des roseaux (nicheurs avérés), ➤ Cibles potentielles : Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche, Buse variable, Bondrée apivore, Autour des palombes, Épervier d'Europe, Faucon hobereau, Faucon crécerelle.						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Recherche d'aires, suivi des couples et jeunes à l'envol	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B Saisie des données dans la base de données RNCFS			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
C							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide						
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

SUIVI DE LA NIDIFICATION DES STERNES		Action	SE 08					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	En 1990, la Sterne pierregarin essaye de se reproduire sur le lac du Der pour la troisième année consécutive. Afin de les aider à nicher, l'ONCFS, en collaboration avec l'association Marne-Nature-Environnement a mis en place un radeau à sternes. Ce radeau a été utilisé l'année même de son installation. Par la suite, d'autres radeaux ont été installés. En 2015, cinq radeaux sont en place. Au fil des années, leur attractivité a augmenté. En 2015, le lac du Der accueille plus de 50 % des effectifs de Champagne-Ardenne.							
Résultats attendus	➤ Effectifs de population et taux de reproduction de la colonie de sternes connus							
Espèces visées	➤ Sterne pierregarin							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 7 - Annexe 15</i>								
A	Dénombrement des nids et des œufs, un passage début juin.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Dénombrement et suivi des poussins, un passage durant la première décade de juillet.			x	x	x	x	x
C	Comptage des œufs abandonnés lors du retrait des radeaux, fin-août début-septembre.			x	x	x	x	x
D	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
D								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Lac (ZDQ A)							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DE L'HIVERNAGE DES GRANDS CORMORANS		Action	SE 09					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	Le lac du Der est considéré comme étant l'un des plus grands dortoirs au niveau national pour l'hivernage du Grand Cormoran. L'évocation d'une problématique Cormoran avec l'UFAPPMA est récurrente. Ce suivi, mis en place initialement par la DDT et l'ONEMA en 2003 et repris par l'ONCFS, est le seul moyen d'estimer précisément l'évolution des effectifs sur la réserve.							
Résultats attendus	➤ Effectifs de Grands Cormorans hivernants connus							
Espèces visées	➤ Grand Cormoran							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 10 Suivi de la nidification du Grand Cormoran							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 8 - Annexe 15</i>								
A	Repérage des lieux de repos des Grands Cormorans.	ONCFS	ONCFS/LPO/UFAPPMA/ONEMA	x	x	x	x	x
C	Comptages mensuels, de mi-novembre à mi-février, à partir de trois points d'observation. Trois binômes sont nécessaires au maximum.			x	x	x	x	x
D	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
C								
D								
Partenaires associés	Potentiels : Associations naturalistes locales							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, participation d'agents de l'ONEMA, de la LPO et de l'UFAPPMA							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Lac							
Carte de localisation	Protocole n° 8 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DE LA NIDIFICATION DU GRAND CORMORAN		Action	SE 10					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>Le Grand Cormoran est présent tout au long de l'année sur la RNCFS, notamment lors de la migration postnuptiale en automne et dans une moindre mesure durant l'hiver.</p> <p>Les premiers nicheurs se sont installés en 1999. Au fil des ans, le lac du Der est devenu le principal site de nidification du Grand Cormoran dans l'Est de la France.</p> <p>L'espèce occupe actuellement deux sites de nidification situés sur la presqu'île du vieux chêne et à proximité de la tour de restitution.</p> <p>La reproduction du Grand Cormoran sur le Der fait l'objet d'un suivi depuis 1999.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de couples nicheurs connu ➤ Localisation de l'aire de la colonie connue 							
Espèces visées	➤ Grand Cormoran							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ SE 09 suivi de l'hivernage des Grands Cormorans							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 9 - Annexe 15</i>								
A	Repérage des sites de nidification des Grands Cormorans.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Visite des sites de nidification : deux passages entre mi-avril et mi-mai. Repérage et dénombrement des nids occupés et inoccupés avec distinction entre couple territorial, adulte couvant, présence d'œufs et présence de jeunes.			x	x	x	x	x
C	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	Protocole n° 9 - Annexe 15							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DU STATIONNEMENT POSTNUPTIAL DE LA CIGOGNE NOIRE		Action	SE 11				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune						
Contexte	Depuis 2007, la LPO Champagne-Ardenne organise un comptage simultané des Cigognes noires en stationnement postnuptial sur le lac du Der et la Forêt d'Orient. Depuis 2008, les effectifs maximum observés sur la RNCFS sont en moyenne de 26 individus. Les financements de la Région pour ce suivi s'arrêtant en 2013, l'ONCFS a pris l'initiative de les continuer, sur la RNCFS, en partenariat avec la LPO jusqu'en 2015. Une réflexion est en cours pour décider si ce comptage est continué et, si oui, définir la fréquence de ce suivi (annuel, biennal, etc.).						
Résultats attendus	➤ Évaluation du nombre d'individus en halte migratoire sur la RNCFS						
Espèces visées	➤ Cigogne noire						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ A définir						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
<i>Se reporter à la Fiche Protocole n° 10 - Annexe 15</i>							
A	Comptage hebdomadaire des cigognes noires depuis seize points d'observation sur les bords du lac. Six à douze observateurs sont nécessaires à l'opération.	LPO	LPO/ONCFS	À définir			
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.			À définir			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS et LPO en gestion interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Lac						
Carte de localisation	Protocole n° 10 - Annexe 15						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

SUIVI DE LA PIE-GRICHE		Action	SE 12					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	La Pie-grièche écorcheur est représentative des milieux bocagers. Elle bénéficie de ce biotope, encore présent autour des étangs d'Outines et Arrigny.							
Résultats attendus	➤ Connaissance de la localisation des individus, couples et nichées.							
Espèces visées	➤ Pie-grièche écorcheur							
Habitats visés	➤ Prairies, haies							
Périodicité de l'action	➤ Deux ans consécutifs tous les cinq ans							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la fiche protocole n° 11 - Annexe 15</i>								
A	Trois prospections de mi-mai à mi-juin : localisation des individus contactés, des couples cantonnés et estimation de la taille des nichées à l'envol.	ONCFS	LPO				x	x
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.						x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Étangs : prairies du conservatoire et terrains agricoles (en herbe ou cultivé) aux abords des étangs							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

SUIVI DES OISEAUX FORESTIERS		Action	SE 13					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>Les bois de l'Argentolle et du Huiron constituent la zone Nord-Est du bassin versant d'alimentation de l'étang des Landres. Caractéristiques de la chênaie-charmaie, ces bois ont été marqués par une période de surexploitation suivie d'abandon.</p> <p>Une première évaluation du potentiel ornithologique a été réalisée en 2009. Une seconde a été effectuée en 2014 et en 2015 afin de suivre son évolution.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité aviaire forestière connue ➤ Répartition spatiale des espèces forestières connues 							
Espèces visées	➤ Oiseaux des milieux forestiers (pics, passereaux, rapaces, etc.)							
Habitats visés	➤ Boisements							
Périodicité de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ IPA : trois ans consécutifs tous les six ans ➤ Pics : deux ans consécutifs tous les six ans ➤ Veille : durant les trois années sans IPA 							
Transversalités	➤ SE 30 Inventaire et localisation d'arbres-gîtes à préserver.							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la fiche protocole n° 12 - Annexe 15</i>								
A	Calcul des IPA : deux échantillonnages, au chant et à vue, fin mars et fin avril, à partir de dix points d'écoute.	ONCFS	LPO/ONCFS	x				x
B	Suivi Pics : prospection, recherche de loges, etc. Mutualiser la recherche d'arbres-gîtes avec ces sorties.							x
C	Veille patrimoniale : prospection au printemps d'espèces patrimoniales, notamment recherches d'aires de rapaces.				x	x	x	
D	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
D								
Partenaires associés	ONF							
Modes de réalisation	LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, ONCFS en gestion interne							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides.							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS : Bois de l'Argentolle							
Carte de localisation	protocole n° 12 - Annexe 15							

REMARQUES ET OBSERVATIONS

POURSUITE DES PROGRAMMES DE MARQUAGE DES ANATIDES		Action	SE 14					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune							
Contexte	<p>Le groupe des anatidés et foulques est particulièrement bien représenté sur la RNCFS. Plus d'une vingtaine d'espèces fréquentent régulièrement le site et les effectifs durant l'automne et l'hiver dépassent souvent les 20 000 individus. La Réserve située à l'aplomb du couloir migratoire Ouest-européen est particulièrement utilisée pour la halte migratoire, mais également pour l'hivernage.</p> <p>Entre 2004 et 2014, 2 160 canards de surface et de canards plongeurs ont été marqués sur l'ensemble de la RNCFS à l'aide de marques nasales (selon les espèces) et de bagues. L'étude repose sur des opérations de capture, marquage, recapture (CMR) et sur des retours d'information lors d'observations visuelles ou de prélèvement à la chasse.</p> <p>Ce programme est mené en partenariat avec l'Unité avifaune migratrice de l'ONCFS.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de connaissances sur la dynamique de population des anatidés et foulques ➤ Acquisition de connaissances sur l'utilisation de l'espace par les différentes espèces ➤ Acquisition d'informations sur l'impact de la chasse 							
Espèces visées	➤ Anatidés, foulques							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 01 Comptage des oiseaux d'eau hivernants ➤ SE 04 Suivi de la nidification des anatidés, rallidés, podicipédidés 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Se reporter à la fiche protocole n° 13 - Annexe 15</i>								
A	Opérations de piégeage et marquage organisées tous les ans selon les disponibilités de l'agent bagueur : - canards de surface, fin août à début mars, - canards plongeurs, fin décembre à début avril.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B	Opérations ponctuelles d'observation, en complément des suivis déjà réalisés sur les oiseaux d'eau, afin d'effectuer le maximum d'opérations de lecture de bague.			x	x	x	x	x
C	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne avec un agent bagueur du SD51, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							

SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

APPLICATION DES PROGRAMMES SPOL ET STOC

Action **SE 15**
Priorité **3**

CADRE DE L'ACTION

Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser
Objectif de plan de gestion	B1 - Poursuivre les programmes de suivis sur l'avifaune
Contexte	<p>Afin de mieux comprendre les mécanismes d'utilisation de l'espace par l'avifaune sauvage en rapport avec la gestion développée sur les prairies en pied de Digue (pâturage équin par des Konik polski), un programme STOC capture (Suivi temporel des oiseaux communs) ainsi qu'un programme SPOL (Suivi ponctuel des oiseaux locaux) reposant sur le baguage sont reconduits chaque année au printemps et en hiver.</p> <p>Entre 2009 et 2014, 1 092 individus (45 espèces) dans le cadre du STOC et 623 individus (28 espèces) dans le cadre du SPOL ont été capturés et marqués.</p> <p>Ce programme est mené en partenariat avec le Centre de recherche par le baguage des populations d'oiseaux (CRBPO - unité du Muséum national d'histoire naturelle - MNHN).</p> <p>Jusqu'en 2015 les opérations de capture ont été menées par Pierre-Yves Perroi, agent du SD 52. Cet agent ayant été muté dans le département des Vosges, la continuité de cette étude est conditionnée à ses nouvelles disponibilités ou bien à l'engagement d'un autre bagueur.</p>
Résultats attendus	➤ Connaissance des populations d'oiseaux fréquentant la prairie du parc à chevaux
Espèces visées	➤
Habitats visés	➤
Périodicité de l'action	➤ Annuelle (selon possibilités du bagueur)
Transversalités	➤

MODALITES DES OPERATIONS

Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
Se reporter à l' annexe 16 , ainsi qu'aux protocoles officiels STOC et SPOL du CRBPO.							
A STOC : Organisation de camps de baguage : quatre matinées de mi-mai à mi-juillet, du lever du jour jusqu'à midi. Utilisation de filets verticaux pour capturer les oiseaux. Ces derniers sont bagués ou contrôlés s'ils sont déjà munis d'une bague.	ONCFS	ONCFS	À définir				
B SPOL : Organisation de camps de baguage : trois sessions de capture mensuelles de décembre à février. Ouverture des filets de 14 h jusqu'à la nuit. Les oiseaux capturés sont bagués ou contrôlés s'ils sont déjà munis d'une bague.							
C Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.							

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
C						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne					

Sources de financements	
SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel d'activités.
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	Lac : parc à chevaux, prairies en pied de Digue
Carte de localisation	annexe 16
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

SUIVI DES AMPHIBIENS LIE A L'AMENAGEMENT DU RESEAU DE MARES		Action	SE 16					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)							
Contexte	La réserve offre de nombreux sites propices à la reproduction des amphibiens. Neuf espèces d'amphibiens sont présentes sur la RNCFS : les Tritons alpestre, ponctué, crêté, palmé, la Salamandre tachetée, le Crapaud commun, les Grenouilles rousse, agile et verte. Le Sonneur à ventre jaune a déjà été contacté aux abords de la RNCFS. Depuis 2009, un suivi est mené par l'ONCFS, sur plusieurs mares situées sur les étangs d'Outines et d'Arrigny ainsi que sur la frange Ouest du lac.							
Résultats attendus	➤ État connu des populations d'amphibiens							
Espèces visées	➤ Amphibiens							
Habitats visés	➤ Mares							
Périodicité de l'action	➤ Biennale							
Transversalités	➤ SE 28 Inventaire, cartographie et caractérisation du réseau de mares							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Demande d'autorisation de capture d'amphibiens, à réaliser auprès de la DREAL, trois mois avant le début du suivi.	ONCFS	ONCFS	x		x		x
<i>Se référer à la fiche protocole n° 14 - Annexe 15</i>								
B	Suivi des amphibiens sur 19 mares (cf. Carte fiche protocole) Repérage au chant et captures par nasse des amphibiens La DREAL a prévu de réaliser des suivis pour les espèces annexe II, sur tous les sites Natura 2000 de la région Champagne-Ardenne. Dans ce cadre, le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune sont susceptibles de faire l'objet de suivi sur les ZPS du Der et des étangs.	ONCFS	ONCFS/LPO	x		x		x
C	L'ONCFS pourra fournir les données Triton crêté à la DREAL suite aux résultats du suivi des amphibiens.	DREAL	ONCFS/prestataire	x				
D	L'EPTB, à travers la mise en place de l'Indice biologique des étangs et mares (IBEM) sur son emprise, va récolter des données sur les espèces et populations d'amphibiens.	EPTB	EPTB/Prestataire			À définir par l'EPTB en fonctions des possibilités financières		
E	Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x		x		x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
D								
E								
Partenaires associés	ONF							
Modes de réalisation	Gestion interne ONCFS, EPTB et DREAL, LPO dans le cadre du poste de garde							

	zones humides, recrutement de prestataires
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides
SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	fiche protocole n° 14 - Annexe 15
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

INVENTAIRE DES CHIROPTERES		Action	SE 17				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	<p>En 2007, des inventaires réalisés sur la RNCFS ont permis d'identifier seize espèces de chiroptères, dont quatre inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Vespertilion de Bechstein et Vespertilion à oreilles échancrées), représentant ainsi plus de 70 % des espèces recensées dans la région. Par ailleurs, cette étude a permis de prouver le premier cas de reproduction de la Pipistrelle de Nathusius en France. La RNCFS constitue donc un site d'importance régionale et nationale pour ce taxon.</p> <p>La RNCFS est utilisée principalement comme territoire de chasse en période estivale, son attractivité est renforcée par la présence de massifs forestiers et la proximité de milieux agropastoraux. Il est donc important de connaître la diversité d'espèces accueillies sur le site afin de juger les besoins en matière d'habitats naturels pour les chauves-souris.</p> <p>En 2013, le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CEN CA) a effectué une étude (capture aux filets, recherches d'arbres-gîtes et détections ultrasonores) aux abords du lac sur les étangs des Landres, du Grand Coulon, de la Forêt et du bois de l'Argentolle (Mann et Bécu, 2014). Cette étude a permis de confirmer la présence à proximité du lac de 15 des 16 espèces recensées en 2007 (espèce non recensée : Pipistrelle pygmée).</p>						
Résultats attendus	➤ Diversité des espèces de chiroptères connues						
Espèces visées	➤ Chiroptères						
Habitats visés	➤ Boisements, haies, mares, milieux agropastoraux						
Périodicité de l'action	➤ 1 fois, avant 2021						
Transversalités	➤ SE 30 Inventaire et localisation d'arbres-gîtes à préserver ➤ GH 22 Conservation d'arbres-gîtes favorables aux chiroptères et aux pics						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Recrutement d'un prestataire pour effectuer un inventaire par détections ultrasonores, captures aux filets et prospection d'arbres-gîtes. Ces opérations de prospection pourront être mutualisées avec le SE 30 Inventaire et localisation d'arbres-gîtes à préserver. Ces opérations sont à mener en accord avec le calendrier de rédaction du plan d'aménagement forestier du Bois de l'Argentolle (2021).	ONCFS/CDL	Prestataire, avec appui de l'ONCFS et de la LPO				x	x
B Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS				x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A				CDL : 5 à 10 000 €			

B					
Partenaires associés	ONF				
Modes de réalisation	Recrutement de prestataires spécialisés				
Sources de financements					
SUIVI ET EVALUATION					
Modalités de contrôle	Cahier des charges imposé au prestataire				
Indicateurs de réalisation	Rapport complet rédigé par le prestataire Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques (nombre d'arbres-gîtes, effectifs de population, liste d'espèces, etc.)				
PERIMETRE D'INTERVENTION					
Territoire concerné	RNCFS				
Carte de localisation	/				
REMARQUES ET OBSERVATIONS					
<p>À réaliser en 2019 ou 2020 sur le bois de l'Argentolle car renouvellement du plan d'aménagement forestier en 2021.</p> <p>Établissement du plan d'aménagement forestier en cours sur les emprises EPTB (150 ha). Il serait intéressant de mener des prospections dans le cadre de ce plan d'aménagement forestier et dans le cadre de la prochaine mise à jour du plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale du Der.</p>					

INVENTAIRE DES REPTILES		Action	SE 18				
		Priorité	3				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	Aucun inventaire des espèces de reptiles n'a été réalisé jusqu'à ce jour. Pour une connaissance plus fine des habitats de la réserve et de sa richesse patrimoniale, un tel inventaire pourrait être utile. Le plan de gestion précédent indique la présence susceptible de quatre espèces de reptiles sur la RNCFS : le Lézard vivipare, le Lézard agile, la Couleuvre à collier et l'orvet.						
Résultats attendus	➤ Diversité des espèces de reptiles connues						
Espèces visées	➤ Reptiles						
Habitats visés	➤ /						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤ /						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Définition du protocole de prospection sur la base du protocole national PopReptiles.	ONCFS	ONCFS	En fonction des possibilités				
B Détermination des zones favorables aux reptiles afin d'y placer des plaques métalliques et abris artificiels pour la prospection.							
C Prospections sur les transects définis, à mener entre avril et juin, un passage toutes les deux semaines est conseillé.							
D Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.							
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B	Achat du matériel nécessaire au suivi (plaques métalliques et abris artificiels)						
C	Rémunération du stagiaire (si stagiaire recruté)						
D							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne ou recrutement d'un stagiaire						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques Rapport rédigé par le stagiaire (si stagiaire recruté)						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

ÉTUDE SUR LA MACROFAUNE BENTHIQUE		Action	SE 19				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	La macrofaune benthique est indicatrice de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Elle est également un indicateur de l'attractivité des étangs pour certaines espèces d'oiseaux se nourrissant de ces invertébrés. Une telle étude renseignerait donc sur la qualité de ces habitats mais également sur la richesse faunistique de la réserve. Par le terme « Macrofaune benthique », on comprend l'ensemble des larves, mollusques, vers, petits crustacés peuplant les cours d'eau et plans d'eau.						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de la qualité des habitats aquatiques ➤ Connaissance de la qualité physico-chimique des eaux 						
Espèces visées	➤ Macrofaune benthique						
Habitats visés	➤ Aquatiques						
Périodicité de l'action	➤ Au moins une fois						
Transversalités	➤ SE 25 Suivi de la qualité des eaux						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A L'étude est réalisée sur les étangs à partir d'un prélèvement récolté à l'aide d'un filet spécifique. Ce prélèvement est effectué plusieurs fois par an, sur des stations définies. Un indice est ensuite calculé à partir des espèces trouvées dans l'échantillon, en tenant compte de leur degré de sensibilité aux polluants. L'indice permet ainsi de déterminer la qualité des habitats et des eaux.	ONCFS	ONCFS/ Prestataire	À réaliser en même temps que le SE 25 Suivi de la qualité des eaux				
B L'EPTB poursuit le suivi du bon état écologique du plan d'eau et des tributaires du lac en complément des suivis de l'AESN dans le cadre de la directive- cadre sur l'eau (DCE). Cela pourra être complété par l'Indice biologique des étangs et mares (IBEM).	EPTB	Prestataire/ EPTB	À définir par l'EPTB				
C Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	En fonction de la réalisation des étapes A et B				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B	À définir par l'EPTB						
C							
Partenaires associés	AESN						
Modes de réalisation	ONCFS et EPTB en interne, Recrutement de prestataires spécialisés						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques Rapport complet rédigé par le(s) prestataire(s)						

	Indices de la DCE (indice planctonique, indice mollusque, indice poisson, IBGN...)
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

REALISER UN INVENTAIRE DES MICROMAMMIFERES SUR LA ZONE		Action	SE 20				
		Priorité	3				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	Plusieurs espèces de campagnols, mulots et musaraignes et autres micromammifères sont connues sur la RNCFS mais aucun inventaire ni suivi n'a été réalisé. Il est intéressant d'avoir un inventaire de base des diverses espèces présentes sur la réserve en particulier pour la musaraigne aquatique, protégée au niveau national et classée vulnérable sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.						
Résultats attendus	➤ Diversité d'espèces de micromammifères connue						
Espèces visées	➤ Micromammifères						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Définition du protocole de prospection, réalisation l'inventaire. Ce thème pourrait être proposé comme projet d'étude à une université (comme celle de Reims).	ONCFS	ONCFS/stagiaire	En fonction des possibilités				
B Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	En fonction de la réalisation de l'étape A				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Rémunération du stagiaire (si stagiaire recruté)						
B							
C							
Partenaires associés	Potentiel : universités						
Modes de réalisation	ONCFS en interne, recrutement d'un stagiaire (partenariat avec une Université)						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport rédigé par le stagiaire (si stagiaire recruté) Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

INVENTAIRE ET SUIVI DES LEPIDOPTERES		Action	SE 21					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)							
Contexte	<p>Aucun inventaire dédié aux lépidoptères n'a été réalisé sur la RNCFS. Seules les zones à rumex, plante du Cuivré des marais, ont fait l'objet d'une étude en 2013.</p> <p>La richesse de la RNCFS dans ce domaine mérite d'être connue. De plus, les rhopalocères sont de bons indicateurs de la qualité des milieux.</p> <p>L'EPTB, dans le cadre de sciences participatives, effectue des inventaires sur les prairies alentour, sur la base du protocole national PROPAGE (PROtocolo PApillons GESTionnaires). En complément, la LPO, dans le cadre de son partenariat avec l'EPTB, effectue des inventaires selon le protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France).</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité des rhopalocères connue ➤ Évaluation de la qualité des milieux ouverts 							
Espèces visées	➤ Rhopalocères							
Habitats visés	➤ Prairies							
Périodicité de l'action	➤ Au moins une fois							
Transversalités	➤ SE 33 Suivi des prairies en lien avec la gestion réalisée							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Choisir un protocole adapté aux objectifs du suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire pour connaître la diversité des espèces et la richesse patrimoniale du site, - Evaluer la qualité des habitats à partir du cortège d'espèces s'y trouvant. 	ONCFS	ONCFS/LPO/ prestataire	En fonction des possibilités				
B	L'EPTB dans le cadre du PROPAGE, du STERF et du suivi des prairies et des talus de digue réalise des suivis des lépidoptères.	EPTB	EPTB/LPO	x	x	x	x	x
C	La DREAL, dans le cadre de Natura 2000 a prévu de réaliser des suivis d'espèces annexe II sur tous les sites Natura 2000 de la région Champagne-Ardenne. Ce suivi concernerait le Cuivré des Marais et le Damier de la Succise pour les ZPS du Der et des étangs. Ces données seront à ajouter aux données collectées par l'inventaire général.	DREAL	Prestataire	x				
D	Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B	Par an : 1 100 € pour inventaire LPO + 1 600 € pour la formation de 3 jours par la LPO aux agents EPTB							

C						
D						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne. Lac : EPTB en interne et LPO (dans le cadre d'un partenariat avec l'EPTB) Étangs : LPO poste de garde zones humides ou recrutement d'un prestataire spécialisé.					
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides si mobilisé.					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Liste d'espèces de lépidoptères établie Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

INVENTAIRE ET SUIVI DES ODONATES		Action	SE 22				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	Les diverses espèces d'odonates sur la réserve sont bien connues. Plusieurs inventaires ont permis d'établir une liste de 49 espèces contactées. Parmi elles, la Leucorrhine à large queue et la Cordulie à corps fin, figurent dans la Directive Habitats-Faune-Flore. Une actualisation de cette liste ainsi qu'un suivi plus régulier seraient utiles pour l'évaluation des habitats et de leur qualité, les odonates étant de bons indicateurs dans ce domaine.						
Résultats attendus	➤ Diversité des odonates connue						
Espèces visées	➤ Odonates						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Au moins une fois						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Commande d'un inventaire auprès d'un prestataire spécialisé. Protocole et zones de prospection à définir.	ONCFS	Prestataire	En fonction des possibilités financières				
B Dans le cadre de la mise en place de l'IBEM (Indice biologique des étangs et mares), l'EPTB va récolter des données sur les odonates.	EPTB	Prestataire	En fonction des possibilités financières				
C La DREAL, dans le cadre de Natura 2000 a prévu de réaliser des suivis d'espèces Annexe II sur tous les sites Natura 2000 de la région Champagne-Ardenne. Ce suivi concernerait la Leucorrhine à large queue et la Cordulie à corps fin pour les ZPS du Der et des étangs.	DREAL	Prestataire	x				
D Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	En fonction du protocole défini						
B	À définir par l'EPTB						
C							
D							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, recrutement de prestataires						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport de suivi du prestataire Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						

REMARQUES ET OBSERVATIONS

ÉTUDE SUR LES POPULATIONS D'ORTHOPTERES		Action	SE 23				
		Priorité	3				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	La valeur patrimoniale de la réserve concernant les orthoptères ne peut être évaluée en raison au vu des manques dans la base de données. Les orthoptères sont méconnus. Une étude sur ces espèces apporterait beaucoup d'informations sur la qualité des prairies. Les orthoptères sont plus sensibles aux variations et ont une capacité de dispersion bien moindre que les lépidoptères, ce qui en fait des indicateurs plus précis.						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité d'espèces d'orthoptères connue, quantification des effectifs ➤ Connaissance de la qualité des prairies de la RNCFS 						
Espèces visées	➤ Orthoptères						
Habitats visés	➤ Prairies						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤ SE 33 Suivi de la qualité des prairies en lien avec la gestion réalisée						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A L'EPTB effectue des relevés d'orthoptères sur les prairies.	EPTB	LPO	x	x	x	x	x
B Saisie des données dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	1 100 €/an						
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	LPO dans le cadre d'un partenariat avec l'EPTB ONCFS en interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport de suivi de la LPO Chiffres restitués dans le rapport annuel des suivis écologiques						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

VEILLE SUR L'ARRIVEE DE NOUVELLES ESPECES ANIMALES INVASIVES		Action	SE 24				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B2 - Développer des connaissances sur les divers groupes faunistiques (hors avifaune)						
Contexte	Il faut rester vigilant quant à l'arrivée d'autres espèces exotiques sur la RNCFS qui pourraient menacer l'équilibre des milieux et de la faune locale. À ce titre, on peut déjà citer le Raton laveur, présent dans la Marne, ou bien le Frelon asiatique qui menace les abeilles européennes.						
Résultats attendus	➤ Limitation de la colonisation des espèces animales invasives						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤ GH 25 Gestion de nouvelles espèces animales invasives ➤ SE 37 Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Se référer aux observatoires locaux et nationaux (observatoires de la biodiversité, Museum national de l'histoire naturelle...) sur l'arrivée d'espèces exotiques. Qu'elles soient ou non déclarées invasives, elles doivent être surveillées, car leur statut et la situation peuvent changer très rapidement.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B Créer une base de données dédiée aux espèces exotiques envahissantes (faune et flore, donc à mutualiser avec le SE 37 Suivi des espèces exotiques envahissantes végétales).			x	x	x	x	x
C Repérer, lors des journées sur le terrain, les espèces exotiques envahissantes présentes et noter systématiquement leur localisation dans la base de données dédiée.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
C							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO poste de garde zones humides						
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Création et actualisation d'une base de données Espèces Exotiques Envahissantes						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						

REMARQUES ET OBSERVATIONS

--

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX		Action	SE 25					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B3 - Développer les connaissances sur la qualité des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs							
Contexte	<p>Lors de l'organisation des travaux d'assecs 2016-2018, la question de l'efficacité des bassins de décantation a été posée. À ce titre, un diagnostic du bassin versant de la réserve et un suivi de la qualité des eaux s'avèrent nécessaires.</p> <p>La qualité des eaux est suivie par l'EPTB sur son emprise. L'EPTB effectue des relevés régulièrement sur le lac du Der. Cependant, sur les étangs, les connaissances sont moindres. Des analyses ont été réalisées par Aquascop en 2010 sur l'étang de la Forêt, mais aucune conclusion n'a pu être dressée à l'heure actuelle.</p>							
Résultats attendus	➤ Qualité physico-chimique des eaux connue.							
Espèces visées	➤ Toutes espèces inféodées aux zones humides							
Habitats visés	➤ Milieux aquatiques et milieux humides							
Périodicité de l'action	➤ En continu pour la turbidité ➤ À définir pour les autres suivis							
Transversalités	➤ SE 26 Diagnostic du bassin versant ➤ GH 14 Restauration des bassins de décantation fonctionnels et mise en place de mesures de protection pour la qualité des eaux							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Suivi toutes les deux semaines, tout au long de l'année : mesure de la turbidité à chaque bonde de vidange des étangs, à l'aide d'un disque de Secchi. La distance de plongée du disque, avant qu'il ne soit plus visible, détermine le degré de turbidité. Cette mesure se fera en même temps que la mesure des niveaux d'eau (GH 05 Gestion des niveaux d'eau des étangs adaptés à la biologie des roselières) Les données récoltées seront saisies dans la base de données de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Suivi annuel par l'EPTB de la qualité de l'eau du lac, au point de plus grande profondeur, selon le protocole de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Quatre mesures par an (suivi simple) et deux mesures sont réalisées tous les trois ans sur 44 substances chimiques en complément des données AESN.	EPTB	Prestataire	x	x	x	x	x
C	Analyse de la qualité de l'eau, et/ou analyse des boues et/ou des sédiments (sur le modèle de ce qui a été fait en Dombes par l'ONCFS) sur les trois étangs.	CDL/ ONCFS	Prestataire avec l'appui de l'ONCFS et de la LPO	À définir en fonction des besoins et des possibilités financières				
D	Suivi des macrophytes (protocole à définir), un suivi semblable a été réalisé par l'ONCFS à Birieux.	ONCFS	ONCFS/ Prestataire	À définir				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								

Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						0 €
B	Tous les trois ans : 46 000 €, pour l'analyse, hors interprétation des résultats					
C					Référence pour l'analyse des sédiments dans les Dombes, 750 euros pour 23 étangs	
D						
Partenaires associés	AESN, ONEMA					
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires					
Sources de financements	AESN pour la partie C et pour le poste de garde zones humides					
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Résultats des suivis indiqués dans le rapport d'activité annuel					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						
<p>L'analyse des sédiments pourrait s'effectuer à raison de trois échantillons minimum par étang, prélevés par les personnels de l'ONCFS, un prestataire pourra être missionné pour réaliser l'analyse (calcium, phosphore, matière organique, calcaire, azote, PH eau, etc.).</p> <p>Le Conservatoire du littoral peut financer une analyse de la qualité des eaux sur les étangs (principalement des pesticides). L'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut également être sollicitée pour une aide financière.</p>						

DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DES ETANGS		Action	SE 26					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B3 - Développer les connaissances sur la qualité des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs							
Contexte	<p>Lors de l'organisation des travaux d'assecs 2016-2018, la question de l'efficacité des bassins de décantation a été posée. À ce titre, un suivi sur la qualité des eaux ainsi qu'un diagnostic du bassin versant des étangs de s'avèrent nécessaires.</p> <p>Une enquête sur les pratiques agricoles dans le bassin versant des étangs d'Outines et d'Arrigny a été réalisée en 1997. Ce document pourra permettre de voir l'évolution des pratiques agricoles durant les 20 dernières années et constituer une première base de travail pour ce diagnostic.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualité physico-chimique des eaux connue. ➤ Connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et des causes pouvant influencer la qualité des eaux des étangs. 							
Espèces visées	➤ Toutes espèces inféodées aux zones humides							
Habitats visés	➤ Milieux aquatiques et milieux humides							
Périodicité de l'action	➤ Une fois							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 25 Suivi de la qualité des eaux ➤ GH 14 Restauration des bassins de décantation fonctionnels et mise en place de mesures de protection pour la qualité des eaux 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	<p>Cette action s'intègre dans la continuité du suivi de la qualité de l'eau des étangs (SE 25 - C).</p> <p>Le diagnostic devra être composé d'un état des lieux de l'occupation des sols et des pratiques agricoles et établir une connaissance fine du réseau d'écoulement des eaux sur le bassin versant.</p>	CDL/EPTB/ ONCFS	Prestataire ou stagiaire avec l'appui de l'ONCFS et de la LPO	À définir				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A					CDL : 5 à 10 000 €			
Partenaires associés	AESN							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide, recrutement de prestataires et/ou de stagiaires							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide et dans le cadre du financement du diagnostic							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Diagnostic réalisé							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Étangs, bassin versant des étangs							
Carte de localisation	Localisation des bassins versants des étangs : carte 2							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								
Il serait avantageux de mesurer ce qui arrive du bassin versant (1000ha) à partir des bassins de décantation. Il y aurait peut-être la possibilité de différencier des zones plus ou moins impliquées dans la qualité de l'eau des étangs et de faire des interventions ciblées en termes de MAEC.								

Quelques références bibliographiques pouvant être utiles à l'étude :

- ONCFS - CNERA Avifaune migratrice, 1997 – *Enquête sur les pratiques agricoles dans le bassin versant des étangs d'Outines et d'Arrigny (51)*
- ONCFS, 1996 – *Plan de conservation des étangs d'Outines et d'Arrigny*, (cf. cartes n° 6 et n° 8)
- MEDDE, décembre 2012 - *Guide technique relatif à l'évaluation de l'état des eaux de surfaces continentales*.
- MEDDE, 2010, *Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface* pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement, Journal officiel.
- EPTB Seine Grands Lacs, 2015 - *Suivi de la qualité des eaux du lac-réservoir Seine - Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), Marché 2015-115*.

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ICHTYOLOGIQUE DU LAC DU DER		Action	SE 27					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B3 - Développer les connaissances sur la qualité des eaux et le peuplement piscicole du lac et des étangs							
Contexte	<p>Afin de connaître et de suivre l'état des populations de poissons du lac, l'ONEMA réalise un échantillonnage et un suivi des peuplements piscicoles tous les 5 ans sur le lac, à l'aide de filets multimailles. Le dernier a été réalisé en 2012 (Rapport : Collas, 2012). Lors de cette étude, onze espèces de poissons et une espèce d'écrevisse (l'Écrevisse Américaine) ont été recensées. D'après cette étude, la richesse spécifique observée est satisfaisante et le peuplement est caractéristique des réservoirs artificiels du Nord-Est.</p> <p>En termes d'évolution, depuis les années 1990, le peuplement piscicole tend à se structurer autour de l'association gardon/perche. Par ailleurs, la brème autrefois abondante a fortement régressé, tout comme le poisson-chat. À l'inverse, quatre nouvelles espèces ont fait leur apparition (la Loche de rivière, la Bouvière, l'Écrevisse Américaine et le Silure).</p> <p>Des déficits au niveau des classes d'âge intermédiaires ont été observés pour la plupart des espèces de poisson. D'après l'ONEMA, ce fait pourrait être lié à la densité du Grand Cormoran sur le site.</p>							
Résultats attendus	➤ Peuplement ichtyologique du lac connu							
Espèces visées	➤ Poissons							
Habitats visés	➤ /							
Périodicité de l'action	➤ Quinquennale							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Description réalisée tous les cinq ans par l'ONEMA qui fait les captures au filet multimailles (Norme CEN prEN 14/757).	ONEMA	ONEMA		X			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONEMA en interne							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Transmission du rapport de l'ONEMA							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Lac							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET CARACTERISATION DU RESEAU DE MARES		Action	SE 28					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial							
Contexte	Un inventaire a été initié par l'ONCFS (P. Renard SD52) sur les mares de l'emprise du Conservatoire du littoral. Pour l'emprise de l'EPTB, un inventaire a été réalisé par l'EPTB en 2015 (Argentier, 2015). Suite à cet inventaire, l'EPTB pourra réaliser un suivi de l'état des mares sur la base de l'Indice biologique des étangs et mares (IBEM). Ces inventaires et ce suivi pourront permettre de cibler des zones où il sera intéressant de créer de nouvelles mares. De même, ils permettront de cibler les mares à restaurer.							
Résultats attendus	➤ Meilleure connaissance des mares de la RNCFS							
Espèces visées	➤ Amphibiens							
Habitats visés	➤ Mares							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	➤ GH 20 Création, entretien et restauration du réseau de mares							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Inventaire et caractérisation des mares sur les étangs de la RNCFS. La méthodologie mise en place par J. Argentier pourra être utilisée afin d'avoir une homogénéisation des données récoltées sur la RNCFS.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x			
B	Mise en place du suivi IBEM sur certaines mares de l'emprise EPTB.	EPTB	Prestataire		x	x	x	x
C	Lors de son stage, J. Argentier n'a pas pu caractériser certaines mares de l'emprise EPTB, comprises dans la RNCFS. L'ONCFS pourra transmettre les données relatives à ces mares de manière à compléter leur base de données. Les échanges pratiques de données devront être définis entre les deux structures, afin d'éviter par exemple les doubles saisies, les problèmes d'actualisation, etc.	ONCFS	ONCFS/EPTB	x	x			
D	Saisie des données naturalistes dans la base de données RNCFS.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
D								
Partenaires associés	ONF							
Modes de réalisation	EPTB et ONCFS en interne, LPO via le poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								

Indicateurs de réalisation	Nombre de mares inventoriées et caractérisées Mares identifiées comme patrimoniales (population d'espèces patrimoniales comme amphibiens et odonates).
-----------------------------------	---

PERIMETRE D'INTERVENTION

Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Carte de localisation des mares connues sur la réserve (couche EPTB)

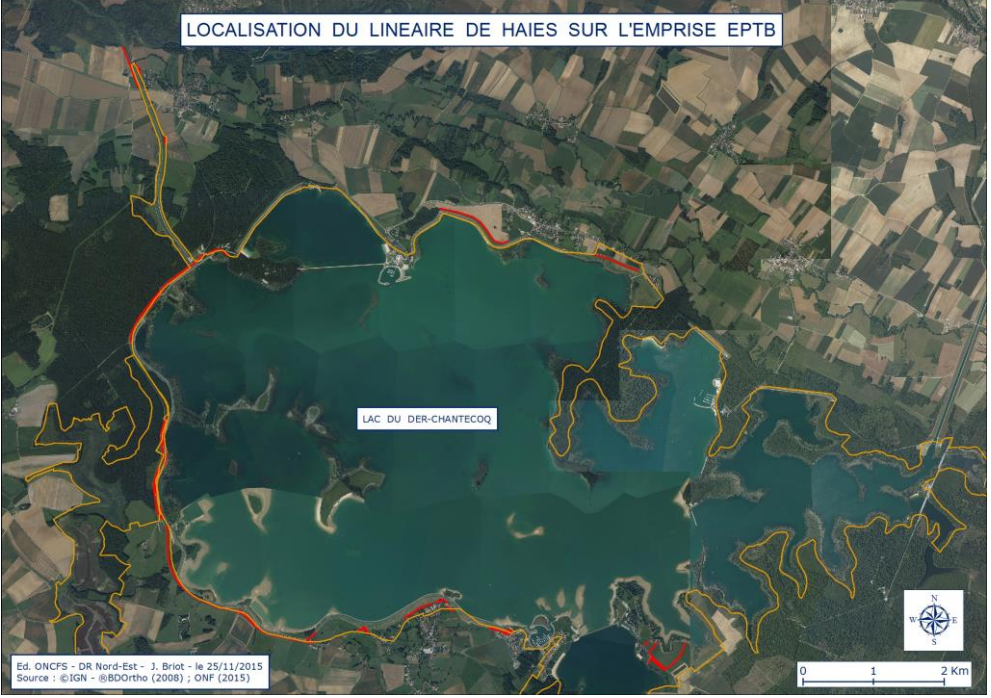


Réseau de mares sur l'ensemble de la RNCFS

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny

SUIVI CARTOGRAPHIQUE ET ECOLOGIQUE DU RESEAU DE HAIES		Action	SE 29					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial							
Contexte	<p>Dans le cadre de la conservation d'une Trame verte et bleue fonctionnelle et afin de mener une gestion cohérente de ces habitats, il est nécessaire de suivre le réseau de haies.</p> <p>L'EPTB a déjà élaboré un plan de gestion dédié aux haies de l'emprise du lac du Der. Dans ce plan de gestion, un volet évaluation et diagnostic est normalement prévu mais le travail reste à faire sur les étangs.</p>							
Résultats attendus	➤ Connaissance du réseau de haies : qualité, composition, volume, fonctionnalité.							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤ Haies arbustives							
Périodicité de l'action	➤ Une fois							
Transversalités	➤ GH 18 Restauration, création et entretien de haies.							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Suivi par photo-interprétation : à partir des fonds photographiques disponibles, établir une cartographie du réseau de haies sur la RNCFS et alentours.	ONCFS	ONCFS	En fonction des disponibilités				
B	Diagnostic et suivi du réseau de haies sur l'emprise de l'EPTB : l'EPTB via son plan de gestion Haies, organise un suivi de cet habitat. Un diagnostic intermédiaire est prévu pour 2016-2017. L'échéance de ce plan de gestion est fixée à 2019.	EPTB	ONF/ LPO (pour volet oiseaux)	x	x			
C	Diagnostic et suivi du réseau de haies sur les propriétés du Conservatoire du littoral. Il faut caractériser chaque haie (composition, volume...) et être en mesure de savoir si elles remplissent leur rôle (pas de rupture dans les continuités écologiques). Pour ce faire, on peut se baser sur le travail réalisé par l'EPTB et avoir la même demande auprès du maître d'œuvre.	ONCFS	ONCFS/ Prestataire	Année à fixer selon les possibilités techniques et financières				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C	En fonction du mode de réalisation							
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS et EPTB en gestion interne, recrutement potentiel d'un prestataire pour le diagnostic ou d'un stagiaire, ONF et LPO en prestation pour l'EPTB							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								

Indicateurs de réalisation	Connaissance de la composition des haies : linéaire, volume, composition, nombre de nids présents, identification des tronçons avec table attributaire (% de haies en port libre, % de haie paysagère, % de haie sécurité...)
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Carte de localisation des haies sur l'emprise EPTB
	
	Carte de localisation des haies autour des étangs à créer dans le cadre du suivi écologique des haies
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

INVENTAIRE ET LOCALISATION D'ARBRES-GITES A PRESERVER		Action	SE 30					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial							
Contexte	Parmi les habitats d'espèces, on trouve les arbres-gîtes, arbres creux, permettant le refuge de chiroptères ou de pics. Ces arbres doivent être préservés afin d'avoir, sur la RNCFS, une diversité et une offre d'accueil suffisante pour les espèces.							
Résultats attendus	➤ Connaissance du réseau de gîtes.							
Espèces visées	➤ Chiroptères, pics							
Habitats visés	➤ Boisements							
Périodicité de l'action	➤ Annuel							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SE 17 Inventaire des chiroptères ➤ SE 13 Suivi des oiseaux forestiers ➤ GH 22 Conservation d'arbres-gîtes favorables aux chiroptères et aux pics 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Lors des SE 17 Inventaire des chiroptères et Suivi des oiseaux forestiers, repérer et localiser les arbres-gîtes à préserver : Localisation GPS afin d'avoir les points sous SIG.	CDL/ONCFS	Prestataire/LPO/ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A				Financement du CDL pour le suivi chiroptères : 5 à 10 000 €				
Partenaires associés	ONF							
Modes de réalisation	Recrutement d'un prestataire pour l'inventaire des chiroptères et la recherche d'arbres-gîtes. LPO via le poste de garde zones humides, ONCFS en gestion interne.							
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre d'arbres-gîtes répertoriés.							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Zones boisées de la réserve							
Carte de localisation	Carte à créer à partir des résultats du suivi							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								
Suivi à réaliser en parallèle de l'inventaire chiroptères et du suivi oiseaux forestiers pour les espèces de pics.								

INVENTAIRE DES COLEOPTERES SAPROXYLIQUES DE L'ÎLOT DE SÉNESCENCE DU BOIS DE L'ARGENTOLLE		Action	SE 31				
		Priorité	3				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial						
Contexte	<p>Les coléoptères saproxyliques représentent un bon indicateur de l'état des milieux forestiers, surtout des habitats de bois vieillissants. Le bois de l'Argentolle comporte un îlot de sénescence dont la non-gestion et la non-exploitation nécessitent une évaluation. Établir un inventaire des coléoptères saproxyliques vivant dans ce milieu permettrait au gestionnaire, d'une part de connaître la richesse patrimoniale de la réserve pour ce groupe d'espèces, et d'autre part de pouvoir orienter la gestion future du bois de l'Argentolle.</p> <p>En fonction des moyens financiers disponibles, l'action pourra être programmée autour de 2020 à l'occasion du renouvellement du plan d'aménagement forestier.</p>						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des espèces de coléoptères saproxyliques présentes sur la RNCFS ➤ Évaluation de la valeur biologique de l'îlot de sénescence du bois de l'Argentolle 						
Espèces visées	➤ Coléoptères saproxyliques						
Habitats visés	➤ Boisements						
Périodicité de l'action	➤ À définir						
Transversalités	➤ GH 23 Maintien d'arbres sénescents et création d'îlots de sénescence						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Inventaire à réaliser, sur trois années consécutives. Il est possible de se baser sur le protocole établi par l'ONF pour évaluer les besoins et le coût de cette étude. L'îlot de sénescence comprend quatre parcelles (n°17, 18, 20.2, 29). Les relevés consistent en des pièges à insectes, à disposer dans les différentes parcelles, en fonction des micro-habitats présents ou des bois morts ou arbres particuliers. Il est recommandé d'espacer les pièges entre 20 et 30 mètres. Le nombre de pièges nécessaires sera donc à définir après visite de terrain par le prestataire, l'idéal pour cet îlot de 15 hectares serait de 4 pièges. Les pièges sont récoltés tous les 15 jours de mai à juillet (soit 6 à 7 récoltes). Les analyses sont réalisées les mois suivants.	CDL	Prestataire					A définir
OU (selon les moyens financiers et les priorités)							
A Effectuer une étude de prospection, sur une année, afin d'avoir une première idée de la richesse spécifique de coléoptères saproxyliques et de la	CDL	Prestataire					À définir

	qualité de l'habitat de bois vieillissant. La prospection sera basée sur le même principe de piège à insectes placés dans la zone, en des points stratégiques et relevés régulièrement.							
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS			ONCFS	ONCFS			En fonction de A
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	
A				<u>À titre d'exemple :</u> Devis ONF réalisé en 2015 pour une étude sur trois ans : 29 700 HT au total Référence du CDL pour une étude de prospection dans le Massif Central : 3 000 € pour 100 ha de forêt par une association naturaliste locale, ici l'îlot couvre environ 15 ha de surface.				
B								
Partenaires associés			ONF					
Modes de réalisation			Recrutement d'un prestataire					
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle			Cahier des charges du prestataire					
Indicateurs de réalisation			Rapport final rendu par le prestataire Liste de coléoptères saproxyliques établie avec leur valeur patrimoniale					
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné			Ilot de sénescence du bois de l'Argentolle					
Carte de localisation			/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE FLORISTIQUE DE LA RNCFS		Action	SE 32				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial						
Contexte	Le dernier inventaire floristique complet de la RNCFS, réalisé par un bureau d'étude, le GREFFE, date de 1996. Depuis plusieurs études complémentaires sur des thèmes particuliers ont été menées. Plus récemment, le CBN du Bassin Parisien a réalisé une Synthèse des taxons à enjeux sur l'emprise « Lac-réservoir Marne » de l'EPTB Seine Grands Lacs, à la demande de ce dernier (Morgan et Saint-Val, 2015). Dans cette étude, sont prises en compte les mentions bibliographiques connues sur le site ainsi que les données de la base de données Flora du CBN BP. Une étude approfondie, avec un inventaire complet de la flore dans le périmètre de la réserve, est donc nécessaire afin de pointer les espèces patrimoniales et à enjeux.						
Résultats attendus	➤ Connaissance de la flore patrimoniale de la RNCFS						
Espèces visées	➤ Flore						
Habitats visés	➤ Tous						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Recruter un prestataire, pour réaliser un nouvel inventaire floristique complet de la réserve, ainsi qu'une identification des espèces patrimoniales à diverses échelles (européenne, nationale, régionale, locale).	CDL/ONCFS	Prestataire	En fonction des possibilités financières				
B Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	Suite à l'inventaire				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	À définir en fonction du protocole retenu						
B							
Partenaires associés	Potentiel : CBN BP						
Modes de réalisation	Prestataire						
Sources de financements	CDL potentiel						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport du prestataire avec liste des espèces végétales de la RNCFS						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

SUIVI DES PRAIRIES EN LIEN AVEC LA GESTION REALISEE		Action	SE 33					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial							
Contexte	<p>On distingue deux types de prairies sur la RNCFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prairies exondées/inondées, dans le lac et les étangs ; - Les prairies gérées, situées autour du lac et des étangs. <p>Un suivi de ces prairies, adapté à chaque type, doit être organisé afin de mieux connaître les milieux naturels de la réserve et leur état, et pour juger de l'efficacité des mesures de gestion entreprises.</p>							
Résultats attendus	➤ Connaissance des habitats de prairies : qualité, patrimonialité, évolution							
Espèces visées	➤ Espèces prairiales							
Habitats visés	➤ Prairies							
Périodicité de l'action	➤ Selon besoins							
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ GH 11 Gestion des prairies favorables à l'avifaune ➤ GH 19 Gestion des prairies en faveur de la biodiversité ➤ SE 02 Suivi de l'abondance relative des Oies cendrées sur les prairies 							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	L'ONCFS effectue des suivis avifaune et flore des prairies, notamment de l'île de Chantecoq et l'anse de Champaubert et des prairies exondées/inondées (prairies fortement fréquentées par l'avifaune)	ONCFS	prestataire	x	En fonction des besoins			
B	L'EPTB effectue un suivi des prairies sur son emprise. Via la convention de partenariat avec l'EPTB, le CBN BP est chargé du suivi flore et la LPO du suivi papillons et orthoptères.	EPTB	CBN BP/ LPO	x	x	x	x	x
C	L'EPTB va définir une stratégie de réhabilitation des prairies. Un stagiaire sera chargé de réaliser l'inventaire des superficies toujours en herbe et de réfléchir à une stratégie de conservation. Un suivi précis sera donc effectué dans le cadre de cette stratégie.	EPTB	EPTB	x	x			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	3 500 euros en 2016 puis en fonction des besoins							
B	1 500 €/an pour le suivi flore (LPO déjà citée dans la fiche SE 21 Inventaire et suivi des lépidoptères)							
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, recrutement d'un prestataire par l'ONCFS, d'un stagiaire par l'EPTB. CBN BP et LPO en partenariat avec l'EPTB							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	Cahier des charges fourni au(x) prestataire(s)							
Indicateurs de	Rapports rendus par le(s) prestataire(s)							

réalisation	Rapports réalisés par le CBN BP et la LPO Rapport de stage du stagiaire recruté par l'EPTB
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Carte 11, 12 et 13
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
L'intégration de l'observatoire des prairies de fauche pourrait être intéressante Un suivi des prairies exondées/inondées serait intéressant pour mieux connaître les lieux de nourrissage des oies	

SUIVI DE LA QUALITE DES ROSELIERES SUR LE LAC ET LES ETANGS EN LIEN AVEC LA GESTION REALISEE		Action	SE 34	
		Priorité	1	
CADRE DE L'ACTION				
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser			
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial			
Contexte	<p>Les roselières sur les étangs d'Outines et d'Arrigny couvrent une superficie de 30 ha. Ce milieu, constitué essentiellement par le phragmite (<i>phragmites australis</i>) ou roseau commun, est source d'une biodiversité végétale et animale bien spécifique (amphibiens, mollusques, libellules, passereaux paludicoles, etc.)</p> <p>Le suivi engagé sur les étangs repose sur les préconisations du groupe « Rozo » de Réserve naturelle de France. Engagé en 2012 sur trois zones (Landres Nord restaurée, Landres Nord non restaurée, La Forêt zone étrepée), il a été reconduit en 2013, 2014 et 2015 sur les mêmes zones afin de réunir les éléments nécessaires à une analyse comparative ultérieure. Plusieurs autres échantillons ont été mis en place avec la même méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2014, un transect sur l'étang du Grand Coulon et un autre sur la rive ouest du lac du Der près de la tour de restitution ; - en 2015, deux transects supplémentaires sur l'étang des Landres en prévision des assecs (nommés Landres Héronnière et Landres bois de l'Argentolle) ; un transect sur la partie sud du Grand Coulon et un sur la bordure est de l'étang de la Forêt, également en prévision des assecs. <p>Afin d'engager des mesures de gestion adaptées, et de pouvoir ensuite évaluer leur efficacité, ce suivi doit être maintenu et renforcé. L'acquisition de connaissances sur l'état et la qualité des roselières est indispensable.</p> <p>Par ailleurs, afin de tester l'impact des ragondins sur les roselières 4 exclos ont été posés en 2015/2016 (2 sur l'étang du Grand Coulon et 2 sur l'étang de la Forêt). Un suivi sera mis en place pour permettre de suivre l'évolution du milieu et l'impact de l'herbivorie des ragondins.</p>			
Résultats attendus	➤ Connaissance de l'état des roselières			
Espèces visées	➤ Invertébrés, amphibiens, oiseaux d'eau			
Habitats visés	➤ Roselières			
Périodicité de l'action	➤ Annuelle/Biennale			
Transversalités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ GH 03 Maintien des roselières en bon état sur le lac ➤ GH 04 Amélioration de la qualité des roselières des étangs 			
MODALITES DES OPERATIONS				
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	
A	Application du protocole « Rozo » :	ONCFS	ONCFS/ LPO	
	Plusieurs transects, à définir selon les besoins des assecs, où l'on effectue des relevés de végétation dans des quadrats de 25x25 cm. Le nombre minimum de quadrats pour un transect est de 30. En dessous, les mesures ne sont pas considérées comme représentatives.			Calendrier prévisionnel
	On réalise les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre exhaustif de tiges de l'année (tiges vertes) - Nombre exhaustif de tiges âgées (tiges 			<p style="text-align: center;">2016</p> <p style="text-align: center;">Prévision assecs du Grand Coulon et de la Forêt</p> <p style="text-align: center;">2017</p>

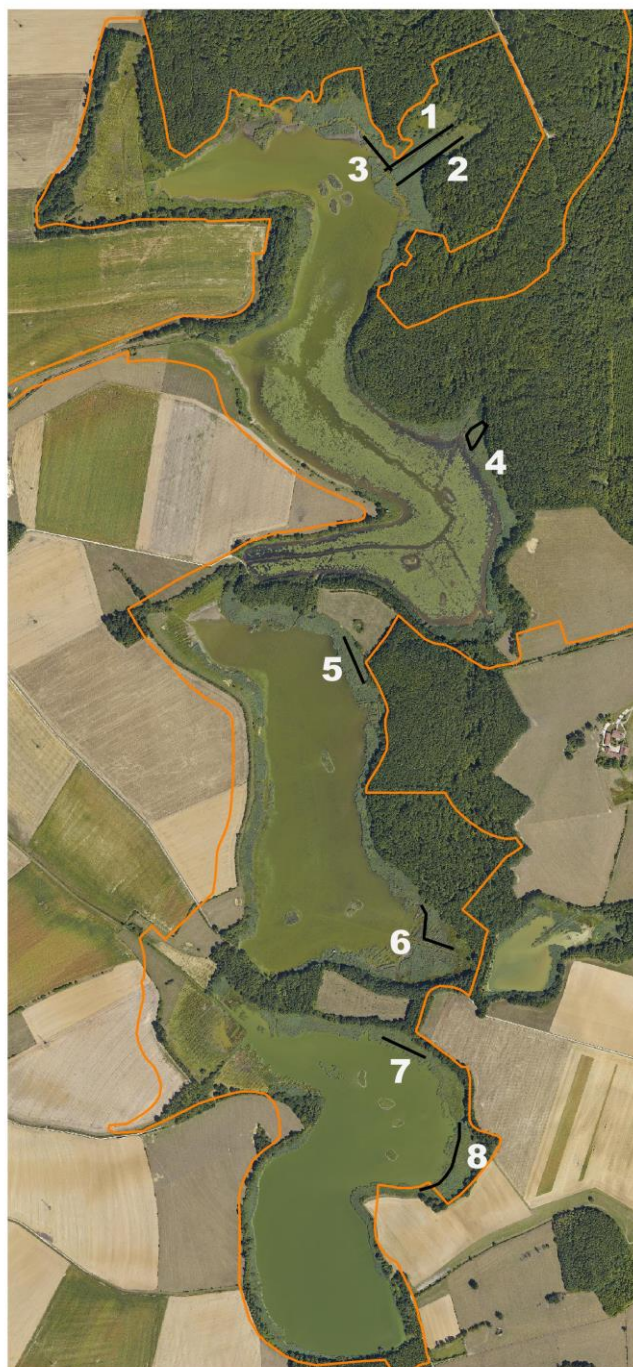
	<p>sèches)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tiges fleuries - Diamètre et hauteur d'une tige verte touchant le quadrat - Hauteur d'eau au centre du quadrat - Hauteur de la litière au sol - Nombre d'espèces végétales autour du quadrat et le long du transect <p>Sur les transects existants en 2015, certains pourront être conservés pour suivre l'évolution des roselières sur les étangs avant et après assec. Le choix des transects à conserver devra se faire en concertation au sein de l'équipe gestionnaire. On peut déjà supposer conserver les transects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landres héronnière - Forêt zone étrepée - Grand Coulon Nord <p>soit les transects parallèles à la berge. Les deux transects suivis sur les Landres depuis 2012 (roselière Nord restaurée et non restaurée) pourront continuer à être suivis pour une comparaison entre les deux zones, broyée et non broyée. Cependant, les résultats de ces deux transects ne peuvent être mis en parallèle avec les autres transects, leur orientation (de la berge jusqu'au front) n'étant pas la même. Avant les assecs de chaque étang, de nouveaux transects pourront être suivis. Ces transects seront à suivre également les années post-assec pour observer la réaction de la roselière suite aux mesures de gestion engagées. Il faudra définir des transects similaires aux autres, avec la même orientation (parallèle à la berge). Pour les années suivantes, plusieurs transects témoins seront conservés (ceux comportant des exclos à ragondins) à suivre chaque année, les autres seront à suivre tous les deux ans, notamment le transect sur le lac.</p>			<p>Prévision assec de la Forêt Année post-assec des Landres</p>		
				2018		
				Année post-assec pour les Landres et le Grand Coulon		
				2019		
				Post-assec : suivi sur les trois étangs		
			2020			
			Suivi sur les trois étangs			
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS	Tous les ans		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
Partenaires associés						
Modes de réalisation		ONCFS en gestion interne, LPO via le poste de garde zones humides				
Sources de financements		AESN pour le poste de garde zones humides				
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation		Résultats des suivis intégrés dans le rapport annuel des suivis écologiques				

Territoire concerné

RNCFS

Annexe 11

Carte de localisation des transects sur les étangs



Transects de suivi des roselières 2015

- 1. Landres Roselière non restaurée
- 2. Landres Roselière restaurée
- 3. Landres N "Héronnière"
- 4. Landres bois Argentolle
- 5. Grand Coulon rive Est
- 6. Grand Coulon rive Sud-est
- 7. La Forêt zone étrepée
- 8. La Forêt Sud-ouest observatoire

Carte de localisation

REMARQUES ET OBSERVATIONS

CARTOGRAPHIE DES HABITATS		Action	SE 35				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial						
Contexte	La dernière cartographie des habitats sur le site date de 2011 pour le renouvellement des DOCOB (Lac et étangs latéraux). Mais les relevés ayant servi de base pour cette cartographie ont été réalisés en 2003 sur le lac et les étangs, et en 2010 sur le bois de l'Argentolle, par Bernard Didier et l'entreprise GAGEA. Un tel travail doit être actualisé en moyenne tous les dix à quinze ans. Il faut donc le prévoir au cours de ce plan de gestion.						
Résultats attendus	➤ Connaissance des habitats naturels de la RNCFS						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois au cours du plan de gestion						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Actualiser la carte des habitats de la RNCFS.	CDL/ONCFS	Prestataire	À définir en fonction des possibilités financières				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	À définir en fonction de la méthode utilisée (photo aérienne, relevés de terrain, etc.)						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS et CDL en interne, recrutement d'un prestataire spécialisé.						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Cartographie réalisée						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	Annexes 11 et 12						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

SUIVI PHOTOGRAPHIQUE DIACHRONIQUE DU SITE		Action	SE 36					
		Priorité	3					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial							
Contexte	<p>Jusqu'à maintenant, l'ONCFS commandait selon ses besoins quelques missions de vol occasionnelles pour avoir des photographies vue du ciel de zones précises de la réserve.</p> <p>En 2015, le CDL a financé une mission photographique générale sur l'emprise des étangs, auprès de l'entreprise l'Europe vue du ciel, afin d'avoir un état des lieux de la végétation et des habitats pré-assecs.</p> <p>Un tel suivi dans le temps serait intéressant sur la totalité de la RNCFS pour la cartographie d'habitats et pour le suivi de la dynamique de certaines zones de végétation (roselières, haies, lisières, etc.)</p>							
Résultats attendus	➤ Obtention de photographies aériennes géoréférencées de toute la RNCFS.							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Décennale/quinquennale en fonction des moyens financiers							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A Commande de missions photographiques des étangs et du lac, tous les cinq/dix ans. Les photographies doivent être prises à une résolution suffisamment intéressante (celles de 2015 étaient à 1 pixel pour 11 cm au sol) et doivent être géoréférencées pour être utilisables sous SIG. Le lac serait à photographier deux fois dans l'année, à la cote minimale et à la cote maximale de remplissage.	CDL/ONCFS	Prestataire	Lac					Lac et étangs en fonction de possibilités financières
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	1 965 € HT par passage soit 3 930 € pour les deux campagnes photo si une en hiver et une en été				2 693 HT pour la totalité de la RNCFS ou 1 360 HT pour les trois étangs			
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS et CDL en interne, recrutement d'un prestataire							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Fonds photographique disponible							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							

REMARQUES ET OBSERVATIONS

Si les photographies du lac et des étangs sont commandées ensemble, le devis pourra être fortement diminué (1 seul déplacement).

SUIVI DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES		Action	SE 37				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B4 - Développer les connaissances sur les habitats et notamment les groupements végétaux d'intérêt patrimonial						
Contexte	Un suivi des plantes invasives permettrait de mesurer l'avancée de ces espèces et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion engagées.						
Résultats attendus	➤ Cartographie des stations d'espèces exotiques envahissantes						
Espèces visées	➤ Galega, Renouée du Japon, etc.						
Habitats visés	➤ Tous						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤ GH 21 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Localisation et cartographie des stations d'espèces exotiques envahissantes.	ONCFS	ONCFS/ EPTB	x	x	x	x	x
B Suivi de l'évolution des stations recensées			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
C							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	Gestion en interne pour l'ONCFS et l'EPTB						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Cartographie réalisée : superficie à déterminer, nombre de pieds et/ou de stations.						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

REALISER UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE SUR LES QUEUES D'ETANGS DU VIEUX DER		Action	SE 38				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser						
Objectif de plan de gestion	B5 - Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS						
Contexte	Plusieurs zones de la réserve ont été relativement préservées des impacts humains de par leur difficulté d'accès notamment. Ces lieux, pour lesquels nous disposons de peu de données, sont susceptibles d'accueillir une diversité d'espèces importante et intéressante d'un point de vue patrimonial.						
Résultats attendus	➤ Évaluation de la biodiversité des queues d'étangs du Vieux Der						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤ SE 39 réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Chantecoq ➤ SE 40 réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Pont-Hurlin						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Sur la base d'un inventaire participatif, envisager un partenariat avec la Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO	ONCFS	Bénévoles	En fonction des possibilités				
B Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS, et dans la base de données LPO, Faune-Champagne-Ardenne, si des bénévoles de la LPO sont associés à l'action.	ONCFS	ONCFS	Suite à l'inventaire				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Environ 200 euros						
B							
Partenaires associés	Un partenariat avec le Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO pourrait être envisagé						
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, bénévoles						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Nombre de journées d'inventaire réalisées						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Queues d'étangs du vieux Der						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

REALISER UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE SUR L'ILE DE CHANTECOQ		Action	SE 39					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B5 - Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS							
Contexte	Plusieurs zones de la réserve ont été relativement préservées des impacts humains de par leur difficulté d'accès notamment. Ces lieux, pour lesquels nous disposons de peu de données, sont donc susceptibles d'accueillir une diversité d'espèces importante et intéressante d'un point de vue patrimonial.							
Résultats attendus	➤ Évaluation de la biodiversité de l'île de Chantecoq							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Une fois							
Transversalités	➤ SE 38 réaliser un inventaire de la biodiversité sur les queues d'étangs du vieux Der ➤ SE 40 réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Pont-Hurlin							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Sur la base d'un inventaire participatif, envisager un partenariat avec la Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO	ONCFS	Bénévoles	En fonction des possibilités				
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS, et dans la base de données LPO, Faune-Champagne-Ardenne, si des bénévoles de la LPO sont associés à l'action.	ONCFS	ONCFS	Suite à l'inventaire				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	Environ 200 euros							
B								
Partenaires associés	Un partenariat avec le Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO pourrait être envisagé							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, bénévoles							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre de journées d'inventaire réalisées							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Ile de Chantecoq							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

REALISER UN INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE SUR L'ILE DE PONT-HURLIN		Action	SE 40					
		Priorité	3					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B5 - Améliorer les connaissances sur les zones préservées et peu connues de la RNCFS							
Contexte	Plusieurs zones de la réserve ont été relativement préservées des impacts humains de par leur difficulté d'accès notamment. Ces lieux, pour lesquels nous disposons de peu de données, sont donc susceptibles d'accueillir une diversité d'espèces importante et intéressante d'un point de vue patrimonial.							
Résultats attendus	➤ Évaluation de la biodiversité de l'île de Pont-Hurlin							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ Une fois							
Transversalités	➤ SE 38 réaliser un inventaire de la biodiversité sur les queues d'étang du vieux Der ➤ SE 39 réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'île de Chantecoq							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Sur la base d'un inventaire participatif, envisager un partenariat avec la Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO	ONCFS	Bénévoles	En fonction des possibilités				
B	Saisie des données dans la base de données naturalistes de la RNCFS, et dans la base de données LPO, Faune-Champagne-Ardenne, si des bénévoles de la LPO sont associés à l'action.	ONCFS	ONCFS	Suite à l'inventaire				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A	Environ 200 euros							
B								
Partenaires associés	Un partenariat avec le Société d'étude des sciences naturelles de Reims et la LPO pourrait être envisagé							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, bénévoles							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre de journées d'inventaire réalisées							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	Ile de Pont-Hurlin							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

INTEGRATION DES DONNEES NATURALISTES DANS UNE BASE DE DONNEES PROPRE A LA RNCFS ET DEVELOPPEMENT DE L'OUTIL SIG		Action	AD 02					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B6 - Tenir à jour une base de données SIG							
Contexte	<p>Un grand nombre de données issues des suivis de la RNCFS ont été jusqu'en 2015 intégrées dans la base de données Faune Champagne Ardenne (FCA) gérée par la LPO. L'équipe gestionnaire de la RNCFS n'était pas jusqu'alors formée au SIG. Il faut soit créer une base de données spatialisée propre à la réserve, soit convenir d'une restitution fréquente des données de la réserve saisies sous FCA, à l'équipe gestionnaire pour que celle-ci dispose des données les plus à jour possible. Dans le deuxième cas, FCA ne concernant pas tous les taxons, les autres données géoréférencées devront être intégrées dans une seconde base de données à part.</p> <p>L'analyse spatiale des données est un réel besoin sur une réserve de cette envergure. La totalité des agents de la réserve devra donc être formée à un logiciel de SIG du type QGIS.</p> <p>Par ailleurs, pour un meilleur suivi des opérations de gestion, les zones où des travaux ont été réalisés devront être également géolocalisées.</p>							
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'équipe de la réserve doit disposer de la totalité des données, spatialisées, récoltées dans le cadre des activités de gestion ➤ L'équipe gestionnaire doit être formée au SIG 							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤ AD 02 Intégration des données naturalistes dans une base de données propre à la RNCFS et développement de l'outil SIG							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Création de plusieurs bases de données SIG intégrant les données des suivis (réalisés en interne et en externe) et la localisation des zones de travaux	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x			
B	Saisie systématique des nouvelles données naturalistes, géolocalisées, obtenues au cours des suivis réalisés ou des rapports transmis par les partenaires et prestataires.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
C	Sur la base de la liste d'espèces du plan de gestion 2016-2025, des DOCOB et divers rapports et suivis réalisés, établir une liste d'espèces de la RNCFS (faune et flore), la tenir à jour et actualiser les statuts des différentes espèces afin de connaître précisément la richesse et la valeur patrimoniale de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide							

SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Données géolocalisées intégrées à la base de données Liste des espèces complète et à jour
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

VALORISATION AU TRAVERS DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DES ETUDES REALISEES SUR LA RNCFS		Action	PI 02					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	B - Poursuivre les études nécessaires sur les espèces et habitats pour mieux les protéger et les favoriser							
Objectif de plan de gestion	B7 - Valoriser au sein du réseau scientifique, les actions de connaissance réalisées sur la RNCFS							
Contexte	<p>L'ONCFS participe à des programmes d'étude nationaux sur l'avifaune notamment à des programmes de comptage tels que le comptage Wetlands et le comptage des grues dans le cadre du réseau-grue.</p> <p>Des programmes de baguage sont menés (bagueage de sarcelles, de canard de surface et des canards plongeurs, STOC, SPOL, etc.) afin de mieux connaître la dynamique de population de ces différentes espèces.</p> <p>D'autres études sont menées au niveau local. Sur le site chaque année des comptages de nombreuses espèces sont effectués (Cigogne noire, oies, cormorans, anatidés, etc.). Un suivi de la reproduction de plusieurs espèces est réalisé : ardéidés, anatidés, Grand Cormoran, sternes, etc.</p> <p>Par ailleurs, afin d'améliorer les connaissances sur la faune et les habitats, d'autres études ont été menées. Citons parmi elles le suivi des amphibiens et le recensement des chiroptères de la zone.</p> <p>Certains des suivis effectués sur la RNCFS sont mis en place depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années.</p> <p>Il est important de valoriser ces résultats au travers de publications dans des revues spécialisées et scientifiques.</p>							
Résultats attendus	➤ Valorisation des résultats des études et suivis menés sur la RNCFS							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Valorisation des études et suivis menés sur la RNCFS au travers de publication dans des revues spécialisées et scientifiques	ONCFS	ONCFS avec l'appui de la LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne (DR ACAL et Unités scientifiques de l'ONCFS), LPO dans le cadre du poste de garde zone humide							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre de publications réalisées au cours du plan de gestion							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny							
ANIMATION DE JOURNEES D'ECOCITOYENNETE					Action	PI 03	
					Priorité	1	
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics						
Contexte	<p>L'ONCFS réalise une ou plusieurs journée(s) d'écocitoyenneté par an, sensibilisant ainsi des publics variés en leur faisant participer à des opérations de gestion de la RNCFS.</p> <p>En 2015, nous pouvons citer les journées d'accueil de détenus de la Maison d'arrêt de Reims pour une séance d'arrachage de galega suivie d'une sortie sur les étangs, ou encore un petit chantier d'entretien d'une mare forestière avec des jeunes de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile.</p> <p>Ces journées ont pour objectif de sensibiliser aux enjeux d'une réserve et de faire découvrir quelques aspects de la nature à des publics moins avertis.</p>						
Résultats attendus	➤ Sensibilisation et information des publics						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Organisation d'une ou plusieurs journées par an, selon les possibilités de partenariat, associées à de petites opérations de gestion. L'accueil devra prévoir plusieurs temps : - présentation de la RNCFS - participation à une opération de gestion - visite guidée sur le site - ...	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Frais divers : matériel à acheter pour le chantier + frais de réception selon partenariat et participation de chacun						
Partenaires associés	Maison d'arrêt de Reims, Brigade de prévention de la jeune délinquance Partenariats potentiels : « groupes jeunes LPO », groupes locaux LPO, écoles, etc.						
Modes de réalisation	ONCFS : Gestion interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport annuel d'activités qui relate tout le programme d'animations						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

ORGANISATION D'ANIMATIONS ET DE SORTIES NATURE POUR LE GRAND PUBLIC		Action	PI 04				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics						
Contexte	Un programme d'animations à destination du grand public est proposé sur l'année. Ces animations sont réalisées par la LPO via le poste de garde zones humides. Le site du Der attire beaucoup de visiteurs, locaux ou touristes, qu'il faut informer et sensibiliser.						
Résultats attendus	➤ Sensibilisation et information des publics						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Élaborer un programme d'animation annuel sur divers thèmes de la réserve et le mettre en œuvre tout au long de l'année.	ONCFS/LPO	LPO/ONCFS	x	x	x	x	x
B Possibilité d'organiser une animation sur le thème de la pisciculture durant la saison de pêche.	ONCFS	Pisciculteur	Selon les possibilités				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, pisciculteur sur la base du bénévolat						
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Bilan animations dans le rapport annuel d'activités						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
Le programme d'animation effectué par la LPO dans le cadre du poste de garde zones humides est établi en partenariat avec l'ONCFS et est présenté à l'AESN lors de la réunion du comité de pilotage annuelle.							

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny								
ORGANISATION D'ANIMATIONS A DESTINATION DES SCOLAIRES ET JEUNES PUBLICS					Action	PI 05		
					Priorité	2		
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire							
Objectif de plan de gestion	C1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics							
Contexte	Les enfants sont les citoyens de demain. Chaque réserve naturelle se doit de participer à l'éducation et à la sensibilisation des jeunes publics qui une fois adultes sauront respecter l'environnement et œuvreront eux aussi à la protection de la biodiversité.							
Résultats attendus	➤ Sensibilisation et information des jeunes publics							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Élaborer un programme annuel d'animations et d'activités gratuites à destination des scolaires et jeunes publics : - création d'une mallette et/ou d'outils pédagogiques, - proposition de projets scolaires sur l'année avec plusieurs classes, <u>à envisager à partir de 2017.</u> - accueil ponctuel de groupes d'enfants sur le site de la RNCFS, dans le cadre scolaire ou non, selon les demandes.	ONCFS/LPO	LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
Partenaires associés	Établissements scolaires							
Modes de réalisation	LPO via le poste de garde zones humides							
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Bilan animations dans le rapport annuel d'activités							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								


AMÉLIORATION DE L'EXPOSITION PERMANENTE DE LA MAISON DE LA RÉSERVE		Action	PI 06				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics						
Contexte	L'exposition a été créée en 1995. Seuls les fonds photographiques ont été renouvelés depuis. Il faudrait actualiser cette exposition et la remettre au goût du jour.						
Résultats attendus	➤ Sensibilisation et information des publics						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Actualiser l'exposition permanente. Thèmes à proposer : - fonctionnement du lac - faune/flore patrimoniale (régime alimentaire, cycle de vie, habitats de prédilection...) - modes de gestion particuliers mis en place sur la réserve (fauche, pâturage, radeaux...) - informations type compteurs des populations d'oiseaux présentes, à actualiser au fil de l'année et des suivis.	ONCFS/ SMAT/CDL	ONCFS/ Prestataire				En fonction des possibilités techniques et financières	
B Proposer aux visiteurs un présentoir de lecture sur place de la revue de l'ONCFS Faune Sauvage.	ONCFS	ONCFS	x				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B				À définir en fonction des possibilités financières et de l'ampleur du projet			
Partenaires associés	LPO, SMAT, EPTB, CDL						
Modes de réalisation	Recrutement d'un prestataire, gestion interne pour l'ONCFS						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Détails des supports pédagogiques créés au sein de la Maison de la Réserve						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Maison de la Réserve						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
Le SMAT souhaite qu'un accueil fixe, même d'une demi-journée par semaine, soit mis en place à la Maison de la réserve. La communication sur une exposition ne peut se faire qu'à la condition de pouvoir indiquer des horaires de visite sûrs. L'office de tourisme pense également qu'assurer un accueil plus soutenu en automne/hiver serait plus adapté, plutôt qu'une ouverture réduite sur toute l'année avec une plage d'ouverture trop réduite.							

Un tel aménagement devra être réfléchi en fonction des moyens humains disponibles. Actuellement, en 2015, avec la présence de deux personnes sur le site (un conservateur et un ouvrier) l'ONCFS ne peut s'engager sur une plage horaire fixe pour l'ouverture de la Maison de la réserve. Par ailleurs, le bâtiment de la Maison de la réserve est aux normes légales ERCP, et peut recevoir au maximum 50 personnes en même temps. Ces normes seront peut-être à revoir dans les années à venir.

AMÉLIORATION DU PANCARTAGE D'ORIENTATION ET D'INFORMATION SUR LE SITE DE CHANTECOQ		Action	IO 02				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pédagogiques pour tous les publics						
Contexte	Les panneaux d'information situés sur le site de Chantecoq à destination des visiteurs ne sont pas suffisamment clairs et des informations essentielles manquent, comme l'indication des commodités. Par ailleurs, plusieurs panneaux issus de partenaires différents se répètent et créent un manque de lisibilité pour les visiteurs. C'est pourquoi une harmonisation du pancartage d'information, mais également d'orientation sur le site est nécessaire.						
Résultats attendus	➤ Pancartage cohérent et efficace sur le site de Chantecoq						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois puis entretien annuel						
Transversalités	➤ PI 09 Valorisation du circuit des étangs ➤ PI 10 Restauration du sentier pédagogique de l'Argentolle						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A En concertation avec les divers partenaires, élaborer une offre d'information cohérente : pancarteage efficace avec informations pratiques, itinéraires, horaires d'ouverture, commodités, etc.	SMAT, en partenariat avec les acteurs du site (CDL, LPO, ONCFS, guides naturalistes, etc.)	SMAT/ Prestataire/O NCFS/LPO/C DL/guides naturalistes, etc.	x	x			
B Renseigner le registre des travaux afin de localiser et d'avoir un état des lieux du pancartage mis en place suite à la modification du pancartage	ONCFS	ONCFS	x	x			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	Gestion interne pour le SMAT, l'ONCFS et le CDL, LPO via le poste de garde zones humides, recrutement potentiel d'un prestataire, autres acteurs du site (guides naturalistes, etc.)						
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Registre des travaux						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS : Site de Chantecoq						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
Une vraie démarche de refonte de la signalétique est à mener sur le site de Chantecoq, sur les étangs, mais également plus généralement sur les sites ouverts au public. Cette réflexion doit concerner également les équipements d'accueil (tables de pique-nique, bancs, abris...). L'ONF a la même volonté sur son domaine							

forestier et a commandé un diagnostic auprès d'un bureau d'études sur les équipements en place et les besoins du site dans ce domaine. Il faudra, dans la continuité de la démarche engagée par l'ONF, travailler sur un schéma d'accueil cohérent et concerté (ex. charte graphique pour homogénéiser les panneaux sur la RNCFS, etc.).
L'accès aux circuits de randonnée des étangs et du bois de l'Argentolle devra être indiqué sur le site de Chantecoq.

AMÉLIORATION DU PANCARTAGE PÉDAGOGIQUE DANS LES OBSERVATOIRES		Action	PI 07					
		Priorité	2					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire							
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées							
Contexte	<p>Seul l'observatoire du lac possède des panneaux d'information sur la faune de la réserve. Ces panneaux appartiennent à l'ONCFS bien que l'observatoire du lac appartienne au SMAT.</p> <p>Les observatoires des étangs sont dépourvus de panneaux pédagogiques. Or une meilleure information des visiteurs sur la faune visible depuis les observatoires serait bienvenue.</p> <p>Cette opération pédagogique devra se faire en cohérence avec l'action de valorisation du circuit des étangs.</p> <p>À noter qu'en 2013, l'animatrice LPO Laurine SIMON a réalisé une enquête à destination des promeneurs sur les panneaux pédagogiques, la signalétique de randonnée, les observatoires, etc. 102 réponses ont pu être récoltées. Les résultats ont été transmis dans le rapport d'activités 2013.</p>							
Résultats attendus	➤ Pose de panneaux dans chacun des observatoires publics de la réserve.							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ 1 fois au cours du PG							
Transversalités	➤ PI 09 Valorisation du circuit des étangs							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Identification des besoins et des possibilités d'affichage de chaque observatoire. Se reporter pour cela à l'enquête réalisée par l'animatrice LPO, en 2013 (cf. Rapport d'activités 2013).	CDL	ONCFS/LPO				x	x
B	Conception et élaboration de panneaux pédagogiques essentiellement sur la faune et la flore afin de permettre aux visiteurs d'identifier les espèces qu'ils observent.		Prestataire appuyé et conseillé par l'ONCFS et la LPO				x	x
C	Pose du matériel dans les observatoires		Prestataire/ONCFS					x
D	Amélioration de l'existant dans les observatoires du lac si vieillissement, avec accord du SMAT, propriétaire des observatoires du lac.	ONCFS	ONCFS				x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A				Budget du CDL : 5 à 10 000 €				
B								
C								
D								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	<p>A : la réflexion devra se faire en association avec le prestataire engagé pour la conception.</p> <p>B : Prestataire spécialisé pour la conception des panneaux pédagogiques. La fabrication des panneaux reviendra soit au concepteur, soit à un autre prestataire spécialisé. Ce ou ces prestataires pourront être recrutés pour cette action et pour l'action de valorisation du circuit des étangs.</p> <p>C : La pose sera, soit faite par l'ONCFS en gestion courante, soit assurée par le</p>							

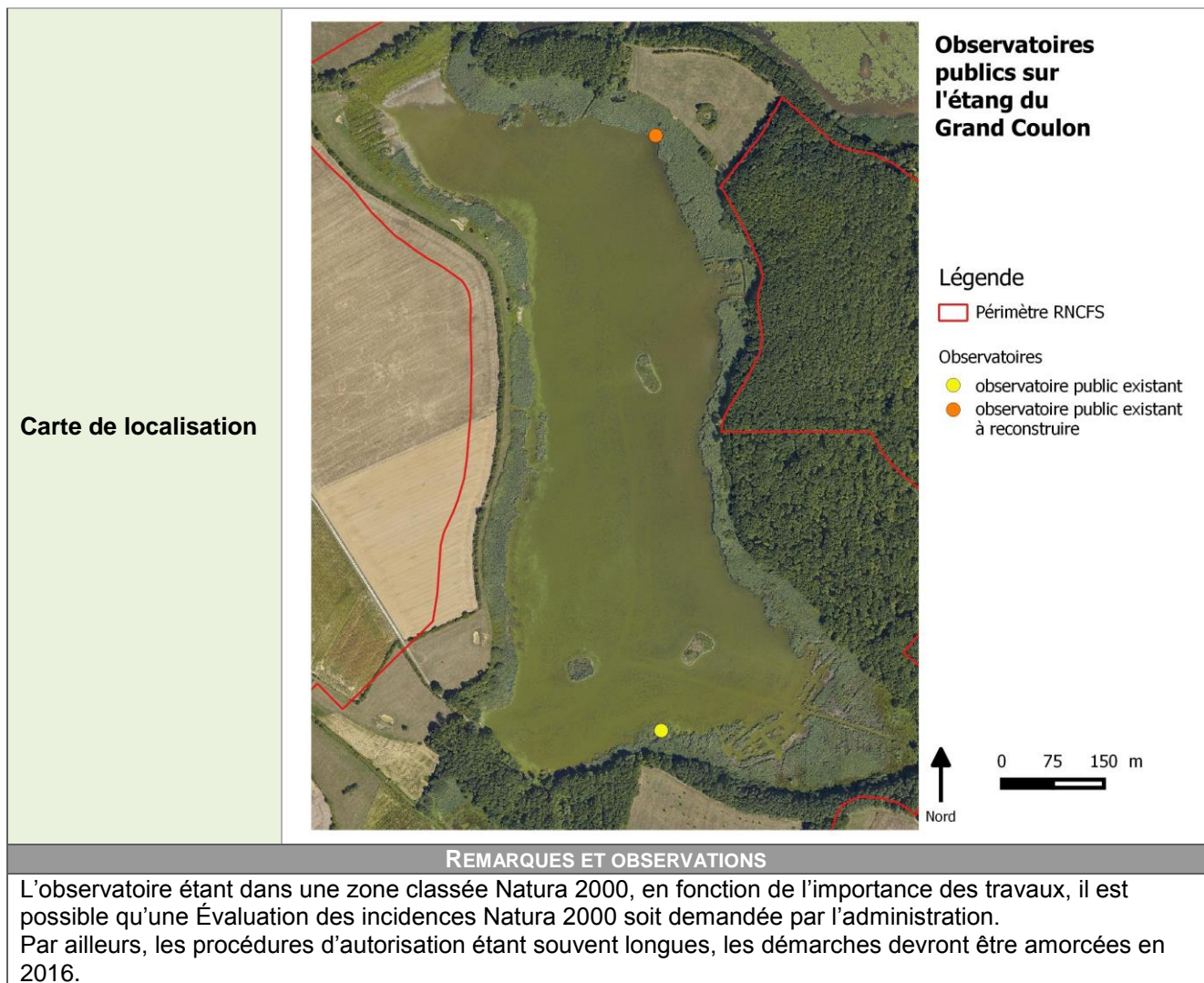
	fabricant lui-même.
Sources de financements	SMAT en financeur potentiel
SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Présence de panneaux pédagogiques dans les observatoires, en cohérence avec le circuit des étangs revalorisé.
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	Localisation des observatoires sur les étangs et le lac
	 <p>Ilots, hauts-fonds et observatoires sur les étangs d'Outines et d'Arrigny</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Périmètre RNCFS Aménagements <ul style="list-style-type: none"> ■ haut-fond ■ îlot Observatoires <ul style="list-style-type: none"> ● observatoire public ● point de comptage (fermé au public) <p>0 200 400 600 m N</p>
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
<p>Les panneaux devront présenter les différentes espèces, notamment d'oiseaux observables depuis les observatoires. Il faudra également mentionner les saisons et périodes auxquelles les espèces sont visibles. Ces panneaux devront également rappeler les règles d'usage de ces observatoires : silence des visiteurs, interdiction des chiens, propreté des lieux à conserver, etc.</p>	

MAINTIEN ET AMELIORATION DU PANCARTAGE DES LIMITES ET DES ZONES INTERDITES D'ACCES AU PUBLIC		Action	PI 08				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées						
Contexte	Les indications d'interdiction au public ne sont pas suffisamment claires sur certaines zones de la RNCFS. Il faut donc revoir le pancartage réglementaire afin d'éviter les intrusions.						
Résultats attendus	➤ Réglementation claire et visible pour le public						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Identification des zones posant problème : - la Brèche - la Cornée - presqu'île de Larzicourt - parcelle de M. Valton sur l'étang des Landres : cette parcelle est traversée par la limite de la RNCFS. Les bornes ne sont aujourd'hui quasiment plus repérables. Il est essentiel de replacer de nouvelles bornes sur ce secteur (7 au total).	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B Remplacement des bornes manquantes ou abimées.		ONCFS/ Prestataire	x	x	x	x	x
C Pose de panneaux rappelant la réglementation. Les panneaux devront être adaptés à chaque site de pose. Des traductions en anglais et en allemand seraient souhaitables (ou des pictogrammes clairs).		Prestataire	En fonction des possibilités financières				
D Renseigner le registre des travaux, géolocaliser chaque panneau afin d'avoir un état des lieux des équipements en place sur le site. Entretien des panneaux en place.		ONCFS	x	x	x	x	x
E Maintien de la délimitation de la pelouse à Orchidées sur le site de Chantecoq		ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	Prix pour retrouver une borne par un géomètre : environ 70 €/borne						
B							
C	En fonction des possibilités financières						
D							
E							
Partenaires associés	Acteurs locaux pour l'identification des zones posant problème (A)						
Modes de réalisation	ONCFS en interne et recrutement de prestataires						
Sources de financements							


SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Nombre de panneaux installés
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
Un projet de révision du règlement RNCFS est en cours. La réglementation peut donc être amenée à changer. Il faudra donc veiller à ce que les panneaux de rappel de la réglementation soient tous à jour en cas de modification de ce règlement.	

ENTRETIEN LEGER DES OBSERVATOIRES ET DE LEURS ACCES		Action	IO 03				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées						
Contexte	Les étangs sont équipés de trois observatoires publics, le lac en comporte deux. Ces observatoires destinés à l'accueil du public doivent être entretenus.						
Résultats attendus	➤ Observatoires et leurs accès en bon état						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle (selon besoins)						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Observatoires des étangs : - Veille sur l'état des sentiers, des passerelles et des observatoires. - Nettoyage et entretien des lieux quand cela est nécessaire.	ONCFS/CDL	ONCFS/prestataire	x	x	x	x	x
B Observatoires du lac : entretien courant	SMAT	SMAT	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	Gestion courante pour l'ONCFS et le SMAT en interne, recrutement d'un prestataire si besoin.						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

RECONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE NORD DU GRAND COULON		Action	IO 04				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées						
Contexte	L'observatoire Nord du Grand Coulon n'est plus adapté et est surtout trop petit pour y amener du public. Il est prévu d'en reconstruire un plus adapté aux besoins des gestionnaires et des publics.						
Résultats attendus	➤ Construction d'un observatoire plus grand lors de l'assec de l'étang du Grand Coulon						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Assecs						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Élaboration du cahier technique afin de formuler clairement la demande auprès du maître d'œuvre. Le maître d'œuvre sera recruté par le Conservatoire du littoral pour tous les travaux liés aux assecs.	CDL	ONCFS/LPO/CDL	x	x			
B Reconstruction et/ou déplacement de l'observatoire, en 2017 durant l'assec du Grand Coulon.		Prestataire		x			
C Renseigner le registre des travaux.	ONCFS	ONCFS		x			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B		50 000 €					
C							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS et CDL en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires						
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Cahiers des charges du prestataire						
Indicateurs de réalisation	Nouvel observatoire en place						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Observatoire nord du Grand Coulon						

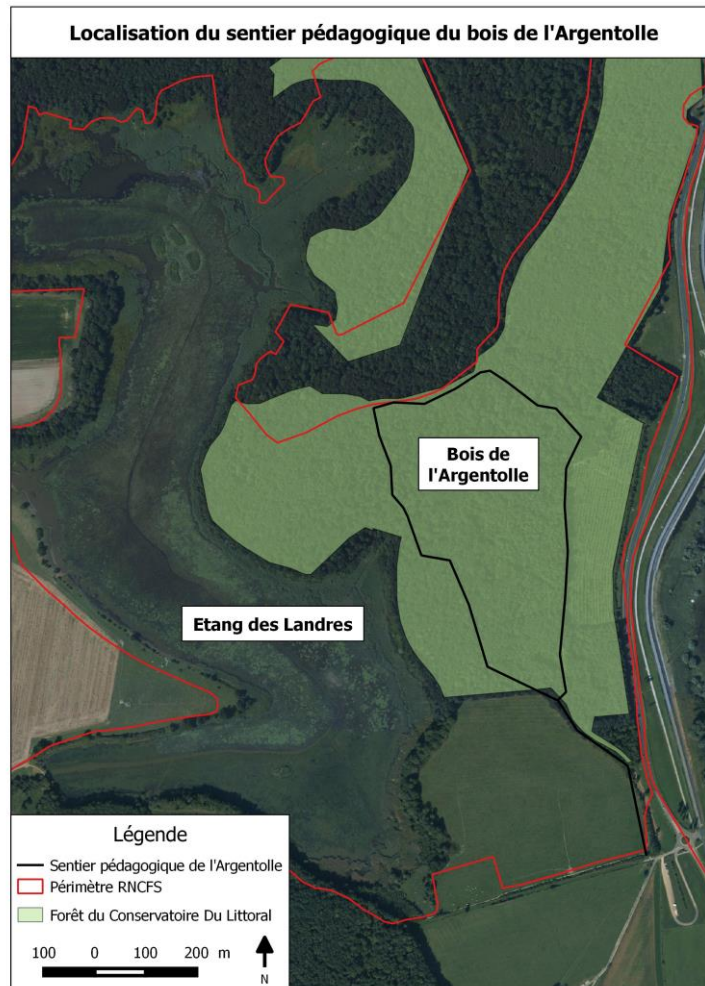


VALORISATION DU CIRCUIT DES ETANGS		Action	PI 09				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées						
Contexte	Le sentier faisant la boucle autour des étangs a besoin d'être mieux balisé et d'être actualisé, en particulier en ce qui concerne les panneaux pédagogiques. De plus, ce sentier va être mentionné au sein du guide RAMSAR des zones humides, édité par le bureau d'études Biotope. Il faut donc actualiser le panneau et repenser la balade sur ce circuit.						
Résultats attendus	➤ Un sentier de découverte mieux balisé et plus pédagogique						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois						
Transversalités	➤ IO 02 Amélioration du pancartage d'orientation et d'information sur le site de Chantecoq ➤ PI 10 Restauration du sentier pédagogique de l'Argentolle						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Reconstruction de la passerelle menant du Grand Coulon à la bonde de vidange de l'étang des Landres.	CDL	Prestataire		x			
B Conception de panneaux d'information et d'orientation et de panneaux pédagogiques correspondant aux divers points d'intérêt du circuit.	CDL/SMAT/ ONCFS/LPO	Prestataire/O NCFS/LPO	en fonction des possibilités financières				
C Pose du matériel et balisage du sentier. Se référer aux résultats de l'enquête de 2013 réalisée par l'animatrice LPO (cf. rapport d'activités 2013), pour connaître les points de confusions et les besoins en balisage.		Prestataire/ ONCFS/LPO	en fonction des possibilités financières				
D Élaboration d'une plaquette papier descriptive du circuit, à mettre à disposition des visiteurs à la Maison de la Réserve, à l'Office de tourisme, à la LPO, etc. Communication sur les sentiers pédagogiques via les supports internet (sites de l'ONCFS, de la LPO, de l'Office de tourisme, etc.)		CDL/SMAT/ ONCFS/LPO	Prestataire/O NCFS/LPO	en fonction des possibilités financières			
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A		Coût passerelle : inclus dans le budget assecs du Grand Coulon					
B				Budget du CDL : réalisation et pose des panneaux 15 000 €			
C							
D	Coût flyer impression (environ 250 euros pour 2 000 exemplaires), prévoir un budget annuel pour la réédition éventuelle.						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	Recrutement de prestataires, gestion interne pour l'ONCFS, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides						
Sources de	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides						

financements	
SUIVI ET EVALUATION	
Modalités de contrôle	
Indicateurs de réalisation	Nombre de panneaux mis en place sur le circuit, plaquette descriptive du circuit, balisage du sentier revu
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	Circuit de randonnée des étangs d'Outines et d'Arrigny
Carte de localisation	Carte du circuit de randonnée des étangs avec les observatoires.
	Les chiffres de 1 à 8 indiquent les différents points d'étape du sentier.
	
(Source : Biotope (2015) – <i>Guide de randonnée des zones RAMSAR</i> , Biotope Éditions)	
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
<p>Plusieurs points d'arrêts doivent être matérialisés par des panneaux pédagogiques pouvant évoquer le patrimoine naturel, mais également les modes de gestion privilégiés, l'histoire des lieux. Ces points sont essentiels pour rythmer la balade et le flux des visiteurs dont l'objectif principal est de se rendre aux observatoires.</p> <p>L'Office de tourisme souhaiterait travailler sur la globalité du circuit des étangs (8 km), la « Grande Boucle », pour éviter la superposition de balisage. Il faut donc prévoir un balisage et un directionnel pour les observatoires (car certains restent confidentiels) sur l'ensemble du circuit. La LPO est également pour l'intégration de la « Grande boucle » dans le circuit, notamment suite à l'enquête auprès des visiteurs en 2013. Les problèmes de balisage et la cause des confusions avaient déjà été identifiés à l'occasion de cette enquête.</p> <p>Un même panneau indicateur pourrait indiquer l'entrée des sentiers des étangs d'Outines et d'Arrigny et du sentier de l'Argentolle ainsi que les cartes des circuits.</p> <p>L'accès aux circuits de randonnée des étangs et du bois de l'Argentolle devra être indiqué sur le site de Chantecoq.</p>	

RESTAURATION DU SENTIER PEDAGOGIQUE DE L'ARGENTOLLE		Action	PI 10				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C2 - Accompagner le tourisme vert par la mise en place d'infrastructures pédagogiques adaptées						
Contexte	Le sentier du bois de l'Argentolle nécessite des aménagements afin de le rendre plus accessible et plus visible du public.						
Résultats attendus	➤ Sentier du bois de l'Argentolle mieux balisé						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Une fois puis entretien annuel						
Transversalités	➤ PI 09 Valorisation du circuit des étangs ➤ IO 02 Amélioration du pancartage d'orientation et d'information sur le site de Chantecoq						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Création d'un panneau indicateur à l'entrée du sentier avec carte du circuit	CDL	Prestataire/ ONCFS/ONF /LPO	en fonction des possibilités financières				
B Remplacement des panneaux manquants sur le sentier et balisage du circuit.			en fonction des possibilités financières				
C Travaux à définir selon les moyens et les besoins (platelage du sentier ?)			en fonction des possibilités financières				
D Entretien du sentier et des équipements	ONF	ONF	x	x	x	x	x
E Communication sur les sentiers pédagogiques via les supports internet (site de l'ONCFS, de la LPO, de l'Office de tourisme, etc.). Possibilité d'éditer une plaquette sur papier à laisser en libre accès aux visiteurs, avec plan du circuit et points pédagogiques.	CDL/SMAT/ ONCFS/LPO	Prestataire/O NCFS/LPO	En fonction des possibilités/opportunités				
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	2 à 4 000 € par panneau						
B							
C							
D							
E							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONF, ONCFS en gestion interne, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides, recrutement de prestataires						
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Sentier balisé et identifiable Sentier praticable au moins durant la saison touristique, du printemps à l'automne						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Sentier pédagogique du bois de l'Argentolle						

Carte de localisation



REMARQUES ET OBSERVATIONS

Un même panneau indicateur pourrait indiquer l'entrée du sentier de l'Argentolle et des sentiers des étangs d'Outines et d'Arrigny ainsi que les cartes des circuits.

L'accès aux circuits de randonnée des étangs et du bois de l'Argentolle devra être indiqué sur le site de Chantecoq.

CREER DES OUTILS ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION		Action	PI 11				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C3 - Promouvoir la RNCFS et la gestion réalisée auprès des acteurs locaux et du grand public						
Contexte	Les outils de communication de la Réserve sont à actualiser. Les cartes postales, panneaux et certains flyers sont à revoir et améliorer. De plus, de nouvelles problématiques et besoins sont apparus. Il est donc nécessaire de créer des outils plus adaptés.						
Résultats attendus	➤ Création d'outils de communication plus adaptés						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu, à définir en fonction des besoins						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A <u>Site internet :</u> La RNCFS du Der a déjà une page dédiée sur le site internet de l'ONCFS, il faut prévoir du temps pour mettre à jour cette page et donner les actualités de la réserve. Il est possible aussi de passer par des codes QR sur les panneaux d'information renvoyant aux pages internet de l'ONCFS, de l'Office de tourisme, de la LPO, etc.	ONCFS	ONCFS/ Prestataire	x	x	x	x	x
B <u>Diaporama :</u> Un diaporama photographique et de présentation de la réserve existe déjà. Il faut faire réaliser un diaporama sur ce modèle par un prestataire ou en interne. Le but est de créer un diaporama commenté ou sous-titré qui puisse être diffusé en continu pour le grand public.	ONCFS	Prestataire/ ONCFS	en fonction des possibilités techniques et financières				
C <u>Flyers et plaquettes de présentation :</u> Budget à prévoir pour l'actualisation et la réimpression de plaquettes d'information et de présentation de la réserve ainsi que pour l'impression d'affiches et posters pour les événements et animations. Possibilité de créer des sets de table pour les restaurateurs locaux.	ONCFS	Prestataire	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
C	en fonction des besoins						
Partenaires associés	CDL, LPO, SMAT, EPTB						
Modes de réalisation	Recrutement de prestataires, ONCFS en interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							

Indicateurs de réalisation	Nombre d'outils/supports mis à jour et créés
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	
Besoin de se concerter sur la communication afin d'éviter les doublons et faciliter les renvois (ONCFS/OT /LPO, etc.).	

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES		Action	PI 12				
		Priorité	2				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	C - Valoriser le patrimoine naturel et la gestion de la réserve et sensibiliser les publics, les acteurs et les gestionnaires du territoire						
Objectif de plan de gestion	C3 - Promouvoir la RNCFS et la gestion réalisée auprès des acteurs locaux et du grand public						
Contexte	La participation de l'ONCFS aux événements locaux, concernant la réserve, est indispensable pour être identifié comme gestionnaire et s'investir dans la vie du territoire.						
Résultats attendus	➤ Participation aux manifestations locales						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Participation à la Fête de la Grue : - ouverture de la Maison de la réserve - présentation d'un diaporama commenté - accueil d'artisans animaliers	SMAT/Office de tourisme	ONCFS	x	x	x	x	x
B Participation au Festival photographique de Montier-en-Der : - tenue d'un stand	AFPAN		x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B	Entre 200 et 300 euros/an pour la location du stand + la conception des panneaux et le dédommagement des intervenants aux conférences						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapport annuel d'activités						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
Lors du festival de Montier-en-Der, l'entreprise INNOVA offre le petit déjeuner aux visiteurs à la Maison de la réserve. Ce petit déjeuner est également l'occasion de faire découvrir la Maison de la réserve et l'ONCFS.							

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny								
REUNION, ANIMATION ET INFORMATION DU COMITE DIRECTEUR ET DU COMITE DE GESTION					Action	AD 03		
					Priorité	1		
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site							
Objectif de plan de gestion	D1 - Assurer une gestion partenariale et concertée							
Contexte	La gestion de la RNCFS est assurée par l'ONCFS et dirigée par le comité directeur de la réserve, rassemblant les divers acteurs concernés du territoire. De même, le comité de gestion est l'équivalent pour les propriétés du Conservatoire du littoral. Ces deux comités doivent se réunir au minimum une fois par an, en début d'année, pour faire le bilan des actions de l'année passée et annoncer le programme de gestion de l'année en cours.							
Résultats attendus	➤							
Espèces visées	➤ /							
Habitats visés	➤ /							
Périodicité de l'action	➤ Annuelle							
Transversalités	➤ AD 06 Renouvellement et suivi de la convention-cadre CDL/ONCFS/ONF/SMAT							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Réunion du comité directeur et du comité de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - envoi des invitations par l'ONCFS - organisation de la réunion en concertation avec les différents intervenants (ONCFS/LPO pour la gestion de la RNCFS, CDL pour le comité de gestion, ONF pour le bois de l'Argentolle, EPTB), - présentation du rapport d'activités et du programme d'actions à venir, - rédaction et envoi des comptes-rendus de réunions par l'ONCFS. 	ONCFS/CDL	ONCFS/LPO/CDL/ONF/EPTB	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A						0 €		
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS, CDL, ONF, EPTB en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide							
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zone humide							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	/							
Indicateurs de réalisation	Les comités sont réunis une fois par an.							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								
Pour des raisons pratiques et d'efficacité, les deux comités ainsi que le COPIL Natura 2000, qui se réunit également une fois par an, pourront être réalisés la même journée.								

RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET DE PARTENAIRES FINANCIERS		Action	AD 04					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site							
Objectif de plan de gestion	D1 - Assurer une gestion partenariale et concertée							
Contexte	La réalisation des actions du plan de gestion nécessite d'engager des fonds parfois importants. Outre l'investissement des propriétaires et des gestionnaires, certaines aides existent à d'autres échelles pour les réserves. Il faut donc rencontrer des partenaires potentiels et voir ce qui est possible en termes de subventions.							
Résultats attendus	➤ Rencontre de partenaires financiers potentiels et mise en place de nouvelles sources de financement							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤ AD 09 Etablir le rapport d'activités, le programme d'actions et le budget annuels							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Lors de l'élaboration du programme d'actions annuel et du budget annuel, identifier les actions pouvant donner lieu à des subventions et partenariats de divers organismes (Agence de l'eau, Natura 2000 et fonds européens, conseils généraux et conseil régional, etc.)	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B	Rencontrer les organismes identifiés et monter des dossiers de demande de subventions auprès d'eux.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
Partenaires associés	LPO dans le cadre de l'animation Natura 2000 des 4 sites autour du Der							
Modes de réalisation	ONCFS en gestion interne et dans le cadre de l'animation Natura 2000 des 4 sites autour du Der							
Sources de financements	Natura 2000 dans le cadre de l'animation des 4 sites autour du Der et dans le cadre de contractualisation de contrats, AESN, financements publics, etc.							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle	/							
Indicateurs de réalisation	Nombre de demandes de subvention réalisées							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								

ANIMATION DE L'EQUIPE GESTIONNAIRE		Action	AD 05					
		Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site							
Objectif de plan de gestion	D1 - Assurer une gestion partenariale et concertée							
Contexte	<p>L'équipe gestionnaire se compose de trois personnels de l'ONCFS (2,3 ETP : 1 ETP directeur de la réserve, 1 ETP ouvrier, 0,3 ETP ingénieur des travaux) ainsi que d'un poste de garde zones humides, financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 1,3 ETP environ. Ce poste est assuré par les personnels de la LPO.</p> <p>La LPO a passé une convention de gestion avec l'ONCFS le 8 juillet 2013 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Dans ce cadre, l'AESN s'est engagée à financer le poste garde zones humides à la LPO jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Il faut donc prévoir l'animation de cette équipe.</p>							
Résultats attendus	➤ Maintien d'une équipe gestionnaire stable et d'un nombre d'ETP suffisant pour assurer l'application du plan de gestion du site							
Espèces visées	➤ /							
Habitats visés	➤ /							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤ AD 04 Recherche de financements et de partenaires financiers							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel					
			2016	2017	2018	2019	2020	
A	Répartition des actions pour le poste de garde zones humides et concertation continue entre les organismes dans le cadre de la gestion de la RNCFS.	ONCFS	ONCFS/ LPO	x	x	x		
B	Organisation d'un comité de pilotage annuel regroupant l'ONCFS, le CDL, la LPO et l'AESN, pour faire le bilan de l'action de la LPO via le poste de garde zones humides l'année passée et prévoir le programme de l'année suivante.			x	x	x		
C	Reconduction de la convention ONCFS-LPO en 2016.	ONCFS/LPO		x				
D	Le partenariat LPO-ONCFS s'achevant en 2019 (s'il y a reconduction en 2016) et le financement de l'AESN allant jusqu'au 31 décembre 2018, il faudra engager la réflexion sur le maintien de l'équipe gestionnaire sous cette forme ou une autre et sur l'avenir de ce partenariat.	ONCFS/LPO				x	x	
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
C								
D								
Partenaires associés	CDL, AESN							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide							
Sources de financements	AESN dans le cadre du financement du poste de garde zone humide							
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de	Le comité de pilotage avec l'AESN dans le cadre du poste de garde zones							

réalisation	humides est réalisé chaque année. La convention LPO-ONCFS est reconduite pour trois ans après 2016.
PERIMETRE D'INTERVENTION	
Territoire concerné	RNCFS
Carte de localisation	/
REMARQUES ET OBSERVATIONS	

RENOUVELLEMENT ET SUIVI DE LA CONVENTION-CADRE CDL/ONCFS/ONF/SMAT		Action	AD 06				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D1 - Assurer une gestion partenariale et concertée						
Contexte	La convention-cadre entre l'ONCFS, le CDL, le SMAT et l'ONF pour la gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny et du bois de l'Argentolle a été signée en 2004 pour une durée de six ans renouvelable. Reconduite en 2010, la convention arrive à échéance en 2016. Il faut donc prévoir le renouvellement de cet accord ainsi que le suivi de la convention dans le temps (suivi réalisé en partie via l'organisation du comité de gestion annuel).						
Résultats attendus	➤ Renouvellement de la convention-cadre						
Espèces visées	➤ /						
Habitats visés	➤ /						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤ AD 03 Réunion, animation et information du comité directeur et du comité de gestion						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Rencontres entre partenaires et rédaction de la nouvelle convention-cadre. L'intégration de la LPO comme partenaire dans cette convention devra être étudiée.	CDL/ONCFS/ ONF/SMAT	CDL/ONCFS/ ONF/SMAT/ LPO	x				
B Suivi continu de la convention : gestion de l'espace par les partenaires conformément aux articles de la convention-cadre.	CDL	CDL/ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS, CDL, ONF, SMAT et LPO en interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Convention rédigée et signée par tous les partenaires.						
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION		Action	AD 07			
		Priorité	1			
CADRE DE L'ACTION						
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site					
Objectif de plan de gestion	D1 - Assurer une gestion partenariale et concertée					
Contexte	La programmation décennale des opérations de gestion n'étant pas possible, le plan d'action actuel est fixé pour cinq ans même si une liste d'actions est déjà prédéfinie dans le plan de gestion. Au terme de ces cinq premières années, l'ONCFS devra faire un premier bilan afin de pouvoir programmer les cinq années suivantes de gestion.					
Résultats attendus	➤ Programmation des actions à réaliser entre 2021 et 2025					
Espèces visées	➤					
Habitats visés	➤					
Périodicité de l'action	➤ Quinquennale					
Transversalités	➤					
MODALITES DES OPERATIONS						
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel			
			2020	2025		
A Bilan du plan d'action au bout de cinq ans de vie de plan de gestion et programmation des actions pour les cinq années restantes.	ONCFS	ONCFS /LPO	x			
B Rédaction de l'évaluation du plan de gestion au terme de celui-ci.				x		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES						
Budget prévisionnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	Total
A						
B						
Partenaires associés						
Modes de réalisation	ONCFS en interne					
Sources de financements						
SUIVI ET EVALUATION						
Modalités de contrôle						
Indicateurs de réalisation	Plan prévisionnel 2021-2025 réalisé Évaluation du plan de gestion réalisée					
PERIMETRE D'INTERVENTION						
Territoire concerné	RNCFS					
Carte de localisation	/					
REMARQUES ET OBSERVATIONS						

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny								
CONSIGNATION ET GEOLOCALISATION DES TRAVAUX REALISES SUR LA RESERVE DANS UNE BASE DE DONNEES INFORMATIQUE					Action	AD 08		
					Priorité	1		
CADRE DE L'ACTION								
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site							
Objectif de plan de gestion	D2 - Assurer la gestion administrative et financière du site							
Contexte	Pour tous les travaux menés sur la réserve, un registre des travaux doit recueillir les informations avec la localisation précise des interventions. Ce registre doit être informatisé et la localisation de zones de travaux référencée sous SIG afin de permettre un meilleur suivi et historique de la gestion.							
Résultats attendus	➤ Consignation et géoréférencement de tous les travaux menés sur la RNCFS							
Espèces visées	➤							
Habitats visés	➤							
Périodicité de l'action	➤ En continu							
Transversalités	➤ AD 07 Évaluation continue du plan de gestion							
MODALITES DES OPERATIONS								
Description des opérations		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
				2016	2017	2018	2019	2020
A	Création du registre informatique des travaux : dossier regroupant un fichier Excel ainsi que les couches SIG localisant les travaux.	ONCFS	ONCFS	x				
B	Saisie des données et actualisation régulière des informations lors des suivis de travaux.			x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES								
Budget prévisionnel								
	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
A								
B								
Partenaires associés								
Modes de réalisation	ONCFS en interne							
Sources de financements								
SUIVI ET EVALUATION								
Modalités de contrôle								
Indicateurs de réalisation	Nombre d'interventions référencées							
PERIMETRE D'INTERVENTION								
Territoire concerné	RNCFS							
Carte de localisation	/							
REMARQUES ET OBSERVATIONS								
Cette opération est transversale à toutes les autres actions de travaux.								

ÉTABLIR LE RAPPORT D'ACTIVITES, LE PROGRAMME D' ACTIONS ET LE BUDGET ANNUELS		Action	AD 09				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D2 - Assurer la gestion administrative et financière du site						
Contexte	Le gestionnaire de la réserve doit rendre compte de son travail et assurer une bonne gestion administrative de la réserve via un budget et un programme d'actions établi annuellement.						
Résultats attendus	➤ Consignation des éléments importants relatifs à la gestion du site dans un rapport d'activité annuel						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Annuelle						
Transversalités	➤ AD 07 Évaluation continue du plan de gestion						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Rédiger le rapport d'activité annuel	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
B Établir le programme d'actions et le budget annuel	ONCFS	ONCFS/LPO	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, LPO dans le cadre du poste de garde zone humide						
Sources de financements	AESN dans le cadre du poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Rapports d'activités annuels établis						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

ENTRETIEN DE LA MAISON DE LA RESERVE ET DES LOCAUX TECHNIQUES OCCUPES PAR L'EQUIPE GESTIONNAIRE		Action	IO 05				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D3 - Assurer l'entretien des infrastructures						
Contexte	Le SMAT est propriétaire de la Maison de la Réserve et des locaux loués à l'ONCFS. L'ONCFS est responsable de l'entretien courant et des menues réparations. Cependant, les locaux sont vieillissants et plusieurs travaux sont à prévoir notamment afin de pouvoir proposer des locaux de travail décentes pour le personnel de la réserve.						
Résultats attendus	➤ Amélioration des conditions de travail de l'équipe gestionnaire						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Entretien courant et menues réparations	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
B Entretien annuel des pans de bois et clins de l'immeuble.			x	x	x	x	x
C Entretien et gros travaux sur le bâtiment : travaux revenant à la charge du propriétaire.	SMAT	SMAT/ Prestataire	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	En fonction des besoins						
B	En fonction des besoins						
C	En fonction des besoins						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS et SMAT en interne ou recrutement de prestataires si besoin						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation	Nombre d'opérations d'entretien réalisées						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
<p>Problème de l'isolation thermique. Besoin de refaire les menuiseries (fenêtres et portes). Se baser sur la convention/le bail pour les travaux à la charge du propriétaire et les travaux à la charge du locataire.</p>							

ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION ET DU PANCARTAGE EN PLACE				Action	IO 06					
				Priorité	1					
CADRE DE L'ACTION										
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site									
Objectif de plan de gestion	D3 - Assurer l'entretien des infrastructures									
Contexte	<p>L'ONCFS doit entretenir le matériel présent sur la réserve afin d'assurer un bon usage des lieux par tous notamment pour tout ce qui concerne l'information du public (balisage, pancartage, etc.)</p> <p>Sur le lac, plusieurs bouées sont positionnées pour délimiter les zones de quiétude où la pénétration du public est interdite. Il est nécessaire d'entretenir ces bouées et de maintenir leur position sur le lac chaque année lors de la montée du niveau d'eau.</p>									
Résultats attendus	➤ Une signalisation et un pancartage en bon état									
Espèces visées	➤									
Habitats visés	➤									
Périodicité de l'action	➤ En continu									
Transversalités	➤									
MODALITES DES OPERATIONS										
Description des opérations				Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
						2016	2017	2018	2019	2020
A	Entretien du matériel et des équipements présents sur la réserve (panneaux, pancartes réglementaires, etc.)			SMAT/ONCFS	SMAT/ONCFS	x	x	x	x	x
B	Entretien des bouées, délimitant les Zones de quiétude, en hiver.			ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
C	Réalignement des bouées, délimitant les Zones de quiétude, en début de saison.			ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
D	<p>Pointage par GPS du matériel présent sur la RNCFS : bouées, panneaux d'interdiction, bornes de limite, etc. Ce travail sera à répartir sur plusieurs années.</p> <p>Ce pointage permettra d'enrichir la base de données SIG, de corriger certains périmètres et d'assurer une présence de l'équipe gestionnaire régulièrement sur le terrain.</p>			ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES										
Budget prévisionnel										
	2016	2017	2018	2019	2020	Total				
A	En fonction des besoins									
B	En fonction des besoins									
C	En fonction des besoins									
D										
Partenaires associés										
Modes de réalisation	ONCFS et SMAT en gestion interne									
Sources de financements										
SUIVI ET EVALUATION										
Modalités de contrôle										
Indicateurs de réalisation										
PERIMETRE D'INTERVENTION										
Territoire concerné	RNCFS									
Carte de localisation	<p>Inventorier et localiser tous les équipements en place sur la réserve, carte qui sera à construire.</p> <p>Lac : bouées délimitant les zones de quiétude</p>									
REMARQUES ET OBSERVATIONS										

L'ONCFS est en charge des panneaux/pancartes réglementaires liés à l'existence de la RNCFS et des bouées délimitant les Zones de quiétude.

ENTRETIEN DES CLOTURES		Action	IO 07				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D3 - Assurer l'entretien des infrastructures						
Contexte	L'ONCFS doit entretenir le matériel présent sur la réserve afin d'assurer un bon usage des lieux par tous.						
Résultats attendus	➤ Clôture en bon état						
Espèces visées	➤ /						
Habitats visés	➤ /						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Contrôle de l'état des clôtures et entretien et réparation, si nécessaire, des clôtures défectueuses.	ONCFS	ONCFS/Exploitant de la parcelle considérée	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	En fonction des besoins						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Clôture de l'île de Chantecoq, du parc à chevaux et des prairies situées sur les propriétés du Conservatoire du Littoral						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							
La clôture de l'île de Chantecoq serait intéressante à conserver pour servir de perchoir aux oiseaux.							

Plan de gestion – RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny

ENTRETIEN DU MATERIEL DE GESTION COURANTE PROPRIETE DE L'ONCFS		Action	IO 08				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D3 - Assurer l'entretien des infrastructures						
Contexte	L'ONCFS possède du matériel, propre à la gestion quotidienne de la réserve, qui demande un entretien régulier.						
Résultats attendus	➤ Matériel de gestion courante en bon état						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ En continu						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Entretien des véhicules : Deux voitures de service Un bateau, deux barques (dans les étangs) et un kayak (à la Maison de la Réserve).	ONCFS	ONCFS/ prestataire	x	x	x	x	x
B Entretien (ou remplacement si besoin) du matériel de gestion courante : - matériel de piégeage - armes de service et matériel de chasse - matériel optique : paires de jumelle, longues vues, - matériel de suivi : nasses à amphibiens, float-tube, station de baguage - matériel d'entretien des milieux : débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse, etc.	ONCFS	ONCFS	x	x	x	x	x
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A	En fonction des besoins						
B	En fonction des besoins						
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne ou recrutement d'un prestataire						
Sources de financements							
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle							
Indicateurs de réalisation							
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	RNCFS						
Carte de localisation	/						
REMARQUES ET OBSERVATIONS							

CREATION D'UN POINT DE COMPTAGE AU NORD DE L'ETANG DE LA FORET		Action	IO 09				
		Priorité	1				
CADRE DE L'ACTION							
Objectif à long terme	D - Optimiser la gouvernance et la gestion courante du site						
Objectif de plan de gestion	D3 - Assurer l'entretien des infrastructures						
Contexte	Il existe trois points de comptage sur l'étang de la Forêt. Celui du milieu, au nord de l'étang n'est qu'une simple échelle fixée contre un arbre. Du point de vue sécuritaire, il est absolument nécessaire de créer un vrai point de comptage à cet endroit.						
Résultats attendus	➤ Construction d'un nouveau point de comptage aux normes						
Espèces visées	➤						
Habitats visés	➤						
Périodicité de l'action	➤ Assecs						
Transversalités	➤						
MODALITES DES OPERATIONS							
Description des opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier prévisionnel				
			2016	2017	2018	2019	2020
A Élaboration du cahier des charges pour la construction du point de comptage, à donner au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre sera recruté par le Conservatoire du littoral pour tous les travaux liés aux assecs.	CDL	ONCFS/CDL		x	x		
B Construction du point de comptage par le maître d'œuvre, durant l'asec de l'étang de la Forêt.		Prestataire appuyé par l'ONCFS et la LPO			x		
C Renseigner le registre des travaux.	ONCFS	ONCFS			x		
MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES							
Budget prévisionnel							
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
A							
B			100 000 €/étang pour la totalité des assecs 20 000 € de maîtrise d'œuvre				
C							
Partenaires associés							
Modes de réalisation	ONCFS en interne, prestataire recruté pour les assecs, LPO dans le cadre du poste de garde zones humides						
Sources de financements	AESN pour le poste de garde zones humides						
SUIVI ET EVALUATION							
Modalités de contrôle	Cahiers des charges prestataire						
Indicateurs de réalisation	Nouveau point de comptage en place						
PERIMETRE D'INTERVENTION							
Territoire concerné	Point de comptage au nord de l'étang de la Forêt						

Conclusion

Ce plan de gestion est le fruit d'un gros travail de concertation, mené pour définir les mesures de gestion les plus adaptées à la réserve.

Il est basé sur l'évaluation du plan de gestion du lac du Der (2006-2015), sur l'évaluation du plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014) ainsi que sur un diagnostic précis du patrimoine naturel (habitats, faune et flore) et des enjeux du site.

Il définit les objectifs de gestion du site et les actions à mettre en œuvre pour la période 2016 - 2025, ainsi qu'un premier programme de travail opérationnel à 5 ans. Une évaluation sera réalisée en 2020 pour établir le programme de travail des 5 années suivantes.

Il comprend 95 actions, réparties en 4 objectifs à long terme et en 20 objectifs de plan de gestion.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de celles des deux précédents plans de gestion.

Ce document rythmera la vie de la RNCFS pour les 10 prochaines années.

Bibliographie

Amblard P., 2014. Végétations et flore des prairies : Giffaumont-Champaubert : « le Champ Branlant », Sainte-Marie du Lac-Nuisement : « les Hauts Champs », Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière : « Forêt domaniale du Der ».

Argentier J., 2015. Mise en place d'une stratégie de conservation des mares sur les emprises des lacs-réservoirs de Champagne. Rapport de master 2.

Blondel J., Ferry C., Frochot B., 1970. Méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) ou des relevés d'avifaune par station d'écoute. *Alauda*, vol. 38, p.55-70

Carlin P., 2013. Répartition possible du cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Collas M., 2012. Description du peuplement ichtyologique du barrage-réservoir Marne Lac du Der-Chantecoq, campagne de septembre 2012.

Collas M., 2009. Grands cormorans, recensement du 18 novembre 2009, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Coppa G., 1996. in Plan de conservation des étangs d'Outines et d'Arrigny. ONCFS et CELRL.

David M., 2012. Document d'objectif Natura 2000 – ZPS FR2110002 « lac du Der » - SIC FR2100334 « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq ».

David M., 2012. Document d'objectif Natura 2000 – SIC FR2100333 « étangs latéraux du Der ».

Decaudin B., 2011. Etat des principaux plans d'eau du bassin Seine-Normandie, inventaires des pressions sur leur bassin versant et première ébauche de programmes de mesures.

Deschâtres A., Gadot A.S., Hervé C., 2012. Document d'objectif Natura 2000 – ZPS FR2112002 « Herbages et cultures autour du lac du Der ».

Didier B., Royer J.M., Bouard H., 2014. Approche de l'intérêt botanique et phytosociologique de l'étang de la diguette sur la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny.

Didier B., Bouard H., 2013. Suivi de la végétation des prairies pâturées sur les berges et l'île de Chantecoq.

Didier B., Royer J.M., 2012. Caractérisation phytosociologique de la prairie riveraine de Champaubert.

Didier B., 2011 (a). Étude phytosociologique des prairies du port de Chantecoq, de Chomrupt et de la rive ouest de l'étang du grand Coulon.

Didier B., 2011 (b). Suivi botanique de la reconversion de la peupleraie en prairie aux grandes côtes (RNCFS du Der).

Didier B., Bouard H., 2011. Suivi 2011 de la végétation des prairies pâturées sur les berges et l'île de Chantecoq.

Didier B., Chiffaut A., Royer J.M., 2004. Les unités de végétation des vasières et des ceintures externes du lac du Der (Marne).

EPTB, 2015. Lac-réservoir Marne – lac du Der-Chantecoq. Document technique.

GREFFE, 1992. Inventaires faunistiques des barrages-réservoirs du bassin de la Seine. IIBRBS.

Hesnard O., 2010. *Vertigo moulinsiana* et *vertigo angustior* sur la région Champagne-Ardenne.

Lelièvre M., 2007. Diagnostic des roselières des étangs d'Outines et d'Arrigny.

Mann C. et Becu D., 2014. Étude des Chiroptères des étangs des Landres, du Grand Coulon, de la Forêt et du Bois de l'Argentolle, communes d'Outines et d'Arrigny (51).

Miroir J., 2014. Note relative au suivi de la végétation des prairies pâturées situées sur l'île de Chantecoq.

Morgan F., Saint-Val M., 2015. Synthèse des taxons à enjeux sur l'emprise « Lac-réservoir Marne » de l'EPTB Seine grands lacs.

Mortreux S., 2013. Premier cas de nidification du Crabier chevelu *Ardeola ralloides* en Champagne-Ardenne: Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny. *Alauda*, 2013, vol.81 (2), pp.81-84.

Mortreux S., Lambert J.L., 2011. Complément d'inventaire Odonates sur les étangs d'Outines et d'Arrigny.

Nivois E., Guillemot B., D. Delorme, 2015. Evaluation du plan de gestion du lac du Der (2006-2015).

Nivois E., Guillemot B., D. Delorme, 2015. Evaluation du plan de gestion des étangs d'Outines et d'Arrigny (2005-2014).

Simon G., Schricke V., 2014. Programme oie cendrée, Volet 2 : Suivi de l'hivernage et de la chronologie de migration en France, Bilan de la saison 2013-14 et synthèse du suivi de 2011 à 2014.